

CONTRAT DE PRESTATION

ENTRETIEN DU PARC DE L'OVALIE

Entre

Grenoble-Alpes Métropole, sise 1 place Malraux, 38000 GRENOBLE, représentée par son Président, Monsieur Christophe FERRARI, dûment habilité à cet effet par une délibération en date du 17 juillet 2020

Ci-après dénommée « la Métropole »,

D'une part,

Et

La commune de Sassenage, sise place de la Libération, représentée par son Maire, Michel VENDRA, dûment habilité à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du 27 avril 2023.

Ci-après désignée sous le terme «la commune»

D'autre part,

PREAMBULE

Considérant que Grenoble-Alpes Métropole est propriétaire d'une partie des terrains constituant le parc de l'Ovalie situé sur la commune de Sassenage,

Considérant la double propriété de Grenoble-Alpes Métropole et de la commune de Sassenage avec une forte imbrication des parcelles,

Considérant que les dispositions de l'article L.5215-27 du CGCT permettent aux Métropoles de « confier par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres »,

Considérant que, afin d'assurer la bonne organisation de ses services, la commune a, dans le cadre des dispositions de l'article L. 5211-4-1 I du code général des collectivités territoriales (CGCT), conservé les services techniques permettant d'effectuer la gestion et l'entretien de cet espace,

Les parties ont décidé de conclure un contrat de prestation de services afin d'assurer l'entretien du parc de la manière la plus pertinente et dans un but d'intérêt public local.

ARTICLE 1^{ER} : OBJET

La présente convention a pour objet de confier à la commune de Sassenage l'entretien courant du parc de l'Ovalie, compétence relevant des attributions de Grenoble-Alpes Métropole sur sa propriété.

Elle définit les conditions techniques et financières dans lesquelles Grenoble-Alpes Métropole confie cette prestation à la commune dans le respect des principes et prescriptions définies par celle-ci.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa signature et produira ses effets jusqu'au 31 décembre 2024, sauf en cas de résiliation dans les conditions prévues à l'article 10 de la convention.

ARTICLE 3 : PERIMETRE ET DESCRIPTIF DES PRESTATIONS**3.1 Désignation****3.1.1. Désignation des périmètres**

Sur la commune de Sassenage, Grenoble-Alpes Métropole est propriétaire des parcelles cadastrales suivantes, au sein du parc de l'Ovalie (voir cartographie en annexe 1).

Numéro de parcelles	Surfaces	Spécificités parcellaires
BE0001	16 431 m ²	
BE0003	9 163 m ²	Surface en eau de 5 338 m ²
BE0004	16 020 m ²	Surface en eau de 9 047 m ²
BE0006	633 m ²	Surface minérale (parking) de 330 m ²
BE0007	619 m ²	Surface minérale (parking) de 181 m ²
BE0012	3 576 m ²	
BE0013	2 601 m ²	
Total des parcelles	49 043 m ²	

Les parcelles BE0002 (8 066 m²), BE0005 (6 982 m²) et BE0011 (583 m²), propriétés de la commune de Sassenage venant compléter le périmètre du parc de l'Ovalie, dont la surface totale s'élève à 64 674 m² (6,47 ha).

Il est à noter que la parcelle BE0005, propriété communale, accueille :

- un parking d'accueil (environ 770 m²), transféré à Grenoble-Alpes Métropole au titre de la voirie
- une plateforme destinée à accueillir des manifestations (environ 2 800 m²)
- un terrain de boules, créé en 2022

En 2021-2022, un projet de renouvellement a abouti à la reconfiguration du parking (déminalisation et végétalisation) et de la plateforme (enherbement et création d'une noue) pouvant amener une évolution dans la gestion du site.

3.1.2. Désignation des propriétés

Chaque collectivité est propriétaire, sur le parc de l'Ovalie, d'une aire de jeux pour enfants :

- sur la parcelle BE0002, pour l'aire de jeux communale
- sur la parcelle BE0005, pour l'aire de jeux métropolitaine

Le parc dispose également, sur la parcelle BE0004, de :

- un bloc composé de toilettes publics ainsi que d'un robinet à bouton poussoir et évacuation en puits perdu, propriété de la commune
- un bâtiment destiné à un usage de restauration commerciale (snack), et d'un parcours de minigolf, propriétés de Grenoble-Alpes Métropole
- une cabane de pêche de 20 m² à usage exclusif de l'association de pêche présente sur le parc, propriété de la commune de Sassenage

Le mobilier de type bancs (avec ou sans dossier) ainsi que les tables de pique-nique sont une propriété Grenoble-Alpes Métropole, de même que le terrain de boules aménagé sur la parcelle BE0005.

Enfin, chaque collectivité est propriétaire de ses installations légères :

- L'hôtel à abeilles, sur la parcelle BE0013, propriété de Grenoble-Alpes Métropole
- La cabane à livres sur la parcelle BE0005, propriété de la commune

3.2 Descriptif des prestations à réaliser par la commune

Grenoble-Alpes Métropole confie à la commune de Sassenage la gestion de ses parcelles cadastrales sur le parc de l'Ovalie soit une superficie de 34 658 m².

L'entretien du parc de l'Ovalie comprend :

- La tonte des pelouses cartographiées en tonte (annexe 2)
- La taille des haies, telles qu'attendue en annexe 3
- Le ramassage des déchets au sol et dans les noues
- L'entretien des toilettes publiques
- Le contrôle visuel du patrimoine arboré après des événements météorologiques pouvant générer un risque (orage, vent violent, ...)
- Le contrôle visuel du mobilier (tables, bancs), du ponton handipêche, de l'aire de jeux et des aménagements
- La mise en sécurité en cas de nécessité constatée lors des tournées, avant information à Grenoble-Alpes Métropole

Toute action de gestion non listée ou ne faisant pas l'objet d'une demande de la part de Grenoble-Alpes Métropole ne pourrait faire l'objet d'une facturation dans le cadre de la présente convention.

À cette fin, il est établi que l'entretien du Parc de l'Ovalie, objet de la présente convention, **ne comprend pas** :

- Les missions effectuées dans le cadre des dispositions du décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions relatives aux aires collectives de jeux, notamment :
 - le remplacement des pièces défectueuses ou usagées
 - la vérification mécanique des aires de réception
 - le démontage des jeux jugés non conformes
 - le nettoyage à l'eau du sol souple

Cette responsabilité incombant au propriétaire, Grenoble-Alpes Métropole en reste le garant et exécuteur.

- La gestion et entretien éventuel de l'étang
- La gestion de la végétation de berge sur l'ensemble du pourtour de l'étang ; cette gestion étant confiée à l'association « les pêcheurs de l'Ovalie », par convention tripartite
- La veille et l'entretien du parcours de course d'orientation présent sur le site, conformément à la convention d'autorisation d'occupation du domaine public signée le 16/08/2017, entre les 2 parties
- La fauche des prairies cartographiées (annexe 2)
- La pose et la collecte de corbeilles à déchets, qui reste à l'initiative et à la charge de la commune

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE REALISATION

La commune réalise les prestations, objets de la présente convention au nom et pour le compte de la Métropole et sous son contrôle.

Elle assure la bonne exécution des prestations et s'engage à respecter la réglementation en vigueur et les procédures formalisées par Grenoble-Alpes Métropole applicables en la matière. Sur le plan technique, la commune se chargera des missions, selon les modalités de gestion différenciée établies par Grenoble-Alpes Métropole (annexe 3).

La commune s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à la bonne réalisation des prestations.

En cas de constat de risque sécuritaire pour le public (dysfonctionnement, mobilier cassé, éléments saillants, branches suspendues, arbres déracinés, ...), la commune aura à charge d'établir un périmètre de sécurité et d'alerter Grenoble-Alpes Métropole afin de convenir conjointement de la méthode à tenir pour la sécurisation du public.

Une réunion annuelle sera organisée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

A l'issue de la mission, la commune fournira un détail des tâches réalisées au cours de la période couverte par la convention pour assurer le suivi de la gestion par Grenoble-Alpes Métropole.

Les missions de taille de haies seront cartographiées et annexées au bilan semestriel pour un suivi pluriannuel par Grenoble-Alpes Métropole.

ARTICLE 5 : MODALITES DE SUIVI, CONTROLE, D'INFORMATION ET D'EVALUATION

5.1 Modalités de suivi et contrôle

Des contacts réguliers seront pris entre les techniciens de la commune et Grenoble Alpes Métropole, par courriel ou téléphone.

Les points nécessitant intervention de la part de Grenoble-Alpes Métropole à l'issue des alertes émises par la commune (mise en sécurité, mobilier endommagé ou usé, ...) pourront faire l'objet d'une visite conjointe sur site.

La Métropole se réserve le droit d'effectuer, à tout moment, les contrôles techniques qu'elle estime nécessaires. La commune devra donc donner libre accès à la Métropole et/ou à ses prestataires ainsi qu'à toutes les informations concernant la réalisation de la prestation de services.

5.2 Modalités d'évaluation

Grenoble-Alpes Métropole est engagée dans une démarche de labellisation Eco-Jardin pour l'ensemble de ses espaces naturels.

Le parc de l'Ovalie a été labellisé, pour la première fois, en 2021.

À cet effet, il est demandé à la commune de participer aux objectifs qui peuvent être fixés par Grenoble-Alpes Métropole pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue dans la gestion de ce site et de participer aux audits externes qui pourront être menés lors des renouvellements de labellisation (2024).

5.3 Modalités d'information

Tout signalement ou remontée d'information émanant de la commune sera à formuler par téléphone, SMS ou mail au technicien Espaces Naturels Métropolitains :

Lucille Dargent – 06.20.75.27.63 – lucille.dargent@grenoblealpesmetropole.fr

Par ailleurs, tous les livrables produits dans le cadre d'une démarche d'amélioration des connaissances de l'espace naturel (audit, inventaires, ...), entreprises par Grenoble-Alpes Métropole, seront transmis à la commune, pour information et prise en compte.

ARTICLE 6 : MODALITES D'EXECUTION

6.1 Coût des prestations

Les coûts des prestations est basé sur un forfait de **10 000 € TTC pour l'année 2024.**

6.2 Modalités de paiement

Grenoble-Alpes Métropole informera la commune, en amont de l'exécution des missions, le numéro d'engagement à renseigner pour l'émission des titres par la commune sur Chorus Pro.

En fin d'année, la commune adressera un bilan des actions réalisées à Grenoble-Alpes Métropole.

A réception de ce bilan, Grenoble-Alpes Métropole procédera au mandatement au profit de la commune, par l'intermédiaire de son comptable assignataire : la Trésorerie Municipale de Grenoble.

ARTICLE 7 : ASSURANCES ET RESPONSABILITE

La réalisation des prestations confiées est placée sous la responsabilité de celui qui en accepte la gestion. Il fera son affaire des obligations d'assurance lui incombant à ce titre.

ARTICLE 8 : AVENANT

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant signé entre la Métropole et la commune pour la durée résiduelle d'application de la convention.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention initiale, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}. Étant attaché à la présente convention, tout avenant sera soumis aux mêmes dispositions qui la régissent.

La demande de modification de la convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les conséquences qu'elle emporte. L'autre partie dispose d'un délai de 2 mois pour y faire droit.

ARTICLE 9 : RESILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 10 : LITIGES

En cas de difficultés sur l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Fait à Grenoble en deux exemplaires originaux, le ...

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole

Le Maire de Sassenage

Christophe FERRARI

Michel VENDRA

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Répartition cadastrale

Annexe 2 : Plan de gestion du parc de l'Ovalie

Annexe 3 : Modalités de gestion du parc de l'Ovalie attendues pour la commune

BROUILLON

ANNEXE 1 :

REPARTITION CADASTRALE



Mobilier

- Boîte à livres
- Cabane de pêche
- Hotel à insecte
- Jeux d'enfants
- WC
- Aire d'ébat chien
- Parking

Foncier

- Grenoble-Alpes-Métropole
- Commune de Sassenage

ANNEXE 2 :

PLAN DE GESTION DU PARC DE L'OVALIE



PROPOSITIONS DE GESTION

Débroussaillage

Entretien des berges

Fauche

Gestion du snack et du mini-golf

Libre évolution

Libre évolution et entretien des arbres têtards

Taille de haie

Tonte

A déterminer



ANNEXE 3 :

MODALITÉS DE GESTION DU PARC DE L'OVALIE

PREAMBULE

La gestion écologique vise à favoriser la présence et l'accueil de la biodiversité des espaces verts et naturels, par les pratiques de gestion, tout en garantissant le bon accueil du public (sécurité, propreté). Cette gestion passe, entre autres, par une gestion différenciée qui s'appuie sur des actions d'entretien différentes en fonction des espaces et des usages.

1. Rappel de la politique métropolitaine en faveur de la biodiversité

La Métropole a approuvé une stratégie en faveur de la biodiversité et a validé un plan de gestion. Ce plan d'actions prévoit notamment de « prendre en compte et valoriser la biodiversité dans les espaces de nature de la Métropole » et de « limiter les pollutions sur les milieux naturels ».

Aussi, l'entretien des espaces naturels devra s'intégrer dans une approche respectueuse de l'environnement.

Il devra notamment répondre au développement et au maintien de la biodiversité ainsi qu'à la mise en place de la gestion différenciée. Dans ce cadre, le désherbage chimique est proscrit, en application de la loi Labbé.

2. Les modalités d'entretien incombant à la commune

L'ensemble des missions attendues par Grenoble-Alpes Métropole, de la part de la commune, pour la gestion écologique et l'entretien du parc de l'Ovalie est détaillée dans le tableau ci-après.

Missions	Espaces concernés	Objectifs de gestion	Conditions d'interventions
Tonte	Pelouses	Permettre une utilisation des pelouses par le public	Maintenir une hauteur de strate herbacée entre 5 et 10cm Fréquence à calibrer au regard de la pousse de végétation Possibilité de laisser des zones non tondues entre 2 passages Méthode de gyro-broyage à proscrire Pas de passage de tondeuse en pied d'arbres => finition manuelle au besoin (au moins 1 fois/an)
Tonte	Bandes de « propreté » le long des cheminements piétons	Garantir le confort des usagers	Maintenir une hauteur de strate herbacée à 5cm des espaces en surface directe avec les cheminements Largeur de passage correspondant à la largeur de la tondeuse
Taille	Haies	Maintenir une circulation piétonne aisée Garantir la visibilité (voirie)	Vérification du développement et empiètement 2 fois/an minimum Intervention à faire avant le 31 mars et après le 15 août, le cas échéant Préférer une taille douce et raisonnée Utilisation de préférence d'une cisaille électrique ou à main Gestion différenciée des côtés de la haie (réduction sécuritaire (visibilité) côté voirie mais pas de réduction drastique côté parc)
Taille	Végétation parking	Maintenir une circulation piétonne et motorisée aisée	Vérification du développement et empiètement 2 fois/an minimum Rabattre la végétation qui dépasse sur les axes de circulation piétonne et motorisée Utilisation de préférence d'une cisaille électrique ou à main (taille sélective au regard des différentes plantations)
Propreté	Ensemble du parc	Garantir le confort des usagers	Ramassage des déchets au sol Contrôle et ramassage des déchets dans les noues Passage journalier
Propreté	Toilettes publiques	Garantir le confort des usagers	Contrôle et nettoyage des toilettes Alimentation régulière des fournitures Passage journalier
Contrôle visuel	Mobilier (tables, bancs, ganivelle) Aire de jeux Ponton handipêche Aménagements parking (lices bois, poteaux, bordures, ...) Arbres (branches suspendues, bois mort, arbres secs, pièges processionnaires, ...) Cheminements piétons (trous)	Assurer la sécurité du public	Contrôle des structures et éléments pouvant présenter un risque pour le public Mise en défens, le cas échéant Alerte à Grenoble-Alpes Métropole Intervention si possible Passage hebdomadaire minimum



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

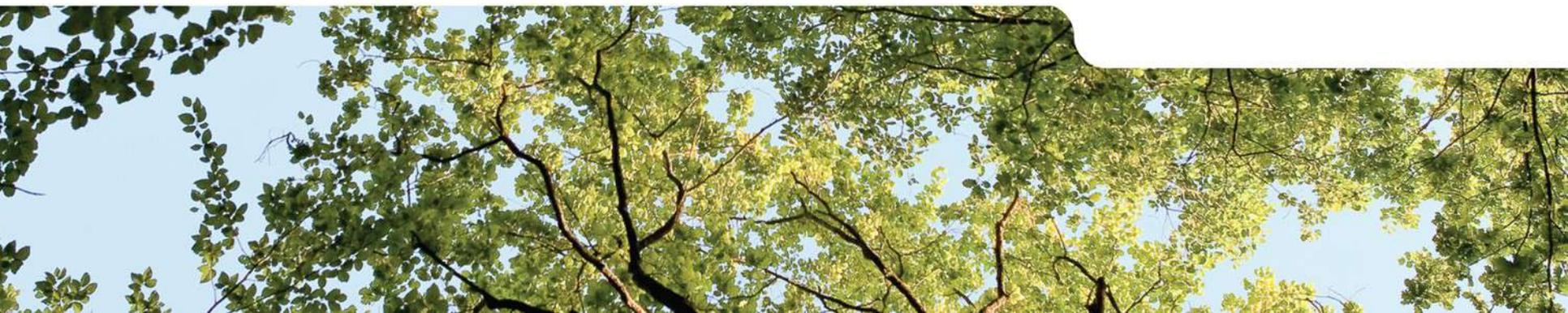
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_023-DE



AMENAGEMENT FORESTIER

Présentation finale

Forêt communale de Sassenage



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_023-DE



La forêt



Surface cadastrale : 243 ha 04 a 94 ca

Surface retenue pour la gestion : 260,62 ha

Surface boisée : 233,76 ha

Surface productive : 31,87 ha

La surface retenue est celle issue du SIG (Système d'Information Géographique), car elle est plus précise que celle du cadastre.



Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

- Constituer une forêt mosaïque avec une diversité de types de peuplements et d'essences pour mieux faire face aux changements climatiques,
- Gérer la forêt en futaie irrégulière pour favoriser la richesse écologique,
- Valoriser le bois par la récolte progressive de l'épicéa et du mélèze avant leur dépérissement,
- Améliorer la desserte de la parcelle 4, en partenariat avec le propriétaire de la parcelle située en son milieu,
- Planter des essences adaptées au changement climatique.



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_023-DE



Production ligneuse



La surface potentiellement productive atteint 64,43 ha, soit 25 % de la surface totale.

Mais actuellement, seule une partie de cette surface est réellement productive (27,37 ha), car desservie par des routes et des pistes forestières.

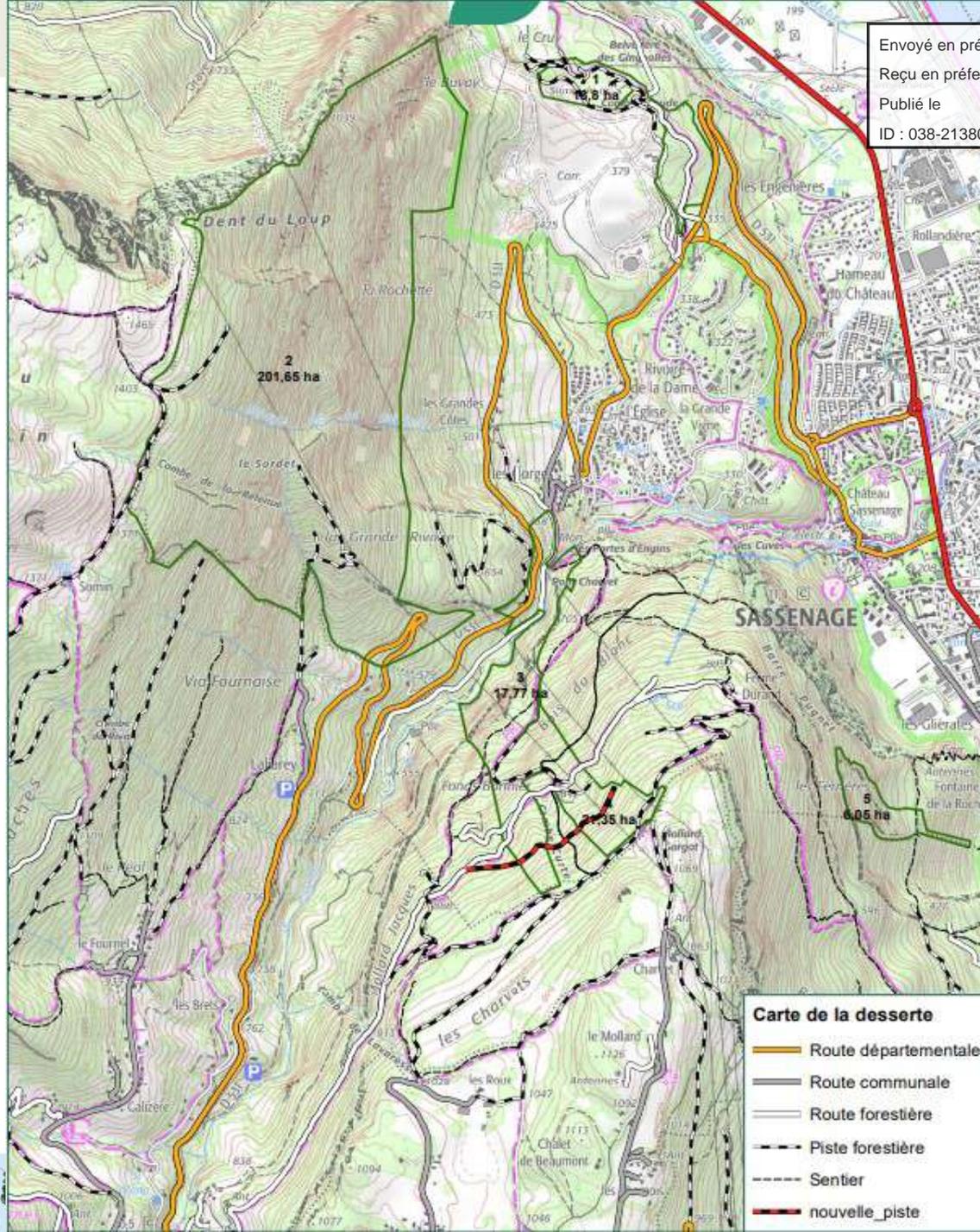
La desserte serait à compléter au niveau de la parcelle 4, où 4,50 ha ne sont pas accessibles. Le propriétaire de la surface située au milieu de la forêt communale nous a sollicité, car il souhaiterait améliorer l'accès à sa parcelle forestière.

Cela porterait la surface productive à 31,87 ha.



Desserte

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_023-DE



Carte de la desserte

- Route départementale
- Route communale
- Route forestière
- Piste forestière
- Sentier
- nouvelle_piste



Coupes

Année	Parcelle	Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	observations	Volume total
2026	2	irrégulier - objectif résineux	201,65 ha	8,16 ha	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% Bois moyen capital proche de l'objectif	Irrégulière		400 m ³
2030	3	irrégulier - objectif résineux	17,77 ha	1,22 ha	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% Bois moyen capital proche de l'objectif	Irrégulière		50 m ³

Coupes

Lors des coupes, il faudra être attentif au dépérissement des arbres (à l'Épicéa en particulier) et favoriser les essences les mieux adaptées au changement climatique.

Il est prévu d'exploiter 2450 m³, dont 500 m³ conditionnés par la création d'une piste dans la parcelle 4.



Travaux

Il est proposé:

- des plantations pour mieux faire face au changement climatique,
- l'entretien de la route menant à la parcelle 2,
- la création d'une piste en parcelle 4,
- l'entretien du périmètre.



Travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif
	Plantations		3,50 ha		40 000 €
	Entretien des plantations		3,50 ha		15 000 €
	Coupe d'arbres menaçant la RD531	2	0,20 ha	Travaux en bordure de la RD	1 500 €
Total					56 500 €
soit annuellement					2 825 €/an

Des plantations d'essences adaptées au changement climatique sont proposées pour remplacer l'épicéa, le sapin et le hêtre.



Travaux

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m)	Précautions / Observations	Coût total indicatif
Entretien de la route forestière menant à la parcelle 2		1300		5 000 €
Création d'une piste	P4	760		1 000 €
Total				6 000 €
soit annuellement				300 €/an

L'entretien de la route est à réaliser avec les alpagistes et la commune d'Engins.

La réalisation de la piste dans la parcelle 4 est à définir avec le propriétaire privé.



Travaux

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif
Entretien du périmètre et du parcellaire				20 000 €
Total				20 000 €
soit annuellement				1 000 €/an

L'entretien du périmètre permet de bien délimiter la forêt communale.
 Le parcellaire facilite la gestion de la forêt.



Ecologie

La quasi-totalité de la forêt couverte par le **Parc naturel régional du Vercors**.

La partie haute de la parcelle 2 est concernée par la **zone natura 2000** " Pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux du Plateau du Sornin ".

Les parcelles 2, 3, 4 et 5 sont concernées par des **ZNIEFF de type 1** (Plateau de Sornin, montagne de la Graille - Versant sec de la Grande Rivoire - Gorges d'Engins)

L'**espace naturel sensible** " Plateau de la Molière et du Sornin " concerne presque toute la parcelle 2 et une petite partie de la parcelle 3.

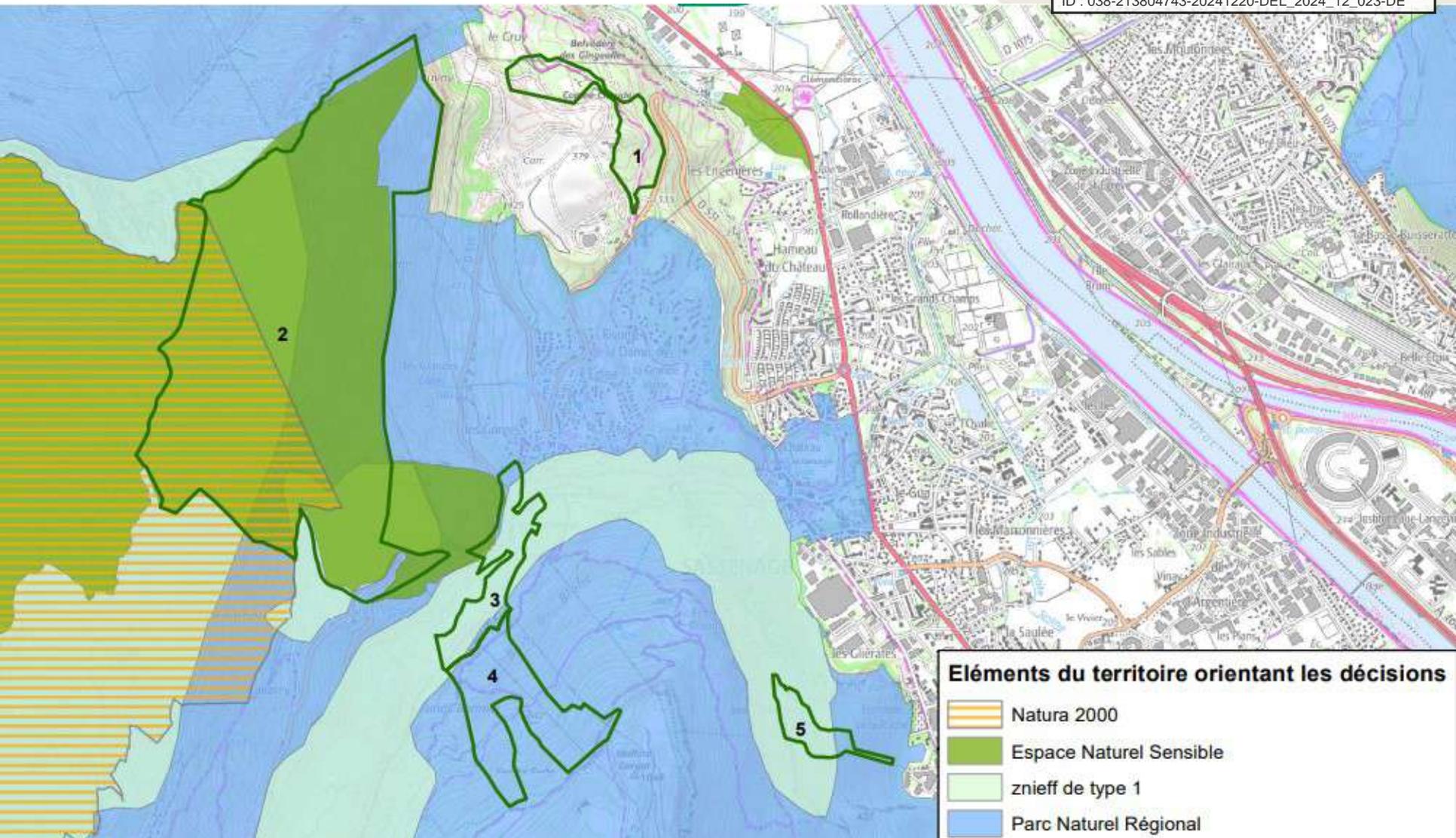


Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_023-DE



Ecologie

Comme 87,5 % de la forêt évolue naturellement, il n'est pas proposé de surface en vieillissement ou sénescence.

La gestion en futaie irrégulière permettra de favoriser la richesse écologique.

Des vieux arbres et des arbres à cavité seront conservés pour offrir des habitats aux chauves-souris notamment.



Ecologie

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

Les interventions forestières se feront en respect des espèces protégées qui seront identifiées.



Ecologie

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	surf. ¹ ha	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. ² ha	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
6230*: Formations herbeuses à Nardus	2,05	aucune		aucune	<i>Neutre</i>
9180*: Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	27,01	aucune		aucune	<i>Positif</i>
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				non
	L'aménagement forestier est cohérent avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				oui

Fonction sociale

Dans un périmètre de 500 m autour du site inscrit (Portes d'Engins), les interventions courantes (coupe de bois et travaux sylvicoles) à réaliser seront validés au titre de l'article L122-7 du code forestier, lors de l'approbation de l'aménagement.



Fonction sociale

Des tracés PDIPR passent en haut de la parcelle 2 et dans les parcelles 3 et 4.
Lors des coupes et travaux, la commune sera avertie des dates d'interventions et des panneaux signaleront les travaux sur le terrain.



Protection contre les risques naturels

L'enjeu est fort au niveau des parcelles 2 et 5, car des maisons et des entreprises sont concernées par des chutes de blocs. Il est moyen au niveau des mêmes parcelles, car la RD 531 et quelques maisons dans l'emprise de chutes de blocs potentielles. Il est faible au niveau de la parcelle 2 au-dessus de la carrière. Il est sans objet pour le reste de la forêt.



Protection contre les risques naturels

La forêt joue un rôle de protection contre les chutes de blocs. Elle est particulièrement efficace pour des blocs de taille inférieure à 1 m³ et si la longueur boisée dépasse 250 m .

L'acquisition de parcelles cadastrales, entre la parcelle 2 et la route départementale, permettrait de mieux maîtriser le souci des chutes de blocs par la conservation et la gestion des espaces boisés et leur extension potentielle.

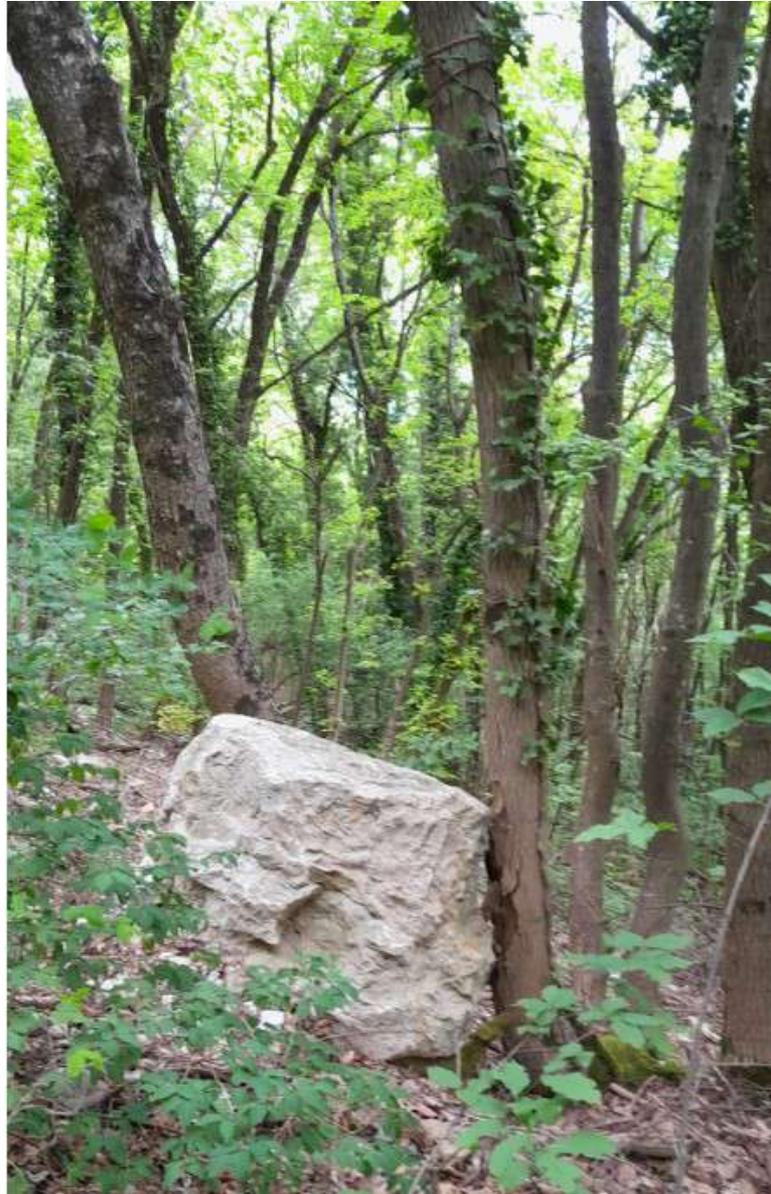


Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_023-DE



Bilan prévisionnel

Il apparait positif, même si les recettes restent peu importantes, car les dépenses sont minimales et une aide est actuellement proposée pour les plantations.





LES PETITS
CHAPERONS
ROUGES
by Grandir



Crèche Le Jardin de Mélusine
Ville de Sassenage Gérée
par Les Petits Chaperons Rouges

Rapport annuel 2023
Du 1^{er} janvier au 31
décembre 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

S²LOW

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



**DOCUMENT LPCR CONFIDENTIEL,
NE PAS DIFFUSER**



sommaire

1. Nos actualités
2. Synthèse
3. Présentation de l'occupation de la crèche
4. Les relations familles
5. La vie de la crèche
6. L'équipe de la structure
7. Ecolo Crèche
8. Démarche RSE
9. La sécurité, un enjeu de tous les jours
10. Les éléments financiers
11. Conclusion



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE

1 - Nos actualités



La Co-éducation toujours plus au cœur de nos métiers et de nos actions

De nouvelles actions en direction des familles et des liens renforcés

Enrichir nos canaux de communication Nationaux : Nos experts petite enfance ont pris la parole

- S'adapter aux nouvelles habitudes des parents pour s'informer en utilisant les réseaux sociaux pour faire connaître la petite enfance et les spécificités du développement de l'enfant :

- Communication positive
- Familiarisation
- Séparation
- Communication gestuelle associée à la parole
- Le développement du langage
- Développement moteur
- Diversification
- ...Plus de 20 vidéos parentalités tournées et diffusées



Un guide sur la poursuite de l'allaitement maternel en crèche disponible pour tous



Un accompagnement dédié à l'allaitement maternel en crèche
Vous souhaitez continuer l'allaitement de votre enfant en crèche ? C'est tout à fait possible. Parlez-en à l'équipe de votre crèche et consultez notre livret de conseils pratiques pour vous accompagner dans la poursuite de l'allaitement.

[Je consulte le guide](#)

Maintenir et renforcer la participation des familles à la vie de la crèche et l'accueil de leur enfant

- Un rendez-vous pédagogique national dédié à l'Accueil pour préparer la rentrée et ses nouvelles rencontres
- Un partenariat et une participation réussis à la Grande Semaine de la Petite Enfance 2023
- Des ateliers PEP'S (parents, enfants, professionnels) toujours encouragés au sein de nos structures



Ne pas diffuser

De nouveaux avantages pour nos collaborateurs



SocialDirect
Vous aider quand la vie se complique

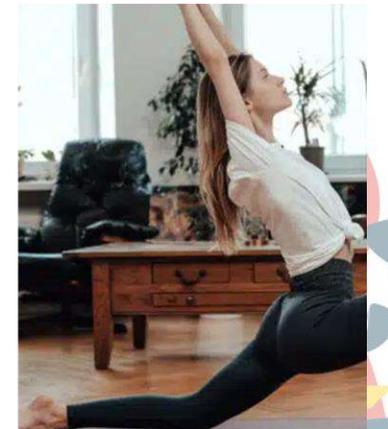
NEWFIT
« Mon corps, mon esprit, ma santé »

- **Un socle social unifié et renforcé** sur la rémunération, les congés et la parentalité :

- Jours de fidélisation
- Prime naissance/mariage/pacs
- Prime d'ancienneté
- De nouveaux congés exceptionnels
- Maintien du salaire à 100% en congé maternité/paternité/adoption
- Aménagement du temps de travail avant ou après le congé maternité

- **Une plateforme d'assistance sociale** et d'aide psychologique gratuite et confidentielle pour accompagner nos collaborateurs en difficulté

- Un accès gratuit et illimité à des **cours de sport en ligne** avec Newfit pour tous nos collaborateurs



Ne pas diffuser

+ Les Petits Chaperons Rouges engagés dans une démarche RSE

Nous contribuons à l'éveil des générations futures en étant un **acteur économique responsable** et **fortement engagé sur les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux**.



Notre impact social

- Offrir à nos collaborateurs un **environnement inclusif** et favorisant le bien-être au travail
- Entretenir une **relation éthique** et responsable avec nos clients, partenaires et fournisseurs
- S'engager **pour l'égalité Femmes-Hommes** en entreprise
- Sensibilisation de nos collaborateurs à l'adoption de **conduites responsables** dans leurs pratiques quotidiennes : Les Petits Gestes



Notre impact environnemental

- Favoriser une culture de la **responsabilité environnementale** chez nos collaborateurs et dans nos espaces de travail
- Adopter une démarche visant à réduire toujours plus notre **empreinte carbone**
- Concevoir un **label RSE** ouvert à tous permettant d'inspirer le secteur de la petite enfance
- Définition d'un nouveau **cahier des charges relatif à notre prestataire de restauration**, en cohérence avec notre marqueur nutrition : une **alimentation saine, durable et qui respecte l'environnement**



Notre impact sociétal et éducatif

- **Former et accompagner** le développement de chacun de nos collaborateurs
- **Renforcer le programme de VAE**: 190 collaborateurs accompagnés en 2023
- Offrir un environnement qui **révèle le potentiel** de chaque enfant et qui **développe les compétences** clés indispensables pour son avenir
- Déploiement des compétences clés du 21^{ème} siècle: les 5 C **pensée critique, créativité, coopération, citoyenneté**
- **Accompagner les familles** dans leur rôle de parents

Ne pas diffuser

2 - synthèse

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE

S²LO



Synthèse

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



L'année 2023 est la douzième année d'exploitation par les petits chaperons rouges de la crèche LPCR Le Jardin de Mélusine en délégation de service public pour la ville de Sassenage et nous avons été ravis d'en assurer la gestion pour la Mairie, et de pouvoir assurer un accueil de qualité au sein du multi-accueil Le Jardin de Mélusine

Cette année, l'accent a été porté sur la mise en valeur de nos pratiques autour des compétences du 21^e siècle, communément appelées les 5C. Les enfants et les professionnels ont pu mettre en avant ces pratiques au quotidien en développant la collaboration, la communication, la pensée critique, la créativité et l'esprit citoyen.

Les parents participent également à la vie de la crèche à travers différents ateliers proposés pour découvrir davantage l'environnement de leur enfant, mais aussi lors de réunions formelles (réunion parents) ou informelles (café parents, forum parentalité...) afin de garantir une communication transparente et fluide, permettant de maintenir une relation de confiance.

Grâce à tout ce travail, l'occupation de la crèche et les résultats sont cette année satisfaisants.

L'année 2023 sur la crèche Le Jardin de Mélusine a donc été positive à la fois pour les enfants, les équipes et les familles. De nombreux ateliers, partenariats, sorties et spectacles ont été pensés et travaillés avec soin par notre équipe et assurant ainsi des expériences riches en découverte et stimulantes pour l'épanouissement des enfants accueillis.

Avec une satisfaction globale de 88%, les familles sont ravies et confiantes de nous laisser chaque jour leurs enfants et recommandent la crèche à plus de 88%.

Vous trouverez ci-après un aperçu de l'activité de la crèche cette année, nous vous souhaitons une bonne lecture et sommes à votre disposition pour venir vous le présenter.



Ne pas diffuser

1.11 - Fiche de synthèse 2023



Nom de la structure
Agrément
Horaires d'accueil
Equipe cible prévue au contrat
% satisfaction enquêtes familles
Ateliers familles réalisés
Journées pédagogiques
Dates de fermetures

Le Jardin de Mélusine DSP

28 berceaux répartis en 2 sections :

- 10 berceaux en section bébés
- 18 berceaux en section moyens / grands

De 7h30 à 18h30

12 professionnelles :

- 1 Directrice
- 1 Adjointe
- 1 IDE
- 1 Educatrice de jeunes enfants
- 2 Auxiliaires de puériculture
- 4 Agents spécialisés petite enfance
- 1 cuisinière
- 1 Agent de service

- Juin 2023 : 90%
- Octobre 2023 : 88%

2 Cafés parents la parentalité / la ferme à la crèche

2 journées pédagogiques 29/05/2023 et 25/08/2023

Pont Ascension 19 mai / 31 juillet au 20 aout /25 décembre 23 au 01 janvier 24



Ne pas diffuser

3 - Présentation de l'occupation de la crèche

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



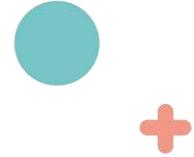
synthèse occupation

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE

L'occupation de la crèche Le jardin de Mélusine a été en augmentation

- La rentrée a été mieux préparée que les années précédentes
- De nouvelles places entreprises ont été attribuées en 2023

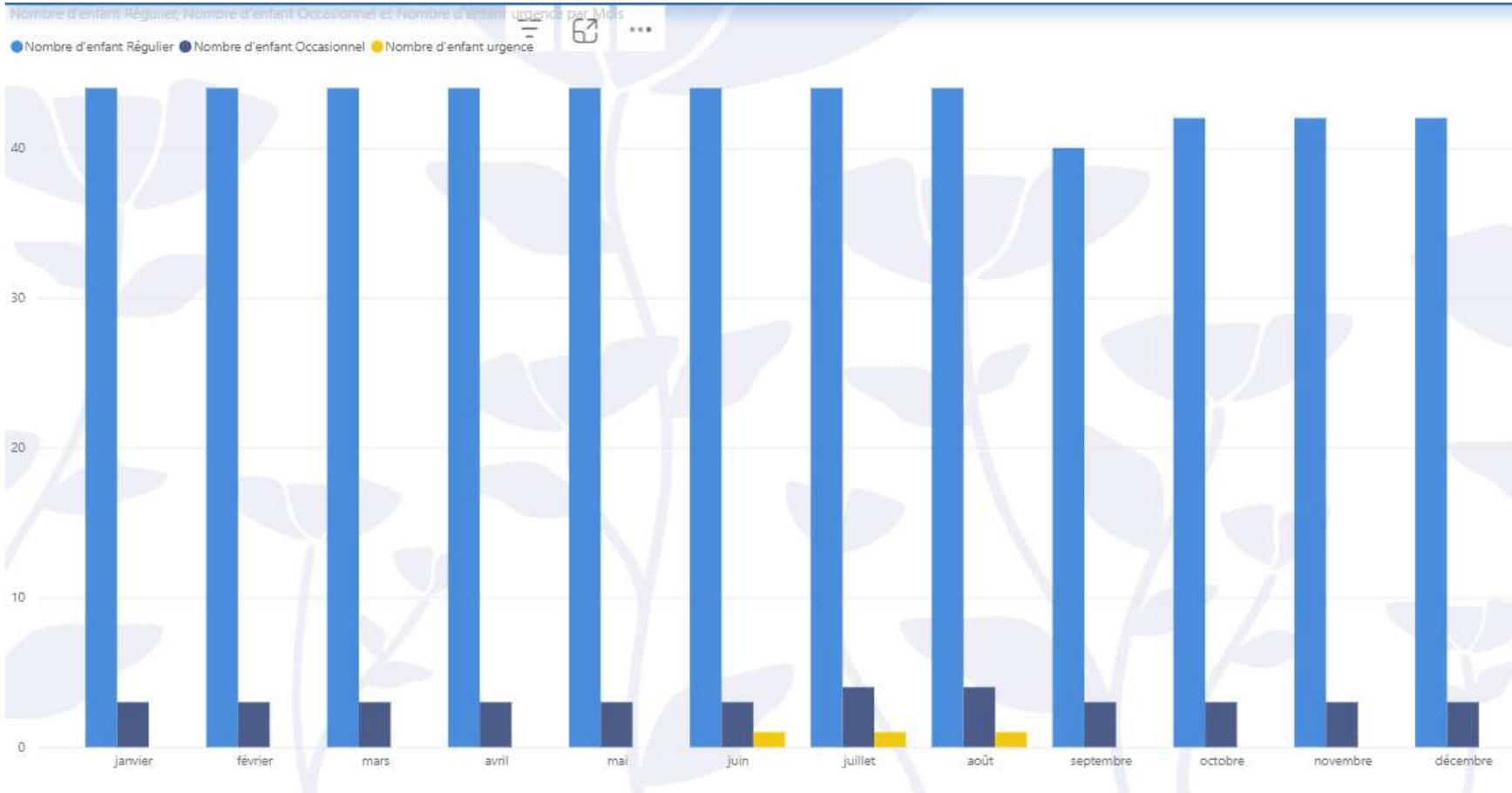
Aussi, le taux de facturation a été amélioré cette année.



Ne pas diffuser

synthèse occupation

Nombre d'enfants accueillis et typologie des contrats



En 2023 :

67 enfants ont été accueillis au sein de la crèche (vs 70 en 2022)

61 enfants étaient inscrits en accueil régulier, 5 en accueil occasionnel, 1 en accueil d'urgence*.

*Un enfant a pu bénéficier de plusieurs contrats.

Ne pas diffuser

synthèse occupation

Heures réalisées et heures facturées



Le nombre total d'heures réalisées et facturées en 2023 est de :

• **52 626** heures réalisées (vs 50 339 en 2022)

• **55 421** heures facturées (vs 53 741 en 2022)

- Taux d'occupation réalisé : 74%
- Taux d'occupation financier : 78%
- Taux de facturation : 105,3%

5 berceaux commercialisés :

- Schneider
- Park System
- Scalinx
- Terrideal

Ne pas diffuser

4 – les relations familles



Synthèse

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE

En ligne avec notre démarche qualité et d'amélioration continue de notre service, deux fois par an, les parents sont invités à donner leur avis sur la vie de la crèche via les enquêtes de satisfaction.

Les résultats de ces enquêtes, communiqués par affichage, sont suivis systématiquement de plans d'actions.

Les résultats cette année ont été de **9/10** en juin et **8,8/10** en octobre Par ailleurs, nous veillons à avoir des liens réguliers avec les familles.

En plus de rendez-vous individuels avec les parents, de l'envoi de newsletter et de l'utilisation de l'application Espace parents, des réunions par section ou à thème ont été organisées sur la crèche



Ne pas diffuser

enquête de satisfaction Mars 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE

Les résultats de cette enquête de satisfaction sont très positifs puisque la satisfaction globale des parents est de **9/10**.

Les 25 parents qui ont répondu (58 % des parents) ont particulièrement mis en avant la sécurité affective et les ateliers proposés aux enfants .

- “ L'équipe au complet, de la direction, passant par les professionnelles de la petite enfance, par la chef de cuisine, et le personnel d'entretien est super ! Notre fils est très content d'aller à la crèche ”
- “ C'est un établissement qui s'adapte énormément et c'est un gros point positif ! ”

Plan D'action

- Travail sur transmission du matin et du soir
- Revoir les créneaux horaires des ateliers avec les parents



Enquête de satisfaction - Mars 2023

MERCI aux familles ayant répondu au questionnaire !

• Votre contribution permet de vous offrir une qualité d'accueil au plus proche de vos besoins



Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

• Soucieux de l'amélioration continue de la qualité de notre service, nous avons bien pris note de vos remarques. Vous trouverez ci-dessous les points d'amélioration que nous vous proposons :

- Travail sur transmission du matin et du soir
- Revoir les créneaux horaires des ateliers avec les parents

Ne pas diffuser

enquête de satisfaction OCTOBRE 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE

Les résultats de cette enquête de satisfaction sont très positifs puisque la satisfaction globale des parents est de **8,8/10**.

Les 21 parents qui ont répondu (58 % des parents) ont particulièrement mis en avant la sécurité affective et les ateliers proposés aux enfants .

- « Une équipe très professionnelle, passionnée par leur métier. Un accueil le matin et le soir d'une grande qualité
- Excellent fonctionnement
- Plan D'action
 - Revoir en équipe les soins d'hygiène prodigués aux enfants
 - travail en équipe sur la familiarisation



Enquête de satisfaction oct.23 Le Jardin de Mélusine

MERCI aux familles ayant répondu au questionnaire !

Votre contribution permet de vous offrir une qualité d'accueil au plus proche de vos besoins

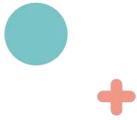


Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Soucieux de l'amélioration continue de la qualité de notre service, nous avons bien pris note de vos remarques. Vous trouverez ci-dessous les points d'amélioration que nous vous proposons :

- Revoir en équipe les soins d'hygiène prodigués aux enfants
- Travail en équipe sur la familiarisation

Ne pas diffuser



réunion parents

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE

Réunion	Date	Thèmes
Réunion de rentrée	26/10/2023	Thèmes abordés : <ul style="list-style-type: none">• Présentation de la crèche et de l'équipe• Présentation des 5C• Présentation des projets pour l'année• Présentation de points important du RF
Café des parents	Mars 2023 Juin 2023	Thèmes abordés : <ul style="list-style-type: none">• Imiter c'est se développer• La ferme à la crèche



Ne pas diffuser

newsletter



Tous les deux mois, la directrice envoie aux parents par courrier électronique la Newsletter **Crèche Actus**.

Elle permet d'entretenir une communication régulière avec les familles, de leur communiquer des informations et de la visibilité sur le quotidien de leur enfant à la crèche, sur les temps forts passés et à venir, et des contenus pédagogiques ou conseils pratiques.



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



Ne pas diffuser

Espace Parents

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



Chaque famille qui le souhaite peut bénéficier d'un accès dédié à l'Espace Parents

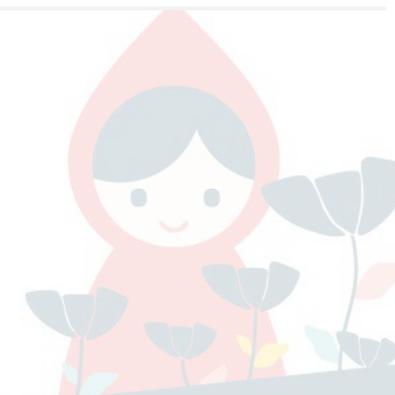
Une fenêtre ouverte sur la vie de la crèche au quotidien.

L'application, accessible sur ordinateur, tablette et smartphone, est un outil de communication privilégié avec les parents au quotidien. Ils peuvent ainsi rester connectés à l'univers de la crèche et de leur enfant

Il offre les fonctionnalités suivantes :

- Actualité de la crèche : l'éducatrice met en ligne une fois par mois un article sur un thème pédagogique ou sur une actualité ; l'infirmière y ajoute aussi à la même fréquence un article sur un thème médical, de prévention ou d'actualités.
- Albums photos : régulièrement et dès que possible, l'équipe met en ligne les photos des enfants, les journées spéciales, les événements particuliers.
- Calendrier : il est noté dans le calendrier les dates des événements mis en place par les professionnelles.
- Trombinoscope de l'équipe
- Accès à des fiches thématiques sur des sujets variés (santé, éducation, activités, bien-être).

Bienvenue dans
votre espace personnel



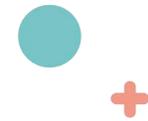
Ne pas diffuser

quelques exemples réalisés avec les parents

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



Evènement	Date	Activités proposées
Spectacle de fin d'année	07/07/2023	Autour de la parentalité
Fête de l'hiver	20/12/23	Ateliers snoezelen, maquillage, constructions, lecture avec les parents
Atelier parents-enfants	Février 2023	Le jeu libre
	Mai 2023	Les comptines



Ne pas diffuser

5 – la vie de la crèche



ateliers spécifiques



Des ateliers sont proposés à différents moments de la journée pour permettre à l'enfant d'acquérir de nouvelles connaissances, de développer ses sens, sa motricité, son langage et sa concentration, de se confronter à l'autre et donc de l'aider dans son développement global.

Ces ateliers sont accessibles aux enfants qui le souhaitent : ateliers manipulations et transvasements, ateliers expressions et traces, ateliers découverte et confection d'instruments de musique ...

Le jardin est également un espace que les enfants apprécient et explorent quotidiennement. Ils peuvent y crier, courir, sauter, grimper, lancer des ballons, faire de la moto ou du tricycle, grimper aux structures de motricité en toute sécurité ou encore jardiner dans le potager.

Ne pas diffuser

Activités au quotidien

Le jeu, c'est le travail de l'enfant, c'est son métier, c'est sa vie (Pauline Kergomard).

Afin de diversifier au mieux les activités quotidiennes des enfants, notre équipe propose un certain nombre d'activités en « libre-service », adaptées aux enfants.

En effet, l'activité autonome de l'enfant (c'est à dire, librement choisie par l'enfant) est un concept primordial pour nous. Il est important que l'enfant ait la liberté de mouvement et le libre choix des activités, ce qui va permettre la conquête de l'autonomie et la responsabilisation. L'enfant doit être l'acteur de son jeu et de son activité au sens large.

Le travail des professionnels étant de proposer un environnement riche, « préparé » et adapté.

Chaque enfant évolue librement et explore avec plaisir les paniers de jouets mises à sa disposition et s'en sert comme il en a envie.

Pour les plus petits : des hochets, jeux à enfiler, jeux à taper, jeux à clés et à formes, etc.



Pour les plus grands, des jeux d'encastrement, jeux symboliques ou d'imitation sont installés dans différents espaces :

- Les animaux sont mis en valeur dans la ferme
- Les voitures sont stationnées dans le garage
- Les poupées sont joliment habillées
- Une tour est en cours de construction à proximité de la panier d'éléments de construction
- Sur la cuisinière un plat est en train de mijoter
- Des livres sont à disposition et prêts à être dévorés des yeux, etc.

Les professionnels prennent le temps d'observer l'enfant jouer et apprennent ainsi à le connaître. Nous laissons libre court à la créativité, l'imagination et aux initiatives de l'enfant. Dans le même esprit, les temps de rêveries sont préservés car nécessaires à son équilibre.

Ne pas diffuser

promouvoir l'égalité des chances à travers les activités de la crèche

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



La lutte contre les inégalités commence à la crèche. L'investissement dans la petite enfance est en effet un investissement social qui permet de lutter contre les inégalités sociales et territoriales dès le plus jeune âge. Accueillir en crèche ces enfants permet :

- De donner des chances très tôt en permettant d'acquérir des compétences psychosociales pour ensuite mieux s'adapter à l'école,
- A tous les enfants sans exception, une ouverture sur le monde artistique et culturel,
- D'offrir un véritable bain de langage aux enfants, quand on sait que la période entre 1 et 3 ans est un âge clef. Les capacités langagières des jeunes enfants ayant un impact décisif sur leur relation aux autres et leur réussite scolaire future.

Activités artistiques menées à la crèche

- Peinture, coloriage, découpage
- Kamishibai
- Pâte à sel, sable magique
- Puzzles
- Etc...

Ne pas diffuser



quelques exemples d'activités



Autour des livres

"Les bébés ont besoin de caresses, de lait ... et d'histoires" Patrick Ben Soussan, Pédopsychiatre

La littérature enfantine, la découverte de l'objet livre, le plaisir de la lecture, les échanges autour d'une histoire, font partie des outils de base qui favorisent les interactions et la communication entre l'enfant et l'adulte : Permettant la verbalisation, l'enrichissement du vocabulaire et contribuant ainsi aux acquisitions langagières de l'enfant.

L'objet livre peut aussi devenir créateur de lien social, support de communication voir de médiation, outil d'échange et de partage avec les parents autour de leur enfant et espace de rencontre et renforcer nos actions de co-éducation.

Nos actions sur la crèche :

- Des livres à dispositions dans toutes les sections
- La mascotte de la crèche Mélu et son livre allant chez les familles
- Une sélection de livres dans la newsletter ou chaperons et vous
- Un partenariat avec médiathèque emprunt de livres.



Ne pas diffuser

INCLUSION : PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



Ainsi à la crèche nous n'avons pas accueilli d'enfant porteur de handicap et/ou atteint de maladie chronique en 2023 mais nous sommes toute l'équipe est sensibilisée à cet accueil

Depuis 2009, nous avons entrepris une démarche volontariste pour favoriser l'inclusion de ces enfants et l'avons inscrit dans notre projet Social.

Au-delà des obligations règlementaires, nous sommes soucieux de contribuer à l'accueil de la diversité. Dans cette optique, nous avons, entre autres, engagé un travail de réflexion sur l'accueil des enfants en situation de handicap et leurs familles :

- Travailler en réseau avec les partenaires de soins,
- Organiser des Formations en Interne,
- Proposer un groupe Ressource « Handicap »,
- Créer des partenariats notamment avec l'association « Une Souris Verte »,
- Organiser cet accueil de la façon la plus adaptée pour l'enfant.

Lorsqu'un enfant malade ou en situation de handicap est inscrit à la crèche, dans une démarche inclusive, nous mettons en place un projet d'accueil individualisé (le PAI).

Ce document écrit, est le fruit d'une réflexion commune entre les parents de l'enfant, la directrice de l'établissement, le médecin de la structure et le médecin qui suit l'enfant. Il est réajusté régulièrement, organisant les modalités de la vie quotidienne de l'enfant dans la structure, et définit les rôles de chacun et précise par exemple :

- Le régime alimentaire,
- Les aménagements d'horaires,
- Les activités inadaptées
- Les besoins thérapeutiques,
- Le protocole à suivre en cas d'urgence.



Ne pas diffuser

SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE



La Grande Semaine de la Petite Enfance est un dispositif national destiné à fêter le trio enfants-parents-professionnels. Cette semaine est donc l'occasion pour enfants, parents et professionnels de se retrouver dans tous les lieux d'accueil autour **d'ateliers-jeux**.

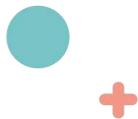
En 2023, la Grande Semaine de la Petite Enfance a eu lieu du 18 au 25 mars, autour du thème de « POP ! Explorer l'extraordinaire dans le quotidien ».

Chez Les Petits Chaperons Rouges, nous souhaitons que l'ensemble des crèches s'inscrivent dans cette dynamique, le thème national pouvant être décliné, développé, complété ou détourné, et chaque structure étant bien évidemment libre d'organiser sa Grande Semaine, au gré des inspirations et en s'appropriant ce moment avec les familles.

En effet, fidèles à notre démarche de Co-éducation, nous importent dans cette manifestation : les échanges, les rencontres et cette notion de partenariat centré sur l'enfant en vue d'une meilleure cohérence éducative.

Pour les familles, des ateliers-jeux à adapter à l'univers familial ainsi que des supports reprenant des informations ou conseils délivrés par les partenaires sont prévus pour accompagner les parents dans l'exercice de leur parentalité.

Ne pas diffuser



SEMAINE DU GOUT

Les Petits Chaperons Rouges ont choisi cette année de s'associer à la 34^{ème} **Semaine du Goût** qui s'est tenue du **16 au 22 octobre 2023**.

Comme pour la Grande Semaine de la Petite Enfance, nous avons laissé la place aux initiatives locales des crèches, dans le respect des valeurs d'origine de cette initiative nationale :

- L'éducation au goût des consommateurs, notamment des enfants ;
- La diversité des goûts et saveurs ;
- L'information transparente et pédagogique sur les produits, leur origine, leur mode de production et leurs spécificités ;
- La transmission des métiers et savoir-faire locaux ;
- Le plaisir du goût ;
- La valorisation des comportements et consommations alimentaires s'inscrivant dans un mode de vie équilibré et durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Eveiller les enfants à la diversité des goûts et des saveurs, les sensibiliser à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée, mais aussi et surtout partager un moment de plaisir et de convivialité : tels sont nos objectifs !



SORTIES ET PARTENARIATS EXTÉRIEURS

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



Sortie et partenariat	Date	Activités proposées, dates
Partenariat avec la Ludothèque	2 fois dans le mois	Découverte de nouveaux jeux et jouets
Sortie au marché	Les vendredis matin	Découverte du marché, des produits
Sorties à la boulangerie	Régulièrement	Acheter le pain pour le repas et le goûter de la crèche

Les activités n'ont pas pu se réaliser autant de fois que nous aurions voulu le faire par rapport à l'organisation et le plan Vigipirate



Ne pas diffuser

6 - L'équipe de la structure



SYNTHÈSE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE

L'équipe se compose de 11 professionnels dont 8 auprès des enfants.

L'équipe auprès des enfants comporte 54,5 % de catégorie 1 (au 23 décembre 2023), conformément au cahier des charges.

Afin de renforcer l'équipe et de garantir une qualité d'accueil, la crèche a eu recours à 119 heures de volante.

Dans une démarche de cohésion d'équipe, la direction de la crèche a mis en place un calendrier « Cohésion & bien-être » qui propose différentes actions tout au long de l'année: décoration de la salle de pause, mobilisation autour d'Octobre Rose, sorties au restaurant le vendredi soir une fois par mois...



Ne pas diffuser



ÉQUIPE DE LA CRÈCHE AU 31/12/2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



Nom Prénom	Date d'entrée dans la société	Nature du contrat	Intitulé Bulletin	Horaire Hebdo	ETP	Cat	Commentaire
DELASSELE, Nathalie	21/08/2023	CDI	Directrice de crèche	35	1		
BENOUN, Clémence	07/09/2022	CDI	Adjoint(e) d'établissement	35	1	1	Encadrement à 100%
POMPANON, Angele	19/12/2022	CDI	Educateur(trice) de jeunes enfants	35	1	1	
AVELENS SANCHES, Joana	15/05/2023	CDI	Auxiliaire de puériculture	28	0,8	1	
TROULLIER, Sophie	01/01/2021	CDI	Auxiliaire de puériculture	28	0,8	1	
CELEPCI, Ummu	01/09/2022	CDI	Aide auxiliaire de puériculture	35	1	2	
KOT, SYLWIA	01/01/2021	CDI	Aide auxiliaire de puériculture	35	1	2	
LE BIHAN, JENNIFER	01/01/2021	CDI	Aide auxiliaire de puériculture	35	1	2	
PREVOTEAU, Laurine	16/03/2022	CDI	Aide auxiliaire de puériculture	35	1	2	
GUERNOUG, Myriam	01/01/2021	CDI	Agent d'entretien	24,5	0,7		
OZELLO, Coline	01/09/2022	CDI	Cuisinier(ière)	35	1		

Total
ETP :10,3

Pourcentage Cat
1 : 47%



Ne pas diffuser

VACATAIRES

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE

RSAI

Le médecin de la crèche est intervenu dans le cadre de ses missions auprès des enfants et de leur famille, 2 fois dans l'année

Psychologue

Une psychologue est présente au sein de la crèche deux fois par mois (2h30 à chaque fois).

Elle accompagne les pratiques professionnelles par des observations et temps d'analyse des pratiques, favorise la réflexion des équipes sur l'adaptation des comportements aux besoins spécifiques de chaque enfant, participe à l'identification des troubles ou les difficultés des enfants et accompagne les familles pour une prise en charge adaptée vers le réseau médico-psycho-social au besoin.



Ne pas diffuser



ARRIVÉES

Nom Prénom	Date d'entrée dans la société	Intitulé Bulletin	Horaire Hebdo
AVELENS SANCHES, Joana	01/02/2023	Auxiliaire de puériculture	28,00

En 2023, il y a eu :

1 embauche en CDI.

1 fin de CDI par démission

DÉPARTS

Nom Prénom	Date d'entrée dans la société	Date de départ	Intitulé Bulletin	Horaire Hebdo
CASTELLANO, Eva	14/03/2022	25/05/2023	Infirmière	7,00



Ne pas diffuser

CDD

De plus, afin de maintenir notre qualité de service et d'assurer un nombre de personnel encadrant suffisant auprès des enfants, en ligne avec nos engagements, nous avons eu recours à des personnes en CDD pour remplacer des personnes absentes ponctuellement :

Nom Prénom	Date d'entrée dans la société	Date de départ	Intitulé Bulletin	Horaire Hebdo
KUZNICKI Meg	29/09/2022	03/02/2023	Aide auxiliaire de puériculture	35,00
GROS, Antoine	12/05/2023	01/09/2023	Agent d'entretien	35,00
IMPAGLIAZZO, Corinne	04/09/2023	29/09/2023	Directrice de crèche	35,00
SERVAGE, Ilona	17/04/2023	22/12/2023	Aide auxiliaire de puériculture	35,00
YASAR, Selin	08/03/2023	14/04/2023	Aide auxiliaire de puériculture	35,00



Ne pas diffuser

ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION DES ÉQUIPES

Les actions déjà existantes:

- **Formations:** formations obligatoires (HACCP, GUE...), classiques (formations choisies par le salarié), E-Grandir (E-learning)
- **Tickets restaurants:** cofinancés par LPCR à hauteur de 50%
- **Une cellule d'écoute:** depuis 2020, Les Petits Chaperons Rouges ont mis en place une cellule d'écoute PsyFrance pour apporter aux collaborateurs un soutien psychologique au cours des moments difficiles que chacun peut traverser
- **La cooptation:** concept qui fait appel à nos collaborateurs pour recruter. La présentation d'un candidat qui valide sa période d'essai permet aux coopteurs de percevoir une prime dont le montant peut varier en fonction des postes qui seront pourvus par ce biais
- **La mobilité interne:** tous les postes à pourvoir au sein de l'entreprise sont disponibles sur le Flash Recrutement National tous les 1^{ers} lundis de chaque mois sur notre réseau. Cette communication permet à nos équipes de se manifester en cas de souhait de mobilité interne qu'elle soit géographique ou fonctionnelle
- **Revalorisation salariale :** Augmentation générale et enveloppe d'augmentation individuelle
- **Nouveaux Kit et parcours d'intégration:** Pour une compréhension plus rapide du fonctionnement général de l'entreprise et une prise de poste plus sereine, LPCR a développé un parcours d'intégration destiné aux nouveaux salariés mais également à toutes les évolutions et mobilités internes
- **VAE (Validation des Acquis de l'Expérience):** associée au cabinet VAE Les 2 Rives et à l'Ateliers des Chefs, la société LPCR propose depuis 2021 de transformer l'expérience de ses salariés en diplôme
- **Prime de bien-être en entreprise:** une prime de 100€ a été versée pour l'amélioration de chaque salle de pause

Ne pas diffuser

FORMATIONS

Tout au long de leur parcours chez nous, nos collaborateurs bénéficient d'un accompagnement de carrière personnalisé et d'une palette de formations riche et diversifiée. En fonction des besoins exprimés par les professionnels ou de ceux identifiés par l'entreprise, nous proposons à nos salariés :

- ◆ Des formations en présentiel, dispensées par l'Académie Grandir ou des organismes spécialisés
- ◆ Un parcours de e-learning
- ◆ Un accompagnement de carrière et vers des formations diplômantes
- ◆ Un parcours d'intégration de 6 mois pour les nouveaux collaborateurs qui nous rejoignent, en lien avec un travail mené sur les fiches de postes et référentiels métiers

En 2023, les collaborateurs de la crèche ont bénéficié de:

- formation en présentiel pour un coût global de 5052 €
- formation en e learning pour un coût global de 375 €



Ne pas diffuser

FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

Bilan des formations réalisées sur l'année 2023

Intitulé de la formation	Organisme de formation	Heures totales de formation effectuées	Date de début	Date de fin	Métier/Service concerné	NOM	Prénom
Règles, limites et interdits	L'Académie	7	15/03/2023	15/03/2023	EDUCATEUR(TRICE) JEUNES ENFANTS	POMPANON	Angele
Règles, limites et interdits	L'Académie	7	15/03/2023	15/03/2023	AIDE AUXILIAIRE	KOT	Sylwia
Connaître et comprendre la méthode HACCP	L'Académie	6	08/06/2023	08/06/2023	CUISINIER(E)	OZELLO	Coline
Gestes d'urgence à l'enfant (GUE)	L'Académie	7	04/07/2023	04/07/2023	AIDE AUXILIAIRE	CELEPCI	Ummu
Connaître et comprendre la méthode HACCP	L'Académie	6	21/11/2023	21/11/2023	AGENT DE SERVICE	GUERNOUG	Myriam
2 journées pédagogiques		140	29/05/2023	Et 23/08/2023	Tous les professionnels		
		173					



Ne pas diffuser

DE NOMBREUSES FORMATIONS EN E-LEARNING

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le
 ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



Bilan des formations e-learning réalisées sur l'année 2023

Intitulé de la formation	Organisme de formation	Date	Métier/Service concerné	Nom	Prénom	Coût global de la formation TTC
						Coût pédagogiques, frais annexes, salaires
Prévention de la mort inattendue du nourrisson	E-Grandir	14/03/2023	AIDE AUXILIAIRE	LE BIHAN	Jennifer	25
La maladie des pieds mains bouche	E-Grandir	05/05/2023	ASSISTANT(E) DE DIRECTION	BENOUN	Clémence	25
Présentation intranet	E-Grandir	02/06/2023	RESPONSABLE DE SECTEUR	DELASSELLE	Nathalie	25
Présentation RAMBO	E-Grandir	02/06/2023	RESPONSABLE DE SECTEUR	DELASSELLE	Nathalie	25
Comment bien se laver les mains ?	E-Grandir	17/07/2023	AIDE AUXILIAIRE	KOT	Sylwia	25
Prévention de la mort inattendue du nourrisson	E-Grandir	25/07/2023	ASSISTANT(E) DE DIRECTION	BENOUN	Clémence	25
Faire entrer la nature à l'intérieur	E-Grandir	25/10/2023	AIDE AUXILIAIRE	KOT	Sylwia	25
Comment bien se laver les mains ?	E-Grandir	10/11/2023	ASSISTANT(E) DE DIRECTION	BENOUN	Clémence	25
Faire entrer la nature à l'intérieur	E-Grandir	30/12/2023	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE	TROULLIER	Sophie	25
Atelier jardinage	E-Grandir	08/03/2023	RESPONSABLE DE SECTEUR	DELASSELLE	Nathalie	25
Le lavage de nez	E-Grandir	16/03/2023	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE	AVELENS SANCHES	Joana	25
Le lavage de nez	E-Grandir	23/03/2023	AIDE AUXILIAIRE	KOT	Sylwia	25
Accueillir un enfant présentant des troubles du neurodéveloppement	E-Grandir	21/03/2023	AIDE AUXILIAIRE	CELEPCI	Ummu	25
L'aménagement de l'espace des bébés	E-Grandir	22/03/2023	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE	TROULLIER	Sophie	25
L'aménagement de l'espace des moyens	E-Grandir	22/04/2023	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE	TROULLIER	Sophie	25



Ne pas diffuser

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE

Bilan des formations e-learning réalisées sur l'année 2023

Intitulé de la formation	Organisme de formation	Date	Métier/Service concerné	Nom	Prénom	Coût global de la formation TTC
						Coût pédagogiques, frais annexes, salaires
La boîte à outils des 5C	E-Grandir	25/04/2023	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE	TROULLIER	Sophie	25
La boîte à outils des 5C	E-Grandir	27/04/2023	AIDE AUXILIAIRE	KOT	Sylwia	25
La boîte à outils des 5C	E-Grandir	05/05/2023	CUISINIER(E)	OZELLO	Coline	25
Réception et gestion d'un panier repas dans le cadre d'un PAI	E-Grandir	05/05/2023	ASSISTANT(E) DE DIRECTION	BENOUN	Clémence	25
La boîte à outils des 5C	E-Grandir	05/05/2023	AIDE AUXILIAIRE	CELEPCI	Ummu	25
La boîte à outils des 5C	E-Grandir	05/05/2023	ASSISTANT(E) DE DIRECTION	BENOUN	Clémence	25
La boîte à outils des 5C	E-Grandir	05/05/2023	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE	AVELENS SANCHES	Joana	25
Les 5C L'effet Chaperons	E-Grandir	19/04/2023	AIDE AUXILIAIRE	KOT	Sylwia	25
Les 5C L'effet Chaperons	E-Grandir	20/04/2023	ASSISTANT(E) DE DIRECTION	BENOUN	Clémence	25
Les 5C L'effet Chaperons	E-Grandir	22/04/2023	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE	TROULLIER	Sophie	25
Les 5C L'effet Chaperons	E-Grandir	05/05/2023	CUISINIER(E)	OZELLO	Coline	25
Les 5C L'effet Chaperons	E-Grandir	05/05/2023	AIDE AUXILIAIRE	CELEPCI	Ummu	25
La confiance est la base de la relation Parents Professionnels	E-Grandir	05/05/2023	ASSISTANT(E) DE DIRECTION	BENOUN	Clémence	25
La morsure en crèche	E-Grandir	05/05/2023	ASSISTANT(E) DE DIRECTION	BENOUN	Clémence	25
Les 5C L'effet Chaperons	E-Grandir	05/05/2023	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE	AVELENS SANCHES	Joana	25
La mise en sécurité	E-Grandir	26/09/2023	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE	AVELENS SANCHES	Joana	25
Parcours_Autour du livre et du conte	E-Grandir	31/08/2023	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE	TROULLIER	Sophie	30
Parcours_Feedback Manager	E-Grandir	31/05/2023	RESPONSABLE DE SECTEUR	DELASSELE	Nathalie	45
						850 €

Ne pas diffuser

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES



L'ensemble des professionnels de la crèche ont également bénéficié de 2 journées pédagogiques.

♦ **Journée pédagogique du 29 mai 2023**

L'ordre du jour de cette journée pédagogique était le suivant :

- Les 5 C avec tous les professionnels du périmètre isérois

♦ **Journée pédagogique du 21 août 2023**

L'ordre du jour de cette journée pédagogique était le suivant :

- La journée type
- Préparation rentrée



Ne pas diffuser

ANIMATION DE L'ÉQUIPE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



Réunions de section

Les réunions d'équipe ont lieu une fois par mois et permettent aux équipes de réfléchir et d'échanger sur les moments forts de la journée de l'enfant, l'organisation de la section, le positionnement professionnel, les difficultés rencontrées ou les améliorations apportées dans la section, l'écriture et la mise en pratique du projet de section.

Réunions d'éducatrices de jeunes enfants (EJE)

Les réunions d'EJE ont lieu une fois par semaine et permettent aux EJE de travailler sur la pédagogie, l'organisation des sections et leur positionnement en tant que responsable de section.

Réunions d'analyse des pratiques avec les professionnels et la psychologue

Suite à des temps d'observation dans les sections, la psychologue co-anime une réunion d'analyse des pratiques centrée sur l'accueil des enfants. Ce temps permet aux professionnels de se décentrer des situations dans lesquelles ils sont impliqués pour mieux se mobiliser sur les besoins des enfants et des familles accueillies, et pour proposer par la suite des réponses et des attitudes adaptées.

Réunions de directrice

Une fois par mois, toutes les directrices du secteur de la responsable se réunissent afin d'échanger sur la vie de leur crèche, l'harmonisation des pratiques professionnelles et des démarches pédagogiques, le respect du cadre et des protocoles.

Deux fois par an, la directrice est également conviée à une « revue de périmètre » avec la Direction des Opérations pour faire un bilan sur le fonctionnement de la crèche. certification de services, focus pédagogique, etc.).

Entretiens individuels

Deux fois par an, la directrice organise des entretiens individuels avec l'ensemble de son équipe. Ces échanges permettent à la directrice de faire une synthèse sur les points forts et axes de progrès de chaque professionnel. Ensemble, ils définissent les objectifs de l'année à venir, peuvent être amenés à analyser certaines situations passées et évoquent des projets d'avenir.

Réunion avec le Chargé Ressources Humaines

Chaque crèche est suivie pour tous les sujets RH par un chargé RH. Celui-ci vient au moins une fois par an sur la crèche, afin de rencontrer les équipes et faire un point avec eux sur la situation de la crèche.



Ne pas diffuser

7 – ECOLO CRECHE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE

S²LO



DÉMARCHE ÉCOLO CRÈCHE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



Signataire de la Charte Ecolo Crèche® depuis 2009, Liveliv renforce son engagement environnemental en se fixant pour objectif la labellisation de l'ensemble de ses structures

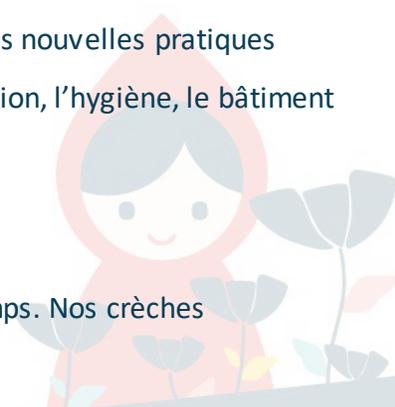
L'association Label vie est spécialisée dans l'accompagnement des crèches, pour des pratiques respectueuses de l'environnement. Chaque équipe engagée dans la démarche définit, après un audit de diagnostic, les pratiques et, les 3 axes minimums de mise en œuvre d'une démarche écoresponsable spécifique à sa structure selon 7 critères environnementaux : le bâtiment, le sociétal, les actions pédagogiques et les jouets, les énergies, le tri et la récupération, l'hygiène (soins) et les produits d'entretien (nettoyage), tout en ouvrant et associant les parents à la démarche.

Au regard des axes choisis, les équipes sont formées pour assurer la pérennité des nouvelles pratiques écoresponsables mises en place. Cette démarche environnementale est mesurée par l'association et récompensée, en général 18 mois après l'initialisation du projet, par l'obtention du label EcoloCrèche®.

La labellisation Ecolo Crèche® s'articule autour de 3 étapes :

- > Un **audit** des pratiques de la structure
- > Une **phase de formation** : au regard des axes choisis pour leur démarche environnementale, les équipes sont formées pour assurer la pérennité des nouvelles pratiques écoresponsables mises en place. Les formations couvrent 8 domaines : les activités écologiques avec les enfants, l'entretien des locaux, l'alimentation, l'hygiène, le bâtiment et l'ameublement, les énergies, l'eau, la gestion des déchets.
- > Un **accompagnement** régulier par conférence tout au long de l'année et par des visites en présentiel

Cette labellisation est remise en cause tous les 3 ans pour permettre à la démarche de s'enrichir et de pérenniser les actions mises en place dans le temps. Nos crèches s'inscrivent, alors, dans un processus de re-labellisation.



Ne pas diffuser

8– la démarche RSE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



DE NOMBREUSES INITIATIVES EN LIEN AVEC LA RSE ONT ÉGALEMENT ÉTÉ MISES EN PLACE AU NIVEAU DE LA CRÈCHE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE

Recyclage à la crèche

Tri et recyclage des déchets
Fabrication de jeux et jouets



Action de solidarité

Récupération des bouchons
pour les bouchons d'Amour
Troc habits au sein de la crèche

Ne pas diffuser

UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



La cuisinière de la crèche, privilégie dans ses menus avec des produits et des aliments issus de l'agriculture biologique et locale (produits de saison et privilégiant les circuits courts).

Les menus sont envoyés aux familles par email et affichés sur les panneaux d'information des sections.

Par ailleurs, un travail est réalisé en collaboration avec la cuisinière et l'équipe, afin de réduire au maximum le gaspillage alimentaire, au travers un système fin d'ajustement des commandes et du nombre de repas préparés ajustés aux besoins réels et à des actions de sensibilisation.



Ne pas diffuser

ACTIONS MISES EN PLACE POUR ASSURER UNE BONNE QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



- 1 - L'aération doit se faire alors en ouvrant les **portes** et les **fenêtres** durant **15 minutes** pour créer un courant d'air
- 2 - **Limiter** l'utilisation des **sprays** (respect des fréquences des protocoles d'hygiène)
- 3 - Vérifier régulièrement l'état de **propreté** des **systèmes de ventilation** (VMC)

Cette démarche s'inscrit dans un programme d'actions de prévention de la qualité de l'air intérieur, conformément à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.



Grandir
La famille au cœur !

Depuis l'année 2018, un programme de prévention de la qualité de l'air intérieur (QAI) est mis en place sur l'ensemble de nos crèches, conformément à la réglementation sur le sujet. La vérification annuelle de l'opérabilité des ouvrants est réalisée à chaque réouverture de crèche, en août.

Les systèmes d'aération sont vérifiés à minima une fois par an, voire plus, suite à la demande du responsable de l'établissement ;

- Un autodiagnostic de la qualité de l'air intérieur a été réalisé par la directrice et les équipes supports afin de cibler les actions d'amélioration à mettre en place.
- Des technologies d'amélioration de la qualité de l'air intérieur ont été réalisées dans plusieurs de nos crèches (technologie de purification de l'air et technologie de craquage moléculaire).
- Des analyses de la qualité de l'air intérieur ont été réalisées sur un panel de crèche.

Vous trouverez en annexe, le programme de prévention mis en place sur les crèches du réseau Les Petits Chaperons Rouges, l'affiche rappelant les actions à mettre en place tout le long de la journée au personnel de la crèche ainsi que les résultats de l'autodiagnostic de l'établissement.

Ne pas diffuser

9 – la sécurité, un enjeu de tous les jours

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



HYGIÈNE SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

HYGIÈNE ET PLAN DE MAITRISE SANITAIRE

La crèche, en tant qu'établissement avec une activité de restauration collective, bénéficie de l'appui du service Hygiène et Sécurité des Petits Chaperons Rouges pour répondre aux exigences réglementaires :

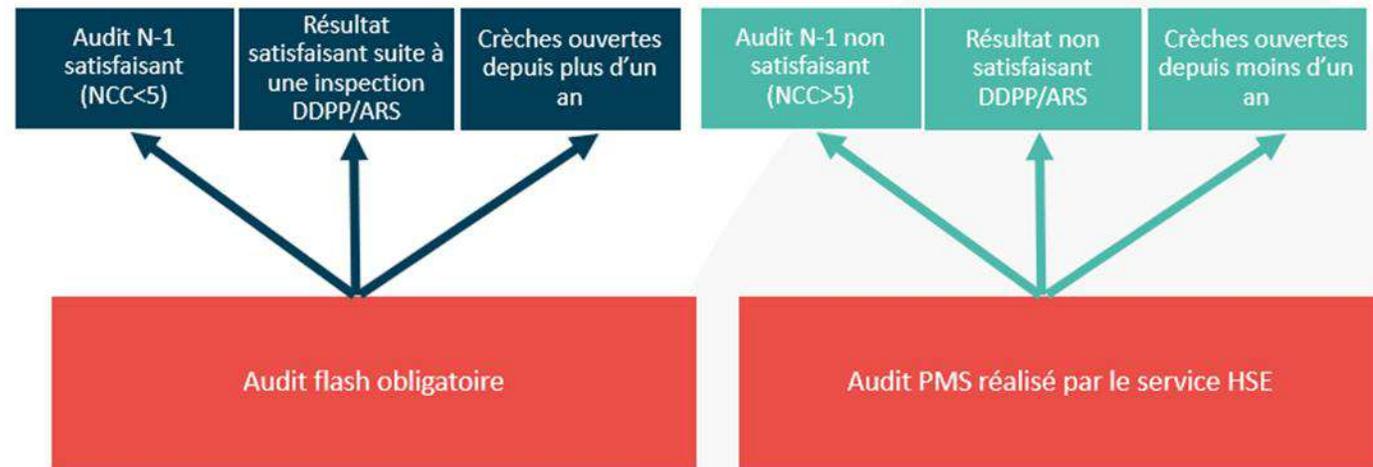
Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS), qui repose sur quatre piliers :

- Le plan HACCP
- Les campagnes de prélèvements microbiologiques
- Les formations à l'HACCP
- Les audits PMS

La directrice, formée en tant que référente HACCP, est le garant de la bonne application des règles d'hygiène dans sa structure par ses équipes. Le personnel intervenant en office de réchauffage est formé à minima une fois tous les trois ans à l'HACCP.

La crèche bénéficiant d'un service de préparation sur place, des analyses mensuelles sont réalisées par le prestataire de restauration. Des analyses complémentaires sont déclenchées par le service Hygiène et Sécurité des Petits Chaperons Rouges :

- Analyses de surfaces (plan de travail, matériel de la cuisine, biberons)
- Analyse d'eau pour garantir la potabilité de l'eau
- Analyses légionelles



SÉCURITÉ INCENDIE ET MISE EN SÛRETÉ

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



Dans le cadre de la prévention incendie et pour répondre aux situations d'urgences, les équipes des crèches sont formées à l'évacuation incendie. **Deux exercices d'évacuation** sont réalisés à minima dans l'année pour s'assurer du respect et des bons réflexes face à ce genre de situation.

- **Le 13 juillet 2023**
- **Le 06 octobre 2023**

En parallèle à l'évacuation, pour répondre à la circulaire ministérielle du 17 août 2016 relative aux situations d'urgence particulière (attentat, intrusion) et face aux risques majeurs (inondations, tempêtes, canicules), les équipes sont sensibilisées à la mise en œuvre du plan de mise en sûreté. Cette sensibilisation est complétée par **un exercice de mise à l'abri réalisé une fois par an** afin de préparer les équipes à acquérir les bons réflexes.

Cet exercice de mise en sûreté a été réalisé le 11 juillet 2023.



Ne pas diffuser

DES LOCAUX GÉRÉS AVEC SOIN

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE



SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS DURANT L'ANNÉE

(PLUS DE 32 DEMANDES DEPUIS MAI 23 : LOGICIEL
DE DEMANDE MIS EN PLACE)

- Réparation de la clim réversible
- Etanchéité de la toiture
- Travaux d'électricité
- Infiltration d'eau
- Travaux de plomberie
- Serrurerie
- Moustiquaire
- Huisserie et fenêtres
- Changement bonbonne four à vapeur

<i>MAINTENANCE – ENTRETIEN</i>	Entreprise	Nbr/Fréquence interventions
CLIMATISATION/CHAUFFAGE	SODEXO	2
VMC / CVC	SODEXO	2
ESPACES VERTS	IVERDE	5
SOLS SOUPLES	IVERDE	1
NUISIBLES	BANTISANTE	2
ASCENCEUR	TKELEVATOR	4
ELEMENTS DE CUISINE	01 CONTROLE	1

Vous trouverez tous les éléments en annexe.

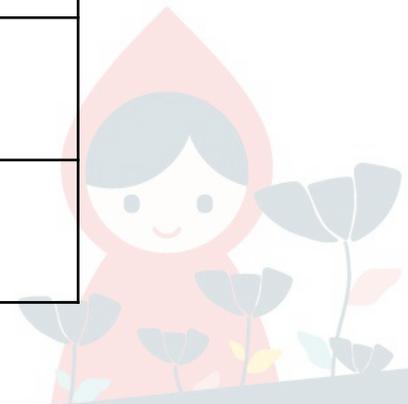


Ne pas diffuser

DES LOCAUX GÉRÉS AVEC SOIN

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE

<i>CONTRÔLES PÉRIODIQUES</i>	Entreprise	Date de passage	Réserves	Levées réserves
SSI (EXTINCTEURS)	BOUVIER	16/10/23		
CONTROLE ELECTRIQUE	01 CONTROLE	08/09/23		
AIRE DE JEUX	01 CONTROLE	08/09/23		
ASCENSEUR	TKELEVATOR	16/01/23 21/08/23		
ELEMENTS CUISINE	BOUVIER	11/10/23		



Ne pas diffuser

10 – les éléments financiers



SYNTHÈSE

Le résultat de l'année 2023 de la crèche est bénéficiaire de 88 559 €.

Le chiffre d'affaires est de 557 K€, en amélioration par rapport à 2022.
Cela s'explique par une meilleure occupation et une indexation de la grille
PSU sur 2023.

Les charges sont de 468 K€. On note une bonne maîtrise des coûts sur
l'année 2023.



Ne pas diffuser

COMPTE DE RÉSULTAT

VOUS TROUVEREZ LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ EN ANNEXE DU RAPPORT

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE

	2023	2022	2021	2020	2019
Nbre de Jours ouvrés	230	230	217	192	228
Nbre d'heures facturées	55 421	53 741	51 129	39 028	57 309
Nbre d'heures de présence	52 626	50 339	44 384	34 980	51 316
Taux de facturation	105,3%	106,8%	115,2%	111,6%	111,7%
Taux horaire famille moyen	1,86 €	1,81 €	1,63 €	1,87 €	1,84 €

Charges

60 Achats	2023	2022	2021	2020	2019
Alimentation et boissons	11 742	14 710	16 430	12 376	16 553
Eau, EDF, combustibles	12 741	13 545	15 419	13 169	14 722
Prestations d'animations	0	0	0	0	
Fournitures, petits équipements de bureaux	3 538	2 658	4 110	902	655
Produits pharmaceutiques	440	228	489	163	355
Fourniture d'activités	235	1 000	1 052	2 373	572
Divers (jetables et couches)	2 233	1 527	2 189	2 009	1 226
Divers linge	639	0	0	88	525
Divers (achat de matériel et d'équipement)	237	179	2 631	774	3 550
61 Services extérieurs	2023	2022	2021	2020	2019
Travaux entretien réparations	10 775	14 965	15 702	16 904	17 664
Primes d'assurance			0	180	382
Documentation, études, séminaires			346	900	
62 Autres services extérieurs	2023	2022	2021	2020	2019
Rémunération d'intermédiaires (psychologue, médecin, animations externes)	4 041	445	665	533	4 933
Bx interne (dont CIF)	0	9 102	6 496	1 963	0
Rémunération d'experts comptables			243	3 014	8 983
Frais bancaires			1 223	89	137
Frais postaux et télécom	93	272	1 351	818	1 794
Formation	5 427	7 120	7 140	6 028	1 546
Frais de gestion	60 723	33 948	30 693	30 933	31 096
63 Impôts et taxes	2023	2022	2021	2020	2019
Taxes sur les salaires	22 578	17 798	16 546	13 988	16 389
Autres impôts et taxes	31 724	10 872	11 472	8 209	19 601
64 Charges de personnel	2023	2022	2021	2020	2019
Salaires	263 619	243 624	224 838	208 929	242 941
Charges sociales	24 423	47 411	44 974	38 749	53 441
Frais d'équipe	625	1 539	1 745	1 577	2 793
65 Autres charges de gestion courante	2023	2022	2021	2020	2019
Charges	11 900	0	3	0	808
67 Charges exceptionnelles	2023	2022	2021	2020	2019
Sur opération de gestion	-1 360	1 778	2 577	23 766	5 306
68 Dotation aux amortissements et provisions	2023	2022	2021	2020	2019
Dotation aux amortissements et provisions	3 113	65 414	92 674	91 948	92 333
Total dépenses	468 849	488 137	501 011	480 380	537 497

Recettes

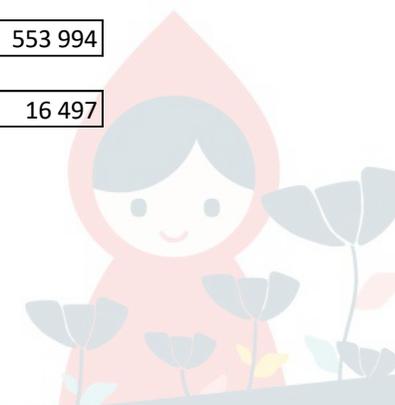
70 Prestations de services	2023	2022	2021	2020	2019
Prestation de service ordinaire CAF	247 948	215 820	174 846	130 938	202 716
Prestation de service ordinaire MSA	5 168	9 847	2 493	0	
Participation des usagers	103 210	97 282	94 022	73 159	93 544

74 Subventions de fonctionnement	2023	2022	2021	2020	2019
Subvention d'exploitation entreprise	70 722	54 316	41 799	43 644	80 262
Subvention d'exploitation CAF covid		1 785	7 021	36 794	
Subvention autre entité publique	130 361	153 919	150 366	141 520	141 520

77 Produits exceptionnels	2023	2022	2021	2020	2019
Sur opérations de gestion		18 421	42 406	23 953	35 952

Total recettes	557 409	551 389	512 953	450 008	553 994
-----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Résultat net d'IS	88 559	63 252	11 943	-30 372	16 497
--------------------------	---------------	---------------	---------------	----------------	---------------



Ne pas diffuser



11 - conclusion



CONCLUSION SUR L'ANNÉE 2023



En 2023, de beaux projets ont pu émerger et se concrétiser grâce à la mobilisation de notre équipe de crèche. Les activités et l'implication des parents dans la vie de la crèche ont été pensées en fonction du développement des enfants et de ses besoins avec pour principal objectif de les aider à grandir et à s'épanouir en fonction de leur propre rythme.

De nombreux ateliers, partenariats et sorties ont été travaillés avec soin. Notre investissement autour des 5C a été important au quotidien.

Suite aux enquêtes de satisfaction nous avons mis en place des nouvelles feuilles de suivi au niveau des changes des enfants pour une meilleure communication lors des transmissions ainsi que des tableaux lors de la diversification alimentaire pour les enfants accueillis au sein de la crèche Le jardin de Mélusine.

Nous vous remercions pour votre confiance et nous sommes ravis d'avoir pu travailler à vos côtés afin d'offrir aux familles sassenageoises un service de qualité et de permettre de déployer la politique Petite Enfance de la ville sur la crèche.

Ne pas diffuser



BONNAFOUS Virginie

Directrice Régional

v.bonnafous@lpcr.fr



CAQUANT Flore

Responsable de secteur

f.cquant@lpcr.fr



DELASSELLE Nathalie

Directrice

lejardindemelusine@lpcr.fr

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_024-DE

S²LO



ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ISERE AMENAGEMENT

34 Rue Gustave Eiffel
38000 GRENOBLE

www.semaphores.fr

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
IA - bilan et compte de résultat 5 colonnes 2023	6
Annexe	10
<i>Règles et méthodes comptables 2023</i>	11
<i>Notes sur le bilan</i>	17
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	25
<i>Autres informations</i>	26
<i>Capital restant dû sur emprunts</i>	27

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_019-DE



Etats de synthèse des comptes



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	6 500	6 500		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	12 430 302	1 242 372	11 187 930	11 429 019
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	206 441		206 441	71 264
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations	32 159		32 159	32 159
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 675 403	1 248 872	11 426 531	11 532 442
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	60 617 961		60 617 961	66 358 783
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	605 732		605 732	475 116
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	9 027 454	68 456	8 958 998	8 005 632
Autres créances	10 268 954		10 268 954	8 809 068
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	30 401 900		30 401 900	20 791 002
Charges constatées d'avance (3)	13 466 538		13 466 538	7 349 150
TOTAL ACTIF CIRCULANT	124 388 540	68 456	124 320 084	111 788 751
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	137 063 943	1 317 328	135 746 615	123 321 194
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 180 000	1 180 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	69 339	68 045
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	807 522	782 944
Report à nouveau	509 915	509 915
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	92 677	25 871
Subventions d'investissement	559 426	591 945
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 218 878	3 158 719
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	873 092	1 354 079
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	873 092	1 354 079
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	27 128 083	25 854 163
Emprunts et dettes financières diverses (3)	62 854 118	7 116 288
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	162 705	52 705
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 022 948	7 792 609
Dettes fiscales et sociales	507 539	787 763
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	29 005 552	71 128 097
Produits constatés d'avance	5 973 700	6 076 770
TOTAL DETTES	131 654 645	118 808 395
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	135 746 615	123 321 194
(1) Dont à plus d'un an (a)	82 534 963	19 478 909
(1) Dont à moins d'un an (a)	48 956 977	99 276 781
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	172 007	10
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	15 631 879		15 631 879	17 423 887
Production vendue (services)	3 449 106		3 449 106	2 068 059
Chiffre d'affaires net	19 080 984		19 080 984	19 491 946
Production stockée			-5 683 251	7 812 339
Production immobilisée				3 200
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			3 912 258	4 719 664
Autres produits			1	4
Total produits d'exploitation (I)			17 309 993	32 027 153
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				70
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			14 628 083	27 833 039
Impôts, taxes et versements assimilés			78 271	-29 437
Salaires et traitements			66 583	451 985
Charges sociales			29 471	200 651
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			241 088	161 011
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			864 903	1 354 079
Autres charges			1 347 542	2 030 915
Total charges d'exploitation (II)			17 255 943	32 002 313
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			54 050	24 839
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			348 933	86 964
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			348 933	86 964
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			281 939	44 074
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			281 939	44 074
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			66 994	42 890
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			121 044	67 730

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		23 548
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		23 548
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-23 548
Participation des salariés aux résultats (IX)	-367	7 713
Impôts sur les bénéfices (X)	28 735	10 598
Total des produits (I+III+V+VII)	17 658 926	32 114 117
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	17 566 249	32 088 246
BENEFICE OU PERTE	92 677	25 871
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

IA - bilan et compte de résultat 5 colonnes 2023

Bilan actif

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de Recherche & développement				
Concessions, Brevets, Droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions			11 187 930	11 187 930
Installations techniques, Outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours			206 441	206 441
Avances & Acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par Mise en Équivalence				
Autres participations				
Créances Rattachées à des participations	32 159			32 159
Autres Titres immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations Financières				
ACTIF IMMOBILISE	32 159		11 394 371	11 426 531
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de Matières Premières				
Stocks d'en-cours de production de biens			60 617 961	60 617 961
Stocks en-cours production de services				
Stocks de produits intermédiaires, finis				
Stocks de Marchandises				
Avances, acomptes versés s/commandes	65	553 986	51 682	605 732
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	1 478 040	3 213 114	4 267 844	8 958 998
Mandants		7 861 670		7 861 670
Autres créances	469 080	203 811	1 734 393	2 407 284
Capital souscrit, appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	30 401 900			30 401 900
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 219		13 465 320	13 466 538
ACTIF CIRCULANT	32 350 304	11 832 581	80 137 199	124 320 084
Charges à répartir s/plsrs exercices				
Primes remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
Comptes de liaison	10 161 185	26 601 155	11 259 954	48 022 294
TOTAL GENERAL	42 543 648	38 433 735	102 791 525	183 768 908,8

IA - bilan et compte de résultat 5 colonnes 2023

Bilan passif

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Capital social	1 180 000			1 180 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	69 339			69 339
Réserves statutaires & contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	807 522			807 522
Report à nouveau	509 915			509 915
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	92 677			92 677
Subventions d'investissement			559 426	559 426
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	2 659 452		559 426	3 218 878
Produits des émissions de titres participatifs				
Apport du concédant				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			873 092	873 092
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			873 092	873 092
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes auprès étab. crédit	172 007	2 100 000	24 856 077	27 128 083
Emprunt & dettes fin. divers			62 853 577	62 853 577
Avances & acomptes reçus	1 455		161 250	162 705
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	1 095 607	3 150 023	1 777 317	6 022 948
Dettes fiscales & sociales	461 550		45 989	507 539
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immob & cptes rattachés				
Mandants		27 645 628		27 645 628
Autres Dettes	9 902	91 946	1 258 076	1 359 924
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance	305 000		5 668 700	5 973 700
DETTES	2 045 522	32 987 597	96 620 985	131 654 104
Ecart de conversion passif				
Comptes de liaison	37 838 674	5 446 139	4 738 022	48 022 835
TOTAL GENERAL	42 543 648	38 433 735	102 791 525	183 768 909

IA - bilan et compte de résultat 5 colonnes 2023

Compte de résultat

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Ventes de marchandises				
Productions vendues de biens			15 631 879	15 631 879
Production vendues de services	2 942 571		506 534	3 449 106
CHIFFRES D'AFFAIRES	2 942 571		16 138 413	19 080 984
Production stockée			-5 683 251	-5 683 251
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises amortiss.,provis., transf.charges	1 701 465		2 210 793	3 912 258
Autres produits	1			1
PRODUITS EXPLOITATION	4 644 038		12 665 955	17 309 993
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats matières premières, approvision.				
Variation des stocks [mat.premières]				
Autres achats & charges externes	4 584 902		10 043 181	14 628 083
Impôts, taxes & versements assimilés	3 642		74 629	78 271
Salaires & traitements	66 583			66 583
Charges sociales	29 471			29 471
Dotations amortissement s/immobilisations			241 088	241 088
Dotations aux provisions s/immobilisations				
Dotations aux provisions s/actif circulant				
Dotations provisions risques & charges			864 903	864 903
Autres charges	3		1 347 539	1 347 542
CHARGES EXPLOITATION	4 684 602		12 571 341	17 255 943
RESULTAT D'EXPLOITATION	-40 564		94 614	54 050
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières				
Autres intérêts & produits assimilés	333 512		15 422	348 933
Reprises s/provisions, transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets cessions valeurs mob.placements				
PRODUITS FINANCIERS	333 512		15 422	348 933
Dotations financières amortiss.,provisions				
Intérêts & charges assimilées	171 903		110 036	281 939
Différences négatives de change				
Charges nette cessions valeurs mob.placement				
CHARGES FINANCIERES	171 903		110 036	281 939
RESULTAT FINANCIER	161 609		-94 614	66 994
RESULTAT COURANT AVANT IS	121 044		0	121 044

IA - bilan et compte de résultat 5 colonnes 2023

Compte de résultat (suite)

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Produits exceptionnels s/ope.gestion				
Produits exceptionnels S/opé. en capital				
Reprises provisions & transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Charges exceptionnelles s/opé.gestion				
Charges exceptionnelles s/opé en capital				
Dotations exceptionnelles amortiss.,provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation et intéressement des salariés	-367			-367
Impôts sur les bénéfices	28 735			28 735
TOTAL PRODUITS	4 977 550		12 681 377	17 658 926
TOTAL CHARGES	4 884 873		12 681 377	17 566 249
RESULTAT NET	92 677			92 677

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_019-DE



Annexe



Règles et méthodes comptables 2023

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Dans le cadre de l'application des nouvelles règles concernant les actifs la méthode retenue est la méthode prospective.

Conformément à la nouvelle réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification, la SPL ISERE AMENAGEMENT a choisi de maintenir les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants : (L = linéaire).

Immobilisations	Amortis. pour dépréciation	Amortis. fiscal pratiqués
Construction sur le sol d'autrui		
- concessions de travaux ARTIS Echirolles, ARTIS Grenoble, Hébergement ENAC	4 % L	Idem
- concession de travaux ENAC	5 % L	Idem

2 Valeurs d'exploitation

Concession d'aménagement

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général. Il existe une exception à ce principe général sur les encours de concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique « Stocks et en-cours » de production de biens concerne l'encours de la concession d'aménagement. Ce montant résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,

Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

La comptabilité traduit les Concessions d'Aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés.
- comptes de régularisation actif et passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire des opérations d'aménagement concédées aux risques de la Collectivité.
- comptes de provisions pour risques et charges : pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice pour le montant des coûts de liquidation des opérations.

Règles et méthodes comptables 2023

3 Subventions

Les subventions d'investissement sont comptabilisées à la notification. Elles sont reprises au même rythme que les amortissements des actifs sous-jacents auxquels elles sont affectées.

Informations complémentaires

1 Transfert de charges vers les opérations d'aménagement

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concession selon les modalités définies par les contrats de concession. Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges d'exploitation, il a été imputé au titre de l'année 2023 un montant de 1 701 K€.

2 Principales informations relatives à la Concession d'Aménagement

Les écritures comptables liées à l'application à la clôture de l'exercice 2022 de l'avis n° 99-05 du Conseil National de la Comptabilité du 18 mars 1999 ont été déterminées à partir des éléments figurant dans le bilan prévisionnel annexé à la convention de concession.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des informations relatives aux en-cours de la concession d'aménagement.

Règles et méthodes comptables 2023

Concessions d'Aménagement - opérations en cours :

Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à terminaison l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul dépenses au 31/12/2023	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2023	Cumul participation du au 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2023	Participation à recevoir (13)=(6)-(9)	Date de délibération CRAC pris en compte
	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12		
1053 ZAC SOUS LE PRE VIF	Commune de Vif	27/06/2016	31/12/2026	En cas de boni : 90% concédant et 10% concessionnaire // En cas de mali : concédant	-650 252	650 252	3 650 499	0	164 943	3 650 499	0	-164 943	485 309	CRAC base 31/12/2022
1071 ZAC ECOQUARTIER DAUDET	Commune de St Martin d'Hères	18/10/2013	18/10/2023	Concédant	-659 966	659 966	8 722 399	8 333 440	662 401	0	271 007	-2 436	-2 435	CRAC base 31/12/2022
1073 ZAC PORTES DU VERCORS	Grenoble Alpes Métropole	03/04/2014	03/04/2030	Concédant	-28 000 000	28 000 000	21 181 136	5 344 767	0	11 650 367	0	4 186 002	28 000 000	CRAC base 31/12/2022
1074 ZIP SALAISE SABLONS	Syndicat mixte de la zone industrialo-portuaire de Salaise Sablons	22/04/2014	22/04/2036	Concédant	-58 754 000	58 754 000	30 673 739	2 070 991	6 198 276	26 187 476	0	-3 783 004	52 555 724	CRAC base 31/12/2022
1075 ZAC DU SAUT DU MOINE	Grenoble Alpes Métropole	27/02/2014	27/02/2029	Concédant	-1 514 414	1 514 414	12 728 738	6 148 059	23 628	5 303 019	0	704 907	14 90 786	CRAC base 31/12/2022
1140 GRENOBLE FRICHE ALLIANCE	Grenoble Alpes Métropole	05/08/2016	05/08/2022	Concédant	-1 000 000	1 000 000	1 740 862	800 229	485 000	540 094	0	-84 461	515 000	CRAC base 31/12/2022
1143 Zac des Mnotiers Pont de Claix	Commune de Pont de Claix	25/01/2018	25/01/2038	En cas de boni : 50% concédant et 50% concessionnaire // En cas de mali : concédant	-10 670 000	10 670 000	14 252 512	5 554 218	0	7 177 990	0	1 520 304	10 670 000	CRAC base 31/12/2022
1144 CCT Beurepaire Zac Cham	Communauté de communes du Territoire de Beurepaire	20/07/2017	20/07/2029	Concédant	-2 517 358	2 517 358	300 389	1 233	100 000	298 800	0	-99 644	2 417 358	CRAC base 31/12/2022
1145 Les Papeteries Pont de Claix	Grenoble Alpes Métropole	30/08/2018	30/08/2026	Concédant	-5 070 064	5 070 064	7 686 720	2 516 874	2 122 708	3 146 381	0	505 723	2 947 356	CRAC base 31/12/2022
1146 Le Secretan A Montbonnot	Communauté de Communes Le Grésivaudan	14/07/2019	14/07/2027	Concédant	0	0	728 464	0	0	728 198	0	0	0	CRAC base 31/12/2022
1147	Commune de Susville	22/06/2020	22/06/2032	Concédant	0	0	313 180	0	0	313 180	0	0	0	CRAC base 31/12/2022
1149	Communauté de communes Bièvre Isère Communauté	29/06/2021	29/06/2026	Concédant	-808 934	808 934	451 003	0	333 000	451 003	0	-333 000	475 934	CRAC base 31/12/2022
1150 LE PRE SEC	La commune de Tencin	04/02/2022	04/02/2028	Concédant	-1 000 000	1 000 000	35 169	0	0	137 312	0	0	1 000 000	CRAC base 31/12/2022
1152 ZAC LES QUARTIERS DU 15/9	La ville de Briançon	11/02/2015	11/02/2027	Concédant	-9 846 181	9 846 181	17 305 021	10 049 788	0	736 595	0	6 518 638	9 846 181	CRAC base 31/12/2022
1153 EXTENSION PARC DES FONTAINES	Communauté de Communes Le Grésivaudan	18/01/2023	18/01/2031	Concédant	0	0	289 847	101	0	289 746	0	0	0	Bilan prévisionnel annexé au traité de concession
							120 059 678	40 819 699	10 089 956	60 610 662	271 007	8 968 086	110 401 213	

Règles et méthodes comptables 2023

Concessions d'Aménagement - opérations clôturées ou en cours de clôture :

Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à terminaison l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul dépenses au 31/12/2023	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2023	Cumul participation du 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2023	Participation à recevoir (13)=(6)-(9)	Date de délibération CRAC pris en compte
	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12		
1009 PARC OXFORD	Grenoble Alpes Metropole	08/07/2011	21/07/2024	Concédant	-483 989	483 989	7 287 337	6 813 184	939 000	-	9 830	-455 018	-455 011	Bilan de clôture
1010 ETAMAT	Grenoble Alpes Metropole	08/07/2011	08/07/2019	Concédant	-3 274 937	3 274 937	14 776 961	18 049 894	70 948	-860	0	2 870	3 203 989	Bilan de clôture
1108 VEUREY VOROIZE	Grenoble Alpes Metropole	27/02/2014	27/02/2029	Concédant	-11 491	11 491	9 135 774	9 132 476	1 544 364	8 160	8 189	30	-1 532 873	Bilan de clôture
1129 PONT de CLAIX Aménagement des 120 TOISES	Commune de Pont de Claix	26/11/2015	26/11/2022	Concédant	0	0	2 391 057	2 959 472	0	0	568 415	0	0	Bilan de clôture
1142 CROLLES Zac Ecoquartier	Commune de Crolles	20/07/2017	20/07/2025	En cas de boni : si résultat > 1 806 556€ alors 70% concédant et 30% concessionnaire sinon seulement concédant // En cas de mali : concédant	-26 846	26 846	5 610 936	5 599 741	0	0	15 651	26 846	26 846	Pré-bilan de clôture
							39 202 064	42 554 768	2 554 312	7 299	602 086	-425 272	1 242 951	

- Nom de la collectivité contractante
- Date signature de la convention par la SPL et le concédant
- Date d'expiration de la convention
- Répartition conventionnelle du résultat de l'opération selon la convention publique d'aménagement conclue
- Résultat à terminaison de l'opération (hors participation du concédant) selon le CRACL 2022 servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2023
- Participation du concédant inscrite dans le CRACL 2022 servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2023
- Montant du cumul des charges comptabilisées au 31/12/2023
- Montant du cumul des produits hors participation du concédant comptabilisés au 31/12/2023
- Montant des participations du concédant comptabilisées au 31/12/2023
- Montant du stock de la concession d'aménagement en cours au 31/12/2023 (cumul des charges diminuées du coût de revient des lots vendus)
- Montant déterminé en fonction de l'avancement de l'opération pour compléter le coût de revient des éléments cédés constaté au 31/12/2023
- Il s'agit soit de la participation comptabilisée d'avance (montant négatif) ou de la participation à recevoir (montant positif) constatée respectivement soit en produits constatés d'avance soit en charges constatées d'avance au 31 décembre 2023
- Participation globale du concédant inscrite dans le CRACL 2022 diminuée des participations comptabilisées au 31/12/2023.

Règles et méthodes comptables 2023

Concessions de travaux - opérations clôturées ou en cours de clôture :

Nom de l'opération	Concédant	Date de convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à terminaison l'opération (hors part .concédant)	Participation du concédant prévue	Cumul au 31/12/2023	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2023	Cumul participation du au 31/12/2023	Stocks au 31/12/2023	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2023	Participation à recevoir	
1023 ARTIS ECHROLLES	Grenoble Alpes Métropole	29/11/2011	29/11/2038	Concédant		0	0	0	0	0	0	-39 708	0	
1040 ARTIS GRENOBLE	Grenoble Alpes Métropole	30/11/2012	28/02/2040	Concédant		0	0	0	0	0	0	205 275	0	
1030 ENAC	Département de l'Isère	10/01/2020	30/11/2042	En cas de boni : concédant // En cas de mali : clause de revoyure		0	0	0	0	0	0	2 397	0	
1031 GLAIRONS SMH	SYMBH	19/05/2021	19/05/2047	En cas de boni : 50/50 // En cas de mali : clause de revoyure		0	0	0	0	0	0	0	0	
							0	0	0	0	0	167 964	0	

3 Faits significatifs de l'exercice

Néant

4 Autres informations

■ Conséquences du contexte géopolitique et économique

Les contextes géopolitique et économique sont susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

Méthodologie suivie :

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Effets ponctuels de l'évènement sur l'exercice :

Le contexte inflationniste généralisé n'a pas eu d'impact majeur sur les dépenses de l'exercice.

Par ailleurs, la société n'est pas en mesure d'évaluer les conséquences à moyen et long terme de cet évènement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Règles et méthodes comptables 2023

- **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes comptabilisé en charges au cours de l'exercice s'élève à 17 100 € au titre du contrôle légal des comptes.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 500			6 500
Immobilisations incorporelles	6 500			6 500
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	12 430 302			12 430 302
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	71 264	135 177		206 441
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	12 501 566	135 177		12 636 743
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	32 159			32 159
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	32 159			32 159
ACTIF IMMOBILISE	12 540 225	135 177		12 675 403

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 500			6 500
Immobilisations incorporelles	6 500			6 500
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 001 283	241 088		1 242 372
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 001 283	241 088		1 242 372
ACTIF IMMOBILISE	1 007 783	241 088		1 248 872

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 32 795 106 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	32 159		32 159
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 027 454	9 027 454	
Autres	10 268 954	10 268 954	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 466 538	13 466 538	
Total	32 795 106	32 762 946	32 159
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	35 189
AVOIR FOURNISSEURS	177 883
ORG. SOCIAUX- PRODUITS A RECEVOIR	6 163
ETAT- PRODUITS A RECEVOIR	1 019
DIVERS PRODUIT A RECEVOIR	341 692
Total	561 947

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 180 000,00 euros décomposé en 11 800 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 02/05/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	509 915
Résultat de l'exercice précédent	25 871
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	535 785
Affectations aux réserves	25 871
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	509 915
Total des affectations	535 785

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	1 180 000				1 180 000
Réserve légale	68 045	1 294	1 294		69 339
Réserves générales	782 944	24 577	24 577		807 522
Report à Nouveau	509 915				509 915
Résultat de l'exercice	25 871	-25 871	92 677	25 871	92 677
Subvention d'investissement	591 945		-32 519		559 426
Total Capitaux Propres	3 158 719		86 029	25 871	3 218 878

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 354 079	864 903	1 345 889		873 092
Total	1 354 079	864 903	1 345 889		873 092
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		864 903	1 345 889		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 131 491 940 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	172 007	172 007		
- à plus de 1 an à l'origine	26 956 077	7 270 251	9 756 566	9 929 260
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	62 854 118	4 981		62 849 137
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 022 948	6 022 948		
Dettes fiscales et sociales	507 539	507 539		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	29 005 552	29 005 552		
Produits constatés d'avance	5 973 700	5 973 700		
Total	131 491 940	48 956 977	9 756 566	72 778 397
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	61 430 194			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 590 440			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACTURE NON PARVENUES	641 861
FOURNISSEURS PENALITES	432
INTERETS COURUS A RECEVOIR	172 007
INTERETS COURUS	4 440
PERSONNEL- CHARGES A PAYER	5 496
ORG. SOCIAUX - AUTRES CHARGES A PAYER	2 566
CHARGES A PAYER	300
Total	827 101

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Participation à recevoir concédant	13 462 420		
Autres charges constatées d'avance	4 119		
Total	13 466 538		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Participation comptabilisée d'avance concédant	4 922 506		
Produits constatés d'avance exploitation	1 051 194		
Total	5 973 700		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
Production vendue de biens	15 631 879
Production vendue de services	3 449 106
TOTAL	19 080 984

Répartition par marché géographique

	31/12/2023
Chiffre d'affaires France	19 080 984
TOTAL	19 080 984

Charges et produits d'exploitation et financiers

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79123000000 - REM AUTO CONCESSION	243 767	
79123100000 - REM FORFAITAIRE CONCESSION	1 406 808	
79124100000 - REM COMMERCIALE ZA	2 864	
79138000000 - PROVISION POUR CHARGES PREVISIONNEL	864 903	
79610100000 - REM/GESTION LOCATIVE	48 026	
	2 566 368	
Total	2 566 368	

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concessions selon les modalités définies par les contrats (rémunération forfaitaire, proportionnelle). Par l'intermédiaire d'un compte de transfert, il a été imputé en 2023 1 701 K€ au titre de la rémunération de la société sur les concessions.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Garanties consenties par les associés sur emprunts</i>	17 701 413
Autres engagements reçus	17 701 413
Total	17 701 413
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

EMPRUNTS SUR OPERATIONS

CRD au 31/12/2023

en euros

Opération	Banque	réf contrat	réf client	contrat	Durée	Dernière échéance	total CRD au 31/12/2023	CRD CT	CRD MT	CRD LT	Garant	taux de garantie
1073 ZAC Portes du Vercors	Caisse des Dépôts	48990/5117995	425484	7 000 000	13 ans	15/04/2029	7 000 000			7 000 000	METRO (80 %) et Caisse d'Epargne (20 %)	100%
1023 Artis Echirolles	Crédit Agricole	957978	1936596	1 736 000	20 ans	01/05/2035	1 040 258	92 467	369 870	577 921	Grenoble Alpes Métropole	50%
1040 Artis Grenoble	Crédit Coopératif	15013180	1290781	1 712 000	20 ans	30/01/2036	1 114 220	90 957	363 827	659 437	Grenoble Alpes Métropole	50%
1143 Zac Minotiers	Crédit Coopératif			6 000 000	7 ans	15/11/2026	3 624 431	1 199 945	2 424 486	0	Ville de Pont-de-Claix	80%
1152 ZAC COEUR DE VILLE	ARKEA			2 500 000	4 ans	30/10/2026	2 500 000	833 833	1 666 667	0	Ville de Briançon	40%
1030 CONCESSION DE TRAVAUX HEBERGEMENT RESIDENCE HOTELIERE	Crédit Coopératif			2 275 000	20 ans	10/01/2043	2 209 015	100 160	416 953	1 691 903	Département de l'Isère	50%
1146 AMENAGT SECRETAN	BANQUE POSTALE			700 000	3 ans	15/02/2025	700 000		700 000		Communauté de Communes Le Grésivaudan	80%
1053 AMENGT ZONE SOUS LE PRE	CAISSE EPARGNE			3 500 000	48 MOIS	05/07/2026	3 075 153	860 389	2 214 763		Ville de VIF	80%
1075 ZAC DU SAULT DU MOINE	BANQUE POSTALE			2 000 000	5 ans	31/10/2023	2 000 000	400 000	1 600 000		Grenoble Alpes Métropole	80%
1145 LES PAPERETTES	CAISSE EPARGNE			1 593 000		29/09/2023	1 593 000	1 593 000				
2455 AMENAGT PARKING BUS	CAISSE EPARGNE			2 100 000		29/09/2023	2 100 000	2 100 000				
TOTAL				36 116 000			26 956 077	7 270 251	9 756 566	9 929 260		

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_019-DE

RAPPORT DE GESTION

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE.....	4
1 - L'ACTIONNARIAT	4
2 - LA GOUVERNANCE	8
3 - LES DIRIGEANTS.....	8
4 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
5 - PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ.....	10
6 - LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE.....	10
7 - LES CONTRÔLES EXTERNES	10
8 - LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	10
DEUXIÈME PARTIE : LA PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE	11
1 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS	11
2 - EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS.....	11
2.1 Résultat de l'exercice.....	11
2.2 Compte de résultat de la société – Partie fonctionnement.....	12
2.3 Soldes intermédiaires de gestion – Partie fonctionnement.....	15
2.4 Ratios d'analyse financière – Partie fonctionnement	15
3 - INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT	17
4 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT	17
5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT	18
6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS.....	18
TROISIÈME PARTIE : L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULÉ.....	18
7 - LE CHIFFRE D'OPÉRATIONS	18
8 - LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT	19
8.1 Les contrats de concession	19
8.2 Les dépenses d'aménagement	19
8.3 Les commercialisations.....	19
8.4 Concessions de travaux	22
9 - LES MANDATS.....	22
10 - ÉTUDES / AMO	23
11 - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	24
12 - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR	24
13 - LES ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	24
QUATRIÈME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX	25
ANNEXE	27
A – TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	27

PRÉAMBULE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte notamment de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

L'exercice social couvre 12 mois. Il commence le premier janvier.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

1 - L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

ISÈRE AMENAGEMENT

1 180 000 euros divisé en 11 800 actions de 100 euros.

ACTIONNAIRES ET ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
Département de l'Isère, <ul style="list-style-type: none"> - représenté au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> o Monsieur Jean-Pierre BARBIER, o Monsieur Jérôme CUCAROLLO, o Madame Anne GÉRIN, o Madame Joëlle HOURS, o Monsieur Franck LONGO, o Monsieur Cyrille MADINIER, o Madame Sandrine MARTIN-GRAND, o Madame Annick MERLE, o Monsieur Bernard PERAZIO, o Monsieur Christophe SUSZYLO, - représenté à l'Assemblée générale par Madame Sandrine MARTIN-GRAND 	51.36 %	6 060
Grenoble Alpes Métropole, <ul style="list-style-type: none"> - représentée au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> o Madame Christine GARNIER, o Monsieur Jean-Yves PORTA, o Monsieur Eric ROSSETTI, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Yves PORTA 	19.30 %	2 280
Département des Hautes-Alpes, <ul style="list-style-type: none"> - représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Marie BERNARD, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Marie BERNARD. 	1.02 %	120
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, (CAPV) <ul style="list-style-type: none"> - représentée au Conseil d'administration par Madame Adrienne PERVÈS, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Adrienne PERVÈS. 	3.20 %	380
Communauté d'agglomération Vienne Condrieu <ul style="list-style-type: none"> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Thierry KOVACS, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Thierry KOVACS. 	1.02 %	120
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) <ul style="list-style-type: none"> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Pierre GIRARD, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Marguerite BACCAM 	1.02 %	120

Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Christian GIROUD - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christian GIROUD	1.02 %	120
Communauté de Communes Bièvre-Est, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Antoine REBOUL - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Antoine REBOUL.	1.02 %	120
Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Martial SIMONDANT, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Martial SIMONDANT.	1.02 %	120
Communauté de communes entre Bièvre et Rhône, (EBER) - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Sylvie DEZARNAUD, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Sylvie DEZARNAUD.	1.02 %	120
Communauté de Communes Le Grésivaudan, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Martine KOHLY, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Martine KOHLY.	1.02 %	120
Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Paul BONNETAIN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Paul BONNETAIN.	1.02 %	120
Communauté de Communes Saint-Marcellin-Vercors-Isère, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur André ROUX, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur André ROUX.	1.02 %	120
EPAGE de la Bourbre, - représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur André GUICHERD - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur André GUICHERD	1.02 %	120
Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) (ex SMTC) - représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur Laurent THOVISTE, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Laurent THOVISTE.	1.02 %	120
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI), - représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur Gilles STRAPPAZZON, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Gilles STRAPPAZZON.	1.02 %	120
Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise-Sablons (INSPIRA), - représenté au Conseil d'administration par Monsieur Robert DURANTON, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Robert DURANTON.	3.20 %	380
Commune de Bourg d'Oisans, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Georges GOFFMAN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Georges GOFFMAN.	0.25 %	30
Commune de Briançon, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Arnaud MURGIA, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Arnaud MURGIA.	0.25 %	30
Commune de Claix, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Patrick ROUSSET, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Patrick ROUSSET.	0.25 %	30
Commune de Corenc, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Bernard MORIN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Xavier CASSACI.	0.25 %	30

Commune de Crémieu, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Virginie DESMURS-COLLOMB, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Alain MOYNE-BRESSAND.	0.25 %	30
Commune de Crolles, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Patrick PEYRONNARD, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Patrick AYACHE.	0.25 %	30
Commune d'Echirolles, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Daniel BESSIRON, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Laetitia RABIH.	0.51 %	60
Commune d'Eybens, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Clothilde HOGREL, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Clothilde HOGREL.	0.25 %	30
Commune de Grenoble, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Pierre-André JUVEN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre-André JUVEN.	1.02 %	120
Commune de La Tour du Pin - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Corinne HONNET, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Corinne HONNET.	0.25 %	30
Commune de La Tronche - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Pierre DESPRES, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre DESPRES.	0.51 %	60
Commune de Montbonnot, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Dominique BONNET, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Dominique BONNET.	0.25 %	30
Commune de Noyarey - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Nathalie GOIX, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Nathalie GOIX.	0.25 %	30
Commune du Péage de Roussillon - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur André MONDANGE, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Louis MERCIER.	0.25 %	30
Commune du Poizat - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Hervé FANTON, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Hervé FANTON.	0.25 %	30
Commune de Pont-de-Claix, - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Sam TOSCANO, en tant que représentant de l'Assemblée spéciale, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Sam TOSCANO.	0.51 %	60
Commune de Saint-Egrève, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Laurent AMADIEU, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Laurent AMADIEU.	0.51 %	60
Commune de Saint-Jean-de-Bournay, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Franck POURRAT, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Franck POURRAT.	0.25 %	30
Commune de Saint-Marcellin, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Christian DREYER, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christian DREYER.	0.25 %	30

Commune de Saint-Martin d'Hères, - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Brahim CHERAA, en tant que représentant de l'Assemblée spéciale, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Brahim CHERAA.	0.51 %	60
Commune de Saint-Paul de Varces, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Gilles TETIN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Gilles TETIN.	0.25 %	30
Commune de Saint-Pierre-en-Chartreuse, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI.	0.25 %	30
Commune de Sassenage, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER.	0.25 %	30
Commune de Susville, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Emile BUCH, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Emile BUCH.	0.25 %	30
Commune de Tencin, - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame France DENANS, - représentée à l'Assemblée générale par Madame France DENANS.	0.25 %	30
Commune de Vif, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Guy GENET, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Guy GENET.	0.25 %	30
Commune de Villard-Bonnot, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Hervé LENOIRE, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Hervé LENOIRE.	0.25 %	30
Commune de Villard de Lans, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Serge BIRGÉ, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Serge BIRGÉ.	0.25 %	30
Commune de Voiron, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Antony MOREAU, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Julien POLAT.	0.25 %	30
Commune de Voreppe, - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Olivier GOY, en tant que représentant de l'Assemblée spéciale - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Olivier GOY.	0.25 %	30
TOTAL	100%	11 800

La société est composée de :

- 47 actionnaires, dont 4 directement représentés au Conseil d'administration et 43 représentés par les délégués de l'Assemblée spéciale.
- 18 administrateurs.

2 - LA GOUVERNANCE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 13 juillet 2010, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 10 février 2017, le Conseil d'administration a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration a décidé de conserver l'unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

3 - LES DIRIGEANTS

Le Département de l'Isère représenté par Madame Sandrine MARTIN-GRAND a été désignée Présidente du Conseil d'administration.

Président(e)	Représentant(e)	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Département de l'Isère	Monsieur Christian COIGNÉ	9 juin 2015	9 juin 2015	28 septembre 2021
Département de l'Isère	Madame Sandrine MARTIN-GRAND	28 septembre 2021	28 septembre 2021	

Par délibération en date du 28 septembre 2021, Madame Sandrine MARTIN-GRAND a été désignée Présidente et Directrice Générale, pour la durée de son mandat électif.

Directeur/Trice Général(e)	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Monsieur Christian COIGNÉ	10 février 2017	10 février 2017	28 septembre 2021
Madame Sandrine MARTIN-GRAND	28 septembre 2021	28 septembre 2021	

Conformément à l'article 21.2 des statuts, la Directrice Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Elle exerce ses pouvoirs dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

La Directrice Générale représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée, même par les actes de la Directrice Générale qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers sût que l'acte en cause dépassait l'objet social, ou qu'elle ne pouvait l'ignorer compte-tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer la preuve.

Directeur Général Délégué

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration a renouvelé la désignation de Monsieur Christian BREUZA dans ces fonctions de Directeur Général Délégué, décidée par le Conseil d'administration du 10 février 2017, jusqu'au terme du mandat de la Présidente Directrice Générale.

Directeur Général Délégué	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Monsieur Christian BREUZA	28 septembre 2021	10 février 2017	

Conformément aux dispositions de l'article 21.4 des statuts, le Conseil d'administration a fixé, par délibération en date du 28 septembre 2021, les limitations de pouvoirs du Directeur Général Délégué qui s'exerceront selon les modalités suivantes :

Autorisation préalable du Directeur Général :

- Les projets de transaction (valant règlement amiable d'un litige) d'un montant supérieur à 100 000 €,
- Les placements financiers hors comptes à terme, SICAV monétaires et parts sociales de banques,
- La souscription de tout emprunt, contrat de crédit-bail et/ou tout remboursement anticipé de dettes contractées par la société, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 €,
- Pour les opérations d'aménagement, toute acquisition et toute cession de terrain ou d'immeuble et d'une manière générale toute opération constitutive de droit réel immobilier d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 € HT,
- Tout marché de fournitures courantes et services, ou de prestations intellectuelles, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 € HT,
- Tout marché de travaux d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 € HT,
- Toute prise ou renonciation d'engagement sous forme de caution, aval ou garantie.

4 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les tableaux ci-dessous récapitulent les mandats des Commissaires aux comptes.

Nous vous informons qu'aucun mandat des Commissaires aux comptes n'est parvenu à son terme, ayant été renouvelé pour 6 exercices jusqu'à l'approbation des comptes 2028, par l'Assemblée Générale des actionnaires du 2 mai 2023.

Commissaires aux comptes	Durée du mandat	AGO					
		1	2	3	4	5	6
Titulaire : EUREX AUDIT RHONE ALPES Représenté par Madame Géraldine MADRIGAL	6 exercices	09/04/24					

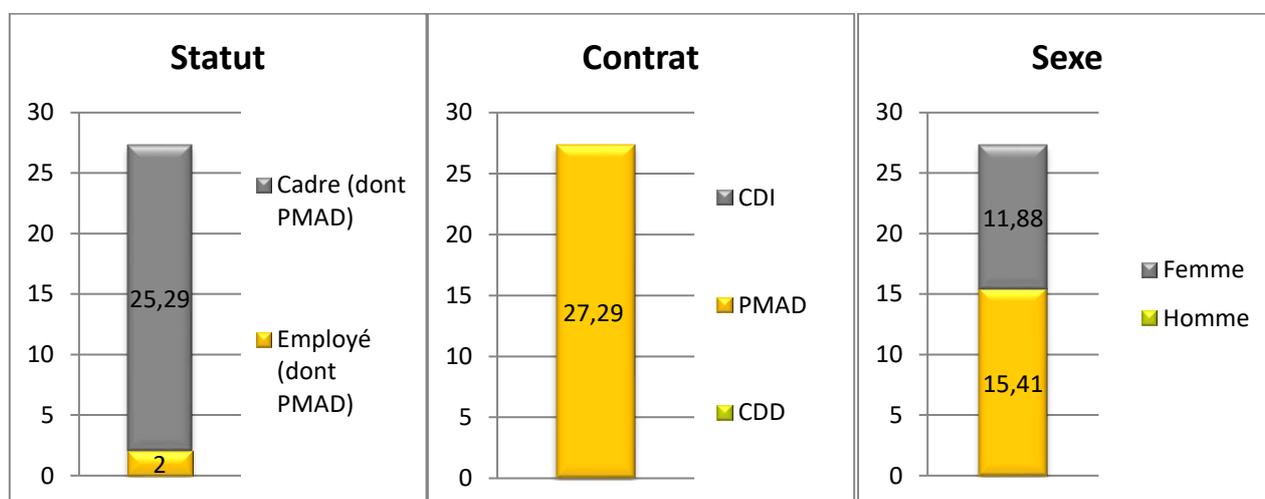
Suppléant : Cabinet AUDIT EUREX M. Philippe JULITA	6 exercices	09/04/24				
--	-------------	----------	--	--	--	--

5 - PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

L'analyse de l'effectif de la société intègre le personnel mis à disposition (PMAD).

Au 31 décembre 2023, la société dispose uniquement d'effectifs mis à disposition par le Groupement d'Employeurs, soit 45 personnes représentant 27,29 équivalent temps plein (ETP), ces chiffres étant issus des temps passés.

Au 31 décembre 2023, la répartition des personnels (en ETP) par statut, type de contrat et sexe s'établit comme suit :



L'âge moyen de l'effectif est de 41 ans.

6 - LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Depuis le mois de juillet 2010, ISÈRE Aménagement partage ses locaux au sein du GIE ELEGIA situé au 34 rue Gustave EIFFEL à Grenoble (38000).

Les travaux d'aménagement des futurs locaux du GIE ELEGIA dans l'immeuble LE ZENTO à GRENOBLE (38000) – Rue Léon Sestier, étant en cours d'achèvement, un déménagement est prévu à fin avril 2024. Il sera proposé aux actionnaires d'ISÈRE Aménagement, Membre du GIE, de transférer son siège social dans ces nouveaux locaux à compter du 29 avril 2024.

7 - LES CONTRÔLES EXTERNES

➤ Néant

8 - LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

DEUXIÈME PARTIE : LA PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

1 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

En annexe des comptes annuels, figure le compte de résultat de la société ventilé par activité. Compte tenu de l'activité spécifique des SPL, cette présentation doit vous permettre une analyse pertinente de l'activité intrinsèque de notre société, dont les valeurs sont présentées dans la colonne « fonctionnement ».

Les autres colonnes vous permettent par ailleurs d'isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la SPL.

Conformément aux normes comptables, on désignera par « Chiffre d'affaires comptable » la somme de la production vendue de biens (produits de cessions de charges foncières) et de la production vendue de services (rémunérations sur mandats et études).

Par convenance, on utilisera le terme de « Chiffre d'affaires » pour désigner la somme des rémunérations perçues par Isère Aménagement (sur les concessions, les mandats et les études) et les éventuels autres produits.

2 - EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

2.1 Résultat de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2023, les résultats économiques et financiers concernant la société et ses opérations sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires comptable HT s'établit à 19 080 984 euros, décomposés comme suit :
 - o Production vendue de services 3 449 106 euros,
 - o Production vendue de biens : 15 631 879 euros ;
- La production stockée en concessions s'élève à -5 683 251 euros ;
- Les reprises sur provisions (fonctionnement et concessions) s'élèvent à 3 912 258 euros ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève ainsi à 17 309 993 euros ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 17 255 943 euros ;
- Le résultat d'exploitation est de 54 050 euros ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 66 583 euros, dont 3 053 euros au titre de l'intéressement ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 29 471 euros.

Il est précisé que la société a supporté 1 996 488 euros de dépenses liées à du personnel mis à disposition par le Groupement d'Intérêt Economique ELEGIA et 2 446 248 euros de charges pour le personnel mis à disposition par le Groupement d'employeurs ELEGIA.

Compte tenu d'un résultat financier positif de 66 994 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 121 044 euros.

Compte tenu de la régularisation de la participation 2022 pour – 367 euros et de l'impôt sur les bénéfices qui s'élève à 28 735 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 92 677 euros.

Au 31/12/2023, le montant des fonds propres s'élève à 2 659 452 euros pour la partie fonctionnement et le total du bilan de la société s'élève à 135 746 615 euros.

Au cours de cet exercice, la société a contracté trois emprunts pour les concessions d'aménagement de Sous le Pré à Vif, du Saut du Moine à Champagnier et des Papèteries à Pont de Claix. Elle n'a pas contracté de nouvel emprunt pour son propre fonctionnement. Le montant du poste emprunt et dettes s'établit à 27 128 083 euros.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

2.2 Compte de résultat de la société – Partie fonctionnement

Les analyses qui suivent portent exclusivement sur les données issues de la colonne « fonctionnement » du compte de résultat. Ces analyses doivent vous permettre d'évaluer la santé financière de notre société et de juger de son potentiel de développement.

2.2.a Les produits d'exploitation

ISÈRE Aménagement intervient suivant 3 modes opératoires : les études/AMO, les mandats et les concessions d'aménagement. D'un point de vue comptable, seules les rémunérations sur les études et les mandats sont considérées comme de la production vendue et intégrées à ce titre au chiffre d'affaires comptable.

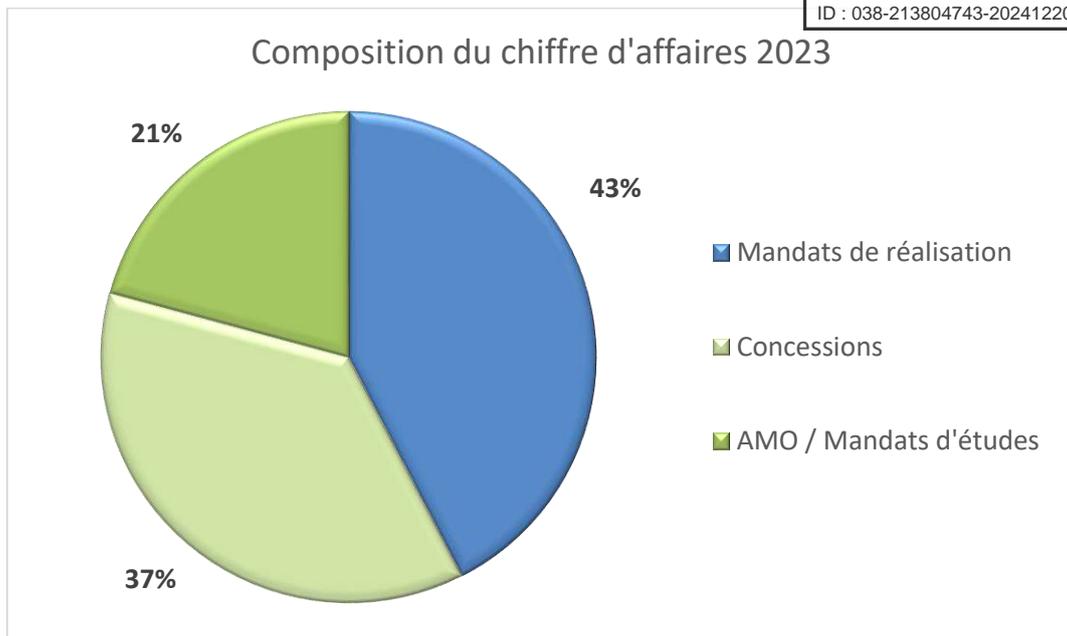
Lorsqu'ISÈRE Aménagement intervient dans le cadre d'une concession d'aménagement, la société impute ses charges en compte de fonctionnement (salaires et autres charges) et effectue un transfert de charges vers le compte de l'opération.

Au 31/12/2023, le montant total des produits d'exploitation s'établit à 4 644 038 euros, avec la répartition suivante :

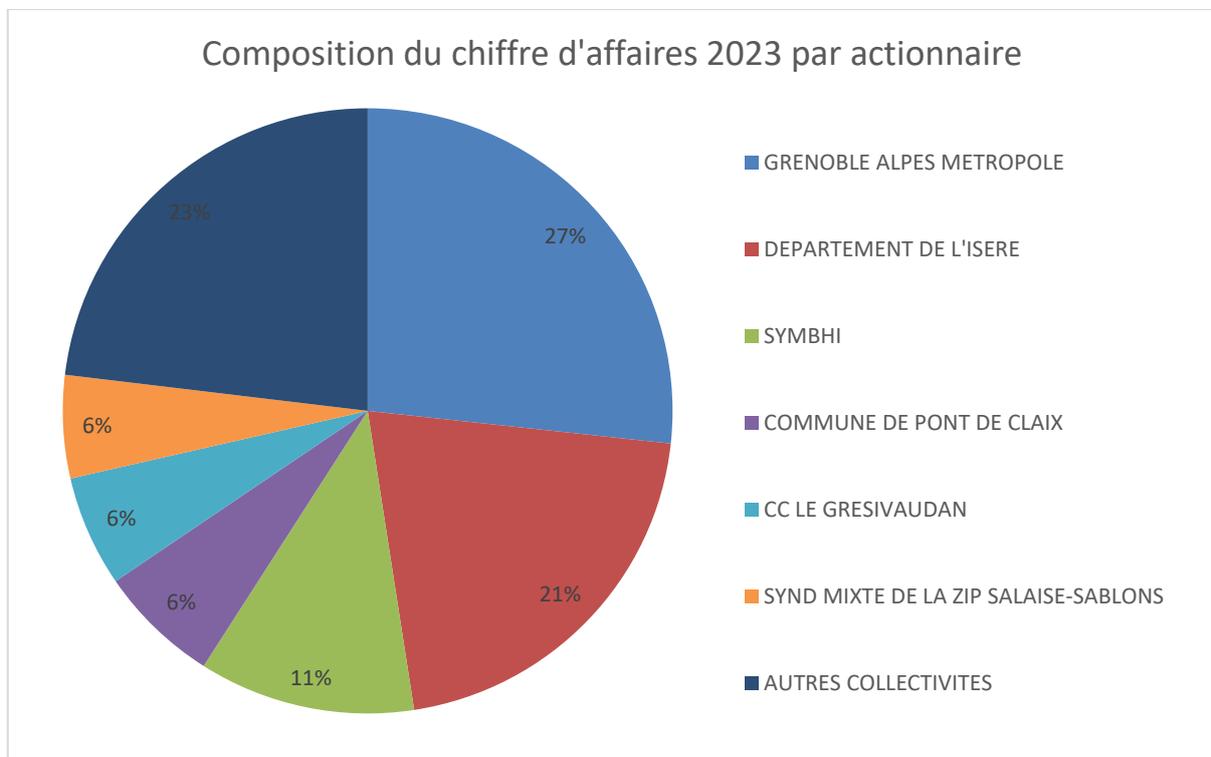
- Production vendue de services : 2 942 571 euros, décomposés comme suit :
 - o 960 809 euros de rémunération sur des études / AMO,
 - o 1 963 619 euros de rémunération sur mandats de réalisation,
 - o 18 143 euros de rémunération sur des autres prestations de services,
- Transfert de charges : 1 701 465 euros de rémunération sur concessions.
- Autres produits : 1 euros.

En conséquence, la rémunération globale perçue par la société (chiffre d'affaires) s'établit à 4 644 038 euros pour l'exercice.

Le chiffre d'affaires est composé à 43% de la rémunération issue des mandats, à 37% de la rémunération issue des concessions d'aménagement et à 21% de celle des études et AMO.



Par client, il est notamment composé à 27% de rémunérations sur des contrats avec Grenoble Alpes Métropole, 21% avec le Département de l'Isère, 11% avec le SYMBHI, 6% avec la commune de Pont de Claix, 6% avec la Communauté de Communes du Grésivaudan, 6% avec le Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise sablons et de 23% avec les autres collectivités actionnaires.

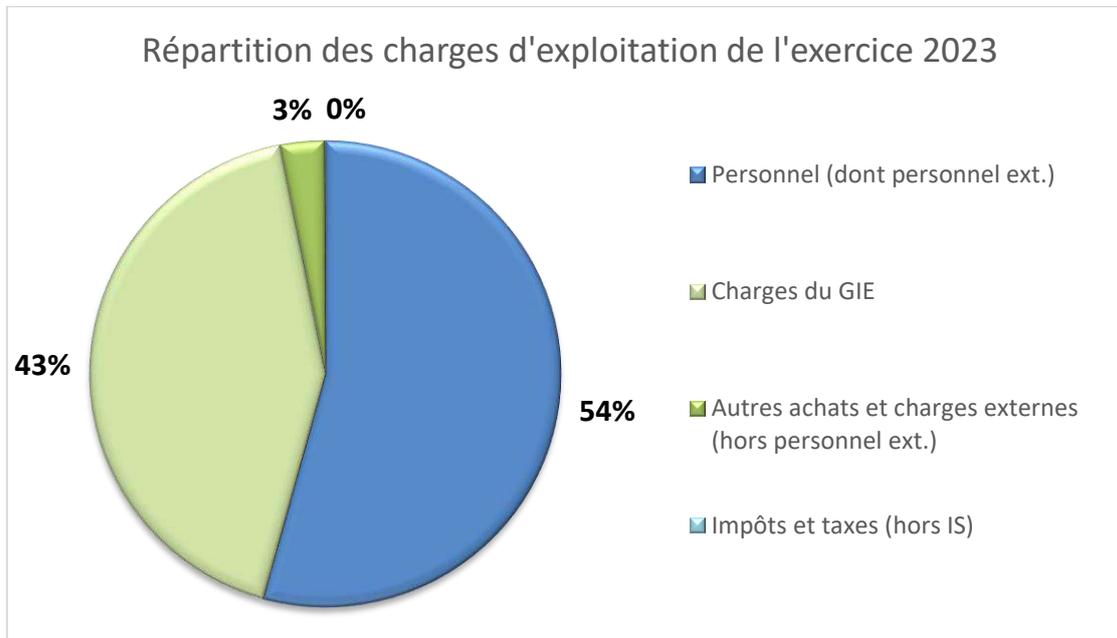


2.2.b Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les charges de personnel, les autres charges et achats externes, les dotations aux amortissements et provisions, ainsi que les impôts et taxes.

Au 31/12/2023, elles s'élèvent à 4 684 602 euros.

Ce montant représente environ 101% du chiffre d'affaires.



Premier poste des charges d'exploitation (54% en 2023), les charges de personnel propres dont le montant s'élève à 96 054 euros et celui du personnel mis à disposition à 2 446 248 euros. Les principaux ratios de productivité 2023 s'établissent comme suit :

- Chiffre d'affaires / ETP : 170 K€,
- Chiffre d'affaires / Responsable d'opérations : 170 K€,
- Charges de personnel */ Chiffre d'affaires : 79%.

* Les charges de personnel sont retraitées de manière à intégrer en complément des salariés de la société et ceux mis à disposition par le Groupement d'employeurs, la part de charges de personnel refacturée par le GIE (1 123 563 euros représentant 16,53 ETP, soit 46% des charges de personnel du GIE).

Second poste des charges d'exploitation (43% en 2023), la contribution aux charges du GIE ELEGIA qui s'élève à 1 996 488 euros, correspondant à 48% de l'ensemble des charges du GIE.

Les « autres achats et charges externes » comprennent (hors charges du GIE et du personnel mis à disposition) les frais d'assurances, honoraires (Commissaire aux comptes, expert-comptable, avocats, prestataires pour des prestations sous traitées sur les missions de programmation, ...), frais de publicité, de déplacement, de réception, ainsi que les frais bancaires.

Ces charges de fonctionnement s'établissent à 142 166 euros pour l'exercice 2023.

Les impôts et taxes s'élèvent à 3 642 euros en 2023. Sont intégrées : la taxe d'apprentissage, la participation à la formation continue, la cotisation sur la valeur ajoutée, la cotisation foncière des entreprises et la taxe sur les salaires.

Les dotations aux amortissements s'établissent à 0 euro. Les dépenses de matériel informatique, licences et mobilier, sont portées par le GIE et refacturées par ailleurs.

2.3 Soldes intermédiaires de gestion – Partie fonctionnement

En vue d'une analyse plus approfondie des chiffres que nous venons de vous présenter, nous avons souhaité vous préciser les principaux soldes intermédiaires de gestion, adaptés aux spécificités d'une SPL. Ceux-ci permettent notamment de comprendre la formation du résultat de la société et apportent un éclairage sur sa productivité.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'élève pour l'exercice à un montant de – 40 564 euros. Il mesure la performance économique de la société, c'est-à-dire celle que réalise sa seule exploitation, avant prise en compte de décisions politiques ou d'incidences fiscales qui n'affectent, elles, que le résultat final. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
EBE	617 586 €	420 016 €	118 623 €	-19 234 €	-40 564 €

Comparativement à l'EBE, le résultat d'exploitation (REX) intègre les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation. Il s'établit à – 40 564 euros pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
REX	619 536 €	388 861 €	118 840 €	-19 234 €	-40 564 €

La capacité d'autofinancement (CAF), qui quantifie le potentiel de l'entreprise à dégager des ressources par son activité au cours de l'exercice, s'élève à 121 044 euros. L'évolution de cet indicateur sur les 6 derniers exercices est rappelée dans le tableau suivant :

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
CAF	670 749 €	438 721 €	144 536 €	44 182 €	121 044 €

2.4 Ratios d'analyse financière – Partie fonctionnement

Nous complétons cette présentation par quelques ratios classiques d'analyse financière de rentabilité qui permettent :

- une comparaison sectorielle par rapport aux sociétés du même secteur d'activité,
- un suivi historique de la performance de la société.

Le taux d'EBE ou taux de marge brute d'exploitation (EBE/Chiffre d'affaires), qui permet de mesurer la performance économique de l'entreprise, est de - 0,87% pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'EBE	12,66%	9,32%	2,76%	-0,45%	-0,87%

Le taux de marge nette (Résultat net/Chiffre d'affaires), qui permet d'apprécier le résultat net généré par la société en termes de chiffre d'affaires, s'élève à 2,00 %. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

<i>Exercice</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	2023
Taux de marge nette	8,62%	6,71%	2,35%	0,61%	2,00%

Le taux de rentabilité financière (Résultat net/Capitaux propres), qui mesure la capacité des capitaux investis par les actionnaires à dégager du profit, s'établit à 3,48 % pour l'exercice.

L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

<i>Exercice</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	2023
Rentabilité financière	19,68%	12,41%	3,97%	1,01%	3,48%

Ces taux confortent notre analyse sur la rentabilité de la société.

3 - INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 à la clôture de l'exercice, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises en 2023 ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

	Article D. 441 II.- 1° : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	2407	X				1159	412	X				347
Montant cumulé des factures concernées TTC	34 487 109,49	11 587 333,10	1 007 288,53	113 914,48	433 071,54	13 141 607,65	31 483 958,05	11 709 120,35	2 873 042,06	1 200 514,10	559 396,61	16 342 073,12
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	72,41%	24,33%	2,11%	0,24%	0,91%	27,59%	X					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	X						65,83%	24,48%	6,01%	2,51%	1,17%	34,17%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						

4 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 92 676,89 euros de la manière suivante :

ORIGINE : Résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 92 676,89 euros.

AFFECTATION : Dotation aux réserves et report à nouveau

- A la réserve légale, 5% du bénéfice, soit 4 633,84 euros,
- En autres réserves, le solde, soit 88 043,05 euros.

6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

TROISIÈME PARTIE : L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULÉ

L'activité opérationnelle de la société se mesure à partir :

- D'une part, des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées lors de l'exercice sur les concessions d'aménagement et les mandats ;
- Et d'autre part, des commercialisations de charges foncières dans les concessions.

7 - LE CHIFFRE D'OPÉRATIONS

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2023, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) sur les concessions et les mandats, s'élève à 41 934 398 euros HT. L'historique et la répartition de cet indicateur sont détaillés dans le tableau suivant :

	Chiffre d'opérations (€ HT)				
	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL GENERAL	52 423 546	63 976 276	39 943 782	48 142 457	41 934 398
Concession	22 221 759	11 327 829	11 638 222	10 829 030	7 394 211
1 ACQUISITIONS	11 459 583	5 205 175	2 056 924	1 692 725	1 825 558
2 ETUDES ET HONORAIRES	294 732	550 742	361 551	447 131	364 280
3 TRAVAUX	9 449 599	4 324 758	8 046 502	7 523 433	4 223 824
4 HONORAIRES SUR TRAVAUX	1 017 845	1 247 154	1 173 245	1 165 742	980 548
Mandat	30 201 787	52 648 447	28 305 560	37 313 427	34 540 187
1 ACQUISITIONS	-	-	-	-	-
2 ETUDES ET HONORAIRES	323 449	771 599	707 717	1 189 675	2 254 434
3 TRAVAUX	27 643 222	48 276 977	25 200 090	32 636 020	29 704 313
4 HONORAIRES SUR TRAVAUX	2 235 116	3 599 871	2 397 753	3 487 731	2 581 440

Pour ce qui concerne les acquisitions, nous retenons systématiquement, dans le chiffre d'opérations, le montant effectivement « réglé » sur l'exercice et non le montant figurant dans les actes, afin de tenir compte des règlements.

8 - LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT

8.1 Les contrats de concession

En 2023, ISÈRE Aménagement s'est vu confier un nouveau contrat de concession :

N°	Opération	Concedant	Date de convention	Rémunération
1153	Extension Parc des Fontaines à Bernin	Communauté de Communes du Grésivaudan	03/02/2023	1 134 817 € HT sur 8 ans

8.2 Les dépenses d'aménagement

Pour 2023, les dépenses d'investissement sur les concessions s'élèvent à 7 394 211 euros HT, décomposées comme suit :

Constaté 2023	
Acquisitions	1 825 558
Etudes et honoraires	1 344 829
Travaux	4 223 824
TOTAL	7 394 211

Les principales dépenses d'investissement ont été réalisées sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant
1073 ZAC Portes du Vercors	1 514 892
1145 Les Papeteries Pont de Claix	1 477 703
1140 Métro Aménagement Friche Alliance à Vizille	907 413
1075 ZAC du Saut du Moine à Champagnier	652 558
1030 Concession de travaux hébergement	499 364
1143 ZAC des Minotiers	494 645
1143 ZAC Les Minotiers Pont de Claix	340 390
1074 ZIP SALAISE SABLONS	301 777
1053 Aménagement zone Sous le Pré à Vif	262 188

8.3 Les commercialisations

8.3.a Logements

Les actes de ventes :

En 2023, nous avons signé six actes de vente représentant un total de 295 logements :

	Concession	Quantité	Prix
Logements (nb)	ECOQUARTIER CROLLES	15	268 769
	FRICHE ALLIANCE VIZILLE	28	360 000
	MINOTIERS	53	1 239 407
	QUARTIER 15-9	45	719 514
	QUARTIER 15-9	83	1 491 000
	QUARTIER 15-9	71	1 250 000
Total Logements (nb)		295	5 328 689

Les promesses de ventes :

En 2023, on comptabilise trois programmes représentant un total de 127 logements :

	Concession	Quantité	Prix
Logements (nb)	MINOTIERS	16	429 000
	MINOTIERS	82	1 772 360
	MINOTIERS	29	578 000
Total Logements (nb)		127	2 779 360

8.3.b BureauxLes actes de ventes :

Nous n'avons pas signé d'acte de vente.

Les promesses de ventes :

Nous n'avons pas signé de promesse de vente.

8.3.c CommercesLes actes de ventes :

En 2023, nous avons signé deux actes de vente :

	Concession	Quantité	Prix
Commerces (m ²)	PARC D'OXFORD	383	122 688
	FRICHE ALLIANCE VIZILLE	1 343	190 000
Total Commerces (m²)		1 726	312 688

Les promesses de ventes :

Nous avons signé une promesse de vente :

	Concession	Quantité	Prix
Commerces (m ²)	FRICHE ALLIANCE VIZILLE	775	116 250
Total Commerces (m²)		775	116 250

8.3.d Activités économiquesLes actes de ventes :

En 2023, trois actes de vente ont été signés représentant au total 2,4 ha :

	Concession	Quantité	Prix
Activités (ha)	PAPETERIES	1,3	900 000
	PAPETERIES	0,7	390 000
	PAPETERIES	0,4	302 540
Total Activités (ha)		2,4	1 592 540

Les promesses de ventes :

En 2023, cinq promesses de vente ont été signées, représentant 1,7 ha :

	Concession	Quantité	Prix
Activités (ha)	INSPIRA	0,0	3 002
	INSPIRA	0,0	10 336
	SAUT DU MOINE	1,4	811 800
	FRICHE ALLIANCE VIZILLE	0,2	190 200
	PAPETERIES	0,2	96 000
Total Activités (ha)		1,7	1 111 338

8.3.e Tableaux de synthèse**Actes de vente**

Catégorie	Unité	Budget 2023	Atterrissage 2023	Situation au 31 décembre 2023
Logements	Nombre	405	295	295
Commerces	m ² SP	1 343	1 726	1 726
Bureaux	m ² SP	4 453	0	0
Activités économiques	Ha	0,7	2,4	2,4

Logements	€	6 810 360	5 348 931	5 328 689
Commerces	€	190 000	312 688	312 688
Bureaux	€	1 400 000	0	0
Activités économiques	€	390 000	1 592 540	1 592 540
Total	€	8 790 360	7 254 159	7 233 917

Promesses de vente

Catégorie	Unité	Budget 2023	Atterrissage 2023	Situation au 31 décembre 2023
Logements	Nombre	283	117	127
Commerces	m ² SP	0	0	0
Bureaux	m ² SP	0	2 425	775
Activités économiques	Ha	0,6	1,7	1,72

Logements	€	5 290 350	2 635 400	2 779 360
Commerces	€	0	0	0
Bureaux	€	0	281 250	116 250
Activités économiques	€	351 760	1 098 000	1 111 338
Total	€	5 642 110	4 014 650	4 006 948

Au 31/12/2023, le stock de promesses de vente s'élève à environ 14,2 M€ HT.

8.4 Concessions de travaux

Les travaux pour la construction d'un ensemble immobilier sur la commune de Saint Martin d'Hères pour le compte du SYMBHI ont démarré fin 2023. La livraison du bâtiment est attendue courant 2025.

La Société ISÈRE Aménagement ne s'est pas vue confier de nouvelle concession de travaux en 2023.

9 - LES MANDATS

En 2023, ISÈRE Aménagement s'est vue confier les nouveaux mandats suivants représentant un total de rémunérations futures de 3 172 576 euros :

N°	Mandat	Mandant	Date de convention	Rémunération
2447	MR restructuration collège de Vizille	Département de l'Isère	21/06/2023	162 852 € HT sur 5 ans
2468	MR Démolition et renaturation de l'ancien site de l'ENAC	Département de l'Isère	21/08/2023	72 430,5 € HT sur 1 an
2469	MR réhabilitation thermique du dojo	Commune d'Eybens	17/03/2023	71 237,75 € HT sur 2 ans
2470	Aménagement et réhabilitation paysagère col du Galibier	Département des Hautes Alpes	07/06/2023	108 187 € HT sur 3 ans
2471	Amgts routiers de sécurisation entre Corbeyssieu/Frontonas	Département de l'Isère	24/01/2023	97 029,5 € HT sur 3 ans
2472	Amgts routiers de sécurisation entre Frontonas/La Verpillière	Département de l'Isère	14/09/2023	346 015 € HT sur 4 ans
2473	MR aménagement chemin Monarié Meylan	Grenoble Alpes Métropole	04/01/2023	124 077 € HT sur 3 ans
2474	Suivi des ouvrages environnants du petit train de la Mure	Département de l'Isère	11/05/2023	70 000 € HT sur 1 an
2476	MR liaison interrives modes doux St Ismier-Le Versoud	SMMAG	23/02/2023	205 154 € HT sur 5 ans
2477	MR réparation ouvrages d'art métropolitains 2023-2026	Grenoble Alpes Métropole	04/04/2023	659 798,67 € HT sur 4 ans
2478	MR aménagement PEM gare de Goncelin	SMMAG	23/02/2023	200 518 € HT sur 5 ans
2479	MR aménagements publics « Clos du Village »	Commune du Cheylas	09/05/2023	236 630 € HT sur 4 ans
2480	Restructuration gymnase ASPTT en pôle espace vert	Grenoble Alpes Métropole	26/04/2023	74 954,25 € HT sur 2 ans
2481	Etudes AVP PAPI d'intention du projet DRAC	SYMBHI	31/03/2023	301 732 € HT sur 2 ans
2482	Suivi gestion des plages de dépôts de l'Isère	SYMBHI	26/06/2023	50 000 € HT sur 1 an

2483	MR musée des minéraux Bourg d'Oisans	Commune de Bourg d'Oisans	26/04/2023	74 442 € HT sur 3 ans
2485	Aménagement du Champ de Mars	Commune de Saint Marcellin	11/07/2023	59 054 € HT sur 2 ans
2486	MR passerelles cycles Claix - Pont de Claix	Grenoble Alpes Métropole	28/06/2023	204 896 € HT sur 4 ans
2487	MR PUP Voie des Collines PDC	Grenoble Alpes Métropole	12/07/2023	53 568 € HT sur 3 ans

Le montant des dépenses d'investissement au 31/12/2023 s'élève à 34 540 187 € HT (hors honoraires du mandataire et frais divers).

Ce montant des dépenses d'investissement se répartit comme suit :

Constaté 2023	
Acquisitions	-
Etudes et honoraires	4 835 874
Travaux	29 704 313
TOTAL	34 540 187

Les principales dépenses d'investissement ont été réalisées sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant
2423 Restructuration du collège Edouard Vaillant	3 699 775
2427 MR Bâtiment de formation de l'ENAC	3 149 914
2452 MR restructuration collège de Crolles	2 963 797
2229 Réhab G .Brassens Pont Evêque	2 838 302
2411 SMABB protection inondation Bourbre	2 748 937
2455 MR amgt parking bus et accès établissements scolaires	2 208 174
2461 Réparation d'ouvrages d'art	2 080 128
2114 Isère Amont Réalisation T2 et T3	2 057 731
2420 CER de Saint Etienne de St Geoirs	1 550 988
2454 MR restructuration collège de Tigneu Jamezieu	1 498 763

10 - ÉTUDES / AMO

En 2023, ISÈRE Aménagement s'est vue confier les nouvelles opérations suivantes représentant un total de rémunérations futures de 803 346 euros :

N°	Mandat	Maître d'ouvrage	Date de convention	Rémunération
2176	ME création filière hydrogène Dept	Département de l'Isère	24/02/2023	30 500 € HT sur 1 an
2196	ME dossier d'autorisation système d'endiguement	SYMBHI	20/06/2023	69 732 € HT sur 1 an
2300	Etude d'une continuité cyclable entre sassenage et St Martin le Vinoux	Grenoble Alpes Métropole	24/07/2023	26 931 € HT sur 1 an

2301	Etudes La Grange aux Dames	Commune de Claix	06/10/2023	49 625 € HT sur 1 an
3293	AMO construction restaurant scolaire	Commune de Poisat	27/01/2023	52 004,25 € HT sur 3 ans
3296	PRG bâtiment ancien site ENAC NORD	Département de l'Isère	22/03/2023	13 251,5 € HT sur 1 an
3297	Assistance administrative marchés SMMAG	SMMAG	23/02/2023	5 870 € HT sur 1 an
3298	AMO aménagement P+R à la Buisnière	SMMAG	23/02/2023	82 808,5 € HT sur 4 ans
3300	AMO construction multi-accueil St Paul de Varcès	Commune de Saint Paul de Varcès	27/01/2023	46 490,5 € HT sur 3 ans
3306	AMO conduite d'opé amgt espaces publics agglo grenobloise	Grenoble Alpes Métropole	06/02/2023	119 025 € HT sur 1 an
3307	Assistance administrative Métro construction	Grenoble Alpes Métropole	12/04/2023	55 944 € HT sur 1 an
3308	AMO mise en œuvre servitude sur systèmes d'endiguement	SYMBHI	10/05/2023	235 591 € HT sur 2 ans
3309	PRG CER de Valbonnais	Département de l'Isère	18/07/2023	4 097,5 € HT sur 1 an
3310	Etude faisabilité MSP Eybens	Commune d'Eybens	22/08/2023	11 475,5 € HT sur 1 an

11 - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

12 - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Depuis début 2023, l'entrée au capital de la Commune du Cheylas est devenue effective.

Il est également précisé que le budget prévisionnel 2024 approuvé par le conseil d'administration du 12 décembre 2023 est prévu positif avec un résultat de 52 K€ après impôts.

13 - LES ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, il convient de souligner les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi :

- Néant.

QUATRIÈME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2022 dans tout type de société anonyme par chacun des mandataires sociaux de la société, telle que cette information nous a été communiquée.

Mandataires sociaux	Fonction/Mandat
Mme Sandrine MARTIN-GRAND	Présidente Directrice Générale d'ISÈRE Aménagement (SPL) Administratrice de TERRITOIRES 38 (SEM), Administratrice de ELEGIA (GIE), Administratrice de l'OPH Alpes Isère Habitat (EPL)
M. Christian BREUZA	Administrateur de ELEGIA (GIE) Président du Groupement d'Employeurs ELEGIA (Association loi 1901) Directeur Général Délégué d'ISÈRE Aménagement (SPL) Directeur Général Délégué de TERRITOIRES 38 (SEM) Directeur Général de SARA Aménagement (SPLA) Directeur Général de SARA Développement (SEM)
Administrateurs	
M. Jean-Pierre BARBIER	Président Directeur Général de TERRITOIRES 38 (SEM) Président du GIE ELEGIA
Mme Anne GÉRIN	Administratrice de TERRITOIRES 38 (SEM) Administratrice de la SA HLM habitation des Alpes (PLURALIS) Administratrice de M TAG (SPL)
Mme Joëlle HOURS	Néant
M. Franck LONGO	Néant
M. Cyrille MADINIER	Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM)
Mme Annick MERLE	Administratrice de TERRITOIRES 38 (SEM), Administratrice du GIE ELEGIA, Vice-Présidente de MINATEC Entreprises (SEM)
M. Bernard PERAZIO	SFRTF, Tunnel Alpin de Fréjus
Mme Sophie ROMERA	Néant
M. Christophe SUSZYLO	Administrateur de MINATEC Entreprises (SEM)
Mme Christine GARNIER	Administratrice de Société ALEC (SPL) Administratrice de la Société GEG (SEM) Membre du Conseil de Surveillance de GreenAlp (SA)

Mandataires sociaux	Fonction/Mandat
M. Jean-Yves PORTA	Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM) Administrateur à la SPL M-TAG
M. Eric ROSSETTI	Administrateur de GRENOBLE HABITAT (SAIEM) Administrateur de ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE (EPIC) Administrateur de ALPES ISÈRE HABITAT (EPIC) Administrateur de SCEREA (SA) Administrateur SOC DAUPHINOISE POUR L'HABITAT – SDH (SA)
Mme Adrienne PERVÈS	Néant
M. Brahim CHERAA	Administrateur de INNOVATION (SPL), Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM), Administrateur du GIE ELEGIA
M. Sam TOSCANO	Administrateur de la Société SAGES (SA)
M. Olivier GOY	Néant
M. Robert DURANTON	Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM)

ANNEXE

A – TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 180 000	1 180 000	1 180 000	1 180 000	1 180 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	11 800	11 800	11 800	11 800	11 800
- à dividende prioritaire					
Nombre d'actions maximum à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires Hors Taxes	19 080 984	19 491 946	8 527 728	10 747 242	15 842 087
Résultat avant impôts, participation					
dot. amortissements et provisions	985 948	1 398 261	3 213 341	3 120 020	4 991 763
Impôt sur les bénéfices	28 735	10 598	36 319	104 377	190 711
Participation des salariés	-367	7713	7298	471	23748
Dotations amortissements et provisions	864 903	1 354 079	3 068 806	2 712 447	4 356 796
Résultat net	92 677	25 871	100 918	302 725	420 508
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation					
avant dot. amortissements	81	117	269	256	405
et provisions					
Résultat après impôt, participation					
après dot. amortissements	8	2	9	26	36
et provisions					
Dividende distribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	0	10	22	22	21
Masse salariale	66 583	451 985	994 928	971 252	1 030 518
Sommes versées en avantages sociaux (ss, œuvres sociales ...)	29 471	200 651	419 709	410 551	439 870

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_021-DE



CITEOS



Ville de Sassenage

CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE

POUR L'EXPLOITATION, LA GESTION ET LA RÉNOVATION DES
INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, DE SIGNALISATION
LUMINEUSE TRICOLEURE, DE MISE EN VALEUR DU
PATRIMOINE, D'ILLUMINATIONS FESTIVES ET DE VIDÉO
PRÉVENTION



ANNÉE 13
(JANVIER 2023 -
DÉCEMBRE 2023)

**RAPPORT
FINANCIER
ANNÉE 13**





SOMMAIRE

1	Bilan du contrat	3
1.1	Les redevances	3
1.2	Décompte général définitif avec révision de prix	4
1.3	Enveloppe financière pour les travaux de renouvellement éclairage public	7
1.4	Enveloppe financière pour les travaux de renouvellement sur le réseau	8
1.5	Travaux de rénovation des feux tricolores	8
1.6	Géoréférencement	9
1.7	Accidents sans tiers identifiés + soulte	9
2	Bilan des clauses de pénalités et d'intéressement	11
2.1.	Clauses d'intéressement	11
3	Energie renouvelable	11
4	Calcul des acomptes 2022	15





1 BILAN DU CONTRAT

Ce rapport fait état du bilan financier du Contrat de Partenariat sur la période janvier 2023 – décembre 2023.

1.1 LES REDEVANCES

Elles sont facturées par acompte trimestriel.

Le montant cumulé de ces redevances sur la période est :

PPP Sassenage - Acomptes 2023				
Tableau des redevances	Quantité	Unité	PU (€HT)	Montant annuel (€HT)
G1 :Loyer Energie				
G1 Gestion	1	Forfait		1 000,00 €
G2 :Loyer Maintenance				
Ge Eclairage Public	1353	Point lumineux		29 169,08 €
G2 Eclairage public évolution quantitative	129	Point Lumineux	18,00 €	2 322,00 €
G2 Illumination de Noël	1200	Flocon		7 217,33 €
G2 Illuminations de Noël évolution quantitative	667	Flocon	9,00 €	6 003,00 €
G2 Signalisation Tricolore	12	Carrefour		2 821,47 €
G2 Signalisation Tricolore évolution quantitative	0	Carrefour		
G3 et G4 : Loyer Financier				
G3 Eclairage Public – Hors accident vandalisme sinistre sans tiers	1	Forfait		46 254,40 €
G3 illuminations de Noël	1200	Flocon		13 181,67 €
G3 Illuminations de Noël évolution quantitative	667	Flocon	8,00 €	5 336,00 €
G3 Signalisation Tricolore	1	Forfait		7 471,20 €
G4 Capital				
G4 hors SLT Capital	1	Forfait		72 719,00 €
G4 SLT Capital	1	Forfait		13 419,00 €
G4 Intérêts				
G4 hors SLT Intérêts	1	Forfait		14 033,00 €
G4 SLT Intérêts	1	Forfait		2 589,00 €
TOTAL HT				223 536,15 €
TOTAL TTC				268 243,38 €





1.2 DECOMPTE GENERAL DEFINITIF AVEC REVISION DE PRIX

Conformément au contrat, les montants de ces redevances et les prix unitaires (maintenance éclairage public et flocon) sont révisibles annuellement en fonction des différents indices utilisés dans les formules de révision de prix.

La révision des prix est effectuée à la date d'anniversaire en prenant donc comme indice de révision celui de décembre de l'année révisée (soit celui de décembre 2023).

Les évolutions quantitatives des points lumineux et des flocons sont prises en compte dans le loyer maintenance et le loyer financier G3 Illumination de Noël.

Evolution quantité au cours de l'année 2023 :

Le nombre de point lumineux n'a pas évolué en 2023. Le total est de 1481 points lumineux.

Le nombre de flocon n'a pas évolué au cours de 2023. Le total est de 1867.

Le nombre de carrefour n'a pas évolué au cours de 2023. Le total est de 12.





PPP Sassenage - DGD 2023

Tableau des redevances	Quantité	Unité	PU révisé (€HT)	Décompte général définitif (€HT)
<u>G1 : Loyer Energie</u>				
G1 Gestion	1	Forfait		1 278,96 €
<u>G2 : Loyer Maintenance</u>				
G2 Eclairage Public	1353	Point lumineux		36 838,87 €
G2 Eclairage public évolution quantitative	128	Point Lumineux	22,73 €	2 909,44 €
G2 Illumination de Noël	1200	Flocon		9 115,07 €
G2 Illuminations de Noël évolution quantitative	667	Flocon	11,37 €	7 583,79 €
G2 Signalisation Tricolore	12	Carrefour		3 563,35 €
<u>G3 et G4 : Loyer Financier</u>				
G3 Eclairage Public – Hors accident vandalisme sinistre sans tiers	1	Forfait		58 416,64 €
G3 illuminations de Noël	1200	Flocon		16 647,69 €
G3 Illuminations de Noël évolution quantitative	667	Flocon	10,10 €	6 736,70 €
<u>G3 Signalisation Tricolore</u>	1	Forfait		9 435,70 €
<u>G4 Capital</u>				
G4 hors SLT Capital	1	Forfait		76 349,00 €
G4 SLT Capital	1	Forfait		14 088,00 €
<u>G4 Intérêts</u>				
G4 hors SLT Intérêts	1	Forfait		10 403,00 €
G4 SLT Intérêts	1	Forfait		1 920,00 €
<u>TOTAL HT</u>				255 286,21 €
<u>TOTAL TTC</u>				306 343,45 €





PPP Sassenage - Révision 2023

Tableau des redevances	Quantité	Unité	PU révisé (€HT)	Facture révision 2022 (€HT)
<u>G1 :Loyer Energie</u>				
G1 Gestion	1	Forfait		278,96 €
<u>G2 :Loyer Maintenance</u>				
G2 Eclairage Public	1353	Point lumineux		7 669,79 €
G2 Eclairage public évolution quantitative	128	Point Lumineux	4,73 €	605,44 €
G2 Illumination de Noël	1200	Flocon		1 897,74 €
G2 Illuminations de Noël évolution quantitative	667	Flocon	2,37 €	1 580,79 €
G2 Signalisation Tricolore	11	Carrefour		741,88 €
<u>G3 et G4 : Loyer Financier</u>				
G3 Eclairage Public – Hors accident vandalisme sinistre sans tiers	1	Forfait		12 162,24 €
G3 illuminations de Noël	1200	Flocon		3 466,02 €
G3 Illuminations de Noël évolution quantitative	667	Flocon	2,10 €	1 400,70 €
<u>G3 Signalisation Tricolore</u>	1	Forfait		1 964,50 €
<u>G4 Capital</u>				
G4 hors SLT Capital	1	Forfait		- €
G4 SLT Capital	1	Forfait		- €
<u>G4 Intérêts</u>				
G4 hors SLT Intérêts	1	Forfait		- €
G4 SLT Intérêts	1	Forfait		- €
<u>TOTAL HT</u>				31 768,06 €
<u>TOTAL TTC</u>				38 121,67 €





1.3 ENVELOPPE FINANCIERE POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

Cette prestation inclue les mesures d'éclairage, les contrôles de stabilité des supports, les certificats verts et les travaux de renouvellement.

Les travaux suivants de renouvellement de l'éclairage public ont été effectués :

PV de réception réalisés HT :

- Les Côtes – Remplacement de 28 luminaires – 18 900.00 € HT

Récapitulatif de la prestation HT :

Année 1 à année 12	308 863,37 €
Année 13	18 900,00 €
Total des travaux réceptionnés	327 763,37€
Total facturés	337 456,55 €

Le bilan est positif de 9 693.18 € HT.

Les autres prestations HT s'établissent ainsi :

	Contrôle supports	Compensation carbone
Année 1 à année 12	10 085,98 €	22 002,43 €
Année 13	- €	2 052, 30 €
Total des prestations réalisées	10 085,98 €	24 054,73 €
Total facturés	12 326,32 €	24 054,73 €

Le bilan est positif pour le compte de la ville sur la prestation contrôle des supports.





1.4 ENVELOPPE FINANCIERE POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT SUR LE RESEAU

Travaux réalisés : Détection de réseaux Rue des Pies : 1759,42 € HT

Récapitulatif de la prestation HT :

Année 1 à année 12	46 323,78 €
Année 13	1 759,42 €
Total des travaux réceptionnés	48 083,20 €
Total facturés	56 075,86 €

Le bilan est positif pour le compte de la ville de 7 992.66 € HT.

1.5 TRAVAUX DE RENOVATION DES FEUX TRICOLORES

Les travaux suivant de rénovation de feux tricolores ont été effectués :

Année	Nombre de kits à diode	Nombre de contrôleurs complets	Nombre de cartes électronique
1	0	0	0
2	0	0	0
3	54	0	0
4	0	0	0
5	0	0	0
6	47	0	4
7	0	0	0
8	4	0	1.125
9	14	0	5
10	4	0.6	0.875
11	0	0.07	0
12	3	0	0
13	0	0.13	0
TOTAL	126	0.8	11
Objectif	144	2	12





1.6 GEOREFERENCEMENT

Le géoréférencement des réseaux éclairage public et feux tricolores a été ajouté aux prestations rémunérées par le G3, par l'avenant numéro 5 signé le 07.11.2022.

Le bilan financier est le suivant :

Année 1 à année 12	0,00 €
Année 13	31 929 €
Total des travaux réceptionnés	31 929 €
Total facturés	28 430,76 €

Le solde est négatif pour la ville de 3 498.24 € HT.

1.7 ACCIDENTS SANS TIERS IDENTIFIES + SOULTE

Une provision annuelle de 15 000 € HT révisable, est affectée aux réparations des installations en FINANCIER par le partenaire, consécutives aux accidents sans tiers identifié.

L'écart entre le montant provisionné pour les accidents sans tiers identifiées et celui réellement consommé a été réaffecté à d'autres prestations.

Soit le bilan HT suivant :

	2011-2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant facturé	31 521,35 €	15 984,36 €	16 172,10 €	16 357,30 €	16 617,49 €	16 814,64 €
Montant réalisé	18 506,20 €	11 125,12 €	7 030,41 €	48 134,13 €	11 195,56 €	17 230,68 €
Solde	13 015,15 €	17 874,39 €	27 016,08 €	- 4 760,75 €	661,18 €	245,14 €

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant facturé	17 205,99 €	17 537,91 €	17 760,88 €	17 861,66 €	18 394,55 €	18 944,14 €
Montant réalisé	12 344,16 €	13 583,53 €	24 884,16 €	4 568,75 €	13 485,47 €	33 056,78 €
Solde	5 106,97 €	9 061,35 €	1 938,07 €	15 230,98 €	20 140,06 €	6 027,44 €

En 2023, le montant réalisé intègre les travaux de reprise de réseaux, pont du Furon à hauteur de 9 742,2 € H.T.





A fin 2023, le solde est positif de 6 027,44 € HT pour la ville.





2 BILAN DES CLAUSES DE PENALITES ET D'INTERESSEMENT

2.1. CLAUSES D'INTERESSEMENT

L'objectif de réduction de **40 %** (cf Rapport FINANCIER tableau §2.1) a été dépassé.

La consommation liée à l'éclairage public en 2023 a été arrêtée à **469 529 kWh**, ce qui représente **une diminution de 56,2 %** par rapport à l'état initial.

Pour la 13^{ème} année nous avons amélioré notre objectif de **174 367 kWh** (643 897 kWh « objectif » moins 469 529 « consommé »).

Le prix de l'énergie est de **0,17012 €/kWh TTC** (contient la CSPE, la TDCFE et la TVA – l'abonnement n'est pas compris) :

en c€	Prix kWh Base	Mécanisme de capacité	Option énergie renouvelable	Composante de soutirage variable	CSPE	TCCFE	TDCFE	Prix total kWh HT	TVA 20%	Prix total TTC	Nbre de jour
janv-23	11,933	0,425	0,597	1,04	0,763	0	0	14,758	2,9516	17,7096	31
févr-23	11,933	0,425	0,597	1,04	0,1	0	0	14,095	2,819	16,914	28
mars-23	11,933	0,425	0,597	1,04	0,1	0	0	14,095	2,819	16,914	31
avr-23	11,933	0,425	0,597	1,04	0,1	0	0	14,095	2,819	16,914	30
mai-23	11,933	0,425	0,597	1,04	0,1	0	0	14,095	2,819	16,914	31
juin-23	11,933	0,425	0,597	1,04	0,1	0	0	14,095	2,819	16,914	30
juil-23	11,933	0,425	0,597	1,04	0,1	0	0	14,095	2,819	16,914	31
août-23	11,933	0,425	0,597	1,1	0,1	0	0	14,155	2,831	16,986	31
sept-23	11,933	0,425	0,597	1,1	0,1	0	0	14,155	2,831	16,986	30
oct-23	11,933	0,425	0,597	1,1	0,1	0	0	14,155	2,831	16,986	31
nov-23	11,933	0,425	0,597	1,1	0,1	0	0	14,155	2,831	16,986	30
déc-23	11,933	0,425	0,597	1,1	0,1	0	0	14,155	2,831	16,986	31

L'économie réalisée par rapport à l'année 0 est de **603 633 kWh** soit une économie de **102 690,05 € TTC** (**85 575,04 € HT** - base prix kWh 2023).

L'écart par rapport à notre objectif est de **174 367 kWh** soit une économie supplémentaire de **29 663,31 € TTC** (**24 719,43 € HT** - montant à partager entre la Ville et le Groupement Citeos GEG).

A noter que depuis 2023, nous observons une modification des données contrats de facturation des armoires d'éclairage public. En effet, en 2022, tous les contrats des armoires d'éclairage public étaient facturés *au groupe de sites « BT Inf 36 kVA LU »*.





Depuis 2023, les armoires sont facturées selon deux types de groupe de site : « **LOT 04 | C5 | BAT | 1P | CEE** » & « **LOT 05 | C5 | EP | 1P | CEE** ».

Le groupe de site « **LOT 04 | C5 | BAT | 1P | CEE** » semble correspondre à un groupe de site lié aux consommations de bâtiments. Il est essentiel de refaire un point sur les contrats d'abonnements des armoires d'éclairage public avec le fournisseur d'énergie puisque ce tarif est plus élevé et s'applique sur un grand nombre d'armoires.

Le montant du kWh, en moyenne sur 2023, pour les groupes de sites **LOT 04 | C5 | BAT | 1P | CEE** s'élève à **0,2859 €/kWh TTC** alors que le montant du kWh pour les groupes de sites **LOT 05 | C5 | EP | 1P | CEE** s'élève à **0,1702 €/kWh TTC**.

Dans le cadre du calcul de l'intéressement lié aux économies d'énergie supplémentaires réalisées, le montant est calculé par rapport au coût de l'énergie moyen facturé sur l'année.

Cependant, pour l'année 2023, nous avons pris le coût du kWh qui aurait dû être appliqué à l'ensemble des armoires éclairage public afin de minimiser le montant de l'intéressement.

Ainsi, la ville n'est pas doublement pénalisée par cette mauvaise application de tarif.





3 ENERGIE RENOUVELABLE

La production annuelle du site photovoltaïque sur le gymnase des Pies est la suivante :

Année	Production en kWh
2013	86 308
2014	84 660
2015	75 667
2016	84 308
2017	87 911
2018	87 856
2019	89 450
2020	88 122
2021	84 892
2022	72 513
2023	82 683

En moyenne, la production annuelle est de 84 034 kWh

Détermination de la valeur indemnitaire suite avenant 2 :

Le montage financier final est établi sur les conditions suivantes :

- Estimation des quantités produites annuellement par l'installation = 86 308 kWh (montant de la production annuelle de 2013).
- Prix unitaire de rachat par Edf = 0.2137 €/kWh (valeur de rachat à la mise en service de la centrale)
- Montant des recettes annexes pour la COLLECTIVITE: 0 € HT sur la durée du contrat de partenariat
- Valeur de rachat de la centrale photovoltaïque au terme du contrat de partenariat :
 - o $Vi = Pu \times Q \times D$
 - Vi : Valeur indemnitaire versée au PARTENAIRE,
 - Pu : prix unitaire de rachat atteint au jour de la cession des installations,
 - Q : Quantité moyenne de production en kWh sur la durée d'exploitation de la centrale par le Partenaire
 - D : durée restant à courir entre la date de cession et la date de fin du contrat de rachat (en année).





La centrale a été mise en service le 3 janvier 2013, pour un contrat d'une durée de 20 ans.
Le contrat de partenariat entre LA COLLECTIVITE et le PARTENAIRE, se termine au 31 décembre 2025.
La durée restant à courir entre la date de cession et la date de fin du contrat de rachat (D) est de 7 ans.

- Le prix unitaire à fin 2023 est de **22.543 / kWh**

- La valeur indemnitaire est de :
 - o $Vi = 0.22543 \times 84\,034 \times 7 = 132\,606,49 \text{ € HT}$



4 CALCUL DES ACOMPTES 2024

En fonction des quantités comptabilisées à l'inventaire de fin 2023, les acomptes pour la 14ème année du contrat sont :

Tableau des redevances	Quantité	Unité	PU (€HT)	Montant annuel (€HT)
G1 :Loyer Energie				
G1 Gestion	1	Forfait		1 000,00 €
G2 :Loyer Maintenance				
Ge Eclairage Public	1353	Point lumineux		29 169,08 €
G2 Eclairage public évolution quantitative	128	Point Lumineux	18,00 €	2 304,00 €
G2 Illumination de Noël	1200	Flocon		7 217,33 €
G2 Illuminations de Noël évolution quantitative	667	Flocon	9,00 €	6 003,00 €
G2 Signalisation Tricolore	12	Carrefour		2 221,47 €
G3 et G4 : Loyer Financier				
G3 Eclairage Public – Hors accident vandalisme sinistre sans tiers	1	Forfait		46 254,40 €
G3 illuminations de Noël	1200	Flocon		13 181,67 €
G3 Illuminations de Noël évolution quantitative	667	Flocon	8,00 €	5 336,00 €
G3 Signalisation Tricolore	1	Forfait		7 471,20 €
G4 Capital				
G4 hors SLT Capital	1	Forfait		80 158,00 €
G4 SLT Capital	1	Forfait		14 792,00 €
G4 Intérêts				
G4 hors SLT Intérêts	1	Forfait		6 594,00 €
G4 SLT Intérêts	1	Forfait		1 216,00 €
TOTAL HT				222 918,15 €
TOTAL TTC				267 501,78 €

Les montants G4 varient d'un trimestre à l'autre, nous avons donc donnée le montant total à facturer en 2024 (€ TTC). Les situations de 2024 seront établies sur cette base.

Note : les quantités (nombre de points lumineux, nombre de carrefours à feux, nombre de caméras et les nombres de flocons) évoluent en fonction des travaux réalisés (création ou suppression d'un point lumineux, nouveau motif de Noël, ...).

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_018-DE



SPL ALEC

RCS Grenoble 882 826 704

14 avenue Benoît Frachon

38400 ST MARTIN D'HERES

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023



Tél. : 04 76 09 50 54
www.bdo.fr

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_12_018-DE

Le Pixel - 10 bis avenue des FTPF
38130 Echirolles



SPL ALEC

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la SPL ALEC

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

➤ Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice et qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avec Grenoble Alpes Métropole

Convention de mise à disposition de M Arnaud SEGON

(Autorisation du CA du 4 mai 2023)

Administrateurs concernés : Les administrateurs représentant Grenoble Alpes Metropole

Nature et objet : La SPL ALEC bénéficiait depuis juillet 2020 de la mise à disposition par GAM de Monsieur Arnaud Segon, ingénieur principal territorial titulaire, qui exerçait au sein de la SPL le rôle de directeur des opérations.

Au cours de l'exercice 2023, les 2 conventions suivantes ont été autorisées par le conseil d'administration de la SPL ALEC :

- Conclusion d'un avenant à la convention actuelle afin de mettre fin à la mise à disposition de 10% à l'AGEDEN et transfert de la quote-part de ses missions au sein de la SPL ALEC à compter du 01/01/2023
- Conclusion d'une nouvelle convention de mise à disposition pour l'intégralité du temps de travail effectif de M Arnaud Segon pour une nouvelle période de 3 ans, allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026.

Modalités : Cette mise à disposition a donné lieu à montant total de refacturation de 73.202 €HT au titre de l'exercice 2023.

Motif justifiant de son intérêt :

Mise à disposition conclue avec Grenoble-Alpes Métropole pour pouvoir continuer à bénéficier des compétences de M. SEGON qui occupe un poste clé au sein de la Société (directeur des opérations), et éviter les mises en disposition en cascade.

Avec le GEIEC

Avenant à la convention cadre de mise à disposition de personnel pour la période 2023 à 2025

(Autorisation du CA du 23 février 2023)

Personnes concernées : Mme Dominique SCHEIBLIN, Mme Marie FILHOL et M Christophe BRESSON.

Nature et objet : La convention cadre signée le 1er janvier 2023 entre la SPL ALEC et le GEIEC définit les modalités de mise en œuvre de la prestation de mise à disposition de personnel à compter de l'exercice 2023. L'avenant modifie l'Article 3 concernant la garantie de paiement des mises à disposition prévues.

Modalités : La modification de l'article 3 de la convention cadre prévoit la facturation d'un dépôt de garantie d'un mois de salaire brut chargé au lieu de deux mois prévus initialement.

Motif justifiant de son intérêt :

Cet avenant permet de réduire le montant du dépôt de garantie pour chaque salarié mis à disposition de la Société par le GEIEC (de 2 mois à 1 mois de salaire).

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec l'AGEDEN

Bail de sous-location des locaux du 14 avenue Benoit Frachon à Saint-martin d'Hères

Nature et objet : Un bail de sous-location a été signé à compter du 1^{er} juillet 2020 pour 90% de la surface des locaux, correspondant aux activités de la SPL, soit 293 m², auprès de l'Association ALEC. Suite à la fusion entre les Associations ALEC et AGEDEN avec effet au 1^{er} janvier 2022, un avenant au contrat de sous-location commerciale a été signé avec l'AGEDEN, à l'effet de prendre acte de la substitution du cocontractant AGEDEN aux droits et obligations de l'association ALEC.

Modalités : Le montant facturé par l'AGEDEN à la SPL au titre du bail de sous-location pour l'exercice 2023 s'élève à 71.351 €HT (charges comprises)

Motif justifiant de son intérêt : Bail permettant la poursuite de l'exécution de la convention de sous-location dans les termes techniques, juridiques et financiers définis initialement entre l'association ALEC et la SPL ALEC.

Avec le GEIEC

Convention cadre de mise à disposition de personnel pour la période 2023 à 2025

Nature et objet : La convention cadre signée le 1^{er} janvier 2023 entre la SPL ALEC et le GEIEC définit les modalités de mise en œuvre de la prestation de mise à disposition de personnel à compter de l'exercice 2023.

Modalités : Le coût de la prestation prend en compte selon le type de contrat du salarié : la rémunération du salarié; les cotisations sociales salariales et patronales; les congés payés; le coût de la médecine du travail; la taxe d'apprentissage; l'éventuelle prime de précarité de 10 %; la formation continue; les coûts de fonctionnement et d'assurance du Groupement.
Le montant facturé par le GEIEC à la SPL ALEC au titre de l'exercice 2023 s'élève à 2.320.785 €HT.

Motif justifiant de son intérêt : Cette convention permet à la Société de bénéficier de la mise à disposition des salariés du GEIEC, nécessaire pour assurer la conduite de ses activités.

Avec Grenoble Alpes Métropole

Convention de mise à disposition de M Arnaud SEGON

Nature et objet : M Arnaud SEGON, Directeur technique, était mis à disposition de l'Association ALEC par Grenoble Alpes Métropole. Une mise à disposition directe de la SPL a été actée à compter de 2020.

Modalités : La mise à disposition de M Arnaud SEGON s'est poursuivie dans le cadre de cette convention pour la période janvier à juin 2023.

Motif justifiant de son intérêt :

Mise à disposition conclue avec Grenoble-Alpes Métropole pour pouvoir bénéficier des compétences de M. SEGON qui occupe un poste clé au sein de la Société (directeur des opérations), et éviter les mises en disposition en cascade.

Fait à Echirolles, le 31 mai 2024

Signé électroniquement le 31/05/2024 par
Justine Gairaud



BDO Rhône-Alpes
Représenté par Justine GAIRAUD
Commissaire aux comptes



Convention financière 2024 pour l'exploitation, la gestion et la rénovation des installations de signalisation lumineuse tricolore de la ville de Sassenage

ENTRE

Grenoble-Alpes Métropole, sise 3 rue Malakoff, 38031 GRENOBLE,
Représentée par son Président, M. Christophe FERRARI, dûment habilité à cet effet
par une délibération du conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020,
Ci-après dénommée « la Métropole »

D'une part,

ET

La ville de Sassenage, sise place de la Libération, 38360 SASSENAGE,
Représentée par son Maire, M. Michel VENDRA, dûment habilité à cet effet par une
délibération du conseil municipal en date du

Ci-après dénommée « la Commune »

D'autre part,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique
territoriale et d'affirmation des métropoles,
Vu l'article L. 5215-27 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole
dénommée « Grenoble-Alpes Métropole »,
Vu le transfert de la compétence Voirie,

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de permettre de remboursement à la Commune
des charges liées à l'exploitation, la gestion et la rénovation des installations de
signalisation lumineuse tricolore, relevant de la compétence métropolitaine, intégrées
dans le contrat de partenariat public privé (PPP) signé le 20 décembre 2010 par la
Commune et le groupement d'entreprises ALCYON – EEE Alpes Dauphiné – Gaz
Electricité de Grenoble, dénommé ALCYON.

ARTICLE 2 : DUREE

La présente convention prend effet à la date de signature par la dernière partie contractante et prendra fin au terme du versement du solde des sommes à rembourser. La période de facturation de référence est comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2024.

ARTICLE 3 : MODALITES DE REALISATION

La Commune assure sur son territoire les prestations objets de la présente convention en application du contrat de partenariat en cours d'exécution avec son partenaire ALCYON, dans le respect des lois et règlements relatifs à son activité, pour le compte de la Métropole.

Elle s'engage également à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des missions qui lui sont confiées.

3-1- Consistance des services

Le transfert de la compétence voirie à la Métropole implique sur le territoire de la Commune des prestations en matière d'installations de signalisation lumineuse tricolore. Les prestations objets de la présente convention sont les suivantes en ce qui concerne les installations précitées :

- Gestion de l'énergie (G1) nécessaire au fonctionnement des installations
- Maintenance à garantie de résultat (G2) de l'ensemble des installations
- Travaux de Gros Entretien Renouvellement (G3) des installations soit dans le cadre de la lutte contre la vétusté des installations, soit en cas de sinistre sur les équipements, hors vidéo protection
- Les travaux de construction, reconstruction, réaménagement et renouvellement des installations (G4), y compris leur financement

La Commune fait son affaire de l'exécution des prestations incombant à son partenaire privé, ALCYON, dans le respect de la continuité et de la sécurité du service public rendu aux usagers.

3-2 Gestion patrimoniale

La Commune est autorisée à utiliser les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences transférées à la Métropole, biens déjà propriété de la Métropole, ou qui le deviendraient au cours de l'application de la présente convention.

La Commune doit veiller en permanence au bon état, à la propreté et à la qualité des biens relevant des services dont elle assure la gestion.

3-3 Modalités opérationnelles de la gestion des services

La Commune s'acquitte de la totalité des charges nécessaires au fonctionnement régulier du service public concerné.

La Commune assure la gestion de tous les contrats en cours. Elle prend toutes décisions, actes, nécessaires au fonctionnement de la gestion des feux tricolores pendant toute la durée de la convention.

ARTICLE 4 : ASPECTS FINANCIERS

4-1 Modalités de financement des services

Pour la gestion du service objet de la présente convention, la Commune interviendra pour le compte de la Métropole dans le respect des règles de la comptabilité publique.

La Métropole prend en charge le financement intégral des dépenses nécessaires à la réalisation de l'objet de la convention. Ces dépenses sont prises en charge par la Commune et remboursées par la Métropole.

La Commune ne perçoit aucune rémunération au titre de l'exécution de cette convention.

4-2 Modalités de remboursement des charges supportées par la Commune pour l'exploitation, la gestion et la rénovation des installations de signalisation lumineuse tricolore

La Commune procède à l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation des prestations objets de la présente convention.

La Commune transmettra à la Métropole une copie des factures trimestrielles réglées au partenaire CITEOS ainsi qu'une attestation du comptable public certifiant que les paiements ont été effectués.

La Métropole s'engage à procéder au remboursement des sommes avancées par la Commune dans un délai de 30 jours à réception du titre de recette.

Le règlement des éventuels intérêts moratoires dus par la Commune pour défaut de paiement dans les délais fera l'objet d'un accord amiable entre les deux parties.

FCTVA : la Métropole fera son affaire de la récupération du FCTVA pour les travaux réalisés pour son compte.

Pour l'année 2024, le montant global prévisionnel est de 40 000 €.

ARTICLE 5 : SUIVI DE L'EXECUTION

La Métropole se réserve le droit d'effectuer à tout moment les contrôles techniques et administratifs qu'elle estime nécessaire ainsi qu'à solliciter la transmission d'une copie des pièces justifiant les dépenses réalisées.

ARTICLE 6 : RESILIATION

La présente convention pourra prendre fin par :

- Résiliation amiable entre la Métropole et la Commune, celle-ci pouvant intervenir à tout moment pendant la durée de la convention
- Résiliation unilatérale par l'une des parties à la présente convention en cas d'inexécution des obligations essentielles de son cocontractant.

Dans les deux cas, un préavis de 3 mois, après réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception, devra être respecté.

ARTICLE 7 : LITIGES

Tout litige inhérent à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Grenoble.

Les parties s'engagent, préalablement à une action juridictionnelle, pour tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application et de la mise en œuvre de la présente convention, à se rapprocher afin de rechercher une issue amiable à celui-ci.

Fait à Grenoble en deux exemplaires, le

Pour Grenoble-Alpes Métropole,
Le Président,

Pour la Commune,
Le Maire,

Christophe FERRARI

Michel VENDRA



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_014-DE

COLLECTION RAPPORT

ASSAINISSEMENT 2023

**RAPPORT ANNUEL
SUR LA QUALITÉ
ET LE PRIX DU
SERVICE PUBLIC**



Cartographie des activités du Département de l'eau

● Eau potable ● Assainissement ● Mutualisé

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

métiers du petit cycle de l'eau

- 1 Préservation des Ressources en Eau
- 2 Production d'eau potable
- 3 Distribution d'eau potable
- 4 Défense Extérieure Contre l'Incendie
- 5 Relation aux abonnés
- 6 Exploitation des réseaux d'assainissement
- 7 Gestion des Prescriptions Techniques
- 8 Traitement des Eaux Usées
- 9 Gestion Territoriale de l'Eau

PILOTAGE ET SUPPORT DÉPARTEMENT DE L'EAU

- 10 Electromécanique - Informatique Technique
- 11 Direction - Stratégie
- 12 Connaissance et Gestion Patrimoniale (SGDGPI)
- 13 Animation Démarche Qualité ISO 9001
- 14 Travaux (PRGTP)
- 15 Achats
- 16 Gestion administrative et financière

SUPPORTS MÉTROPOLITAINS

- 17 Ressources Humaines - Prévention des Risques Professionnels





Belledonne

Massif des Écrins

Vercors

1 2 Sources

1 Puits champs captant
Drac : Rochefort
Romanche : Jouchy Pré Grivel

1 7 Assainissement
non collectif

Les Javaux
Eybens

Drac et Romanche

2 3 Reservoirs
(traitement éventuel)

1 7 Activité
industrielle

5 4 Accueil usager
Pont-de-Claix

6 15 Accueil usager
Seyssinet-Pariset

Drac

Sommaire

02 Édito	33 Les indicateurs réglementaires
03 Fiche d'identité du service	34 Les faits marquants
05 Faits marquants	35 Les performances de l'année
06 Perspectives	
08 L'année en photos	
10 Fiche d'identité du service	
11 Les agents du service public de l'assainissement	
12 Informations sociales sur le personnel des régies	
13 Les instances de représentation du personnel	
14 Actualités 2023 du personnel	
15 L'exploitation des réseaux	
16 Le patrimoine technique	
17 Efficacité globale du réseau d'assainissement	
18 Bilan des activités	
25 Maîtrise des rejets non domestiques	
26 La réglementation	
27 Bilan des activités	
30 L'unité de traitement des eaux usées Aquapole	
31 Le patrimoine	
32 Le fonctionnement	
	36 Le service public d'assainissement non collectif
	37 Présentation de l'activité
	38 La réglementation et les missions du SPANC
	39 La gestion financière
	40 Les aides financières
	40 Les perspectives 2024
	41 Les investissements et travaux
	42 Les activités des services travaux
	43 Bilan des activités quotidiennes des travaux
	45 Les projets menés pour les travaux
	46 Tarification, facturation et gestion financière
	47 La redevance assainissement en hausse
	48 ...Et son utilité
	49 La santé financière du service public d'assainissement
	51 Gouvernance
	52 Présentation des instances
	53 Bilan des délibérations de l'année
	54 Annexes

Activités du département de l'eau

Certifiées ISO 9001 sauf mention contraire

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_014-DE



1 Préservation des Ressources en Eau

- Connaître la ressource
- Préserver
- Prendre en compte les enjeux de préservations dans les autres compétences
- Protéger
- Développer des partenariats

2 Production d'eau potable

- Exploitation des équipements de production, adduction et stockage
- Assurer le bon état des maillages de secours
- Contrôler les coûts de production
- Surveillance de la qualité de l'eau produite
- Traitement de l'eau
- Assurer la sécurité des sites de production

3 Distribution d'eau potable

- Exploitation des réseaux de distribution
- Astreintes
- Recherche de fuite
- Travaux divers d'exploitation
- Instruction des DT-DICT
- Suivi des délégataires/prestataires

4 Défense Extérieure Contre l'Incendie

En cours de certification

- Maintenance des PEI
- Contrôle des PEI publics
- Alerte sur les besoins de contrôle des PEI privés
- Information au SDIS
- Correction des non-conformités des PEI

5 Relation aux abonnés

- Répondre à toutes les demandes des usagers de l'eau par :
 - L'accueil physique et téléphonique
 - L'agence en ligne
 - Les mails
 - La facturation et le recouvrement
- Médiation
- Gestion des demandes d'interventions techniques auprès de l'exploitation
- Gestion des demandes relatives à la qualité de l'eau

6 Exploitation des réseaux d'assainissement

- Entretien et exploitation des réseaux et ouvrages annexes
- Maintenance des équipements
- Gestion des demandes d'interventions
- Gestion des prestations de service
- Dératisation
- Démoustication

7 Gestion des Prescriptions Techniques auprès des Usagers

- Réponse aux demandes d'urbanisme
- SPANC
- Gestion des RND
- Autosurveillance réseau et petites STEP
- Prises en compte des intérêts de l'eau potable dans PLUI
- Dossiers d'urba (permis construire)
- DT-DICT : suivi / contrôle Sogelink
- Contrôle règlementaire

8 Traitement des Eaux Usées (Certifié ISO 9001 et 14001)

- Exploitation
- Maintenance
- Processus et métrologie
- Laboratoire et autosurveillance
- Gestion des prestations de service (four)

9 Gestion Territoriale de l'Eau

Activité non certifiée ISO

- GEMAPI
- Gestion des milieux naturels

10 Electromécanique - Informatique Technique

En cours de certification

- Informatique technique des réseaux eau et assain. (hors Aquapole)
- Lutte contre les cyberattaques envers l'informatique technique
- Électromécanique

11 Direction - Stratégie

- Définir les orientations stratégiques du Département de l'eau
- Définir la politique qualité du Département de l'Eau
- Stratégie de communication avec les usagers
- Contenu des sujets étudiés en instances décisionnelles et consultatives
- Gestion des contentieux stratégiques (financier, pénal, orientations Règlement de Service : domanialité)

- Convergence tarifaire
- Suivi RH, organisation du personnel et des moyens disponibles
- Suivi et Pilotage de l'activité (régie et opérateurs privés)
- Organiser la qualité de la relation avec l'utilisateur

12 Connaissance et Gestion Patrimoniale (SGDGPI)

- Connaître le patrimoine, son état, son environnement
- Connaître et maîtriser le fonctionnement global des réseaux
- Orienter la politique d'investissement

13 Animation Démarche Qualité ISO 9001

- Animation de la démarche qualité
- Mise en œuvre des audits internes
- Aide/conseil (utilité de la DQ, mise en place des indicateurs)
- Cadencer la production des indicateurs
- Suivi du pilotage des actions d'amélioration par les pilotes de processus
- Suivre le pilotage de la documentation qualité

14 Travaux (PRGTP)

- Réaliser les travaux des Schémas Directeurs Eau / Assain. / Pluvial et DECI
- Définir la programmation et réaliser les gros travaux d'invest.
- Optimisation budgétaire, financière et technique des opérations de travaux

15 Achats

- Marchés
- Achats hors marchés
- Contrôle factures des fournisseurs
- Évaluation des fournisseurs

16 Gestion administrative et financière

- Budgets
- Instances
- Allocation sociale
- Secrétariat

17 Ressources Humaines - Prévention des Risques Professionnels

Activité non certifiée ISO

- Organisation
- Recrutements
- Carrières - Salaires
- Dialogue social
- Médecine du travail

 Eau potable

 Assainissement

 Gestion territoriale de l'eau

 Pilotage et support mutualisés

Édito

**OLMOS
ANNE-SOPHIE**

Vice Présidente
en charge du
cycle de l'eau



“ Cher.es usager.es du service public d’assainissement

Le service public de l’assainissement de la Métropole poursuit son adaptation aux phénomènes de dérèglement climatique et de fragilisation de la biodiversité. L’année dernière, nous avons mis en avant le bas niveau des nappes phréatiques du fait de la sécheresse ; néanmoins ce dernier avait eu un effet positif puisque le système de collecte des eaux usées s’en trouvait moins sollicité par les eaux claires parasites. Cette fin d’année 2023, nous retenons les crues exceptionnelles de l’Isère (pour rappel 3 en quelques semaines) comme l’illustration de ce dérèglement.

Celles-ci ont à nouveau permis de montrer la capacité des équipes de la régie assainissement à faire face aux événements ; elles sont parvenues à assurer le fonctionnement sans faille de l’ensemble des ouvrages fortement sollicités sur ces périodes. Elles ont par ailleurs fait preuve de solidarité envers leurs collègues intervenants au titre d’autres

compétences métropolitaines comme la gestion des ouvrages en rivière ou les espaces publics.

Je tiens donc à nouveau à saluer sincèrement la qualité remarquable du travail réalisé par l’ensemble des équipes des services de la régie. Leur implication et leur professionnalisme sont une garantie de l’efficacité de ce service public essentiel à nos concitoyens. Cette efficacité est reconnue à la fois par la police de l’eau qui a renouvelé la conformité du système de collecte et de traitement ainsi que par nos organismes certificateurs dans le cadre des démarches ISO 9001 et ISO 14001.

En 2024 et 2025, nous poursuivons la mise en œuvre des orientations politiques inscrites dans la délibération cadre ainsi que la déclinaison des actions du schéma directeur. Les projets sont nombreux et variés ; néanmoins, le projet de construction d’une unité de traitement du temps de pluie sur Aquapole devant démarrer fin 2024 constitue le projet phare de cette fin de mandat. C’est une opération importante, accompagnée d’une unité de traitement des sous-produits de l’assainissement (graisses, matières de curage, matières de vidange) qui apportera au territoire une véritable plus-value environnementale non seulement en matière de protection des milieux naturels mais également en matière de

valorisation énergétique locale supplémentaire. Nos déchets deviennent des produits à forte valeur ajoutée et génèrent du biométhane qui chauffe nos habitations et fait rouler les bus du réseau urbain.

L’enjeu majeur de la compétence assainissement pour les années à venir sera le dé-raccordement des surfaces imperméabilisées à notre réseau de collecte. Les ambitions politiques métropolitaines s’accordent avec un besoin de désimpermeabilisation et de végétalisation de nos villes, opportunités de dé-raccorder les surfaces concernées. Au-delà des apports sur les îlots de fraîcheur ou de la réintégration de la biodiversité, cette nouvelle façon de concevoir les espaces urbains permettra à l’eau de pluie de retourner dans les sols, en retournant ainsi à son cycle naturel. L’eau est si précieuse qu’on ne peut plus la canaliser sous terre et la rejeter plus loin dans un cours d’eau ; l’intensité des événements pluvieux nous rappelle que nos ouvrages ne savent pas gérer aujourd’hui ce type de situation.

Dé-raccordons les espaces publics et privés, désengorgeons nos réseaux lors des pluies de plus en plus intenses et évitons ainsi qu’ils ne débordent vers nos milieux naturels sensibles ! Je m’engage auprès de vous à appuyer cette démarche vertueuse dans un avenir proche.

Bonne lecture à toutes et à tous. ”

Fiche d'identité du service

Grenoble-Alpes Métropole, établissement public de coopération intercommunale regroupant 49 communes, assure l'ensemble de la collecte, le transit et le traitement des eaux usées sur son territoire, du point de raccordement des usagers jusqu'aux rejets à l'Isère après traitement à la station d'épuration dite « Aquapole ». Elle a pour mission de construire, rénover, entretenir et exploiter l'ensemble des réseaux et ouvrages d'assainissement servant à acheminer les eaux usées, ainsi que les stations d'épuration.

La compétence « collecte des eaux pluviales », c'est-à-dire la gestion des ouvrages canalisés (hors fossés qui relèvent de la voirie et ouvrages de protection contre les crues) est également assurée par la Métropole depuis 2000. Cette compétence ne fait pas partie intégrante de la présentation du rapport annuel assainissement. Toutefois, compte tenu de l'étroite imbrication des activités assainissement et eaux pluviales et de l'impossibilité de scinder parfois leur mise en œuvre, notamment en cas de réseaux unitaires, certaines parties du présent rapport concernent les deux compétences.

Depuis le 1er juillet 2014, la Métropole exerce la compétence assainissement sur 49 communes. 41 d'entre-elles sont raccordées à la station d'épuration « Aquapole ». Des mini stations d'épuration, d'une capacité de 350 équivalents habitants maximum, desservent

le hameau de Prelenfrey du Gua, les communes de Miribel Lanchâtre, une partie de Quaix en Chartreuse et Notre Dame de Commiers.

La station d'épuration Aquapole traite les effluents de 41 communes de la Métropole et de 14 communes extérieures. Outre les communes d'Engins et de Saint Nizier du Moucherotte, 3 d'entre elles sont membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet et 9 sont membres de la communauté de communes du Grésivaudan.

La carte page suivante « zone propre d'Aquapole » présente l'assainissement de l'agglomération de la région grenobloise. La liste des communes dont le réseau assainissement est raccordé à la station d'épuration Aquapole est en annexe.

Par application des dispositions de la Loi sur l'eau du 30 décembre 2006, et répondant à une demande de la Cour des Comptes dans son rapport sur les services publics de l'eau et de l'assainissement en 2003, le décret et l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 relatif au rapport annuel imposent aux collectivités, depuis 2009, la production d'une quinzaine d'indicateurs de performance. Ces indicateurs à caractère technique ou financier sont présentés tout au long du présent rapport dans chacune des parties thématiques auxquelles ils se rattachent.

Données 2023



LES USAGERS

480 521

Habitants raccordés (GAM + Grésivaudan + SIALLP + autres)

186 361

Abonnés raccordés (GAM + Grésivaudan + SIALLP + autres)



LE RÉSEAU ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

2 081 KM

Linéaire (adduction et distribution)

650 000

Aquapole Equivalents habitants

19,3GWh

Biométhane injecté dans le réseau GRDF



LES MOYENS

247

Personnel de la Régie métropolitaine

45,5 M € HT

Budget de la compétence assainissement (Fonctionnement et Investissement)

162

Stations de pompage et relèvement

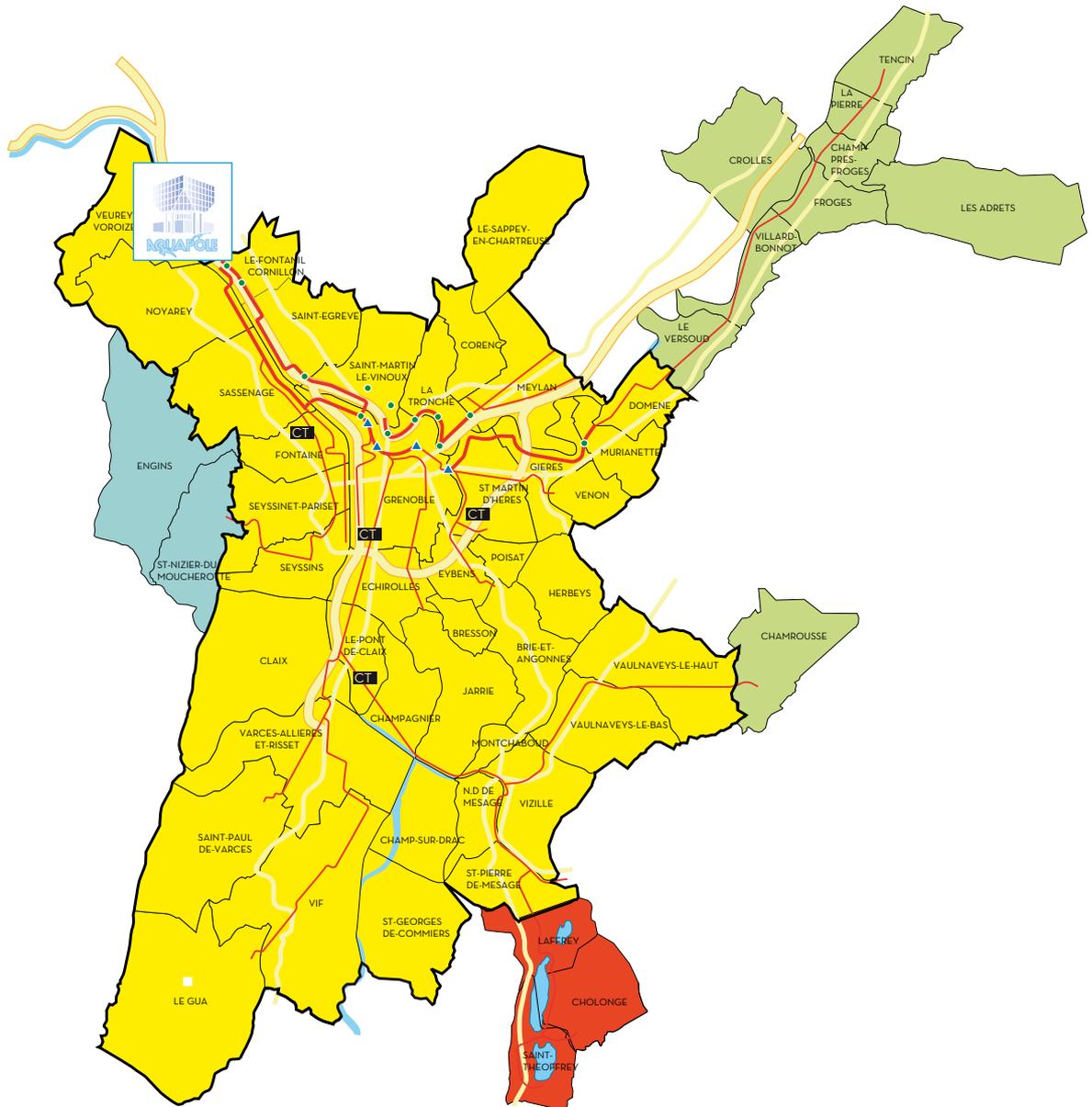
350 CHACUNE

STEU le Gua, Miribel, Quaix et Notre Dame de Commiers Equivalents habitants

90,90 %

Efficacité épuratoire d'Aquapole

ZONE PROPRE AQUAPOLE



■ LA METRO
 ■ SIALLP
 ■ Communauté de communes Le Grésivaudan
 ■ Communes extérieures

— Collecteurs principaux
 ● Principales stations de pompage
 □ Station d'épuration
— Autres collecteurs
 ▲ Déversoirs d'orage anti-cruie
CT Centre technique

SIALLP : Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet

Faits marquants généraux

01

Les crues de l'Isère en fin d'année 2023

3 crues successives de l'Isère qui ont fortement sollicité les ouvrages et les équipes d'intervention.

On peut se féliciter du bon fonctionnement de l'ensemble des ouvrages mobilisés à cet effet



02

Fragilité du fonctionnement de Fontenay II en parallèle de la mise en service du poste de relevage additionnel

Le poste de relevage additionnel de Fontenay II a été mis en service en juillet 2023 et a montré toute son utilité sur le second semestre avec des soucis de fiabilité sur une des deux vis de relevage de cette station.



03

Un fort développement de l'animation sécurité au sein des régies

La direction des régies eau et assainissement a créé en 2023 un poste d'animateur sécurité au sein des services exploitation des régies.

Cela a permis de structurer la démarche de management de la sécurité au sein des

services avec de nombreuses actions et indicateurs.

On peut aussi mettre en avant la tenue du premier séminaire sécurité des régies en mai 2023 qui doit se pérenniser chaque année.



Perspectives

01

Démarrage de l'opération « temps de pluie » à Aquapole

Les travaux de ce marqueur de mandat débute-
ront en fin d'année 2024. Cela permettra un meil-
leur traitement des eaux usées par temps de pluie
avec en plus la création d'une aire de dépotage
des sous-produits de l'assainissement (matières
de curage, graisses, matières de vidange).



02

Vidange des digesteurs à Aquapole

Après 10 ans de fonctionnement, les digesteurs
d'Aquapole seront vidés et auscultés en milieu
d'année 2024. En cas d'anomalie constatée sur
le génie civil, la garantie décennale pourrait être
engagée.



03

Un nouveau règlement de service

En milieu d'année 2024, un nouveau règlement
de service de l'assainissement collectif devrait
être délibéré en conseil métropolitain.

Il intégrera les dernières évolutions réglemen-
taires et accentuera la volonté d'une gestion
vertueuse des eaux de pluie sur le territoire.

04

Remplacement de l'outil de GMAO (Gestion de la Maintenance) au sein du service EIT (Postes de relevage et déversoirs d'orage)

En milieu d'année 2024, le service EIT modifiera sa façon de travailler pour intégrer une nouvelle GMAO avec la fourniture de tablettes aux agents qui disposeront de leur programme d'intervention au jour le jour.



05

Une triple certification Qualité Sécurité Environnement

La direction des régies eau et assainissement a fait le choix de renforcer la mise en œuvre de sa démarche qualité avec une recherche de certification QSE en fin d'année 2024.



06

Poursuivre les efforts de coordination avec les services d'aménagement des espaces publics pour développer une Gestion Intégrée des Eaux de Pluie (GIEP)



Un Cercle Inter-Services « L'eau dans la ville » a été créé au sein de l'organisation de Grenoble Alpes Métropole. Cet organisme de pilotage doit permettre de faire aboutir des projets plus vertueux sur la thématique du dé-raccordement de surfaces actives à notre système de collecte.



L'année en photos



Mars

Journée mondiale de l'eau du 22 mars – visites grand public de la station Aquapole



Mai

Thomas SINTES a organisé un séminaire à la salle polyvalente de Vif pour renforcer notre démarche sécurité au travail dans nos équipes techniques, notamment sur la thématique de la signalisation routière. Avec la participation de David DALMASSO, accidenté du travail qui a témoigné des conséquences sur sa vie personnelle.



Octobre

Journée de cohésion du Département de l'eau





Octobre

Forum des métiers de la transition écologique pour présenter les métiers techniques de l'eau et de l'assainissement aux participants



Novembre

Inauguration des travaux de pose de nouveaux ouvrages aux stations de relevage de Fontenay 1 et 2



Décembre

Les crues de l'Isère



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_014-DE

PARTIE 1

Les agents et les agentes

LES AGENTS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT



← Quentin et Yohan sur le site de Fontenay I

01

Le personnel de la Régie de l'assainissement

La Régie de l'assainissement est l'opérateur de la Métropole assurant la gestion directe des réseaux et ouvrages sur l'ensemble des 49 communes. Ses agents assurent principalement les missions de collecte, transfert des effluents et traitement sur les stations d'épuration dont la Régie a la gestion.



← Yohann à l'assainissement non collectif



← Bastien, Mickaël et Sylvain du service informatique technique

02

Le personnel mutualisé avec l'eau potable

La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services support entre les deux régies, de façon à optimiser l'économie globale des services. On compte la relation aux abonnés, les services administratifs et financiers, l'électromécanique et l'informatique technique, la connaissance patrimoniale, les études générales et le service travaux.



← Agnès, au service des travaux

INFORMATIONS SOCIALES SUR LE PERSONNEL DES RÉGIES

	Eau potable et DECI (métiers terrain)	Assainissement (métiers terrains – dont EIT)	Services Mutualisés technico-administratifs	TOTAL REGIES EAU & ASSAIN.
	De 171200 à 171219	De 171100 à 171124	De 171000 à 171051 sauf 171010	De 171000 à 171219 sauf 171010
Agents en poste au 31 décembre				
Nombre d'agents en poste	59	103	84	246
Type de contrat de travail				
Titulaires au 31.12.23	30	22	48	100
Stagiaires de la FP au 31.12.23	0	0	1	1
Agents de droit public CDI au 31.12.23	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Contractuels CDD de la FP au 31.12.23	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Détachés au 31.12.23	12	41	18	71
Agents de droit privé CDI au 31.12.23	10	36	15	61
Agents de droit privé CDD au 31.12.23	2	2	2	6
Apprenti au 31.12.23	5	2	0	7
Stages étudiants, lycéens, collégiens « dans l'année »	0	0	1	1
Sexe des agents au 31 décembre				
Femmes	1	9	59	69
Hommes	58	94	25	177
Tranches d'âge des agents au 31 décembre				
Âge < 20 ans	4	1	0	5
Âge : [20 - 30]	13	11	10	34
Âge : [30 - 40]	7	18	12	37
Âge : [40 - 50]	13	25	28	66
Âge : [50 - 60]	18	40	27	85
Âge : [60 - 70]	4	8	7	19
Mouvements « dans l'année »				
Arrivées, renforts et remplacements	13	8	9	30
Départs (retraite, mutation, fin de contrat, etc..)	14	9	13	36
Absentéisme (calculé avec Effectif moyen à l'année)				
Taux d'absentéisme	13,77%	9,32%	3,08%	8,42%
Effectif moyen à l'année	62	103	82	247
Accidents (calculé avec ETP moyen à l'année)				
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	2	9	1	12
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	0	0	1	1
Taux de fréquence	20,07 %	54,37 %	15,18 %	32,75 %
Taux de gravité	0,56 %	2,83 %	0,33 %	1,32 %
Formation				
Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	52	77	60	189
Nombre total de jours de formation	270	222	175	667
Dont nombre de jours dédié à l'hygiène et la sécurité au travail	94	139	5	238

LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Comité Social Territorial (CST) est une instance de dialogue social composée de représentants du personnel et de la collectivité, qui se réunit régulièrement (environ 6 fois par an). Son rôle est consultatif. Il émet des avis sur l'organisation et au fonctionnement des services, l'aménagement du temps de travail, les suppressions d'emploi, les règlements intérieurs, les contrats d'apprentissage, le plan de formation...

CST 16 mars 2023 (pour avis)	Note temps de travail pour la régie eau
CST 11 mai 2023	Point d'info : Présentation sur l'optimisation de la gestion de l'eau potable: intégration en régie de la production de l'eau et des outils de gestion patrimoniale
CST 9 novembre 2023	Point d'info sur le transfert de la SPL Eaux de Grenoble Alpes
CST 7 décembre 2023 (pour avis)	Réorganisation de la régie eau avec les transferts de la SPL Eaux de Grenoble Alpes

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit la rédaction chaque année du Rapport Social Unique (RSU). Il est présenté aux membres du comité technique pour avis puis à l'assemblée délibérante et est rendu public sur le site internet de la collectivité. Les indicateurs du RSU ont vocation à constituer le socle d'analyse pour établir les lignes directrices de gestion. Il permet la réalisation d'un état des lieux des données RH et vise à promouvoir le dialogue social. Le rapport de cette année n'est pas disponible au moment de l'écriture du présent rapport annuel.

COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

Le Comité Social et Economique est l'instance représentative du personnel de droit privé qui a succédé aux anciennes instances représentatives suivantes : délégués du personnel, comité hygiène sécurité et conditions de travail et comité d'entreprise. Le CSE a pour rôle d'exprimer les réclamations individuelles et collectives des salariés, de veiller à l'application des réglementations du travail, de promouvoir la santé, la sécurité sur le lieu de travail. Le CSE des salariés des régies eau potable et assainissement de Grenoble-Alpes Métropole a été élu en novembre 2021 pour un mandat débutant en décembre 2021 d'une durée de 4 ans. Le CSE est constitué de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

En 2023, actualités propres aux régies :

- Organisation du département de l'eau
- Taux de rémunération des heures supplémentaires hors astreinte sur Aquapole
- Détail du calcul forfaitaire des salariés travaillant sur un cycle de 20 semaines à Aquapole
- Point sur courrier réponse du Ministère du travail du 1er mars 2021 relatif à la demande de dérogation à la durée journalière et maximale hebdomadaire de travail
- Point d'étape audit SPL EDGA
- Attribution budget activités sociales et culturelles
- Non concomitance CST et CSE dans les régies sans personnalité morale
- Nouveau règlement d'astreinte
- Membres désignés du CSE au FSSCT

ACTUALITÉS 2023 DU PERSONNEL



↑ Thomas et Sébastien, électromécaniciens

De la mobilité au sein des services avec des départs à la retraite et du turn over

Durant l'année 2023, les services ont subi un fort renouvellement des effectifs, que ce soit dans les services opérationnels ou support.

Départs à la retraite, démissions, changement de fonction, recrutement : l'activité RH en recrutement a été assez dense et reflète une pyramide des âges inversée avec des enjeux de recrutement qui perdureront dans les années à venir.

Un règlement d'astreinte en cours de révision

Durant 2023, un gros travail de refonte du vieillissant règlement d'astreinte des régies a été engagé avec la collaboration de l'encadrement, des agents concernés et en partenariat avec les membres du CSE.

Les éléments principaux ont été validés en fin d'année et la rédaction définitive devrait aboutir à un passage en conseil métropolitain en milieu d'année 2024.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_014-DE



PARTIE 2

L'exploitation des réseaux



LE PATRIMOINE TECHNIQUE



← Réseau unitaire visitable – Grenoble

01

Le réseau

Le réseau d’assainissement évacue les eaux hors des espaces urbanisés. Trois types de réseau existent : les réseaux d’eau usée, les réseaux d’eau pluviale et les réseaux unitaires qui conjuguent les deux fonctions d’évacuation d’eaux usées et d’eaux pluviales. La Métropole exploite plus de 2000 km de réseau d’adduction.



← Poste de relevage eaux usées - Grenoble

02

Les relèvements

Les postes de relèvement sont des stations de pompage réparties sur tout le réseau et permettant l’évacuation des eaux usées lorsque l’écoulement gravitaire est insuffisant.



← Station d’épuration – Miribel Lanchâtre

03

Les stations d’épuration rurales

Les stations d’épuration sont les exutoires des réseaux d’assainissement. Elles assurent le traitement des pollutions présentes dans les eaux usées avant le rejet dans le milieu naturel.

Réseaux d’eaux usées	932 km	Taux de desserte	99,8%
Réseaux d’eaux pluviales	805 km	Postes de relevage	162 u
Réseaux unitaires	344 km	Déversoirs d’orage	23 u
Réseau total	2 081 km	Surverses de sécurité	30 u

EFFICACITÉ GLOBALE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

EFFICACITÉ DU SYSTÈME : CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

Un réseau d'assainissement possède des déversoirs d'orages évacuant directement au milieu naturel un surplus d'effluents pour éviter la saturation du réseau. Un système de collecte est performant s'il recourt au minimum à ces déversoirs.

La conformité de la collecte des effluents est un indicateur réglementaire exigeant la capacité du réseau à transiter 95% des flux de l'année, temps de pluie inclus (arrêté ministériel du 21/07/15 et note technique du 07/09/15).

L'arrêté du 21 juillet 2015 révisé par l'arrêté du 31 juillet 2020 : autorise à exclure de ce calcul les cas de situation inhabituelle « imputables à des pannes ou dysfonctionnements non liés à un défaut de conception ou d'entretien ».

	2021	2022	2023
Conformité réglementaire	100%	100%	100%
Conformité avec situations inhabituelles	96,05%	97,5%	94,7% (96,3% en moyenne sur 5 ans)
Situation inhabituelle	Coupure électrique aquapole PR Lechere passage camera PR Ricou travaux chemisage	Rupture vis Fontenay 2	By pass Fontenay II pendant travaux, Pannes sur vis Fontenay II
Volume déversé lors de la situation inhabituelle	133 438 m ³	1 317 769 m ³	5 726 170 m ³

On retrouve en annexe le tableau de synthèse annuel des rejets quantifiés (jours, volumes, charges de pollution) sur les principaux points de déversement.

BILAN GLOBAL DU SYSTÈME DE COLLECTE

Les volumes déversés en milieu naturel sont de 9,9 millions de m³ rejetés (3.5 Mm³ en 2022) par les principaux déversoirs d'orages (DO) notamment sur le DO de Fontenay qui représente à lui seul 57% des volumes déversés. En excluant les événements exceptionnels, les volumes déversés sont légèrement non conformes aux objectifs, de l'ordre de 4,2 Mm³ soit 5,3 % des volumes entrée station d'épuration. Le système de collecte reste cependant conforme car l'objectif se calcule sur la moyenne des 5 dernières années (96,3%).

Ces valeurs exceptionnellement hautes s'expliquent à la fois par :

- La réalisation du poste de relevage additionnel à Fontenay II qui a généré des déversements en phase travaux,
- Les dysfonctionnements d'une des 2 vis de Fontenay II qui n'a pas permis de disposer de l'ensemble des capacités de relevage sur le second semestre,

- Les crues exceptionnelles de l'Isère en fin d'année 2023 qui ont fait dysfonctionner les dispositifs de mesure des volumes surversés. A cet effet, des volumes aujourd'hui comptabilisés dans le bilan annuel pourraient être déclassés par la police de l'eau (DDT).

Le coefficient de collecte du réseau, rapport du volume admis à Aquapole sur ce volume augmenté des rejets des déversoirs d'orages principaux, s'établit à 96,3 % en 2023 (en prenant en compte les situations inhabituelles et la moyenne des 5 dernières années) : valeur conforme à la réglementation.

La demande de prise en compte des situations inhabituelles a été transmise au service de la Police de l'Eau.



BILAN DES ACTIVITÉS :

LE BILAN DE TRAITEMENT DES INTERVENTIONS : (SYNTHÈSE ET DÉTAIL DES INTERVENTIONS EN ANNEXE)

Les interventions curatives sont réalisées à la suite des demandes d'interventions enregistrées par le service d'accueil de la régie assainissement situé au 24 bis boulevard de la Chantourne à la Tronche ainsi que sur les cinq sites d'exploitation.

En 2023, 1 547 demandes d'interventions (hors astreinte) ont été enregistrées. Ce résultat est globalement stable d'une année sur l'autre : 2021 = 1 472 / 2022 = 1 386.

On peut noter que 30% de ces demandes d'interventions ne concernent pas la régie assainissement (interventions sur autres

ouvrages, domaine privé ...), 27% en 2022 soit une légère dégradation cette année. Néanmoins suite à un changement d'organisation, **90% de ces déplacements sans intervention sont réalisés avec un véhicule léger d'intervention rapide** en mono-opérateur ce qui permet d'éviter le déplacement de camion poids-lourd.

Remarque : Il est important de rappeler que les interventions qualifiées d'urgentes sont traitées dans 97% en moins de 3 heures conformément à l'objectif de la démarche qualité (100% des interventions non urgentes sont traitées en moins de 7 jours).



↗ Franck et Gregory dans le parc Jean Verthac

TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS CHEZ LES USAGERS :

Cet indicateur réglementaire est défini de la manière suivante : « le nombre de débordements et d'inondations correspond au nombre de demandes d'indemnisations présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux de débordement est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis ».

Années	Taux de débordement
2023	0,053
2022	0.031
2021	0.044
2020	0.033
2019	0.051
2018	0.044

En 2023, ce taux s'établit à 24/450 soit 0.053 soit une valeur en hausse par rapport à 2022 (0,031).

Les valeurs de ces dernières années fluctuent entre 0,03 et 0.05.

Ce taux est assez proportionnel à la pluviométrie observée chaque année.

Remarque : valeur proche de la moyenne nationale calculée en 2014 (0,04).

LES INTERVENTIONS COURANTES

Le service exploitation assure l'entretien, le «gros entretien renouvellement» (GER), et participe aux travaux d'extension ou de création d'ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la métropole.

Outre les prestations réalisées en direct par les services techniques, certaines interventions, nécessitant du matériel spécifique notamment de terrassement pour la réalisation des branchements et réparations de réseaux, sont réalisées dans le cadre de marchés à bons de commande.

Sur les interventions courantes du service exploitation réseau on peut noter les observations suivantes :

- Un niveau de curage préventif des réseaux en baisse conséquence qui s'explique par 2 raisons : une correction du mode de saisie au sein des services opérationnelles – une volonté de limiter le curage préventif non ciblée pour rechercher des marges de manœuvres pour internaliser d'autres activités comme le curage préventif des avaloirs du réseau pluvial. Ce taux de curage préventif reste cependant satisfaisant avec un taux à 11% (moyenne nationale de l'ordre de 9%).
- Un impact fort sur le taux de désobstruction qui reste très bon avec une valeur 2023 à 10,1% (9.1% en 2022, 11% en 2021, 24% en 2020, 33% en 2019) ce qui montre les efforts payants des équipes de la régie pour maintenir en bon état de fonctionnement les réseaux de collecte (Nombre de désobstructions sur réseaux publics / 100 km de réseaux).
- Une maîtrise des nettoyages des bâches de postes de relèvement permettant de garder de la disponibilité des agents pour le curage préventif.
- Une rapidité d'intervention en astreinte ou en heures ouvrées avec une intervention en moins de 3 heures 97% du temps.
- Une légère augmentation de l'activité d'inspection TV des réseaux autour de 1.5% du linéaire total dont 56% réalisés par nos propres équipes (43% en 2022).
- Une activité de maçonnerie en dessous des objectifs annuels du à de l'absentéisme dans le secteur concerné et un changement d'encadrement. Les chiffres 2024 devraient s'améliorer sur cette thématique.
- Une augmentation de l'activité sous-traitée de « nettoyage des avaloirs » mais qui reste bien en dessous des ambitions du service. Une partie de cette activité sera ré-internalisée en 2024.

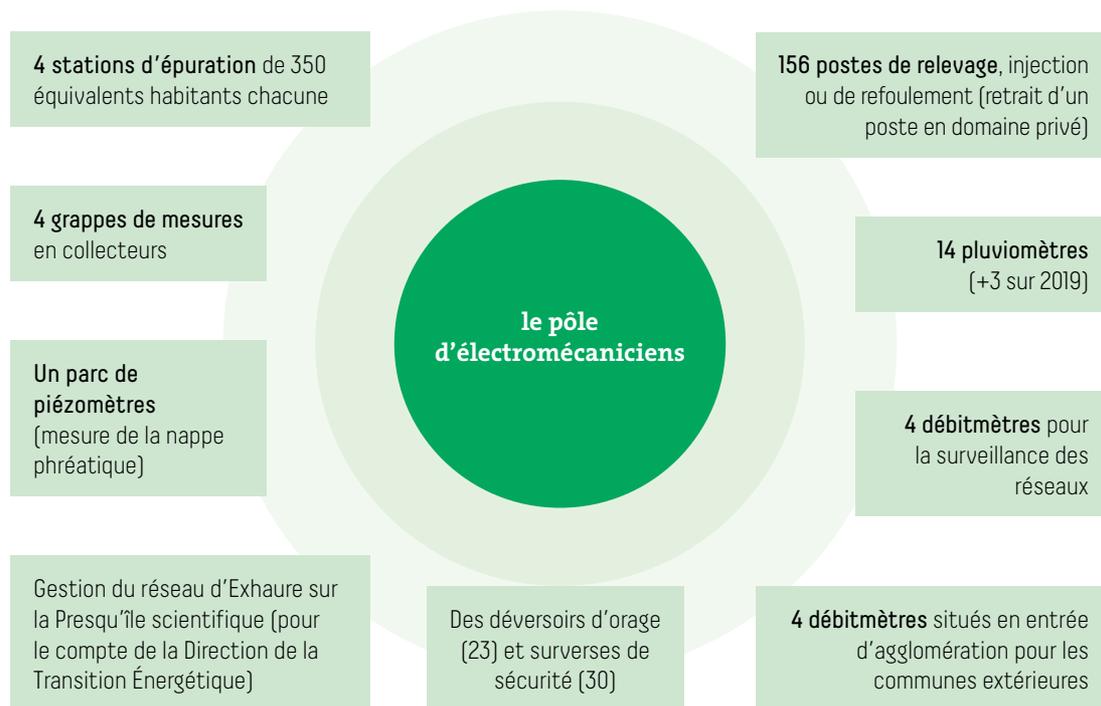
SUIVI DES BRANCHEMENTS NEUFS (TABLEAU EN ANNEXE)

Chaque année, les services de la régie contrôlent les opérations réalisées par la maîtrise d'ouvrage externe, soit des travaux d'autres concessionnaires, de communes, d'autres services de la Métropole et les demandes et réalisations de branchements neufs.

En 2023, à l'exclusion des zones d'aménagement, des viabilisations de terrains constructibles et des extensions de réseaux et branchements dans le cadre du zonage assainissement, 482 branchements neufs ont été réalisés sur le territoire intercommunal dont aucun par le biais des marchés à bons de commande de la Métropole refacturés aux usagers : cela représente une augmentation de +33% par rapport à 222 après une augmentation de +12% l'année précédente.

L'ACTIVITÉ ÉLECTROMÉCANIQUE (TABLEAU STATIONS DE POMPAGE EN ANNEXE)

Le pôle d'électromécaniciens est chargé du suivi technique : En annexe, se trouve le tableau de suivi de l'ensemble des postes de relevage exploités.



Ce tableau de bord permet d'analyser le fonctionnement des postes et de repérer d'éventuelles usures ou dysfonctionnements selon les évolutions des temps de pompage, des volumes pompés ou bien des ratios de consommation électrique par mètre cube pompé. Le suivi régulier des techniciens de la régie a pour objectif d'anticiper les pannes et d'éviter les désagréments pour les usagers et les pollutions au milieu récepteur.

Depuis septembre 2020, les équipes d'exploitation travaillent à la mise en service opérationnelle d'un outil de gestion de la donnée qui permettra de simplifier le suivi quotidien du bon fonctionnement des ouvrages : cet outil est aujourd'hui opérationnel (Aquadvanced).

Refus de dégrillage 2023 :

Tous les dégrilleurs automatiques des stations sont fonctionnels et efficaces. Depuis 2012, le service de collecte et de traitement des déchets de la Métropole assure l'enlèvement et le traitement en incinération en fonction des types de refus.

Les données de l'année 2023 sont :

Grenoble Fontenay 2 : 2 bennes de 8 000 kg soit 16 tonnes (8 tonnes en 2022, 24 en 2021, 16 en 2020)

Saint Martin d'Hères - PERI : 1 benne de 2000 Kg (idem 2020, 2021 et 2022)

Total : 18 000 kg de refus de dégrillage pour 2023

Les améliorations technologiques du matériel de pompage expliquent cette évolution à la baisse puisque les équipes des régies ont supprimé des organes de dégrillage en amont de postes sensibles suite à modification des dispositifs de pompage.

On peut compléter ce chiffre par le tonnage de sable extrait des réseaux visitables :
86 tonnes en 2023 (133 tonnes en 2022, 163 tonnes en 2021).

La valeur 2023 est relativement faible et s'explique par un secteur concerné avec un taux d'absentéisme important et du renouvellement de personnel.

Ainsi que les matières extraites sur l'ensemble des réseaux non visitables :

994 tonnes en 2023 (1 149 tonnes en 2022 / 1 426 tonnes en 2021 / 1 095 tonnes en 2020 / 1 338 tonnes en 2019)

Au cours de l'année 2023, 279 interventions en astreinte ont été effectuées par le pôle électromécanique (après une diminution forte ces dernières années nous sommes arrivés sur une phase de stabilisation : 281 en 2022 alors que précédemment, -13% / 2021 // -4% / 2020).

Ces baisses successives s'expliquent par les efforts effectués par la régie pour filtrer les alarmes et les temporiser lorsqu'elles ne sont pas prioritaires.

Pour rappel également, en 2022, les secteurs d'astreinte électromécanique ont été réduits de 3 à 2 secteurs.

Depuis plusieurs années le nombre d'interventions en astreinte diminue régulièrement signe de l'amélioration du fonctionnement du parc de postes de relevage (renouvellement, travaux amélioratifs) et du processus de gestion des alarmes (temporisation aux heures ouvrées des alarmes non urgentes).

LE SUIVI PIÉZOMÉTRIQUE DE LA NAPPE PHRÉATIQUE DU DRAC SOUS GRENOBLE

Comme les années précédentes, quatre campagnes de relevés à l'aide de la sonde lumineuse ont été réalisées sur les 57 piézomètres par les équipes d'électromécaniciens en 2023 (février, mai, août et novembre).

Ces mesures permettent à un instant donné de connaître la profondeur de la nappe par rapport à un référentiel (N.G.F. : Niveau Général de France).

Les relevés successifs alimentent une base de données permettant une connaissance des variations du niveau du toit de la nappe phréatique sous Grenoble.

Certains collecteurs visitables du réseau unitaire grenoblois non étanches participent

de fait à la régulation du toit de la nappe. Cette situation génère, en contrepartie, une forte quantité d'eau claire parasite permanente (dilution des effluents) dans les réseaux.

La banque de données est enrichie par le suivi en temps réel (pas de temps de 90 minutes) de 6 piézomètres raccordés au système de télégestion. Ces informations permettent le calage de la modélisation de la nappe pour une meilleure connaissance du milieu hydraulique.

Depuis 2022, les données sont accessibles sur l'outil de gestion de la donnée Aquadvanced avec une visualisation cartographique des points de mesure.

LES INSTRUCTIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE (TABLEAU EN ANNEXE)

La régie procède au traitement des demandes d'avis relatifs aux branchements d'assainissement prévus dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) effectuées par les communes ou la plateforme ADS de la Métropole.

La procédure mise en place comporte, outre l'émission de l'avis technique, la transmission au service d'urbanisme communal compétent de l'avis et du règlement intercommunal d'assainissement.

En 2023, la régie a émis 1 780 1 876 avis sur autorisations d'urbanisme transmises (Soit une baisse de 5% par rapport à 2022 après une baisse de 20% par rapport à 2021) qui se répartissent de la façon suivante :

- 793 avis sur permis de construire ;
- 749 avis sur déclarations de travaux ;
- 51 permis d'aménager ;
- 21 permis de démolir ;
- 166 avis sur certificats d'urbanisme.

L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX

En 2023, les prestataires ont réalisé l'auscultation télévisuelle de 14,5 km de réseaux (18km en 2022, 14,5 en 2021, 4 km en 2020 et 17 km en 2019).

Sur la même période, l'équipe de la régie assainissement a inspecté 18,7 km de réseaux (14,5km en 2022 / 19,1 en 2021 / 17,5km en 2020).

La capacité interne de la régie sur cette activité atteint un très bon niveau (57% de l'activité ITV), démontrant la bonne gestion des deniers publics.

Les objectifs du service à savoir :

- Réduire le pourcentage global d'inspection TV sur le territoire métropolitain (objectif non intégré à la démarche qualité de 1,5% du linéaire total des réseaux : 1,6% depuis 2020.)
- Augmenter la part réalisée par l'équipe régie par rapport à la sous-traitante : 41% en 2019 , 85% en 2020, 57% en 2021, 45% en 2022 et 57% en 2023.

...sont parfaitement remplis.

LES CAMPAGNES DE DÉRATISATION ET DÉMOUSTICATION

À titre préventif, deux campagnes annuelles sont programmées et réalisées par un prestataire en avril-mai et septembre-octobre.

Ces opérations consistent à suspendre au fil de l'eau des blocs raticides dans les regards d'accès aux réseaux.

23 800 regards ont ainsi été traités au cours des deux campagnes 2023 ce qui reste relativement stable d'une année sur l'autre.

Sur le plan curatif, les agents de la régie assainissement ont traités 556 demandes d'intervention, ce qui représente une forte diminution par rapport aux années précédentes. Cela correspond à une volonté de ne pas faire systématiquement une intervention curative suite à un appel d'usager car très souvent, la cause de la présence de rats n'est, d'une part, pas en lien avec l'activité du service et d'autre

part, l'efficacité d'opérations curatives non coordonnées n'est pas avérée.

Depuis 2019, viennent s'ajouter des campagnes de démoustication des avaloirs du réseau pluvial intercommunal. 2 à 3 campagnes sont réalisées chaque année sur l'ensemble des communes de plaine auxquelles s'ajoutent des interventions ponctuelles à la demande.

En 2022, le nombre d'interventions s'élève à 20 760 soit une baisse significative par rapport à 2022 qu'il conviendra de corriger en 2024 vu les enjeux sanitaires sur le territoire.

Toutefois, il est important de préciser que, sur un territoire urbain comme celui de la métropole de Grenoble, la présence des avaloirs sur un réseau d'eaux pluviales n'est responsable qu'à 4% de la prolifération des moustiques (Source EIRAD).

LES DÉPENSES DE SOUS TRAITANCE

En 2023 la régie assainissement a investi en matière d'entretien ou de renouvellement :

- 1 886 370 € HT pour des petits travaux de réparation ou de modification d'ouvrages (+16%),
- 233 703 € HT pour du matériel de métrologie et électromécanique (+100%),
- 256 300 € HT pour l'entretien des avaloirs du réseau pluvial, (+17% : quelques difficultés de gestion et pilotage du marché),
- 190 700 € HT pour la dératisation et la démoustication (+46% - forte hausse des tarifs et niveau de dératisation 2022 faible),
- 106 400 € HT pour les fontes de voirie et les produits de scellement (stable),
- 53 900 € HT en métallerie et serrurerie principalement sur les postes de relèvement (stable),
- 48 600 € HT en inspection télévisée sous-traitée (stable).

LA SÉCURITÉ

Le métier d'égoutier présente de nombreux risques notamment liés au travail en milieu confiné mais également en surface du fait des modifications des conditions de circulation en milieu urbain.

Afin d'assurer la sécurité de chacun de ses agents, la régie assainissement a mis en place de nombreuses actions qui se déclinent en différents thèmes :

- Le livret d'accueil avec les consignes de travail en sécurité
- Les habilitations (électriques, conduite de grues auxiliaires, CATEC ...)
- Les contrats d'entretien des appareils participant à la sécurité
- Les équipements de protection individuelle et collective
- Les actions d'amélioration
- Les fiches de procédure
- Les formations
- Les exercices d'évacuation en milieu confiné
- Les Visites managériales de Sécurité mis en œuvre en 2020

Depuis cette année, la direction des régies a créé un poste d'animateur sécurité au sein des régies qui vient dynamiser la démarche en parallèle de l'organisation du management autour du chef de service qui a le titre d'assistant de prévention avec 5 relais d'assistants de prévention soit 1 par secteur.

Ces personnes se réunissent toutes les 6 à 8 semaines pour faire avancer les plans d'actions sécurité mis en œuvre.

En parallèle, chaque responsable de secteur organise une réunion mensuelle avec l'obligation de décliner un ¼ d'heure «sécurité» avec des sujets d'actualité ou une parole libre d'un agent qui a identifié dans le mois précédent une situation à risque («presqu'accident»).

Enfin, avec l'assistance du service prévention sécurité, la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels a été engagée sur les différents métiers de la régie assainissement. Cette démarche associe les relais assistance prévention mais aussi des agents d'exploitation. Elle a été menée à son terme pour Aquapole en 2018 et s'est achevée à la fin d'année 2021 pour les autres métiers de la régie assainissement.

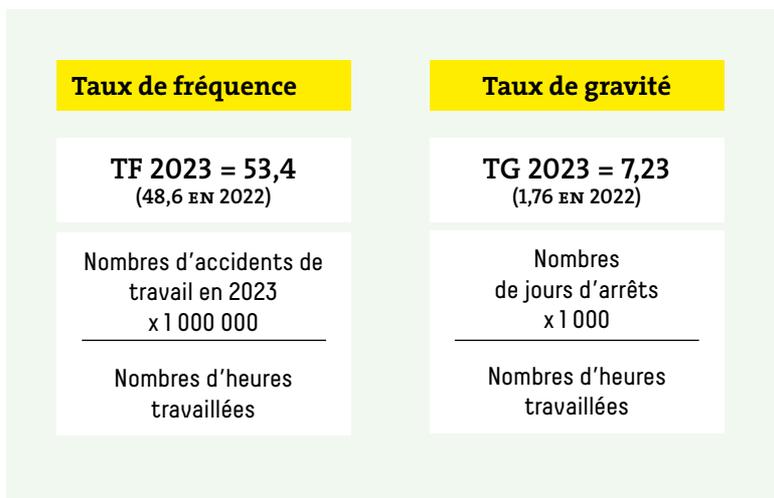
En 2023 a eu lieu le premier séminaire sécurité des régies regroupant la totalité des agents d'exploitation autour du thème des responsabilités engagés suite à un accident grave. Cet évènement a connu un vif succès et sera reconduit en 2024.



LES ACCIDENTS DE TRAVAIL :

Au titre de 2023, 6 accidents du travail ont été recensés (pas d'accident de trajet) et tous ont concerné des agents d'exploitation : réseaux, électromécaniciens et usine de dépollution d'Aquapole (11 accidents en 2022).

Tous ces accidents ont été analysés pour identifier les pistes d'amélioration à apporter.



- Ces taux sont élevés et pas vraiment en cohérence avec l'ensemble des actions menés par la régie sur la thématique de la sécurité auprès des agents.
- Les efforts engagés doivent être maintenus et la mobilisation de l'encadrement et de l'ensemble des agents doit être totale pour qu'on puisse assurer l'ensemble de nos activités dans les meilleures conditions de sécurité possible pour nos agents et nos sous-traitants.



↗ Yohan, Quentin, et Lawrence sur le site de Fontenay l

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_014-DE

PARTIE 4

Maîtrise des rejets non domestiques

Les effluents non domestiques sont issus des activités professionnelles notamment de tout établissement à vocation industrielle, commerciale ou artisanale et certains établissements de soins. Sont notamment assimilées à ces eaux, les eaux issues des aires de lavages, les eaux de piscines collectives et les eaux claires telles que les eaux de pompage dans la nappe, les eaux de refroidissement ou de chauffage.

Conformément au Code de la santé publique (article L.1331-10), tout déversement d'eaux usées autres que domestique dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par Grenoble-Alpes Métropole pour les communes du territoire ou le maître d'ouvrage du système de collecte concerné pour les communes extérieures et raccordées à Aquapole. Le règlement du service public d'assainissement collectif de la Métropole grenobloise précise les conditions techniques et financières d'acceptation de ces rejets au chapitre 11.

LA RÉGLEMENTATION

LES AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT

Grenoble Alpes Métropole instruit les demandes d'autorisation de déversements des établissements.

En application du règlement du service public d'assainissement collectif, un arrêté, assorti le cas échéant d'une convention spéciale de déversement, est établi entre la Métropole et l'établissement afin de préciser les conditions d'acceptation techniques et financières de l'effluent.

En 2023, 115 établissements disposaient d'une autorisation et 24 étaient en cours de renouvellement ; sur l'ensemble, 50 sont recensés en autorisation spéciale.

Pour les autres établissements sans autorisation, ceux-ci sont passibles, au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, d'une amende de 10 000 €.

DES CONDITIONS DE FACTURATION PARTICULIÈRES

Les établissements en autorisation spéciale disposent d'une redevance particulière avec une formule de calcul spécifique comprenant les conditions suivantes :

- une formule de calcul du volume rejeté (coefficient de rejet) spécifique à chaque site prenant en compte la différence entre la

consommation en eau potable et le volume d'eau rejeté au réseau comme par exemple l'utilisation d'eau de nappe rejetée au réseau d'assainissement, ou le volume d'eau potable intégré dans les produits finis ;

- un coefficient de pollution, lié à la charge de pollution rejetée au réseau et par conséquent traitée par la station d'épuration Aquapole, qui est calculé en fonction des résultats de la surveillance effectuée sur les rejets des entreprises ;
- un coefficient de conformité, qui majore progressivement la redevance en cas de non-conformité des rejets ou de défauts administratifs répétés, qui peut entraîner, dans les cas les moins favorables, un doublement de la redevance au bout de 3 ans.

Afin d'appliquer ces coefficients particuliers sur la redevance assainissement, les entreprises en autorisation spéciale bénéficient d'une facturation distincte de la redevance assainissement et de leur facture en eau. Ces factures sont émises et recouvrées par la Société Publique Locale Eaux de Grenoble-Alpes à partir des données transmises par les agents de la cellule rejets non domestiques de la régie assainissement.

En 2023 cette redevance s'est élevée à 3,4 millions d'euros HT (3,044 millions d'€ HT en 2022).

BILAN DES ACTIVITÉS

LES ACTIVITÉS ASSIMILÉES DOMESTIQUES

Depuis le 1er janvier 2012, les activités professionnelles nécessitant une utilisation de l'eau assimilable à des fins domestiques ont un droit au raccordement. Il s'agit notamment des activités de commerce de détail, d'hébergement de personnes, de restauration, d'activités tertiaires ou relatives à l'hygiène ou à la santé (hors hôpitaux et assimilés).

Les conditions de raccordement des activités assimilées domestiques sont définies au

chapitre 10 du règlement du service public d'assainissement collectif. Tout établissement concerné doit respecter les prescriptions techniques particulières définies par Grenoble Alpes Métropole (notamment prétraitement adapté) et fait l'objet d'un engagement de rejet d'eaux usées assimilées domestiques.

En 2023, aucune entreprise n'a régularisé ce droit au raccordement.

LES AVIS ASSAINISSEMENT SUR DOSSIERS INDUSTRIELS

Grenoble-Alpes Métropole donne son avis lorsqu'elle est consultée sur les aspects réglementaires des demandes de permis de

construire déposées par des industriels : 68 avis ont été rendus en 2023 (contre 70 avis en 2022).

LES CHANTIERS DE RABATTEMENT DE NAPPE PHRÉATIQUE

La Régie assainissement est en charge également du contrôle des déversements ponctuels des établissements ayant des rejets d'eau de rabattement de nappe phréatique.

Dans ce cadre, elle peut être amenée à établir des autorisations temporaires qui précisent notamment :

- les prescriptions techniques du rejet d'eau issu de rabattement ;
- les conditions de facturation de ces eaux de nappe rejetées dans les réseaux pour compenser leurs frais de collecte et de traitement par la station Aquapole.

En 2023, 28 chantiers de pompage (25 en 2022) ont été suivis dont 14 ont fait l'objet de conventions temporaires

de déversement au réseau d'assainissement public.

Un tarif différencié est appliqué aux chantiers de pompage autorisés, non conformes ou interdits. La somme perçue pour la participation des rejets temporaires dans le cadre de chantiers s'élève à 22 641,8 € HT en 2023 (le montant facturé par chantier variant de 436,72 € HT à 9903,9 € HT). Ce montant était de 160 517 € HT en 2022. Cette baisse s'explique principalement par la tenue de deux chantiers (un à Grenoble et un à Corenc) ayant eu des rejets importants au

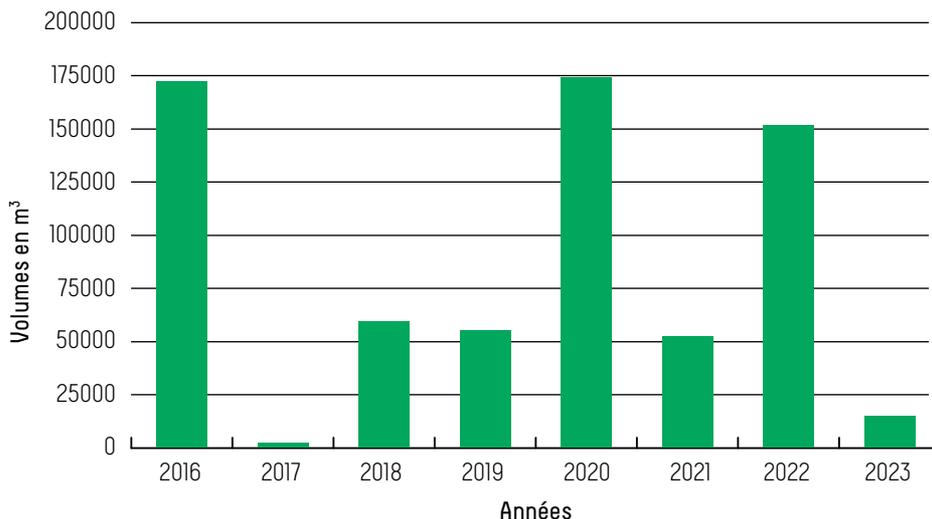
réseau unitaire en 2022.

L'admission de ces rejets d'eaux claires qui mobilisent indûment la capacité hydraulique des installations est réalisée à titre dérogatoire sous réserve de limitation des débits admis (de l'ordre de 100 m³/h).

La figure ci-dessous schématise l'évolution des volumes d'eaux de rabattement de nappe phréatique rejetés au réseau public unitaire (avec un volume de 15 942 m³ pour l'année 2023).



Évolution des volumes de rabattement de nappe rejetés au réseau unitaire



SUIVI DES POLLUTIONS AU NIVEAU DES RÉSEAUX D’ASSAINISSEMENT

Grenoble Alpes Métropole effectue un suivi des dysfonctionnements de réseaux liés aux rejets non domestiques, tels que :

- La présence d’hydrocarbures dans les réseaux collectant notamment les eaux pluviales ;
- Les rejets illicites de solvants, peinture et huile de coupe dans les réseaux ;
- L’obstruction de réseaux liée à la présence de graisses ou parfois de béton ;
- Les rejets d’eaux claires qui nuisent au fonctionnement des stations d’épuration.

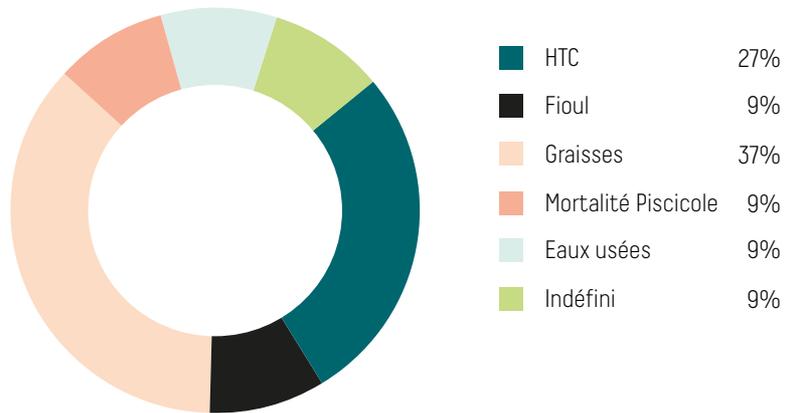
Peuvent également être traités par ce suivi de pollution, des rejets d’eaux usées au milieu naturel (en direct ou via les réseaux d’eaux pluviales) qui sont liés à des dysfonctionnements d’ouvrages d’assainissement ou à des branchements non conformes

mais aussi de déversement d’usagers domestiques.

En 2023, 11 pollutions ou dysfonctionnements ont fait l’objet d’un suivi particulier présentant les caractéristiques principales suivantes (16 pollutions recensées en 2022) :

- nature des réseaux : 42 % des pollutions concernaient les réseaux d’eaux usées et unitaires et 58 % ont été identifiées sur les réseaux d’eaux pluviales ou ruisseaux ;
- identification du pollueur : dans 18 % des cas, l’origine de la pollution a pu être identifiée ;
- nature des dysfonctionnements : dans 27 % des cas, il s’agissait d’une pollution aux hydrocarbures et dans 36 % des cas il s’agissait d’une pollution aux graisses.

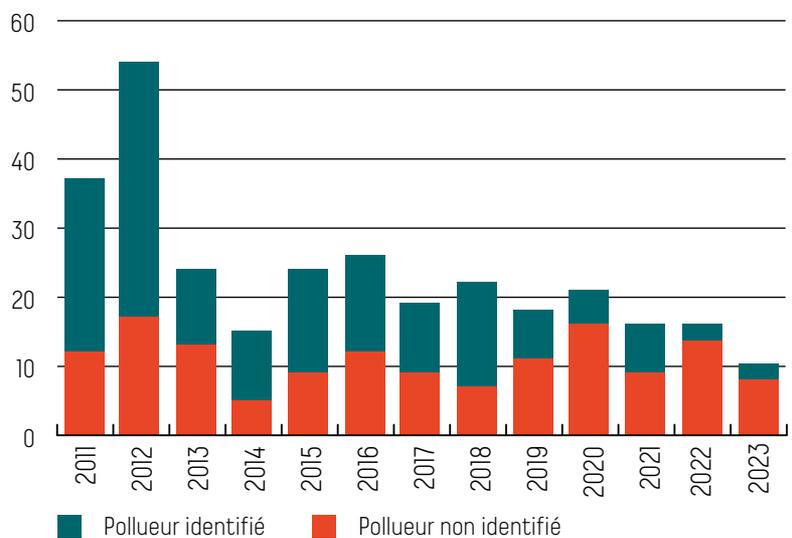
Répartition du nombre de pollutions par nature Année 2023



Les frais d'intervention afférents sont facturés aux pollueurs clairement identifiés : 905,94 € HT ont ainsi été refacturés pour les cas de pollution identifiée.

L'évolution du nombre d'interventions reste stable ces cinq dernières années comme le montre le graphique ci-dessous.

Evolution du nombre d'interventions pour pollution de 2011 à 2023



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_014-DE

PARTIE 5

L'unité de traitement des eaux usées Aquapole

LE PATRIMOINE

.....

Aquapole est la principale station d'épuration métropolitaine qui traite les eaux usées d'une grande partie des communes métropolitaine ainsi que 14 communes extérieures. Cette usine est située sur la commune du Fontanil-Fornillon. Ce traitement des eaux usées a pour but de les dépolluer suffisamment pour qu'elles n'altèrent pas la qualité du milieu naturel dans lequel elles sont rejetées : l'Isère. Les eaux usées arrivant en station sont traitées sous plusieurs façons et subissent une série de traitements avant leur rejet dans le milieu naturel.



Une visite guidée pour la journée mondiale de l'eau du 22 mars



Nelly, dans le laboratoire



À à la queue leu leu...

LE FONCTIONNEMENT

Le pré-traitement

Cette étape englobe le dégrillage, le dessablage et le déshuilage.

Les eaux usées traversent une première grille qui permet d'éliminer les plus gros déchets : c'est le dégrillage.

Les sables et les graviers se déposent au fond de bassins conçus à cet effet et sont évacués : c'est le dessablage.

Les graisses remontent grâce à une injection d'air et sont collectées à la surface : c'est le déshuilage.

La décantation lamellaire

Cette étape permet par décantation des eaux la séparation des matières en suspension.



Le traitement biologique

Cette dernière étape consiste à faire consommer la pollution organique dissoute qui subsiste après décantation par des bactéries qui vont la transformer en pollution décantable pouvant être séparée de l'eau rejetée.

Depuis 2009, l'alimentation hydraulique des bassins biologiques C1 et C2 a été modifiée par mise en parallèle des deux batteries de bio-filtres. Depuis cette date, les Biofors C1 et C2 assurent tous deux uniquement le traitement biologique de la pollution carbonée.

En 2015, a été mise en service une nouvelle unité de traitement biologique par biofiltration de façon à traiter l'azote (biofiltres N). La station est dotée d'une capacité hydraulique nominale pour traiter par voie biologique 4 m³/s afin de répondre aux exigences de la directive eaux résiduaires urbaines (DERU)

La filière des boues

Elle traite deux types de boues : les boues primaires issues de la décantation et les boues biologiques issues du décolmatage des unités des biofiltration.

Dans un premier temps, les boues sont concentrées en différentes étapes pour atteindre une teneur en matière sèche de 60 g/l de boues. Dans une seconde étape, les boues sont méthanisées dans les digesteurs ce qui permet d'en réduire le volume et de produire du biogaz qui sera par la suite valorisé. Enfin, les boues digérées sont déshydratées par centrifugation pour atteindre environ 270 g/l puis incinérées dans le four d'Aquapole.

LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Afin de garantir la conformité réglementaire de l'unité de traitement, Aquapole doit répondre à 2 volets de conformité ainsi qu'au respect du non dépassement d'un certain nombre de jours de non-conformité. Les indicateurs de conformité sont les suivants :

La conformité en équipements des stations d'épuration

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station d'épuration d'une capacité > 2 000 EH, s'obtient auprès des services de la police de l'eau (DDT). Pour 2023, nous n'avons pas encore la déclaration de conformité mais le système y compris l'unité de traitement est bien déclarée conforme pour l'année 2023 (en équipements et conforme en performances) par la police de l'eau.



Dominique dans l'unité de biofiltration

La conformité des performances des équipements d'épuration

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établi avec la police de l'eau. En l'espèce, cet indicateur est calculé par rapport à l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet du 22 décembre 2011 et l'arrêté interministériel du 21 juillet 2015.

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont exclus. La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque station d'épuration de capacité > 2 000 EH, selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de jours conformes} \times 100}{\text{nombre de jours réalisés}}$$

Les indicateurs de la station de capacité > 2000 EH sont les suivants :

station d'épuration	Nombre de jours dans les limites de capacité de la station	Nombre de jours conformes	Nombre de jours non conformes	Conformité
Aquapole	360	354	6	98,3 %

LES FAITS MARQUANTS



Les pannes

L'année 2023 a été marquée par une panne sur une des deux vis du poste de relèvement de Fontenay (principal apport d'Aquapole). Ainsi, de juillet à décembre 2023, le poste fonctionnait à une seule vis, plus une pompe de secours. Réduisant globalement la capacité de pompage de 4 à 3 m³/s.

La pluviométrie a été importante (1 136 mm). Avec un retour au niveau de 2021 (1 145 mm), c'est près de 200 mm supplémentaires par rapport à 2022.

Cette forte pluviométrie a conduit à avoir un volume d'eau parasite plus important en entrée d'usine qu'en 2022. C'est 4 millions de m³ supplémentaires (+6 %).

D'un point de vue massique, avec la casse de la vis de Fontenay, il y a eu logiquement moins de charge en entrée de l'usine (-8%).

Les performances de la station sont conformes et supérieures jusqu'à 8 points par rapports à 2022 (cf détail en paragraphe 4) et respectent les obligations réglementaires : pas de rejet rédhitoire et le nombre de jours de non-conformité inférieur au seuil maximum (6 pour 25 autorisés).

L'audit de suivi

Un audit de suivi de sa certification qualité ISO 9001 et 14001 a eu lieu sur Aquapole en octobre 2023. Un point sensible seulement a été relevé par l'auditeur qui a pu constater l'amélioration de l'organisation et la démarche de réduction des consommations électriques du site.

La consommation électrique

La station épuration consomme environ 30 GWh d'électricité par an pour traiter les 75,6 millions de m³ d'eaux usées. Des actions ont été entreprises ces dernières années pour optimiser les coûts énergétiques (installation de variateurs sur les moteurs, comparaisons d'énergie consommées entre même machines, ...) et de nouveaux projets sont en réflexion pour optimiser l'aération sur l'unité de nitrification (25 % de la consommation totale de l'usine).

Face aux tensions mondiales sur la ressources en énergie, il a été mis en place en 2022, un plan sobriété énergétique en période hivernale. Pour autant, la hausse du coût de l'électricité a fait doubler la facture pour atteinte plus de 5,3 millions d'euros en 2023 (l'évolution de la consommation est disponible en annexe).

Les opérations classiques d'entretien et de maintenance sont décrites en annexe.

LES PERFORMANCES DE L'ANNÉE



La performance opérationnelle de l'usine d'Aquapole est évaluée par le prisme de nombreux indicateurs.

D'après les différents indicateurs de pollution utilisés, les rendements moyens (Annexe 02) sont :

- Le rendement moyen sur l'année pour les MEST est de 91,7 %, en hausse de 1,3 points par rapport à l'année 2022 ;
- Le rendement moyen sur l'année pour la DBO5 est de 91,7 %, en hausse de 1,7 points par rapport à l'année 2022 ;
- Le rendement moyen annuel pour la DCO est de 89 %, en hausse de 2 points par rapport à l'année 2022 ;
- Le rendement moyen annuel pour NTK est de 81 %, en hausse de 5 points par rapport à l'année 2022.

Globalement, pour les paramètres confondus (MES, DBO5, DCO), l'efficacité d'épuration de la station entre les eaux brutes en entrée et les eaux rejetées à l'Isère est de l'ordre de 90,90 %

pour l'année 2023, en hausse de 2,5 points (88,4%) par rapport à 2022.

Le traitement des boues constitue également un indicateur de performance qui a permis une importante production du biogaz, une source d'énergie renouvelable contribuant à l'amélioration du bilan carbone du site. Cette production s'élève à plus de 3 142 262 Nm³ ; 3 998 236 Nm³ en 2022 (-21% par rapport à 2022)

En 2023, 1 780 809 Nm³ de Biométhane ont été produits et injectés vers le réseau GRDF, soit 19,3 GWh.

Cette performance se traduit également à travers le bilan net global établi sur le carbone rejeté de la station Aquapole. **3 800 tonnes eq CO2 de rejet ont été évitées.**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_014-DE



PARTIE 6

Le service public d'assainissement non collectif

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

Afin de se conformer à l'obligation réglementaire de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif, le Conseil de communauté a créé un service public d'assainissement non collectif (SPANC) par délibération du 16 décembre 2005.

L'assainissement non collectif se définit comme « tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement » (article 1 de l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux assainissements non collectifs). Il est également appelé assainissement individuel ou autonome.

Les collectivités ont l'obligation d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif qui consiste en :

- une vérification de la conception et de l'exécution pour les installations neuves ou réhabilitées;
- un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres ;
- la délimitation, sur leur territoire, des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif. Le zonage d'assainissement doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme qui peut prévoir l'interdiction de certaines filières d'assainissement non collectif dans les zones où ces dernières ne seraient pas adaptées.

LE RÈGLEMENT D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le nouveau règlement d'assainissement non collectif conforme aux évolutions réglementaires a été approuvé par le Conseil de communauté du 5 juillet 2013.



↑ Yohann sur une opération de contrôle d'assainissement non collectif



LA RÉGLEMENTATION ET LES MISSIONS DU SPANC

Deux arrêtés, pris en application de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, révisant la réglementation relative à l'assainissement non collectif sont parus au Journal officiel en 2012 modifiant ainsi les règles.

- L'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DB05 ;
- L'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif remplaçant l'arrêté du 7 septembre 2009.

Ces arrêtés reposent sur trois principes : mettre en place des installations neuves de qualité et conformes à la réglementation, réhabiliter prioritairement les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement et s'appuyer sur les ventes de logements pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes.

LES MISSIONS OBLIGATOIRES DU SPANC DE LA MÉTROPOLE

Pour les dispositifs d'assainissement neufs

- **Le contrôle de conception et d'implantation** : il consiste à valider l'adaptation de la filière d'assainissement projetée aux contraintes de configuration de la parcelle et aux caractéristiques de l'habitation.
- **Le contrôle de bonne exécution** : il permet d'apprécier la conformité de la réalisation vis-à-vis du projet validé lors du contrôle de conception et d'implantation, ainsi que la qualité des travaux effectués. Il doit être effectué avant remblaiement.

Pour les dispositifs d'assainissement existants

- **Le contrôle périodique de bon fonctionnement** :

Réalisé au minimum une fois tous les 10 ans par la Métropole, il constitue un état des lieux de l'existant. Il permet de repérer les défauts de conception et d'usure des ouvrages, de vérifier la réalisation régulière des opérations d'entretien des ouvrages, d'apprécier les nuisances éventuelles engendrées par des dysfonctionnements et d'évaluer si la filière doit faire ou non l'objet de travaux de réhabilitation. Ce contrôle doit aussi permettre de vérifier que le dispositif n'est pas à l'origine de problèmes de salubrité publique, de pollution ou d'autres nuisances.

- **Les diagnostics immobiliers lors des ventes** :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II », le vendeur d'un

bien immobilier non relié à un réseau d'assainissement collectif doit fournir à l'acquéreur un diagnostic du système d'assainissement individuel datant de moins de trois ans. Ce contrôle est effectué par le SPANC de la Métro. Il est facturé 150 € HT au propriétaire. Ce diagnostic détermine la conformité ou non de l'installation en place et, le cas échéant, précise les travaux à réaliser.

Dans le cas d'une installation non conforme, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an pour réaliser les travaux de mise en conformité (article L 271-4 du code de la construction).

Le règlement intercommunal d'assainissement non collectif ainsi que trois plaquettes d'information spécifiques sont disponibles auprès des services de la Métropole et sur son site Internet.



CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

La Métropole met à la disposition des usagers de l'agglomération un guide technique pour les accompagner dans le choix d'une filière et pour rappeler les bonnes pratiques. Pour le demander, contacter la Métropole au 04 76 59 59 59

LA GESTION FINANCIÈRE

Ce service est un service public industriel et commercial (SPIC) et doit donc s'équilibrer en recettes et dépenses. Les charges du service sont essentiellement constituées de frais de personnel.

Les recettes du service comprennent :

- le contrôle de l'ANC neuf (facturation directe Métro) ;
- le contrôle périodique de bon fonctionnement facturé sur la base des m³ d'eau potable consommée (perception via la facture d'eau émise par le facturier de l'eau). Par délibération du conseil métropolitain en date du 16 décembre 2022, le montant des contrôles a été fixé forfaitairement de la façon suivante :
- coût du contrôle de conception-implantation : 150 € HT ;
- coût du contrôle de bonne exécution des travaux : 150 € HT (300 € HT si les travaux ont été réalisés sans validation préalable du SPANC c'est-à-dire sans contrôle de conception – implantation préalable et 300 € HT si le contrôle est réalisé postérieurement aux travaux à l'initiative du SPANC qui n'aurait pas été prévenu de leur mise en œuvre) ;
- coût du contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : 0,28 € HT par m³ d'eau potable consommée ;
- de façon à prendre en compte l'évolution réglementaire issue de la loi du Grenelle II, un tarif spécifique de 150 € HT a été instauré à compter du 1er janvier 2011. Ce forfait est acquitté par le propriétaire à l'occasion du contrôle des installations existantes réalisé dans le cadre d'une vente immobilière avec production d'un rapport de visite par la Métropole.

FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME 2023

RECETTES	BP 2023	CA 2023
Facture contrôle d'installations neuves	6 000 €	5 700 €
Facture basée sur m ³ consommés	45 000 €	54 536 €
Factures lors d'une vente diagnostique obligatoire	5 000 €	4 800 €
RECETTES TOTALES	56 000 €	65 036 €
DEPENSES	CA 2023	
Frais de personnel et charges adossées aux postes (deux postes de techniciens + un poste administratif)	106 200 €	

LES AIDES FINANCIÈRES

Par délibération du 24 septembre 2021, la Métropole a adhéré au dispositif d'aide à la réhabilitation des installations privées d'assainissement non-collectif mis en place par le Département de l'Isère. L'objectif de ce dispositif est d'apporter un soutien financier à la réhabilitation des installations privées d'assainissement non collectif, afin d'accélérer la mise aux normes et d'améliorer la qualité des milieux récepteurs.

Les aides sont attribuées selon les critères suivants :

- installation ANC en communes rurales classées en zonage d'assainissement non collectif ;
- installation classée non conforme et présentant un risque sanitaire ou environnemental (selon l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux missions de contrôle des installations) ;
- fourniture d'une étude de conception à la parcelle.

L'aide attribuée correspond à 25% du montant TTC des travaux réalisés (hors étude), dans la limite de 3 600 €

par installation et de 80% d'aide publique globale. Le plafond peut être relevé à 10 000 € TTC maximum en cas de regroupement de 3 installations ou plus.

Les travaux s'inscrivent dans un programme coordonné piloté par le SPANC qui assure l'instruction, le suivi administratif et le mandatement des aides auprès des particuliers.

En 2023, sur les 44 opérations de réhabilitation d'assainissement non collectif, 22 ont fait l'objet d'une aide à la réhabilitation.

LES PERSPECTIVES 2024

- Poursuite des contrôles de bon fonctionnement sur les installations existantes.
- Poursuite des programmes d'aide à la réhabilitation.
- Campagnes de relance des usagers possédant des installations d'assainissement non collectif qui auraient dû faire l'objet d'une remise en conformité suite à une vente.
- Poursuite du travail inter-service sur les thématiques liées aux enjeux des installations d'assainissement non collectif vis-à-vis de la protection de la ressource et des risques naturels (cas des parcelles soumises à un risque naturel interdisant toute infiltration).

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_014-DE

PARTIE 7

LES INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX

LES ACTIVITÉS DU SERVICE TRAVAUX

LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de la Métropole atteint plus de 2000 km de conduites et plus de 150 000 branchements. La régie assainissement de la métropole a pour objectif de renouveler chaque année 1% du réseau. Ces opérations sont majoritairement mutualisées avec les besoins de renouvellement du réseau d'eau potable.



↑ Vizille 2022

LES CHANTIERS D'AQUAPOLE

La station d'épuration d'Aquapole est l'exutoire où est traitée la quasi-totalité des eaux usées collectées sur le territoire avant leur rejet au milieu naturel. Aquapole traite les eaux pluviales qui sont collectées dans les 354 kms de réseaux unitaires (collecteur unique qui recueille à la fois les eaux usées et eaux pluviales). Suite aux conclusions de l'actualisation du schéma directeur assainissement, Grenoble Alpes Métropole programme des travaux d'amélioration de la capacité et des performances de traitement des eaux par temps de pluie. Une unité de réception et de traitement des sous-produits de l'assainissement (graisses, matières de vidanges des fosses septiques, lixiviats ...) sera également créée sur le site. La finalité du projet est non seulement d'améliorer le traitement des sous-produits internes à Aquapole, mais aussi ceux générés sur le périmètre de Grenoble-Alpes Métropole et à l'échelle extra métropolitaine dans une ambition de secours. Ce projet permettra à Grenoble-Alpes Métropole de proposer une offre de traitement de certains sous-produits qui n'en bénéficie pas à ce jour sur l'agglomération, en particulier les graisses ménagères.

Avec l'agrandissement et la modernisation de

LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'EAU PLUVIALE

L'eau de pluie est une ressource précieuse qu'il est essentiel de préserver. La gestion des eaux pluviales à la parcelle a un impact direct sur la protection de la biodiversité, la qualité de l'eau, réduit le risque inondation, crée des îlots de fraîcheur, etc. C'est pourquoi les pratiques d'ingénierie passées qui raccordaient des surfaces imperméables au réseau d'assainissement sont révolues. Conformément à la doctrine nationale et évolutions des règles de l'art, La Métropole incite tout usager à gérer les eaux pluviales sur son terrain et engage désormais des programmes de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'eaux usées ou d'eau pluviale afin de soulager sa station d'épuration, et mieux respecter le cycle naturel de l'eau.

la plus importante usine de dépollution des eaux usées de l'agglomération, la collectivité souhaite utiliser cette infrastructure pour informer et former le public sur les différentes étapes de traitement des eaux usées et sur la gestion du cycle urbain de l'eau en général. Grenoble-Alpes Métropole a décidé de mettre en place un parcours pédagogique dans l'usine d'épuration pourvue d'espaces d'accueil spécifiques pour recevoir le public, en particulier les scolaires. Il s'agit de leur faire comprendre le fonctionnement de l'usine et son rôle dans le cycle de l'eau, mais aussi de les sensibiliser au bon usage de l'eau et de les impliquer dans une démarche de prévention (comme cela se fait pour les déchets et beaucoup moins sur l'eau). L'ambition est de capter l'attention des enfants et d'éveiller leur curiosité, de faire passer des messages responsabilisants mais pas culpabilisants.

L'objectif final du parcours pédagogique est donc d'inciter le public (petits et grands) à avoir un comportement « éco-citoyen » en leur expliquant les traitements de l'eau et les conséquences sur l'environnement lorsque certains déchets (solides et liquides) sont évacués dans le réseau d'assainissement.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DES TRAVAUX

Les opérations par commune sont disponibles en annexe « Bilan des travaux de renouvellement de l'année ».

L'OPTIMISATION DES TRAVAUX

Outre le programme d'investissements issus du schéma directeur assainissement à l'échelle du territoire métropolitain, la programmation des opérations de renouvellement, de restructuration des ouvrages assainissement est issue principalement des demandes du service exploitation assainissement, des opérations coordonnées avec les autres compétences du département de l'eau (en particulier eau potable et accompagnement des aménagements de l'espace public (travaux aménagement du nœud du Rondeau, chronovélo ...)).

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'opération de travaux réceptionnées eau et assainissement dans l'année	78	69	67	74	70
Nombre d'opération de travaux réceptionnées assainissement dans l'année	61	39	42	47	42
Nombre d'opérations mutualisées eau et assainissement	39	19	23	28	26
Nombre d'opérations mutualisées avec des travaux voirie sur l'espace public ou autres concessionnaires	41	13	20	21	15

LE BILAN DES TRAVAUX

La Métropole fixe un objectif de renouvellement de 1% du linéaire total de son patrimoine assainissement. Cette année, la régie assainissement a été en mesure de réaliser un taux de 0,71% pour les réseaux eaux usées et unitaires. Le taux moyen sur 5 ans est de 0,82% en dessous de l'objectif de 1%.

Selon le dernier rapport « Panorama des services et de leur performance en 2021 » de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement édité en juin 2023, sur la base de 1 425 observations (non égales à zéro), cet indicateur est évalué au plan national à hauteur de 0,48 % soit environ 2 000 km de réseaux renouvelés, sur 425 000 km de réseaux de collecte (extrapolation à partir des données disponibles). Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif des services de plus de 100 000 habitants est de

0,42%. En 2020, sur la base de 1 303 observations (non égales à zéro), cet indicateur est estimé au niveau national à hauteur de 0,46 %. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif des services de plus de 100 000 habitants est de 0,44%. Selon le rapport SISPEA, le taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées est un peu plus faible que celui évalué pour l'eau potable (qui est de 0,65%), ce qui peut être expliqué par le fait que l'âge moyen des canalisations d'assainissement est plus faible que celui des canalisations d'eau potable. Le taux de renouvellement en assainissement collectif devrait cependant augmenter à long terme puisque la durée de vie des canalisations d'eaux usées est moins longue que pour les canalisations d'eau potable (selon guide ASTEE et une étude de l'INRAE).

La programmation d'études et de travaux de la régie assainissement de Grenoble-Alpes Métropole est restée affectée par le contexte de relance économique post-Covid 19 et le contexte géopolitique lié à la guerre en Ukraine qui a engendré des hausses des prix de l'énergie, des matériaux et des fournitures aboutissant à des demandes indemnitaires des entreprises de travaux. Conjugée à une forte activité en travaux réseaux dans le Sud Isère, des difficultés et des tensions sur la disponibilité des équipes

des bureaux d'études et de travaux ont pu occasionner des interruptions ou prolongations des études et des chantiers. Grenoble-Alpes Métropole a délibéré le 24 novembre 2023 pour les protocoles transactionnels d'indemnisation d'imprévision sur les accords-cadres à bons de commande des régies eau potable et assainissement avec un pourcentage indemnisation accordée de 5,8% soit un total de 738.332 € HT pour 6 marchés.

		2019	2020	2021	2022	2023
EAUX USEES et UNITAIRES	ml	14 853	9 207	9 087	10 160	9 090
	tx renouvelé	1,17%	0,72%	0,71%	0,80%	0,71%
DONT UNITAIRE	ml	2 413	4 645	3 822	2 177	3 283
	tx renouvelé	0,68%	1,31%	1,08%	0,61%	0,93%
DONT EAUX USEES	ml	12 440	4 562	5 265	7 983	5 807
	tx renouvelé	1,35%	0,50%	0,57%	0,87%	0,63%
EAUX PLUVIALES SEULES	ml	4 650	4 275	2 896	4 338	4 946
	tx renouvelé	0,58%	0,54%	0,36%	0,54%	0,62%
EAUX PLUVIALES ET UNITAIRE	ml	7 063	8 920	6 718	6 515	8 229
	tx renouvelé	0,61%	0,77%	0,58%	0,57%	0,71%
EAUX USEES-UNITAIRES-PLUVIALES	ml	19 503	13 482	11 983	14 498	14 036
	tx renouvelé	0,94%	0,65%	0,58%	0,70%	0,68%
		2015-2019	2016-2020	2017-2021	2018-2022	2019-2023
Taux de renouvellement sur 5 ans EAUX USEES et UNITAIRES	%	1,19	1,05	0,89	0,84	0,82
Taux de renouvellement sur 5 ans EAUX PLUVIALES SEULES	%	0,50	0,52	0,45	0,50	0,53
Taux de renouvellement sur 5 ans EAUX USEES-UNITAIRES-PLUVIALES	%	0,92	0,84	0,72	0,71	0,71
		2019	2020	2021	2022	2023
Nb de branchements assainissement	Nb	801	476	557	421	407
Nb ouvrages assainissement ¹	nb	132	64	48	30	4
Nb branchements eau pluviale	nb	554	458	268	221	251
Nb ouvrages eaux pluviales ¹	nb	86	62	35	46	25

¹: ouvrage de traitement (unité d'épuration) / de prétraitement (dessableur, dégrilleur...), de pompage, de répartition (hors regard standard) / regard particulier (vannage ...), de déversement/surverse, chambre avec dispositif de contrôle des volumes ou des débits, chambre avec dispositif de mesure de la qualité de l'effluent, ouvrage de stockage / rétention (bassin, vanne rétention, barrage ...), ouvrage d'infiltration (noue, tranchées drainantes, puisard ...), ouvrage de rejet, ouvrage spécial d'entrée / sortie de réseau dans fossé ou ruisseau.

LES PROJETS MENÉS POUR LES TRAVAUX

CONSTITUTION D'UNE DIRECTION « ETUDES ET TRAVAUX »

Par délibération du 07 avril 2023, la Métropole a décidé d'intégrer en régie les activités d'études et des outils de gestion patrimoniales exercées par la SPL Eau de Grenoble-Alpes (EDGA) sur son territoire. Un travail a été engagé avec l'ensemble des personnels concernés par cette intégration au travers d'entretiens individuels et de groupes de travail mixtes associant les services du département de l'eau et ceux de la SPL Eau de Grenoble Alpes. Les réflexions ont conduit à interroger l'organisation actuelle du Département de l'Eau dans sa globalité et en particulier le service Etudes, Planifications,

Gestion Patrimoniale et Suivi Travaux (EPGPST). L'analyse des missions et activités du pôle Etudes et Prospectives de la SPL EDGA qui était composé de 8 salariés, a abouti à identifier des opportunités de synergies et complémentarités avec celles du service mutualisé Etudes, Planification, Gestion Patrimoniale et Suivi Travaux des régies eau et assainissement. La proposition de regrouper les activités et missions de connaissance, d'ingénierie, de prospective, de projets et de travaux au sein d'une direction des régies eau et assainissement composé d'un total de 35 agents a été adoptée.

LES PRINCIPAUX ENJEUX RECHERCHÉS CONSISTENT À :

- agréger au sein du service « ingénierie et travaux », les activités de programmation et de conduites d'opérations travaux eau potable et assainissement eaux usées et eaux pluviales du service EPGPST avec les activités complémentaires de maîtrise d'œuvre pour le gros entretien et renouvellement et d'ingénierie d'exploitation du pôle « Etudes et Prospectives » de la SPL EDGA qui complètent, élargissent et renforcent la mise en œuvre des investissements sur les infrastructures eau et assainissement.
- fusionner au sein du service « Expertises Métiers et Analyses Patrimoniales », les activités géomatique, modélisation, accompagnement foncier, modélisation et gestion patrimoniale de l'unité « Expertise patrimoniale et supports techniques métiers eau et assainissement » du service EPGPST avec les activités complémentaires de topographie et celles similaires de cartographie/SIG du pôle « Etudes et Prospectives » de la SPL EDGA.

ÉLABORATION D'UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE ET CAHIER DE PRESCRIPTIONS RÉCOLEMENT POUR L'ACQUISITION DES DONNÉES DE TRAVAUX ET LEUR RESTITUTION

L'unité SIG eau et assainissement de la Métropole a établi un document visant à informer et rappeler à toute entreprise titulaire d'un marché de travaux impactant des patrimoines d'eau, d'incendie et/ou d'assainissement et à tout Maître d'Œuvre chargé du contrôle de l'exécution pleine et parfaitement achevée desdits travaux, les éléments à collecter à l'avancement du chantier, conformément aux règles de l'art et aux attendus des régies eau potable et assainissement aux fins de l'élaboration et consolidation du récolement final et du Dossier de Récolement des Ouvrages Exécutés (DROE). Le document pose les prescriptions quant au levé topographique surfacique et souterrain des ouvrages exécutés en vue de leur récolement, à la collecte (ou relevé) des données descriptives exhaustives des ouvrages exécutés, au traitement de ces levés et données de relevé aux fins de l'élaboration du DROE, à la constitution du DROE aux formats et structures requises. Ce Cahier de prescriptions est le reflet des attendus des régies eau et assainissement.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_014-DE

PARTIE 8

**Tarification,
facturation
et gestion
financière**

LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT EN HAUSSE

LES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Tous les usagers raccordés ou raccordables sont assujettis aux redevances assainissement. Cependant, pour les usagers non-domestiques de l'eau, des conventions de déversement avec contrôle qualitatif des effluents sont passées avec certains établissements industriels afin d'encadrer la gestion technique et financière de ces rejets qui doivent faire l'objet d'une autorisation réglementaire.

En application du règlement du service public d'assainissement collectif intercommunal adopté en 2012, la signature de ces conventions, lors de la délivrance de l'arrêté d'autorisation de rejet, permet l'application d'une tarification adaptée à la quantité et à la qualité des effluents déversés par l'établissement.

LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT EN HAUSSE DU FAIT DE LA CONJONCTURE

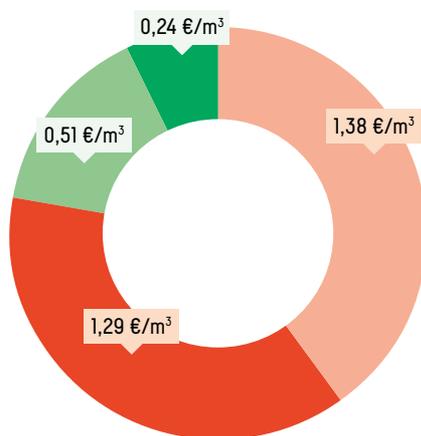
Après le choix de la stabilité depuis 2019, le tarif de la redevance assainissement collectif augmente en 2024. L'activité de la régie assainissement a pu faire face à une année d'inflation, mais a subi de plein fouet l'augmentation des coûts de l'électricité, dont elle est une importante consommatrice sur la station d'épuration Aquapole. Afin de ne pas réduire outre mesure sa bonne capacité d'autofinancement pour les années à venir et d'assurer des investissements importants dont les coûts ont augmenté en moyenne de 25 %, le conseil métropolitain du 22 décembre 2023 a décidé une évolution de 3,75 % (moyenne de l'inflation réelle 2023 et de l'inflation prévisionnelle 2024 du Projet de Loi

de finances) sur la partie proportionnelle de la redevance assainissement, la part fixe restant inchangée.

Le montant de la part proportionnelle de la redevance assainissement est donc de 1,2272 €/HT/m³ pour 2024 contre 1,1829€ HT/m³ depuis 2019.

Deux modèles de la facture d'assainissement d'un usager d'une commune membre de la Métropole faisant apparaître le coût des redevances métropolitaines d'assainissement pour une consommation annuelle de 120 m³ au 1er janvier 2023 et au 1er janvier 2024 sont présentes en annexe.

LE PRIX MOYEN DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2024 120M³ TTC



Pour une consommation de 120 m³, le prix moyen 2024 de l'eau et de l'assainissement sera de 410,34 €/m³ TTC. Le coût unitaire pour une consommation de 120 m³ est de 3,42 € TTC. En comparaison, la facture annuelle d'un ménage de 4 personnes dans une collectivité de plus de 100 000 habitants était de 488,4 € en 2021 (source SISPEA : rapport annuel de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement se basant sur les données de 2021).

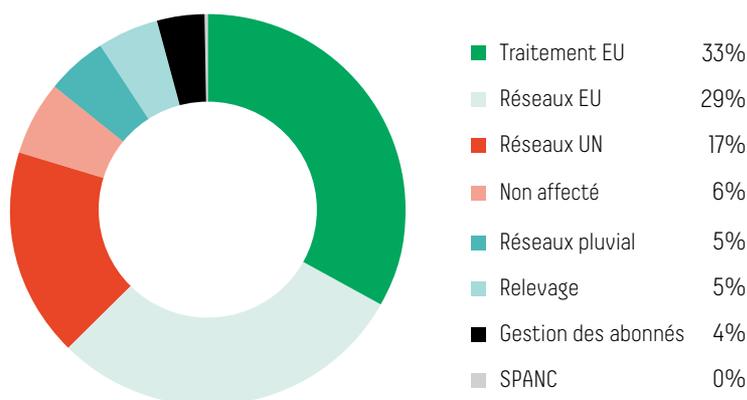
Une facture type 2024 eau et assainissement est présentée en annexe au présent rapport.

■ Part Assainissement HT 120m³ ■ Prix moyen AEP* HT 120m³ ■ Part AERMC* HT ■ Part TVA

*Source : Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement. Rapport « panorama des services et de leurs performances » données 2016 publié en septembre 2019.

...ET SON UTILITÉ

La comptabilité analytique de la Régie assainissement permet de décliner le budget 2022 par activités. Ce graphique réunit les dépenses de fonctionnement et d'investissement.



Financement du traitement des eaux usées (EU)

Le tiers des dépenses sont affectées au traitement des eaux usées. Elles comprennent une forte part des dépenses à caractère général du budget et celles relevant de la station d'épuration Aquapole dont les dépenses d'exploitation ont fortement augmenté en 2021 du fait de la rénovation des armoires électriques du site et de la sécurisation du système de sécurité incendie.

Financement des réseaux d'assainissement

Cette section finance l'entretien et le renouvellement des réseaux d'eaux usées, à savoir les charges d'exploitation en hausse de 11 % par rapport à 2020, et les travaux, fortement pénalisés en 2021 du fait de la crise sanitaire, comme en 2020. En 2021, le taux de renouvellement des réseaux est de 0,72 %, stable par rapport à 2020 (0,73 %).

Financement des réseaux unitaires

Troisième poste de dépenses, le financement des réseaux unitaires a lui aussi été affecté par les effets de la crise sanitaire.

Financement des réseaux d'eaux pluviales

Cette part de financement concerne les frais de structure et de personnel relatifs aux réseaux d'eaux pluviales, les dépenses d'investissement figurent au budget général.

Autres postes de dépense

5 % des dépenses concernent les systèmes de relevage des effluents.

4 % relèvent de la gestion des abonnés

6 % des dépenses sont non affectées et feront l'objet d'une répartition plus fine.

LA SANTÉ FINANCIÈRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

La hausse plus conséquente des dépenses de fonctionnement que celle des recettes de fonctionnement conduit à une diminution de l'épargne de gestion de 1,8 M€ pour atteindre 15,73 M€.

Cependant, en l'absence de remboursements anticipés d'emprunt sur 2023 contrairement à 2022 de 3 M€, l'épargne nette est en hausse de 1,7 M€. Les 11,7 M€ d'épargne nette permettent d'autofinancer 82,2 % des dépenses d'équipement 2023.



En millions d'euros	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	37,18	36,09	38,24
Dépenses d'exploitation	19,66	26,38	22,50
EPARGNE DE GESTION	17,52	9,71	15,73
Solde des opérations financières et provisions	-0,79	-0,86	-0,67
EPARGNE BRUTE (CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT)	16,73	8,85	15,06
Remboursement du capital de la dette et des avances	6,74	3,61	3,36
EPARGNE NETTE	9,99	5,24	11,70

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'épargne nette permet d'autofinancer la majeure partie des dépenses d'équipement.

En 2023, la Régie assainissement a perçu 691 k€ de subventions de l'agence de l'Eau, principalement pour des projets de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement.

En millions d'euros	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	13,9	20,5	14,2
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	10,5	5,7	12,5
Épargne nette	10	5,2	11,7
Cessions d'immobilisations	0	0	0,1
Subventions	0,5	0,5	0,7
Autres recettes de l'exercice	0	0	0
EMPRUNT	0	0	0

Comme en 2022, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt pour équilibrer le budget.

L'ENCOURS DE DETTE EN BAISSÉ

En l'absence de nouvel emprunt depuis 2015, l'encours de dette continu de baisser de 3,4 M€ en 2023. Il s'établit à 26,7 M€ en 2023 contre 30,1 M€ en 2022.

Depuis 2015, le taux moyen a bénéficié de taux monétaires très bas.

Depuis juillet 2022 et les décisions de hausses de taux de la Banque Centrale Européenne et de la Banque de France pour le Livret A, le taux moyen est en hausse à 3,8 % au 31 décembre 2023 contre 2,25 % au 31 décembre 2022.

La durée résiduelle moyenne est en baisse de 10 mois, à 8 ans et 9 mois.

Dexia Crédit Local et la Caisse d'Épargne représentent plus de 54 % de l'encours et sont les premiers prêteurs de la Régie d'assainissement.

La répartition de la dette se décompose de la manière suivante (couvertures comprises) :

- Taux fixes (ou fixés par swap) : 44 %
- Taux variables : 56 %, dont la part sur Livret A représente 28,5 % de cet encours.

Hors couvertures, cette répartition aurait été la suivante :

- Taux fixes : 29,8 %
- Taux variables : 70,2 %

L'encours présente niveau acceptable de sécurisation.

Sur les 44 % de dette à taux fixes, la dette sécurisée par swaps représente 14,2 % de l'encours.

Au 31 décembre 2023, la dette de la régie Assainissement est intégralement en risque 1A (risque le plus faible selon la charte Gissler).

LA DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2023 est de 1,78 années contre 1,8 années en 2022.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de dette (en M€)	59,5	55,1	50,65	45,85	41,32	36,8	30,1	26,7
Épargne brute (en M€)	10,76	18,86	16,13	14,60	17,04	18,5	16,73	15,06
Durée d'extinction de la dette (en années)	5,5	2,9	3,1	3,1	2,4	2	1,8	1,78

LE TAUX D'IMPAYÉS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le taux d'impayés net est en légère hausse par rapport à 2022.

NB : en comparaison avec le taux d'impayés net, le taux d'impayés brut inclut les factures dont la phase de recouvrement est suspendue (litige en cours, pli non distribué, ...).

	2020	2021	2022	2023
Taux d'impayé net	1,65	1,4	1,5	1,71
Taux d'impayé brut	3,02	2,5	2,7	2,68

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_014-DE

PARTIE 9

Gouvernance

PRÉSENTATION DES INSTANCES

Le bureau et le conseil métropolitain

La régie de l'assainissement ne disposant pas de la personnalité morale, le conseil métropolitain assure les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- la fixation des tarifs,
- le vote du budget,
- les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation,
- les marchés de travaux et de services,
- les délégations de services publics et les conventions de prestation.

Ces délibérations sont prises après avis obligatoire du conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement, commun à celui de la régie de l'eau potable.

Le Conseil métropolitain a voté 16 délibérations dédiées à la compétence assainissement en 2023.

Le conseil d'exploitation

Le conseil d'exploitation détient un rôle consultatif, il est consulté sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie eau potable. Le conseil d'exploitation donne notamment son avis sur les projets de budgets, les comptes et la nomination du directeur de la régie. Il peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle. Les représentants actuels du conseil d'exploitation et leurs suppléants issus du conseil métropolitain ont été désignés par délibération en date du 25 septembre 2020. Les autres membres et leurs suppléants choisis en raison de leur expérience et de leur compétence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont été désignés par arrêté du président de la Métropole.

Il se compose de 16 membres : 9 membres issus du conseil de communauté et 7 choisis parmi les personnalités compétentes et des représentants des usagers du service public d'eau potable et d'assainissement. Ces membres sont désignés par le conseil métropolitain et leur mandat prend fin en même temps que celui des membres du conseil.

Il y a eu 7 séances en 2023. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des conseils d'exploitation ».

Le comité des usagers

Afin d'associer les habitants à l'exercice des services eau et assainissement et permettre une évaluation en continu des services à la population, un comité d'usagers a été créé par délibération du 21 mai 2015.

Il est composé de 4 collègues (associatif, usagers-habitants, usagers « spécifiques ou professionnels » et un collègue ouvert). Le comité d'usagers :

- est consulté sur les questions de tarification et d'investissement. Pour cela, deux représentants du comité d'usagers siègent au conseil d'exploitation,
- émet également un avis sur les rapports annuels prévus par les textes, et pour cela des représentants de chaque comité d'usagers peuvent siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).
- émet des avis sur les décisions liées au service public et fera des propositions d'amélioration de ce dernier, pour cela il peut recueillir des informations et des contributions auprès d'experts ou d'organismes extérieurs,

Il y a eu 6 séances en 2023. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des comités des usagers ».

BILAN DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE

CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 AVRIL 2023	
IDL221019	Evolutions du dispositif d'accès social à l'eau de Grenoble-Alpes Métropole
IDL220950	Marché d'élimination des boues produites par l'usine Aquapole de traitement des eaux usées dont l'exploitation de l'unité d'incinération et ses ouvrages annexes - marché n°2019-271
IDL220289	Convention de financement par voie d'offre de concours des demandes d'extension de réseaux en bordure de zonage assainissement collectif
IDL230123	Accords-cadres à bons de commande de travaux sur ouvrages d'eau potable et d'assainissement des communes de Grenoble-Alpes Métropole regroupées en secteurs géographiques : Autorisation donnée au Président de signer les avenants
IDL230124	Accords-cadres à bons de commande de fournitures de fontes de voirie, de produits de scellement et d'enrobés à froid sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole : Autorisation donnée au Président de signer les avenants
IDL230125	Accords-cadres à bons de commande de prestations de curage des réseaux, vidange et nettoyage des ouvrages de l'usine de traitement des eaux usées du site Aquapole : autorisation donnée au président de signer l'avenant
CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 MAI 2023	
IDL230286	Modification de tarifs relatifs au traitement des vidanges de bacs à graisse
CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 NOVEMBRE 2023	
IDL230807	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SYMBHI pour la réalisation de travaux de confortement d'une berge en rive gauche de la Romanche visant à éviter la rupture d'un collecteur d'eaux usées
IDL230587	Protocoles transactionnels d'indemnisation d'imprévision sur les accords-cadres à bons de commande des régies eau potable et assainissement n°2020-622 à 627: autorisation donnée au Président de signer les protocoles
IDL230627	Travaux de réhabilitation du collecteur des rues Blanchard et Marchand sur la commune de Grenoble : autorisation donnée au Président de signer le protocole transactionnel
CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 DECEMBRE 2023	
IDL230857	Tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2024
IDL230858	Tarifs de la Redevance Assainissement Collectif applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2024
IDL230859	Tarifs de la Redevance Assainissement Non Collectif applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2024
IDL230860	Tarifs des prestations assainissement pour le compte de tiers applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2024
IDL230903	Reprise en régie de la production de l'eau potable : autorisation donnée au Président de signer les avenants de substitution des contrats
IDL230814	Convention pour l'exploitation du poste de crue de la Chantourne à La Tronche par Grenoble-Alpes Métropole pour le compte du SYMBHI
IDL230900	Accord-cadre à bons de commande de curage des réseaux, vidange et nettoyages des ouvrages de l'usine de traitement des eaux usées Aquapole : autorisation donnée au Président de signer le marché
IDL230901	Accords-cadres à bons de commande de fourniture de polymères pour l'usine de traitement des eaux usées Aquapole - Autorisation donnée au Président de signer
IDL230962	Convention pour l'exploitation des postes de relevage des eaux pluviales des stations du Rondeau par Grenoble-Alpes Métropole pour le compte de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_014-DE

PARTIE 10

Les annexes

ANNEXES

Sommaire

56 Annexes Générales

- 56 Indicateurs réglementaires du RPQS
- 57 Communes raccordées à Aquapole et autres stations d'épuration

58 L'exploitation des réseaux

- 58 Les déversoirs d'orages
- 59 Les demandes d'intervention
- 60 Les interventions courantes du service d'exploitation
- 61 Suivi des branchements neufs
- 62 Les stations de pompage
- 65 Les instructions de permis de construire
- 66 Principes généraux de fonctionnement
- 67 Bilan annuel de pluviométrie

69 Annexes Aquapoles

- 69 Chaîne de traitement
- 70 Les indicateurs de pollution
- 72 Le traitement des boues
- 73 La production de biogaz
- 74 Les normes de rejets et les contrôles
- 75 Répartition des émissions de CO₂ par poste en 2023
- 77 Les principales opérations d'entretien et de renouvellement
- 78 Le programme d'amélioration en 2024

79 Les indicateurs techniques du SPANC

- 79 Le nombre d'habitations desservies
- 80 Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs

81 Travaux et investissements

- 81 Le bilan des opérations
- 88 Le prévisionnel des opérations 2024

103 Tarification, facturation et gestion financière de la régie assainissement

- 103 Bilan des marchés publics
 - 105 Coût des redevances métropolitaines 2023 et 2024
 - 107 Factures type
-

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES DU RPQS

Exploitation des réseaux		2020	2021	2022	2023
P203.3	Conformité de la collecte des effluents		100	100	100
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel		100	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	56,03	56,27	93	999393
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1,05%	0,89%	0,84%	0,82%
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	9,7	1,6	2,6	3,1
Traitement des eaux usées					
P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration	96,9%	96,1%	97,2%	98,3%
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	100%	100%	100%	100%
La qualité de service aux abonnés					
P258.1	Taux de réclamations	0,12%	0,38%	0,6%	0,8%
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95%	95%	95%	95%
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	0,033	0,044	0,031	0,053
Assainissement Non Collectif					
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs	44%	33%	32%	46%
Finances					
P207.0	Montant des actions de solidarité	223K€	220K€	222K€	234K€
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,4	2	1,80	1,78
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,65%	1,4%	1,5%	1,71%

COMMUNES RACCORDÉES À AQUAPOLE ET AUTRES STATIONS D'ÉPURATION

COMMUNES GAM RACCORDÉES À AQUAPOLE (60) ET AUX AUTRES STATIONS D'ÉPURATION	1990	1999	DERNIER RECENSEMENT
BRESSON (METRO)	756	738	664
BRIE ET ANGONNES (METRO)	1623	1828	2533
CHAMP SUR DRAC (METRO)	3360	3262	3255
CHAMPAGNIER (METRO)	902	961	1306
CLAIX (METRO)	7181	7389	7827
CORENC (METRO)	3457	3842	4101
DOMENE (METRO)	5801	6413	6670
ECHIROLLES (METRO)	34646	32752	36970
EYBENS (METRO)	8586	9473	10112
FONTAINE (METRO)	23089	23142	23049
LE FONTANIL- CORNILLON (METRO)	2079	2454	3404
GIERES (METRO)	4990	6131	7140
GRENOBLE (METRO)	153973	151847	158240
LE GUA (METRO)	1508	1716	1794
HERBEYS (METRO)	1188	1168	1370
JARRIE (METRO)	3819	4010	3797
MEYLAN (METRO)	17938	18718	18221
MIRIBEL LANCHÂTRE (METRO)	218	254	454
MONTCHABOUD (METRO)	297	335	337
MURIANETTE (METRO)	542	617	859
NOTRE DAME DE MESSAGE (METRO)	1297	1203	1121
NOYAREY (METRO)	2256	2103	2242

COMMUNES GAM RACCORDÉES À AQUAPOLE (60) ET AUX AUTRES STATIONS D'ÉPURATION	1990	1999	DERNIER RECENSEMENT
POISAT (METRO)	2 147	2 079	2120
PONT DE CLAIX (METRO)	11 980	11 610	10879
ST EGREVE (METRO)	15 891	15 517	16015
ST GEORGES DE COMMIERS (METRO)	1683	1886	2592
ST MARTIN D'HERES (METRO)	34 501	35 693	38188
ST MARTIN LE VINOUX (METRO)	5 139	5 187	5851
ST PAUL DE VARCES (METRO)	1534	1845	2235
ST PIERRE DE MESSAGE (METRO)	660	674	784
LE SAPPEY EN CHARTREUSE (METRO)	763	941	1133
SASSENAGE (METRO)	10 097	9726	11339
SEYSSINET PARISSET (METRO)	13 292	13 070	11792
SEYSSINS (METRO)	7758	6844	7907
LA TRONCHE (METRO)	6 670	6452	6559
VARCES ALLIERES ET RISSET (METRO)	6 383	5 342	8329
VAULNAVEYS LE BAS (METRO)	867	1 075	1341
VAULNAVEYS LE HAUT (METRO)	2 674	3 098	3983
Notre Dame de Commiers	518	536	543
Quaix en Chartreuse	918	900	901
Saint Barthélémy de Séchilienne	484	439	428
Séchilienne	986	1038	1043
VENON (METRO)	552	677	767
VEUREY VOROIZE (METRO)	1 109	1 316	1420
VIF (METRO)	5 852	6 478	8614
VIZILLE (METRO)	7 268	7 442	7305
TOTAL GRENOBLE ALPES METROPOLE	415 026	417 308	447 634
St Theoffrey + Cholonge + Laffrey	694	882	1 413
Population totale du périmètre du SIALLP	1 238	1 400	1 413
CHAMROUSSE	544	518	416
CROLLES	5 874	8 253	8 448
FROGES	2 335	3 090	3 418
LA PIERRE	376	390	589
LE CHAMP PRES FROGES	1 008	1 158	1 246
LE VERSOUD	3 018	3 814	5 057
LES ADRETS	481	648	1 094
TENCIN	860	897	2 178
VILLARD BONNOT	6 395	6 955	7 431
Population des communes de la communauté de communes du Grésivaudan déversant à Aquapole	20 347	25 205	29 877
ST NIZIER DU MOUCHEROTTE (commune extérieure)	643	807	1 135
ENGINS (commune extérieure)	352	420	462
Population totale des communes extérieures	995	1 227	1597
POPULATION RACCORDEE A AQUAPOLE	437 606	445 140	480 521

Lexique :

LA MÉTROPOLE : Grenoble Alpes Métropole

SIALLP : Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet

Communauté de communes du Grésivaudan

Commune extérieure: commune non membre de la Métro ni d'un syndicat

L'EXPLOITATION DES RÉSEAUX

LES DÉVERSOIRS D'ORAGES (SUPÉRIEURS À 10 000 ÉQUIVALENT HABITANTS)

Conformément à la réglementation, les déversoirs d'orages (DO), situés sur le réseau de collecte du système d'assainissement métropolitain sont équipés d'appareils de mesure de débit ou de temps de déversement.

Ces mesures sont effectuées au moyen de sondes à ultrasons mesurant la hauteur des lames d'eau sur les déversoirs dans des conditions d'écoulement perturbé : il s'agit en conséquence de données comportant une marge d'incertitude importante.

On retrouve dans le tableau ci-dessous les volumes et charges rejetés au milieu naturel pour l'année 2022, en valeur brute, sans prise en compte des situations inhabituelles.

Répartition des déversements	Déversements de temps sec				Déversements de temps de pluie			
	Nb jours	Volume (m ³)	MES (t)	DCO (t)	Nb jours	Volume (m ³)	MES (t)	DCO (t)
La Mogne	2	33 535	1,3	2,8	47	1 740 825	152,8	223,3
Jean Macé	0	0	0	0	18	129 123	13,4	20,7
Fontenay I	26	1 070 306	86,4	205,8	96	5 697 614	532,7	930,3
Croizat EPI	0	0	0	0	0	0	0	0
Bloch	0	0	0	0	17	20 629	2,2	3,0
PRP	2	30 295	1,4	3,2	10	400 530	29,3	38,5
Total Isère		1 134 139	89,1	211,8		7 988 721	730,4	1 215,8
Vaillant Couturier	3	263	0,1	0,1	51	35 576	4	6,1
Les 2 Ponts	1	127	0	0	28	10 541	0,9	1,3
Pont de Claix, Mairie					12	8 861	0,6	1,0
Total Drac		390	0	0,1		54 977	5,4	8,4
Berliognières	1	9	0	0	23	2 995	0,3	0,4
Total Gresse		9	0	0		2 995	0,3	0,4
RDA	0	0	0	0	0	0	0	0
Total ruisseau Mandragon		0	0	0		0	0	0
Abattoirs	0	0	0	0	0	0	0	0
Total étang EDF		0	0	0		0	0	0
Ricou	1	126	0	0	23	169	0	0
Total Chantourne La Tronche		126	0	0		169	0	0
Bayardière	0	0	0	0	6	53 021	3,8	5,0
Total Chantourne Domène		0	0	0		53 021	3,8	5,0
Rolandière	0	0	0	0	3	1 241	0,2	0,3
La Grande Saulne	0	0	0	0	22	105 900	3,8	5,9
Total Furon		0	0	0		107 141	4,0	6,2
Vizille Intermarché	0	0	0	0	0	0	0	0
Saut du Moine	0	0	0	0	8	809	0	0,1
Total Romanche		0	0	0		809	0	0,1
Villard Bonnot Berlioz*	6	52	0	0	82	25 403	2,3	18,4
Villard Bonnot eaux claires*	0	0	0	0	2	29	0	0
Poste 2	33	3 601	0,8	2,6	125	169 037	52,4	162,1
Roseaux	4	1 369	0,3	1,0	112	28 859	2,8	21,9
Total chantourne Villard Bonnot		5 025	1,1	3,6		223 328	57,5	202,4
Rafour*	7	1 254	0,2	0,7	9	2 504	1,0	2,6
Total Chantourne de Crolles		1 254	0,2	0,7		2 504	1,0	2,6
TOTAL MILIEUX		1 140 942	90,5	217,3		8 433 666	802,5	1 440,9

LES DEMANDES D'INTERVENTION

On retrouve le détail des répartitions dans le tableau suivant.

Synthèse des interventions réalisées de 2020 à 2023 (hors interventions en astreinte)

	2020	2021	2022	2023
Origine des demandes d'intervention	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Particuliers	82 %	79 %	80 %	82,2 %
Mairies	12 %	16 %	16 %	12,8 %
Interne	5 %	3 %	2 %	2 %
Autres (ex : syndics)	1 %	2 %	2 %	3 %
Délais d'intervention	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Dans les 3 heures	64 %	62 %	54 %	56 %
Dans un délai compris entre 3 et 24 heures	19 %	25 %	30 %	27,7 %
Dans un délai > 24 h	17 %	13 %	16 %	16,3 %
Nature des demandes d'intervention	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Obstructions diverses	56 %	58 %	53 %	60,7 %
Nuisances olfactives	5 %	6 %	6 %	4,3 %
Divers (bruits, pollutions, fuites, refoulement, affaissement voirie,...)	13 %	15 %	15 %	13,3 %
Dératisation	14 %	10 %	12 %	8,8 %
Débordements	3 %	2 %	3 %	3,1 %
Tampons-regards	9 %	9 %	11 %	9,8 %
Nature du réseau	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Réseaux eaux usées ou unitaire publics	54 %	44 %	42 %	36,3 %
Réseaux eaux pluviales publics	26 %	35 %	33 %	43 %
Réseaux EU, EP, unitaires privés	8 %	8 %	9 %	11 %
Réseaux communaux	1 %	2 %	1 %	1,2 %
Autres réseaux (ex : Electricité / Gaz / eau potable, télécommunication...)	11 %	11 %	15 %	8,5

Source : logiciel de demande d'intervention

Aujourd'hui, les interventions non urgentes sont à traiter sous 7 jours et non plus dans les 3 heures. Cette mesure a été prise pour éviter de désorganiser la journée de travail des équipes affectées au préventif.

Il est important de rappeler que les interventions qualifiées d'urgentes sont bien traitées à 97% (99% en 2022) en moins de 3 heures ce qui correspond à l'objectif de la démarche qualité (>95%).

LES INTERVENTIONS COURANTES DU SERVICE EXPLOITATION

Le service exploitation assure l'entretien, le « gros entretien renouvellement » (GER), et participe aux travaux d'extension ou de création d'ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la métropole.

Outre les prestations réalisées en direct par les services techniques, certaines interventions, nécessitant du matériel spécifique notamment de terrassement pour la réalisation des branchements et réparations de réseaux, sont réalisées dans le cadre de marchés à bons de commande.

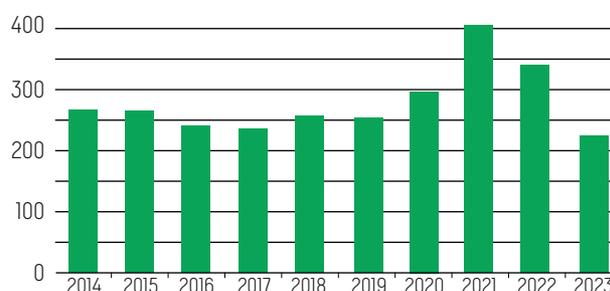
Synthèse des principales interventions réalisées en 2022 et 2023 par la régie assainissement

Prestations effectuées	2022			Variation 2022 / 2021	2023			Variation 2023 / 2022
	Régie	Sous traité	Total		Régie	Sous traité	Total	
Entretien courant								
Réseaux visités (ml)	5 138	0	5 138	-28%	6 112	0	6 112	+19%
Réseaux curés (ml)	338 347	4 500	342 847	-15.5%	227 381	0	227 381	-34%
Stations de pompage (nb)	815	0	815	+3.7%	605	0	605	-26%
Désobstruction réseaux publics (nb)	190	0	190	-17%	210	0	210	+11%
Désobstruction réseaux privés (nb)	0	0	0	-	3	0	3	-
Curage d'avales et grilles (nb)	1 764	9 352	11 116	-32%	2 527	11 804	14 331	+29%
Désobstruction branchements publics (nb)	224	0	224	+4.7%	233	0	233	+4%
Désobstruction branchements privés (nb)	2	0	2	+100%	3	0	3	+50%
Dératisation (nb)	1 342	7 545	8 887	-62%	556	23 285	23 841	+168%
Clapet-dessableur	354	14	368	+9.2%	447	1	448	+11%
Bac à graisses (nb)	206	0	206	+25%	164	0	164	-20%
Environnement pollution	17	0	17	+54%	2	0	2	-88%
inspection vidéo (ml)	13 739	17 948	31 687	-5.7%	18 699	14 480	33 179	+5%
Réparations								
Réseau EU, EP & Unitaire (nb)	0	19	19	-58%	0	38	38	+100%
Branchements EU & EP (nb)	1	43	44	+33%	0	25	25	-43%
Renouvellement								
Réseau EU, EP & Unitaire (nb)	0	393	393	-11%	0	254	254	-35%
Branchements EU & EP (nb)	0	14	14	-26%	0	3	3	-79%
Ouvrages (nb)	0	133	133	-52%	0	53	53	-60%
Trappons & tampons (y compris fourniture) (nb)	524	287	811	-2.4%	299	403	702	-13%

Source : base de données « exploitation » - Nb : nombre - ml : mètres linéaires - na : non applicable.

Évolution du linéaire de réseau curé 2013-2022

2014	2015	2016	2017	2018
267	265	240	236	257
2019	2020	2021	2022	2023
254	294	404	343	227



SUIVI DES BRANCHEMENTS NEUFS

ANNÉE 2023		
secteurs/communes	BRCT réalisés en Régie	BRCT réalisés par entreprise extérieure
Sect 1	0	197
Bresson	0	7
Champagnier	0	8
Champ-sur-drac	0	7
Échirolles	0	26
Eybens	0	15
Jarrie	0	28
le Gua	0	23
le Pont-de-Claix	0	5
Miribel-Lanchâtre	0	1
Montchaboud	0	2
Notre-Dame-de-Commiers	0	0
Notre-Dame-de-Mésage	0	1
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	0	0
Saint-Georges-de-Commiers	0	28
Saint-Paul-de-Varces	0	5
Saint-Pierre-de-Mésage	0	0
Séchilienne	0	4
Varces-Allières-et-Risset	0	16
Vif	0	15
Vizille	0	6
Sect 2	0	165
Claix	0	25
Fontaine	0	7
Fontanil-Cornillon	0	7
Mont-Saint-Martin	0	0
Noyarey	0	31
Proveysieux	0	0
Quaix-en-Chartreuse	0	1
Saint-Égrève	0	18
Saint-Martin-le-Vinoux	0	7

ANNÉE 2023		
secteurs/communes	BRCT réalisés en Régie	BRCT réalisés par entreprise extérieure
Sarcenas	0	0
Sassenage	0	15
Seyssinet-pariset	0	12
Seyssins	0	21
Veurey-voiroize	0	21
Sect 3	0	28
Grenoble	0	28
Sect 4	0	92
Brié-et-Angonnes	0	4
Corenc	0	8
Domène	0	12
Gières	0	10
Herbeys	0	3
la Tronche	0	5
Meylan	0	4
le Sappey-en-Chartreuse	0	8
Murianette	0	1
Poisat	0	1
Saint-martin-d'hères	0	9
Vaulnaveys-le-bas	0	9
Vaulnaveys-le-haut	0	15
Venon	0	3
Metropole	0	482

LES STATIONS DE POMPAGE

Stations	Volume (m ³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR Lombards Brie et Angonnes	320	116	0,362	-26%
PR Mairie Brie et Angonnes	3 465	1 109	0,320	34%
PR Replat Brie et Angonnes	372	884	2,373	24%
PR Impasse du Drac Champ sur Drac	3 156	504	0,160	-23%
PR Pont de la Madeleine Champ sur Drac	1 113	444	0,399	-18%
PR Romanche Champ sur Drac	2 538	608	0,240	-4%
PR Iles Champagnier	63 594	4 391	0,069	-1%
PR Deux Ponts Claix	2 330 287	136 293	0,058	-6%
PR ZAC Des Bauches	180 697	11 953	0,066	18%
PR Bayardieres Domene	2 103 808	46 095	0,022	1%
PR Peupliers Domene	11 062	828	0,075	-34%
PR Sports Domene	215 554	6 746	0,031	-11%
PR Bowling Echirolles	6 040	633	0,105	-10%
PR Comboire (EU) Echirolles	34 954	2 862	0,082	13%
PR Couturier Echirolles	118 543	2 338	0,020	-8%
PR Delaune Echirolles	5 070	467	0,092	-11%
PR Dix neuf mars 62 Echirolles	354 941	11 208	0,032	-4%
PR Kimberley Echirolles	340 255	/	/	/
PR Picasso Echirolles	1 142	417	0,365	3%
PR Ravel Echirolles	3 610	492	0,136	14%
PR Rondeau Principal	272 192	/	/	/
PR Bel Air Eybens	1 463	423	0,289	-27%
PR Ruires Eybens	140 851	2 836	0,020	-14%
PR Mermoz/ Packard Eybens	69 057	2 519	0,036	-6%
PR Quesnay Eybens	30 779	1 367	0,044	-7%
PR Grand Veymond Fontaine	212 997	5 461	0,026	-3%
PR Abattoirs Fontanil	1 190 068	38 278	0,032	-2%
PR Chanceliere Fontanil	67 620	3 107	0,046	14%
PR Emery Fontanil	5 924	557	0,094	9%
PR Formule 1 Fontanil	3 190	578	0,181	-1%
PR Lanfrey Fontanil	3 742	481	0,128	-7%
PR Mas Fontanil	3 325	1 732	0,521	-8%
PR Mondragon Fontanil	394 731	10 141	0,026	-5%
PR Muriers Fontanil	11 342	1 258	0,111	-7%
PR Orangerie Fontanil	2 984	377	0,126	-6%
PR RDA Fontanil	1 769 934	59 472	0,034	1%
PR C D M Gieres	64 018	1 829	0,029	-5%
PR Etang Tremie Gieres	6 056	504	0,083	-84%
PR Mayencin Gieres	41 638	3 722	0,089	-7%
PR Glairons Gieres	111 640	18 347	0,164	-3748%
PR Japin Gieres	/	1 349	/	/
PR PII Gieres	188 707	46 400	0,246	-28%

Stations	Volume (m³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR PI2 Gieres	99 135	6 582	0,066	-7%
PR PI3 Gieres	147 714	6 007	0,041	-121%
PR PRP Gieres	3 171 268	114 472	0,036	-8%
PR Berriat Grenoble	7 134	3 570	0,500	-31%
PR Boulodrome Grenoble	205 176	16 984	0,083	-18%
PR Fontenay 1	4 680 925	247 558	0,053	33%
PR Fontenay 2	59 632 162	1 327 024	0,022	-3%
PR Grand place Grenoble	142 677	6 800	0,048	-32%
PR Jean Macé	85 050	19 103	0,225	-521%
PR Jongking Grenoble	800	331	0,414	-1%
PR Lamogne	1 125 150	32 435	0,029	-366%
PR Mutte Grenoble	7 439	1 016	0,137	-18%
PR Sp 4 Grenoble	75 643	1 811	0,024	-55%
PR Sp 5 Grenoble	59 561	5 248	0,088	-22%
PR Sp 6 bis Grenoble	384 671	12 670	0,033	-118%
PR Sp 9 Grenoble	347 745	9 830	0,028	-1%
PR Villeneuve E Grenoble	201 797	5 448	0,027	-14%
PR Voie sur berge Grenoble	5 460	131	0,024	25%
PR Z 121 Grenoble	328 399	/	/	/
PR Bibliotheque Jarrie	12 689	655	0,052	-8%
PR Louvaroux Jarrie	34 714	2 682	0,077	-5%
PR Manhes Jarrie	5 413	680	0,126	-24%
PR Pillet Jarrie	287 848	12 757	0,044	-16%
PR Plâtre Jarrie	32 851	3 493	0,106	-38%
PR Athanor La Tronche	6 814	/	/	/
PR Chantourne 1 La Tronche	41 049	2 716	0,066	1%
PR Chantourne 2 La Tronche	99 532	4 303	0,043	14%
PR Chantourne 3 La Tronche	35 133	2 597	0,074	0%
PR Chantourne 4 La Tronche	13 813	1 164	0,084	-9%
PR Charpenay La Tronche	3 086	488	0,158	-34%
PR CHU Pluviale	73 259	/	/	/
PR CHU Usées	715 609	74 177	0,104	-26%
PR Decathlon La Tronche	23 269	1 482	0,064	-5%
PR Renault La Tronche	39 789	1 959	0,049	1%
PR Ricou (P) La Tronche	7 965	628	0,079	-27%
PR Ricou (U) La Tronche	2 350 680	52 161	0,022	17%
PR Sablons La Tronche	3 530 284	5 888	0,002	-13%
PR SPI0 La Tronche	238 728	17 384	0,073	21%
PR SPI1 La Tronche	63 021	3 176	0,050	38%
PR SPI2 La Tronche	6 771	530	0,078	-16%
PR Asptt Meylan	9 081	838	0,092	-19%
PR Buclos Meylan	624 356	21 495	0,034	-1%
PR C.n.e.t Meylan	183 925	10 736	0,058	3%
PR Carronnerie Meylan	108 222	3 507	0,032	-44%
PR Ile d'amour Meylan	3 551	537	0,151	-26%
PR Lecheres Meylan	/	40 931	/	/

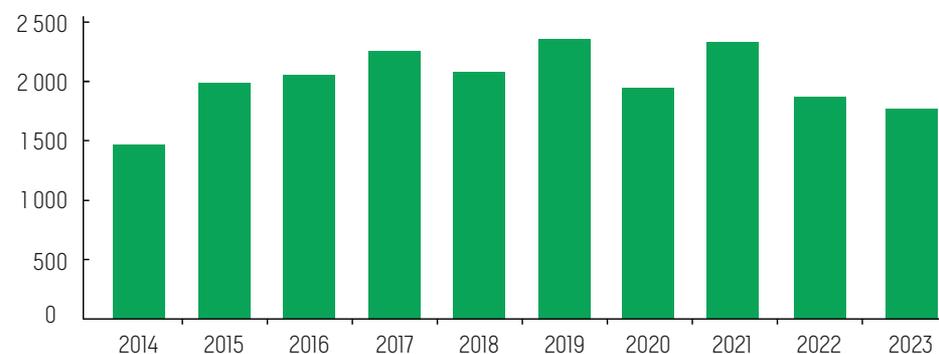
Stations	Volume (m³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR Barrieres Murianette	33 783	1 439	0,043	-11%
PR Troussiers Notre dame de Mesage	1 016	258	0,254	0%
PR Gymnase Noyarey	264 553	27 392	0,104	7%
PR Oves Noyarey	2 104	615	0,292	48%
PR Pra paris 1 Noyarey	65 180	4 999	0,077	-2%
PR Pra paris 2 Noyarey	17 042	3 615	0,212	14%
PR Ruisset Noyarey	101 305	7 608	0,075	2%
PR Ducrest Pont de Claix	35 352	2 397	0,068	-1%
PR La Paix Pont de Claix	108 366	6 146	0,057	-3%
PR Mon Logis Pont de Claix	3 776	712	0,189	6%
PR Papeterie Pont de Claix	1 922	321	0,167	8%
PR Papin Pont de Claix	97 553	2 025	0,021	3%
PR Denteliere Sassenage	9 155	677	0,074	-7%
PR Ingenieries Sassenage	17 634	1 109	0,063	-10%
PR François Blumet Sassenage	15 886	973	0,061	-8%
PR Gingeoles Sassenage	1 077	389	0,361	27%
PR Grande saulne Sassenage	5 995 132	102 811	0,017	-1%
PR Hameau du château Sassenage	54 692	3 488	0,064	2%
PR Messkirch Sassenage	7 270	828	0,114	-8%
PR Quai du Furon Sassenage	165	134	0,814	-23%
PR Rollandiere Sassenage	/	124 650	/	/
PR Sables Sassenage	1 039 753	68 686	/	/
PR Luitel	/	10 582	/	/
PR Grand Serre Sechillienne	5 492	562	0,102	2%
PR Berges	3 721 937	157 533	0,042	-4%
PR Nalettes Seyssins	10 774	4 049	0,376	7%
PR Bonnais St Egreve	453 255	19 798	0,044	12%
PR Chartreuse St Egreve	24 859	1 624	0,065	-1%
PR Hopital St Egreve	263 127	5 646	0,021	-2%
PR Muret (U) St Egreve	922	270	0,293	-11%
PR Port St Egreve	12 023	750	0,062	-13%
PR Predieu St Egreve	115 302	5 911	0,051	6%
PR Alloves St Martin D'heres	38 818	2 864	0,074	-1%
PR Bloch St Martin D'heres	/	136 652	/	/
PR Carmagnole St Martin D'heres	60 868	2 758	0,045	1%
PR Champ Roman St Martin D'heres	1 921	548	0,285	11%
PR G . Sand St Martin D'heres	75 851	2 601	0,034	-41%
PR Luther King St Martin D'heres	77 713	2 563	0,033	-1%
PR Péri St Martin D'heres	2 223 180	88 396	0,040	-584%
PR Prevert St Martin D'heres	40 960	1 751	0,043	-13%
PR Quatre Seigneurs St Martin D'heres	6 380	1 338	0,210	-17%
PR St Just St Martin D'heres	29 783	1 819	0,061	-6%
PR Taillees St Martin D'heres	9 079	881	0,097	11%
PR Gagneres St Martin le Vinoux	35 095	5 922	0,169	16%
PR Gare St Martin le Vinoux	11 810	516	0,044	-2%
PR Rosiers St Martin le Vinoux	47 010	2 646	0,056	7%

Stations	Volume (m³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR Ratier St Paul de Varces	5 524	1 337	0,242	-3%
PR Allee du stade Varces	23 399	1 393	0,060	3%
PR Berliogniere Varces	433 267	21 915	0,051	1%
PR Fontagneux Varces	9 773	3 945	0,404	-19%
PR Impasse des Champs Varces	938	365	0,389	4%
PR Taillefer Varces	3 579	/	/	/
PR Actinord Veurey	24 194	3 132	0,129	-124%
PR Actisud Veurey	11 053	2 220	0,201	-13%
PR Belvedere Veurey	479	315	0,658	-18%
PR Cordees Veurey	8 284	850	0,103	-6%
PR Cuche Veurey	22 198	1 180	0,053	-58%
PR Dauphine Veurey	9 196	686	0,075	/
PR Rive Veurey	80 513	10 714	0,133	6%
PR Vivier Veurey	195	231	1,187	-24%
PR Breuil Vif	31 144	1 824	0,059	-5%
PR Langevin Vizille	19 852	1 846	0,093	15%
PR Maniguet Vizille	4 044	727	0,180	/
PR Racca Vizille	287 710	11 477	0,040	-1%
PR Terrasses Vizille	152 767	16 050	0,105	8%
Total	105 899 118	3 412 571	0,032	

Bilan énergie 2023		
	Volume pompé total (m³)	Ratio global
Année 2022	93 215 965	0,033
Année 2023	105 899 118	0,032
Évolution (%)	13,6	-3,6

LES INSTRUCTIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 459	1 946	2 009	2 211	2 064	2 367	1 919	2 354	1 876	1 780



PRINCIPES GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE EXPLOITATION DES RESEAUX

Les modalités organisationnelles

Dans le cadre de la création de la régie assainissement, un service exploitation des réseaux a été mis en place afin d'assurer la gestion des réseaux et ouvrages communaux transférés. Fin 2023, ce service comptait 68 agents (hors suivi administratif et responsable d'exploitation).

Outre le pôle « exploitation » situé au 24 bis Boulevard de la Chantourne à la Tronche, 4 sites d'exploitation « réseaux » sont implantés sur l'agglomération, à Pont de Claix (secteur 1), Fontaine (secteur 2 et 5), Echirolles (secteur 3) et Saint-Martin-d'Hères (secteur 4).

Depuis 2010, le service électromécanique, constitué de 16 agents (hors alternance), est installé à Eybens rue des Javaux. En 2020, il a été décidé de fusionner ce service avec le service GTC (gestion technique centralisée) de la régie eau potable. Ainsi a été créé le premier service mutualisé d'exploitation des régies eau et assainissement : le secteur EIT (Electromécanique et Informatique Technique) regroupant en son sein l'ensemble des compétences en électromécanique, supervision, télésurveillance, automatisme et communication des 2 régies (hors Aquapole).

Il est à rappeler l'évolution de l'organisation du service exploitation de la régie assainissement en 2019 avec l'officialisation des 4 secteurs d'exploitation territoriale, d'un secteur 5 regroupant, pour l'ensemble du territoire, les activités de contrôle des travaux extérieurs (Maîtrise d'ouvrage extérieure, branchements neufs, gestion des bons raccordements) et d'expertise et enquêtes réseau (enquêtes de raccordabilité, enquêtes notaires, tests à la fumée, inspection télévisée, vidéo périscope ...).

L'organisation en plusieurs secteurs sur le territoire est motivée par la volonté de réactivité et de proximité auprès des usagers du service public, grâce à des unités comprenant en moyenne une dizaine d'agents maintenant des liens étroits avec les communes.

Une carte de l'assainissement intercommunal, indiquant le découpage sectoriel du territoire ainsi que la localisation des différents sites d'exploitation est présentée en annexe

La continuité du service public

L'objectif principal du pôle exploitation est d'assurer la continuité du service public 24 heures sur 24.

Ses principales missions sont :

- L'entretien préventif et curatif des réseaux et ouvrages annexes ;
- L'entretien des stations de pompage à l'aide des systèmes de télégestion et de télésurveillance (électromécanique) ;
- La coordination des travaux de réparation (réalisée en direct par la régie ou sous-traités dans le cadre de marchés) ;
- Le suivi et le contrôle des travaux notamment l'exécution des branchements de premier établissement débouchant sur le recouvrement de la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC).

Un système d'astreinte permet à l'ensemble des usagers de la Métropole de contacter la régie assainissement 24 heures sur 24 en cas de problème (ex : canalisation bouchée, débordement, ...).

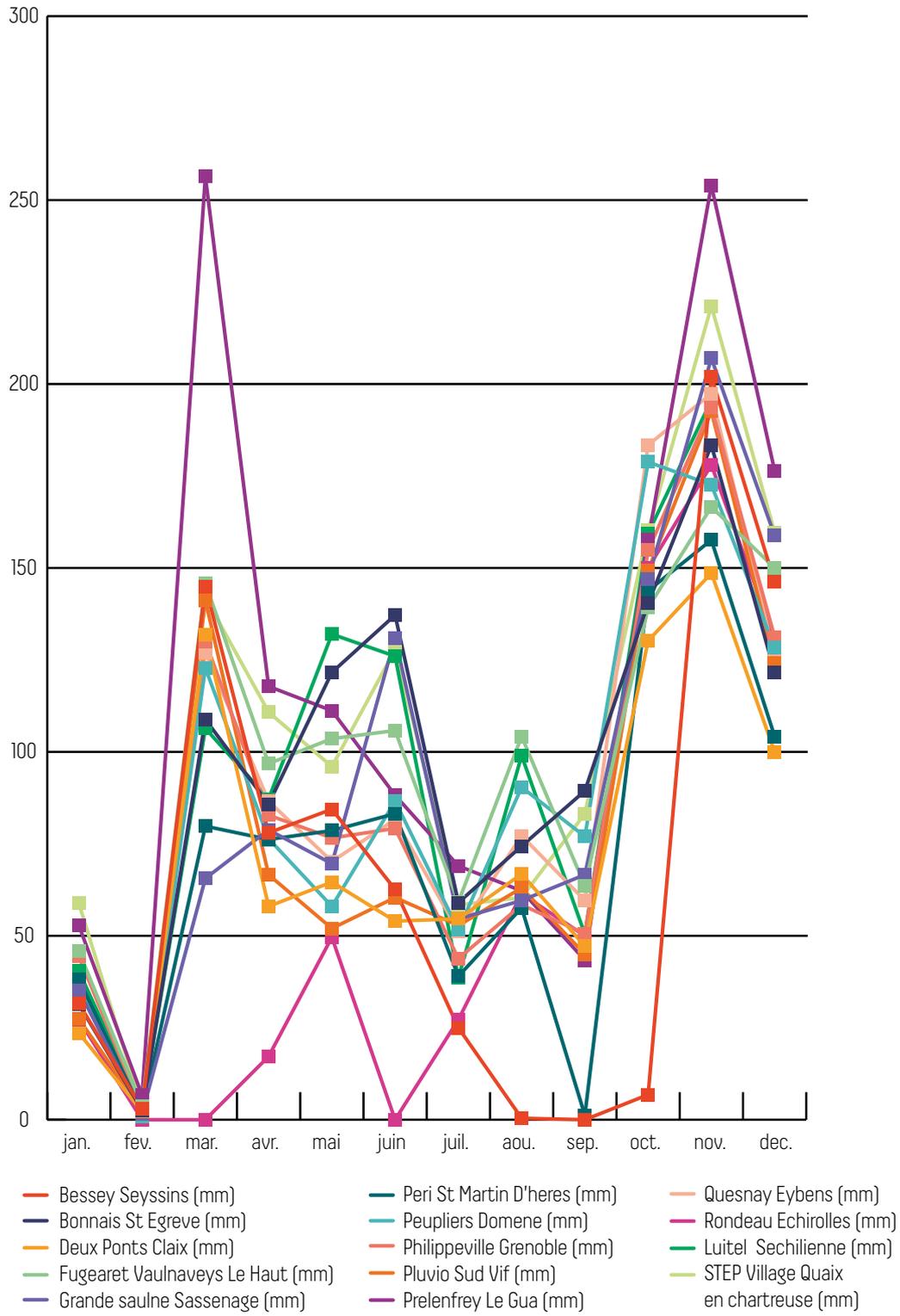
Ce service est accessible à toute heure au numéro de l'accueil de la régie assainissement (04 76 59 58 17), lequel, en dehors des heures d'ouverture des bureaux, renvoie les appels au service de production d'eau potable (Rochefort) de la Société Publique Locale (SPL) Eaux de Grenoble Alpes qui, par contrat, assure la liaison avec les équipes d'astreinte de la régie assainissement. Cette organisation garantit un contact humain permanent entre les usagers et le personnel de Rochefort rompu à ce type de mission.

Les agents postés à Rochefort assurent également la retransmission des appels techniques en provenance des stations de pompage à destination des trois électromécaniciens d'astreinte en dehors des heures normales de travail du secteur EIT.

BILAN ANNUEL DE PLUVIOMÉTRIE

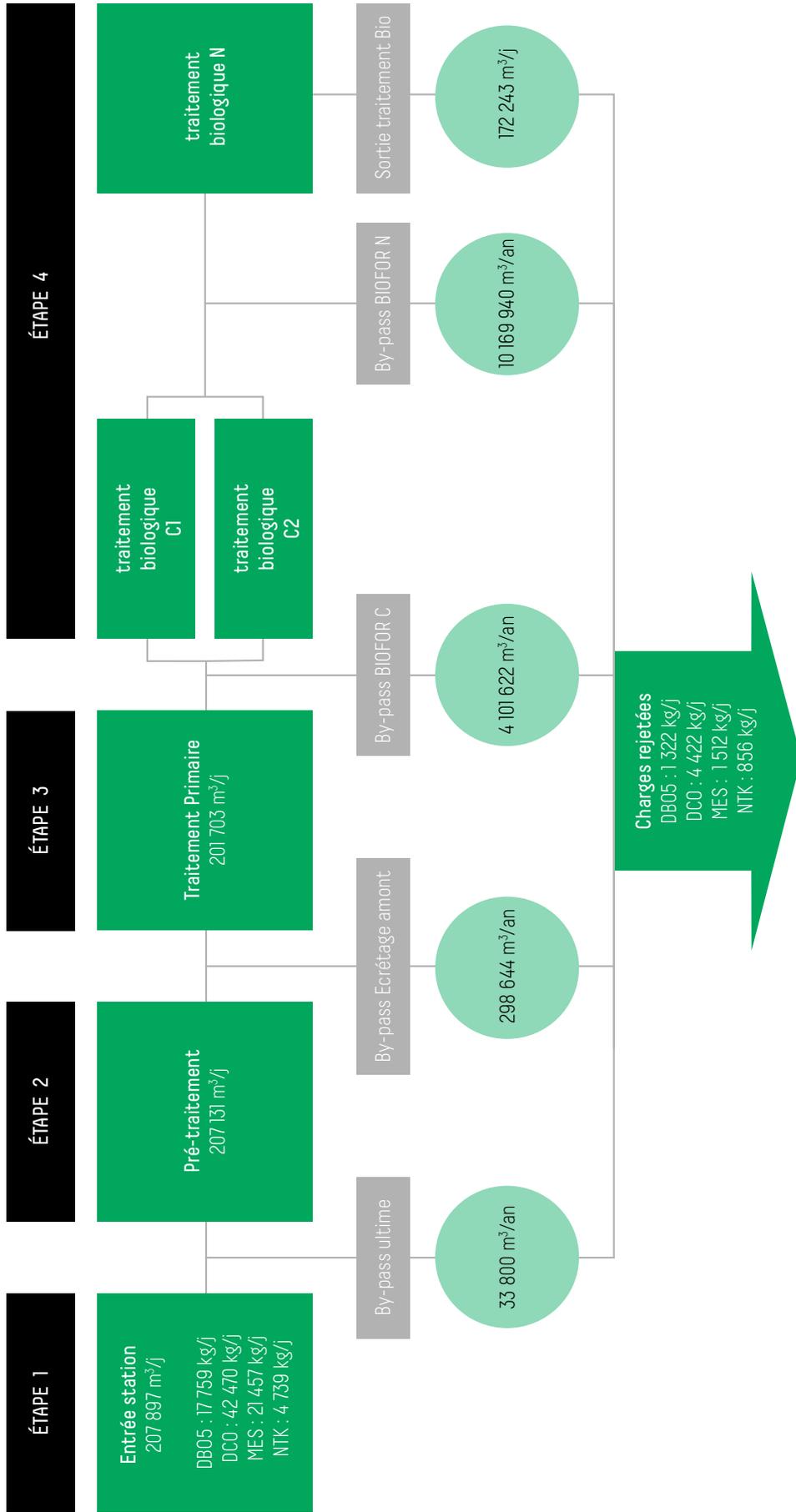
PÉRIODE DU 01/01/2023 AU 01/01/2024

Date	Pluvio.														MOYENNE
	Bessey Seyssins (mm)	Bonnais St Egreve (mm)	Deux Ponts Claix (mm)	Fugearet Vaulnaveys Le Haut (mm)	Grande saulne Sasse-noge (mm)	Peri St Martin D'heres (mm)	Peupliers Domene (mm)	Philippeville Grenoble (mm)	Pluvio Sud Vif (mm)	Prelentfrey Le Gua (mm)	Quesnay Eybens (mm)	Rondeau Echirolles (mm)	Luitel Sechillienne (mm)	STEP Village Quaix en chartreuse (mm)	
JANVIER	31,6	31,4	23,6	45,8	35,2	38,2	37,0	44,4	27,4	52,8	36,6	27,2	40,4	58,8	37,9
FÉVRIER	3,0	2,6	2,2	3,8	1,6	2,0	0,8	2,6	2,6	6,6	1,8	0,0	2,8	3,2	2,5
MARS	145,0	108,8	131,8	145,8	65,6	79,8	122,8	130,0	141,2	256,4	127,0	0,0	106,4	142,0	121,6
AVRIL	78,0	85,8	58,0	96,8	78,8	76,2	76,4	82,8	66,6	117,8	86,6	17,2	87,2	110,8	79,9
MAI	84,4	121,6	64,6	103,6	69,6	78,6	58,0	76,6	52,0	111,2	70,2	49,6	132,0	96,0	83,4
JUIN	62,6	137,2	54,0	105,8	131,0	83,2	86,6	79,2	60,4	88,2	81,6	0,0	126,0	127,8	87,4
JUILLET	25,0	59,0	54,6	59,2	54,6	39,0	51,6	43,8	52,8	69,0	51,2	27,2	38,6	58,4	48,9
AOUT	0,4	74,4	66,8	104,2	59,6	57,6	90,4	58,4	63,0	62,2	77,2	61,4	99,0	60,4	66,8
SEPTEMBRE	0,0	89,4	47,2	63,6	66,6	1,2	77,0	50,6	45,0	43,4	59,6	50,0	50,4	83,2	51,9
OCTOBRE	6,8	140,4	130,2	139,2	147,0	143,8	178,8	154,8	149,4	157,6	183,4	150,0	159,4	160,2	142,9
NOVEMBRE	202,0	183,4	148,6	166,6	207,0	157,6	172,6	193,6	192,6	254,0	197,4	178,0	195,6	221,2	190,7
DÉCEMBRE	146,2	121,6	100,0	150,0	158,8	104,2	128,4	131,2	124,2	176,4	126,0	130,6	127,0	159,6	134,6
TOTAL	785,0	1155,6	881,6	1184,4	1075,4	861,4	1080,4	1048,0	977,2	1395,6	1098,6	691,2	1164,8	1281,6	37,7



CHAÎNE DE TRAITEMENT AQUAPOLE PERIODE DE JANVIER À DECEMBRE 2023

(Débits moyens journaliers et charges journalières)



REJET ISÈRE 212 254 M³

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_014-DE



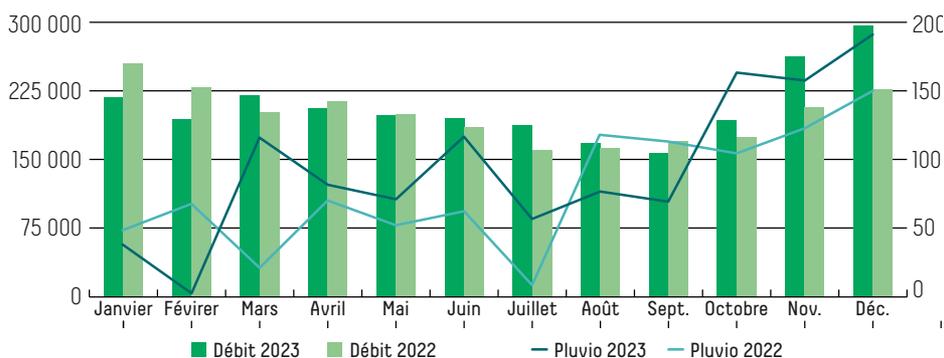


LES INDICATEURS DE POLLUTION

La station Aquapole est principalement alimentée par le poste de relèvement de Fontenay. Or, en juillet 2023, il y a eu une avarie sur une vis de relèvement faisant perdre en capacité lors des temps de pluie pour le 2nd semestre. La capacité était de 3 m³/s (10 800 m³/h) au lieu de 4 m³/s (14 400 m³/h).

Pour autant, le volume d'eau en entrée d'Aquapole a été plus important en 2023 qu'en 2022. Cela est dû à une pluviométrie annuelle plus importante (1136 mm contre 938 mm) et donc d'un drainage de la nappe plus fort.

Il y a donc un phénomène de « dilution » plus marqué cette année des eaux usées.



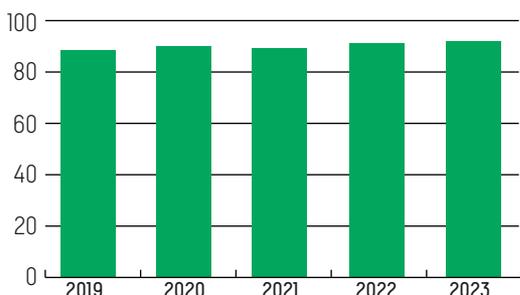
Afin d'apprécier la qualité des effluents en entrée et en sortie d'une station d'épuration et pour en mesurer l'efficacité, quatre indicateurs de pollution sont utilisés à Aquapole :

L'indicateur MEST

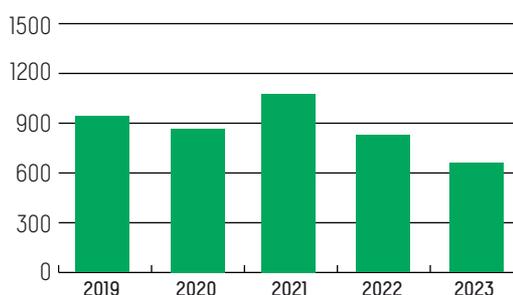
MEST : c'est l'ensemble des matières organiques ou minérales présentes sous forme de particules en suspension dans l'eau. Pour l'année 2023 :

- La concentration de MEST en eaux brutes est de 103 mg/l, en baisse de 8 point par rapport à 2022 ;
- La charge moyenne journalière est de 21 459 kg en baisse de 3 % par rapport à l'année 2022 ;
- Le rendement moyen sur l'année pour les MEST est de 91,7 %, en hausse de 2,5 points par rapport à l'année 2022.

Rendements épuratoires en MEST (en %)



Charges rejetées en MEST (Tonne/an)

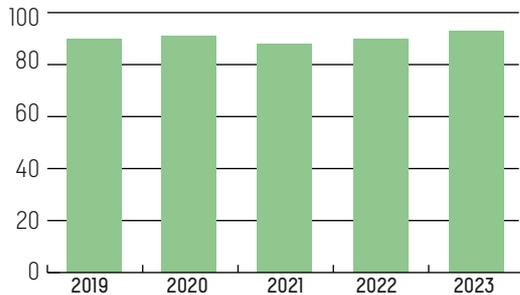


L'indicateur DBO5

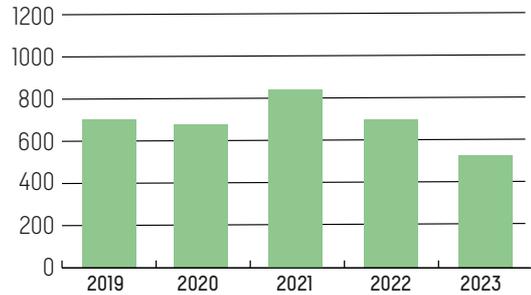
DBO5 : c'est la demande biochimique en oxygène en cinq jours qui correspond à la quantité d'oxygène nécessaire à la transformation par voie biologique de matières organiques. Pour l'année 2023 :

- La concentration moyenne de DBO5 en eaux brutes est de 84 mg/l, en baisse de 11 point par rapport à celle de 2022 ;
- La charge journalière moyenne reçue est de 17 544 kg, en baisse de 8% par rapport à 2022 ;
- Le rendement moyen sur l'année pour la DBO5 est de 91,7 %, en hausse de 1,5 points par rapport à 2022.

Rendements épuratoires en DBO₅ (en %)



Charges rejetées en DBO₅ (Tonne/an)

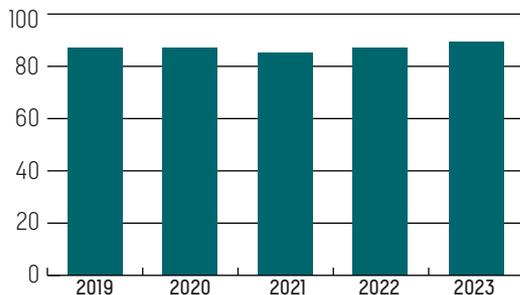


L'indicateur DCO

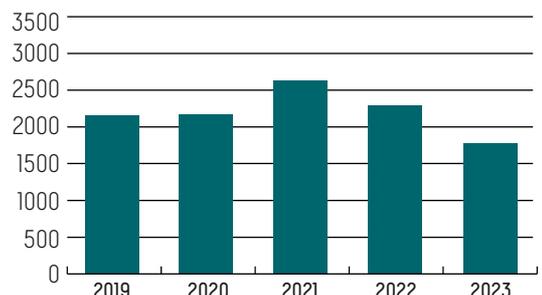
DCO : c'est la demande chimique en oxygène qui correspond à la quantité d'oxygène nécessaire à la transformation par voie chimique des matières organiques. Pour l'année 2023 :

- La concentration moyenne en DCO en eaux brutes pour l'année 2023 correspond à 204 mg/l en baisse de 21 mg/L ;
- La charge journalière moyenne reçue est de 42 470 kg en baisse de 5% par rapport à 2022 ;
- Le rendement moyen annuel est de 89 %, en hausse de 2 points par rapport à 2022.

Rendements épuratoires en DCO (en %)



Charges rejetées en DCO (Tonne/an)

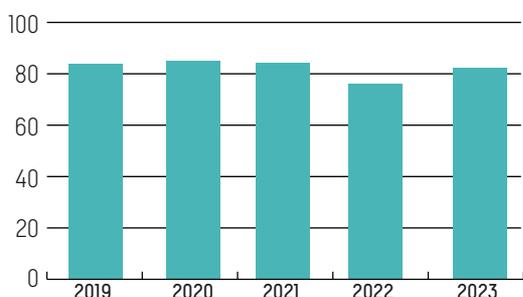


L'indicateur NTK

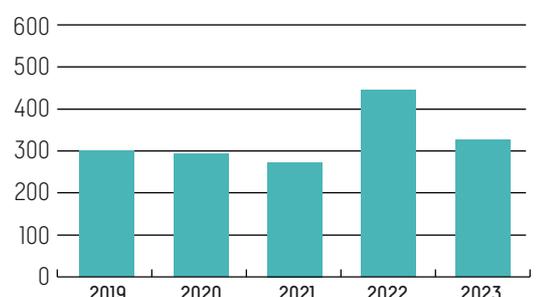
NTK : C'est l'Azote Total Kjeldahl. Il correspond à l'azote ammoniacal (NH₃/NH₄⁺) et représente la quantité d'azote (N) qui rentre dans la station d'épuration. Pour l'année 2023 :

- La concentration moyenne en NTK en eaux brutes correspond à 23 mg/l, en baisse de 2 mg/L par rapport à 2022 ;
- La charge moyenne journalière reçue est de 4 214 kg, en baisse de 17 % par rapport à 2022 ;
- Le rendement moyen annuel est de 81,5 %, en hausse de 5,5 points par rapport à 2022.

Rendements épuratoires en NTK (en %)



Charges rejetées en NTK (Tonne/an)



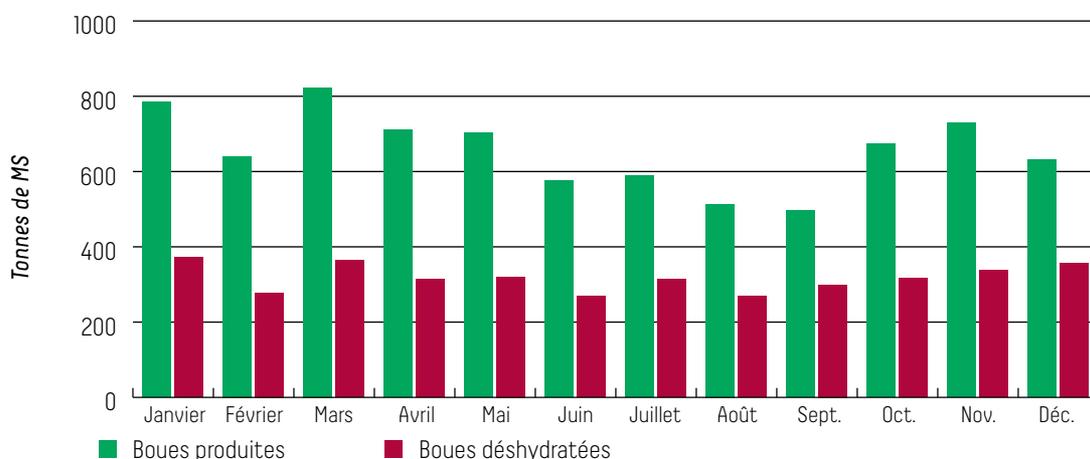
TRAITEMENT DES BOUES

Le traitement des boues fait l'objet d'une activité à la station Aquapole, elles subissent plusieurs phases. Ci-dessous un bilan de ces dernières :

La quantité de boues produites

La production de boues est passée de 8 707 tonnes de matières sèches en 2022 à 7 958 tonnes en 2023 (-5 %). La méthanisation des boues a permis de réduire de plus de 48 % les tonnages de boues à traiter (avec 3 833 tonnes de MS en sortie des centrifugeuses de déshydratation).

EFFET DE LA DIGESTION SUR LA QUANTITÉ DE BOUES DÉSHYDRATÉES



L'incinération des boues sur le site d'Aquapole

En 2023, il y a eu 3 290 Tonnes de matières sèches incinérées. Soit 88% des boues. Il y a eu la maintenance du four (tous les 3 ans) de septembre à octobre. Il y a eu 480 Tonnes de boues envoyées en centre de compostage.

Le traitement des fumées de l'incinérateur

En 2023, les rejets dans l'atmosphère de l'incinérateur des boues ont été non conformes 5 jours sur les oxydes d'azote (NOx) et 7 jours sur le paramètre ammoniac. Cela a fait suite au redémarrage du four d'incinération après maintenance.

Conformément à l'arrêté préfectoral complémentaire n°2013-206-0030, du 25 juillet 2013, les analyses sur les rejets à l'émission ont été effectuées et sont conformes.

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = 100%

Une filière d'évacuation est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

L'évacuation des cendres et des refib

En 2023, 562 tonnes de cendres ont été captées et valorisées auprès du cimentier local (VICAT) et 322 tonnes de cendres ont été évacuées vers d'autres sites de traitement de déchets industriels suite à l'indisponibilité de VICAT. Le cumul correspond à une baisse de 16%.

Par ailleurs, 104 tonnes de résidus de fumées d'incinération des boues (refib). En baisse par rapport à 2022, avec l'arrêt four (-55T). Elles ont été évacuées vers un site de traitement de déchets industriels (société Resolest).

LA PRODUCTION DE BIOGAZ

La méthanisation des boues, outre la baisse significative du volume de boues à incinérer, permet de produire du biogaz, une source d'énergie renouvelable.

La production de biogaz

Une partie de ce biogaz, une fois séché, est utilisé dans les installations d'Aquapole :

- Au niveau du four d'incinération (en remplacement du fuel précédemment utilisé);
- Au niveau d'une nouvelle chaudière destinée à chauffer les bâtiments et les deux digesteurs de boues qui sont maintenus à 37°C.

Cette auto consommation a atteint 730 580 Nm³ en 2023 soit 19 % de la production totale. La consommation est en baisse de 9 % par rapport à 2022 (lié notamment à l'arrêt du four d'incinération pendant 2 mois).

L'injection de biométhane dans le réseau Grdf

Le biogaz produit sur Aquapole et non utilisé pour les besoins de l'usine est purifié pour être injecté dans le réseau Grdf.

Une unité de traitement membranaire a été construite et mise en service en avril 2016 par la société Aquabiogaz, qui l'exploite aujourd'hui dans le cadre d'un contrat de concession passé avec Grenoble-Alpes Métropole : cela permet de traiter le biogaz et d'extraire le méthane.

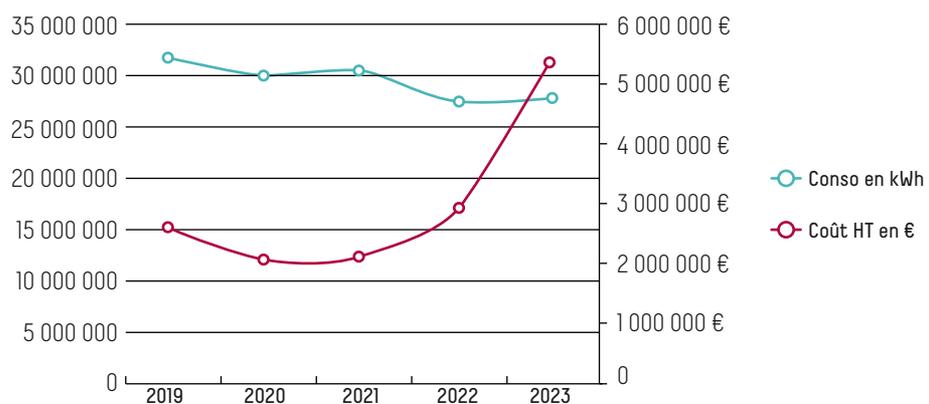
Le biométhane, avant d'être injecté dans le réseau de Grdf à Saint Egrève, est contrôlé au niveau de sa composition et odorisé.

En 2023, 1 780 809 Nm³ de Biométhane ont été produits et injectés vers le réseau GRDF, soit 19,3 GWh. La production est en baisse de 8% (1 934 106 Nm³ produits et injectés en 2022). Cette baisse s'explique notamment par l'indisponibilité au 2nd semestre d'une vis de relèvement des eaux usées du poste de Fontenay qui a eu pour conséquence une baisse de pollution à traiter en entrée d'Aquapole.

Quantité de biogaz non valorisé.

En 2023, 197 796 Nm³ de biogaz n'ont pas été valorisés. Ce biogaz a été brûlé dans les torchères du site. La quantité de biogaz non valorisé est en augmentation de 75% par rapport à 2022.

La consommation électrique



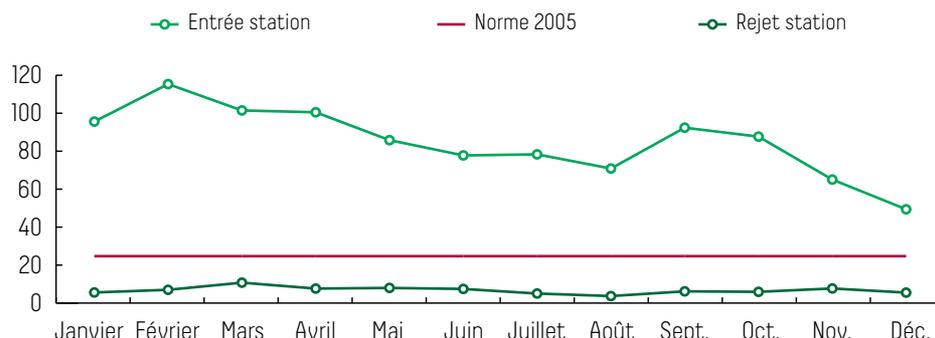
TOTAL	Conso en kWh	coût HT en €	Ratio (€ HT/kWh)
2019	31 718 590	2 620 913	0,08
2020	30 062 690	2 084 730	0,07
2021	30 421 258	2 134 757	0,07
2022	27 396 780	2 932 846	0,11
2023	27 772 214	5 369 527	0,19



LES NORMES DE REJETS ET LES CONTRÔLES

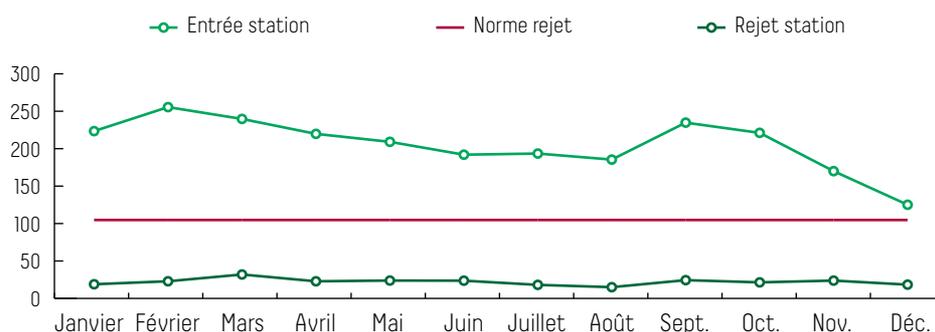
NORME DE REJET DBO₅

(concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2023



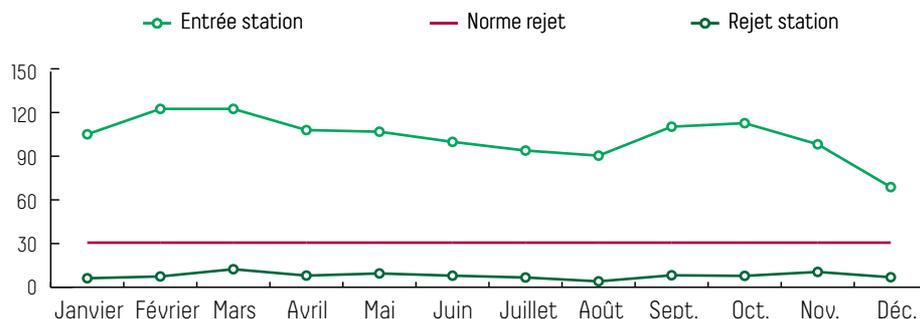
NORME DE REJET DCO

(Concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2023



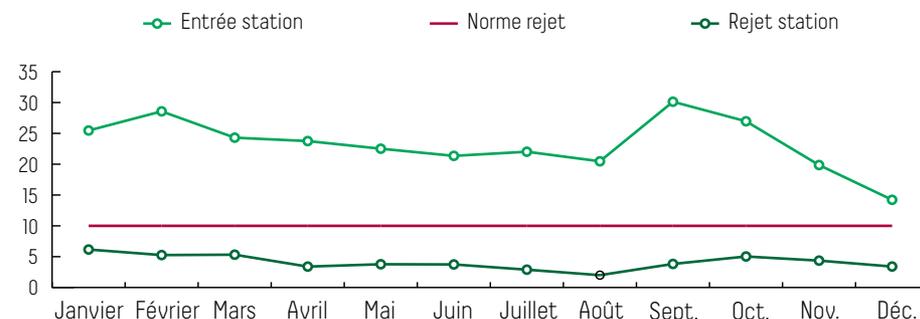
NORME DE REJET MEST

(Concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2023



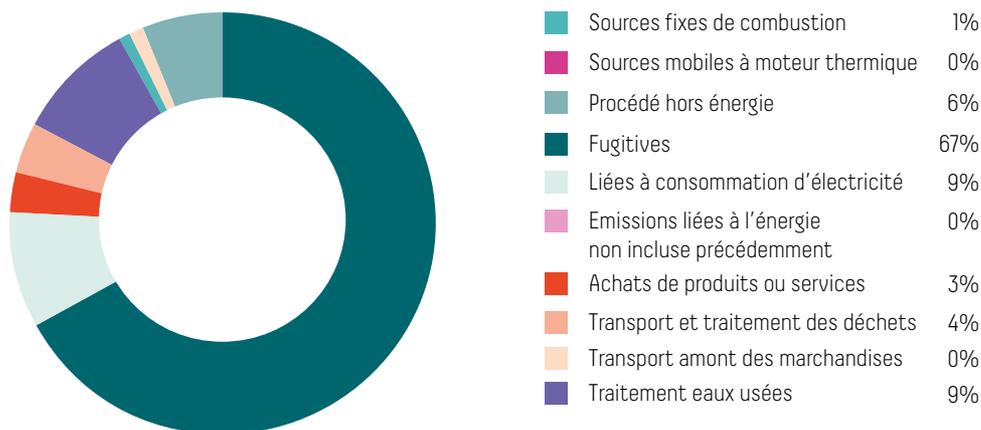
NORME DE REJET NTK

(Concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2023



Répartition des émissions CO₂ par poste 2023

L'impact des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'unité de traitement des eaux usées Aquapole a fait l'objet d'une évaluation, selon l'état actuel des connaissances scientifiques, à partir du référentiel de l'ADEME et de l'ASTEE pour les services d'eau et d'assainissement, sur la base des facteurs d'émission liés aux consommations énergétiques, à la production et au transport des réactifs de traitement des effluents, des boues et de l'air (désodorisation chimique), au transport et au traitement des sous-produits d'épuration (refus de dégrillage, sables, graisses, cendres, refib,...). Cette évaluation distingue le carbone organique incinéré avec les boues ou généré par le brûlage de biogaz, considéré comme du cycle court de la biomasse. L'évaluation n'intègre pas à ce stade les GES émis lors de la construction des ouvrages.



Pour 2023, le bilan des émissions d'Aquapole est de 15 802 tonnes de CO_{2,6q} avec la répartition suivante sur les 3 premiers postes.

- Les émissions directes fugitives avec notamment la production de protoxyde d'azote (ramenée en tCO₂) représentent près de 67 % des émissions totales du site. Soit 10 600 tCO₂ ;
- L'électricité est le 2ème poste avec 1 540 tCO₂ (9%) ;
- Le traitement des eaux avec 1 470 tCO₂ (9%).

Détail par poste		2022 Révisé*		2023		Ecart 2022 /2023
		tCO ₂	% total	tCO ₂	% total	tCO ₂
Emissions directes	Sources fixes de combustion	91	1%	187	1%	97
	Sources mobiles à moteur thermique	15	0%	71	0%	56
	Procédés Hors Energie	1006	6%	889	6%	-117
	Fugitives	10768	68%	10599	67%	-170
Emissions indirectes associées à l'énergie	Liées à la consommation d'électricité	1540	10%	1444	9%	-96
Autres émissions indirectes	Emissions liées à l'énergie non incluse précédemment	32	0%	30	0%	-2
	Achats de produits ou services	420	3%	415	3%	-5
	Transport et traitement des déchets	28	0%	636	4%	608
	Transport amont des marchandises	32	0%	60	0%	28
	Traitement eaux usées	1955	12%	1471	9%	-484
TOTAL		15887	100%	15802	100%	-85

Analyse des résultats :

En 2023, et ce malgré l'arrêt froid du four (maintenance tous les 3 ans) nécessitant un arrêt de l'incinérateur, Aquapole a continué la méthanisation et a traité 3 290 tonnes de boues en interne (Matière Sèche - MS), n'envoyant que 480 tonnes MS en compostage.

En 2023, Aquapole a produit et injecté dans le réseau Grdf plus de 1 780 809 Nm³ de biométhane. Soit une baisse de 8 %. Cette baisse s'explique notamment par l'indisponibilité au 2nd semestre d'une vis de relèvement des eaux usées du poste de Fontenay qui a eu pour conséquence une baisse de pollution à traiter en entrée d'Aquapole.

Cette production d'énergie permet ainsi d'éviter l'utilisation de gaz naturel d'origine fossile au sein du réseau de gaz de la Métropole (3800 tonnes de CO₂ évités). Cette production d'énergie renouvelable et locale correspond au besoin de 4 300 logements Basse Consommation (BBC, selon données GrDF) ou encore 70 bus roulant au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) de la M'TAG (Transport de l'Agglomération Grenobloise).

Par rapport à la version parue en 2022, nous avons réalisé une révision des émissions afin de refléter les évolutions méthodologiques. L'évènement majeur est la modification du calcul de l'émission de protoxyde d'azote sur la biofiltration en tenant compte de la recommandation de l'ADEME (+ 4 000 tCO₂ par rapport à la valeur annoncée en 2022)

Le bilan 2023 intègre également de nouveaux paramètres, comme les trajets domicile-travail pour tous les employés travaillant sur le site (Véolia, GAM et Clarke Energie). Soit ~68 tCO₂.

Pour le bilan des émissions électriques, la méthode réglementaire impose d'utiliser la moyenne nationale dans les calcul (52 gCO₂/kWh). Avec le contrat Vert souscrit par la Métropole, il est garanti une électricité d'origine renouvelable à 6 gCO₂/kWh ce qui permet ainsi à la Métropole d'éviter 1 280 tCO₂.

Faits marquant en 2023

- Arrêt froid du four, nécessitant l'évacuation des boues vers des centres de compostage éloignés (~563 tCO₂) ainsi qu'une consommation importante de fioul pour le redémarrage de l'unité d'incinération (~100 tCO₂)
- Arrêt de la vis de Fontenay, réduisant la pollution apportée et donc la production de biogaz

LES PRINCIPALES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT

Les travaux de gros entretien et de renouvellement d'équipements sur la file eau et la file boues d'Aquapole (hors four) financés sur le compte d'investissement se sont élevés à 1 999 k€ HT en 2023 (- 22 % par rapport à 2022).

Opérations générales

- Etudes pour la sécurisation des accès au site (portail, contrôle d'accès, installation de caméras,...)
- Migration du logiciel de saisie des analyses du laboratoire
- Proposition de mise à jour du format SANDRE AQUAPOLE
- Etude pour la récupération des eaux d'incendie
- Projet d'extension d'AQUAPOLE en temps de pluie et accueil des matières de vidange

Prétraitement

- Vidange et nettoyage poste toutes eaux pied de vis
- Vidange et nettoyage dessableur n°2
- Vidange et nettoyage de la goulotte de récupération des graisses en aval des dessableurs
- Débouchages à plusieurs reprises de la canalisation de transfert des graisses entre les dessableurs et le four – Un débouchage a été réalisé à l'aide de buses très haute pression.
- Réfection du dégrilleur fin n°1
- Remplacement d'un racleur à graisse sur un pont dessableur
- Mise en place d'une plateforme béton pour la benne de secours déchets dégrilleur grossier
- Mise en place d'une plateforme d'accès à la vanne des graisses + remplacement à l'identique de la potence + vanne de curage sur canalisation graisses

Décantation primaire

- Nettoyage complet de 6 files d'alimentation et de 12 flocculateurs.
- Renouvellement des lamelles des RPS n°08 et n°11
- Remplacement d'un réducteur de flocculateur sur le RPS n°3
- Achat d'un dilacérateur de graisse
- Réfection complète pale + garniture du flocculateur du RPS n°14
- Changement de la garniture mécanique du flocculateur du RPS n°13
- Test de mise en place d'une chaîne porte câble en lieu et place d'un dérouleur enrouleur automatique sur le RPS n°4

Biofors C1

- Nettoyage de la bache eaux sales de lavage
- Remplacement des ventilateurs d'insufflation et d'extraction d'air de l'ensemble des locaux et mise en service
- Mise en place de cloisons et passerelles sur les biofors, afin d'améliorer le renouvellement d'air (sécurité du personnel, limitation de l'attaque des bétons par H2S)

Biofors C2

- Vidange et nettoyage de la bache eau traitée
- Vidange et nettoyage de la bache eaux sales de lavage (perte de biolite)

- Vidange et nettoyage du poste toutes eaux
- Remplacement des ventilateurs d'insufflation et d'extraction d'air de l'ensemble des locaux
- Mise en place de cloisons et passerelles sur les biofors, afin d'améliorer le renouvellement d'air (sécurité du personnel, limitation de l'attaque des bétons par H2S)
- Remise en service de la desodorisation sans réactif
- Mise en service de la nouvelle aire de dépotage réactifs
- Arrêt de C2 pour reprise du joint de dilatation du canal d'arrivée
- Reprise du joint de dilatation au niveau du poste toutes eaux après retrait des racines d'un arbre
- Révision du tamis Aquascreen B

Biofors N

- Nettoyage des tranquillisateurs et des parois des 11 filtres en activité
- Changement joint de bride sortie Turbocompresseur

Traitement des boues

- Vidange et nettoyage de l'ensemble des ouvrages constituant l'Actidyn
- Vérification de l'état de la herse de l'Actidyn
- Vidange et nettoyage de l'ensemble des ouvrages constituant le Densadeg
- Vidange et nettoyage de l'ensemble des ouvrages constituant le Greendaf
- Vidange et nettoyage des 2 bâches boues flottées
- Nettoyage de toutes les buses d'injection de l'eau pressurisée
- Curage et débouchage de la canalisation de transfert des boues déshydratées vers le silo de stockage
- Révision des Centrifugeuses déshydratations

Digestion

- Contrôle décennal des équipements sous pression (ESP) sur les réservoirs + 3 compresseurs BIOGAZ
- Révision pompe à vide du compresseur BIOGAZ N°3
- Entretien des 4 soupapes digesteurs

Incinération des boues et traitement des fumées

- Arrêt froid Four de septembre à octobre

Boucle eau chaude

- Réparation d'une fuite d'eau dans le local groupe froid, dans le cadre de la garantie décennale

Désodorisation Aquapole

- Mise en place des interrupteurs à coupure visible (ICV) sur chaque pompe doseuse réactif

LE PROGRAMME D'AMÉLIORATIONS EN 2024

Opérations générales

- Sécurisation des accès au site (portail, contrôle d'accès, installation de caméras,...) (janvier à juin)
- Finalisation migration du logiciel de saisies des analyses du laboratoire
- Validation de la mise à jour du format SANDRE AQUAPOLE et paramétrage des logiciels
- Travaux pour la récupération des eaux d'incendie (novembre à décembre)
- Finalisation du projet d'extension d'AQUAPOLE en temps de pluie et accueil des matières de vidange

Prétraitement

- Réfection des chemins de roulements des dessableurs (2 en 2024 et 1 en 2025)
- Réfection des 2 classificateurs à sable (janvier à juin)

Décantation primaire

- Renouvellement des lamelles sur 2 RPS

Biofors C1

- Remplacement des vannes d'alimentation, d'eaux de lavage et de vidange rapide sur les 14 biofiltres (juin à juillet)
- Travaux de renouvellement du local électrique (juin à août)

Biofors C2

- Mise en service avec réactifs des installations de traitement d'air de bio C1 et de bio C2
- Changement de vannes d'alimentation et d'eaux de lavage sur certains filtres
- Réfection des lamelles du densadeg (épaississement des boues)

Biofors N

- Réparation d'un 3ème turbo compresseur

Digestion

- Vidange pour inspection décennale des 2 digesteurs (juin à février 2025) + travaux de maintenance

Déshydratation

- Fiabilisation de l'atelier (stock pièces, convoyages des boues...)

Incinération

- Projet de mise en conformité des analyseurs de fumées

LES INDICATEURS TECHNIQUES DU SPANC

LE NOMBRE D'HABITATIONS DESSERVIES

Au 31 décembre 2023, le nombre d'installations sur le territoire métropolitain est estimé à 4 400 installations se répartissant de la façon suivante :

Claix (105), Corenc (23), Domene (7), Echirolles (6), Eybens (13), Fontaine (21), Le Fontanil-Cornillon (10), Gières (23), Grenoble (3), Le Gua (327), Meylan (12), Miribel Lanchatre (15), Murianette (64), Noyarey (165), Poisat (17), Le Pont de Claix (0), St Egrève (10), St Martin D'Hères (13), St Martin le Vinoux (167), St Paul de Varces (440), Sassenage (13), Seyssinet Pariset (103), Seyssins (66), La Tronche (25), Varces Allières et Risset

(230), Venon (74), Veurey Voroize (27), Vif (472), le Sappey en Chartreuse (67), Mont-St-Martin (45), Proveysieux (224), Quaix en Chartreuse (275), Sarceñas (105), Notre Dame de Commiers (19), Saint Barthélémy de Séchillienne (119), Séchillienne (254), Bresson (13), Brié Angonnes (322), Champ sur Drac (10), Champagnier (16), Jarrie (41), Herbeys (238), Montchaboud (5), Notre Dame de Mésage (47), Saint Georges de Commiers (19), Saint Pierre de Mésage (3), Valnaveys le haut (81), Vaulnaveys le bas (43), Vizille (190) et Herbeys (238).

LE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANT

En 2023, 297 contrôles ont été programmés sur le territoire Métropolitain (existant et neuf) et ont donné lieu à un rapport réalisé par le SPANC de la Métropole. Sur les installations existantes, ils se décomposent en 170 contrôles de bon fonctionnement et 65 diagnostics lors des ventes.

L'ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS CONTRÔLÉES EN 2023

- 46% sont conformes à l'arrêté du 27 avril 2012 : ces assainissements non collectifs sont constitués d'un prétraitement suivi d'un système de traitement ;
- 54% des installations sont non conformes : pour ces habitations, le système d'assainissement, lorsqu'il existe, est partiel et son fonctionnement aléatoire. L'évolution réglementaire apportée par l'arrêté ministériel « contrôle » a pour but de réhabiliter prioritairement les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement.

Les obligations de mise en conformité sont demandées dans le cadre des ventes de l'habitation pour lesquels les travaux sont obligatoires, à réaliser sous un an à la charge de l'acquéreur.

LE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NEUF

La procédure pour le dépôt de permis de construire pour des projets nécessitant la mise en place ou la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif est encadrée depuis le 1er mars 2012 par le décret n° 2012-274 du 28-02-2012 relatif à des aménagements du Code de l'Urbanisme modifiant le contenu des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme. Avant le dépôt de l'autorisation d'urbanisme, le pétitionnaire doit solliciter le SPANC de la régie assainissement en complétant le formulaire « DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » disponible en mairie ou sur le site internet de la Métropole. Ce formulaire doit être retourné, accompagné des pièces demandées.

Après instruction du dossier, le SPANC transmet au pétitionnaire une attestation de conformité qui doit être jointe au dossier d'urbanisme. En 2023, au niveau de la Métropole :

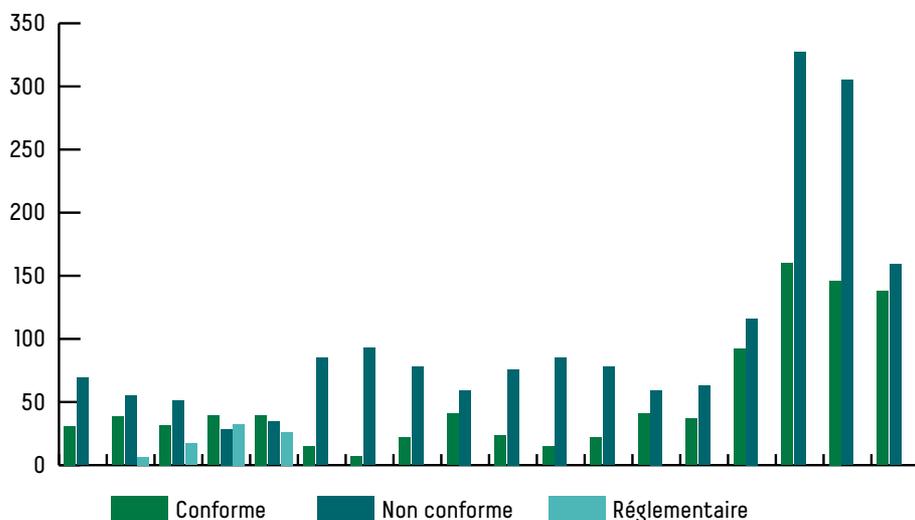
- 62 attestations de conformité de projets ANC ont été réalisées par le SPANC sur le territoire métropolitain.
- 18 chantiers d'installations d'assainissement non collectif neuves réalisées ont été suivis à la suite d'un permis de construire.
- 44 chantiers de réhabilitation d'assainissement non collectif ont été suivis. 20 ont fait l'objet d'une aide à la réhabilitation du Département conformément à la délibération métropolitaine du 24 septembre 2021.



LE TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d’assainissement non collectif. Il correspond au rapport entre le nombre d’installations contrôlées jugées conformes et le nombre total d’installations contrôlées depuis la création du service.

- En 2023 : sur 297 installations contrôlées : 138 dispositifs étaient conformes soit 46%.
- Ainsi, sur les 3590 installations contrôlées depuis la mise en œuvre du SPANC, le taux global de conformité des installations est de l’ordre de 34 %.



L’augmentation de la proportion d’installations conformes au cours des dernières années est due au fait qu’une part de plus en plus importante des contrôles portent sur des installations neuves ou réhabilitées. L’obligation de mise en conformité suite à vente et les possibilités nouvelles de subventions pour réalisation de travaux permettent en effet d’augmenter le nombre d’installations réhabilitées.

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

LE BILAN DES OPÉRATIONS 2023

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branchements	
			E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
CLAIX	Rue des martyrs	Zonage : extension d'un réseau d'eaux usées - Renouvellement du réseau d'eau potable	800						29	
CORENC	Avenue des Ayguinards- réhabilitation chemisage Ø500EU	Réhabilitation par chemisage	295							
CORENC	Les Cédres, Acacia, Potié	Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées/ eaux pluviales- Renforcement/maillage d'eau potable	300		578		1		37	24
DOMENE	Malvaisin	Mises-en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales déconnexion du ruisseau		120	120	2		1	5	5
ECHIROLLES	avenue de Kimberley - branchement AEP hôpital sud	sécurisation de l'alimentation en AEP de l'hôpital sud								
ECHIROLLES	Rue Baudelaire	Opération Commanderie - Travaux anticipé de la rue Baudelaire pour le renouvellement du réseau intercommunal EU, du réseau AEP et la mise en place d'un drain pour la gestion des EP de voirie	530		478			10	11	11
EYBENS	Renouvellement du réseau unitaire - Rue Edouard Manet à Eybens	Renouvellement d'un réseau unitaire en domaine privé en place pour place avec peu de pente		187				1	5	
EYBENS	Rues Victor Hugo et Lamartine - Travaux préparatoires à une réhabilitation par chemisage	Travaux préparatoires en vue d'un chemisage du réseau unitaire (mise en conformité des branchements et agrandissement des regards)					13		4	13
FONTAINE	ZI des vouillands sud Travaux EP et DECI	Renouvellement EP et mise en conformité DECI avant travaux de voirie			65					
FONTAINE	ZI des vouillands sud Travaux AEP	Renouvellement AEP DN 150 et branchements avant travaux de voirie								

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branchements	
			E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
FONTAINE	ZI des vouillands sud Travaux AEP	Renouvellement AEP DN 150 et 500 et branchements avant travaux de voirie								
FONTAINE	Rue commandant LE-NOIR Renouvellement distribution	Renouvellement AEP DN 150 et branchements avant travaux de voirie								
FONTAINE	ZI des vouillands sud reprise 3 branchements et extension EU	Extension de réseau EU pour mise en conformité rue René Camphin et renouvellement de 3 branchements avant travaux de voirie	71						3	
FONTAINE	ZI des vouillands renouvellement branchement EU et AEP	Renouvellements avant travaux de voirie	22						1	
FONTAINE	Renouvellement branchements Plomb Pablo Picasso et Fernand Léger	Renouvellement des branchements plomb suite à une analyse non conforme « taux de plomb dans l'eau trop élevé et une enquête par renouvellement d'un branchement qui est en plomb »								
FONTAINE	Rue JP Timbaud renouvellement distribution AEP	Renouvellement en fonte du réseau AEP amiante ciment avant aménagement de voirie								3
FONTAINE	ZIZA des Vouillands phase 1B		1738		1880				67	44
GRENOBLE	Avenue Jeanne d'Arc	renouvellement des branchements eaux usées/unitaires							47	
GRENOBLE	Quartier Chorier/Berriat phase1: rues Sully/Buffon/Tournelles	Renouvellement réseau unitaire, création de puits perdus		335					45	10
GRENOBLE	rues Raoul Blanchard et Gal Marchand	Réhabilitation d'un collecteur visitable, reprise du radier		500						
GRENOBLE	Bld de l'Esplanade	Réhabilitation par chemisage du collecteur unitaire		490						
GRENOBLE	chem. De la Blanchisserie et rue Washington	Réhabilitation par chemisage du collecteur unitaire		445						
GRENOBLE	Av. Marcelin Berthelot	renouvellement de la conduite d'eau potable								
GRENOBLE	rue Sidi Brahim - mise en conformité des branchements assainissement	mise en conformité des branchements assainissement et des tampons sur collecteur dans l'optique d'une future réhabilitation par chemisage							46	

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branchements	
			E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
GRENOBLE	rue Diderot	Renouvellement collecteur assainissement		80				4	8	5
GRENOBLE	Changement vanne DN 500 à l'angle boulevard Gambetta et rue Berthe de Boissieux	Opération nouvelle demandée et confiée à la SPL EDGA (réfèrent J Y Lesourne)								
GRENOBLE	rue Docteur Bordier	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie								
GRENOBLE	Rue Max Dormoy - Renouvellement du réseau unitaire	Travaux de renouvellement du réseau unitaire de la rue Max Dormoy dans le cadre du programme Chorier Berriat		95					7	
GRENOBLE	Rue Louise Drevet	Travaux de renouvellement du réseau unitaire de la rue Louise Drevet dans le cadre du programme Chorier Berriat		92					13	
GRENOBLE	rue Abbé Barral	réhabilitation d'un réseau unitaire		65					6	
GRENOBLE	rue des Champs Elysées	renouvellement du réseau AEP								
GRENOBLE	Rue du Tremblay	Aménagement de l'échangeur du Rondeau : travaux de déviation des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans la rue du Tremblay. Phase 3 : pose d'un réseau d'eau potable de diamètre 1000 et d'un réseau d'eaux usées gravitaire de diamètres 600 et 700.		200			1			
LA TRONCHE	Route de chartreuse Phase 1 A renouvellement de branchements	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie							28	
LA TRONCHE	Route de chartreuse Phase 1 B: création EP pour déconnexion	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie			225					26
LA TRONCHE	Route de chartreuse Phase 1 C - création EP pour déconnexion	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie			225					25
LA TRONCHE	Route de chartreuse Phase 1 D - renouvellement AEP	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie								

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branchements	
			E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
LA TRONCHE	Route de chartreuse Phase 1 E	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie								
LE FONTANIL-CORNILLON	PUP FETOLA	Viabilisation de 2 parcelles dans le cadre d'un PUP	180		180				2	2
LE FONTANIL-CORNILLON	Surpresseur la Fétola	Création d'un surpresseur AEP pour abandonner les réservoirs de la Fétola et du Fontanil haut service								
LE FONTANIL-CORNILLON	Réseau surpressé la Fétola	Création du réseau surpressé de la Fétola			52					
LE FONTANIL-CORNILLON	Rue des Acacias	Création d'un branchement d'eau potable pour le site d'Aquapole								
NOTRE DAME DE COMMIIERS	sécurisation AEP des Commiers et travaux mutualisés renouvellement réseaux humides - Tranche 2 - liaison St Georges -Notre Dame	Création d'une conduite d'adduction fonte D 100ml sur 1650 et renouvellement Distribution AEP D 100 et 150 mm sur 910 ml + mise en conformité de 13 branchements. Mutualisation avec Pose fourreau alim Elec (TE38) sur 600 ml environ.								
NOTRE DAME DE MESSAGE	Berges de la Romanche -Rive Gauche	Travaux de confortement de la berge de la Romanche -Rive Gauche permettant d'éviter l'effondrement de la surverse et du collecteur EU de l'Ex SIADI								
NOYAREY	Pont de Gélinot	Renouvellement du réseau AEP en encorbellement sur le pont de Gélinot								
NOYAREY	rue 19 mars 1962 et rue Maupas	Renforcement de la distribution d'eau et renouvellement des branchements, création d'un ouvrage pour surpresseur et renouvellements des tampons/grilles d'assainissement								
NOYAREY	av St- Jean et ch du Diday - phase 2	Renforcement de la distribution d'eau, renouvellement des branchements, création d'une chambre pour réducteur de pression								

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branchements	
			E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
PONT DE CLAIX	Chambre de sectionnement du réseau d'adduction en Eau potable "Romanche" DN 800/100 mm au lieu-dit Marcellines - Voie des collines.	Création d'une chambre de sectionnement du réseau d'adduction en Eau potable "Romanche" en DN 800/100 mm								
PONT DE CLAIX	PUP des Collines	emplacement contraint à proximité immédiate des pipes vancorex et réseau "Romanche/CCLG" en service	33							
ST BARTHELEMY DE SECHILLENNE	RD113	viabilisation de 3 parcelles dans le cadre d'un PUP								
ST BARTHELEMY DE SECHILLENNE	RD113	suppression d'un branchement plomb	58							
ST BARTHELEMY DE SECHILLENNE	Chemin Champ Bout et Grand Maison	création d'une antenne assainissement	155						3	
ST EGREVE	Maillage rue du Cornillon	Extension de réseau d'assainissement collectif et réhabilitation du réseau AEP	21							
ST EGREVE	Création réseau adduction réservoir rocheplaine - chemin de rocheplaine tranche 1	Création d'un maillage DN 300 entre les réseaux de distribution de saint Egreve et Le Fontanil								
ST EGREVE	Création réseau adduction réservoir rocheplaine - chemin de rocheplaine tranche 2	Création réseau adduction DN 250 du réservoir de rocheplaine								
ST EGREVE	Rue Médecin Général Viallet - adduction DN 300 - tranche 3	Création réseau adduction DN 250 du réservoir de rocheplaine et renouvellement distribution DN 300								
ST EGREVE	Rue de Karben Ad-duction - tranche 4	Création d'un tronçon de réseau d'adduction DN 300 du réservoir de la Monta								

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branchements	
			E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
ST EGREVE	Rue de rocheplaine Création distribution DN 125 tranche 5	Création d'un tronçon de réseau d'adduction DN 300 du réservoir de la Monta								
ST EGREVE	Avenue de Karben Création distribution DN 200 - tranche 6	Création d'un réseau de distribution DN 125 et affectation de la conduite DN 300 à l'adduction du réservoir de la Monta								
ST MARTIN D'HERES	Avenue Dulcie September	Création d'un réseau de distribution DN 200, renouvellement 12m DN 300 et affectation de la conduite DN 300 à l'adduction du réservoir de la Monta						2		
ST MARTIN LE VINOUX	Abandon réservoirs terrasse et Guérimand -rescruturation réseau AEP moyen service - Tranche 3 - Chemin du RY et clos saint martin	Stockage-déconnection-infiltration des eaux pluviales								
ST PAUL DE VARCES	chemin de Charrière Chaude	renouvellement/enforcement d'une conduite de distribution AEP en aminate ciment DN40 en PEHD Roc DN 125 mm et renouvellement/mise en conformité de 4 branchements								
VARCES ALLIERES ET RISSET	route du Lavanchon	création d'un regard compteur général et d'un ouvrage de réduction de pression (à remettre au lotissement)	141						8	
VARCES ALLIERES ET RISSET	rue de la Pissarde	Mise sous domaine public et renouvellement du réseau AEP du chemin de Charrière Chaude	72						3	
VARCES ALLIERES ET RISSET	ZAC Pré de l'ORME	Préalablement à une opération de requalification de la voirie, maillage et renouvellement du réseau de distribution d'eau potable. Renouvellement du réseau d'eaux usées.	370		370					

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branchements	
			E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
VAULNAVEYS LE HAUT	Chemin de la Faurie	Préalablement à une opération de requalification de la voirie, renouvellement du réseau d'eaux usées								
VAULNAVEYS LE HAUT	Centre bourg - RD524	Chemisage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la ZAC du Pré de l'Orme		674	446		2	2		58
VIF	sécurisation AEP des Commiers et travaux mutualisés renouvellement réseaux humides-Tranche 1 - avenue de la gare	Renforcement de la distribution d'eau et renouvellement des branchements						5		
VIF	Puits Buffet Partie 1	renouvellement de l'UN et restructuration de l'AEP, création d'un réseau EP, reprise des branchements	454		207				23	13
VIZILLE	Rue du Grimpillon	Création d'une conduite d'adduction fonte D 250ml sur 400 ml et renouvellement Distribution AEP D 100 mm sur 400ml + mise en conformité de 16 branchements AEP et déconnexion EP avec création de 5 puits perdu	208		120				6	12
VIZILLE	Avenue M. THOREZ	Mutualisation ext. avec pose fourreau pour fibre communale sur 400 ml	105							
VIZILLE	Place H. Barbusse	Mise en séparatif du secteur de Puits Buffet et renouvellement du réseau d'eau potable (première partie).				1				

BUDGET 2023

AEP	EU	EP	TOTAL
11 400 000 €	12 000 000 €	5 000 000 €	28 400 000 €

Eau potable	km
Adduction	222
Distribution	1751

Assainissement	km
EU/UN	1274
EP	798

LE PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS POUR 2024

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
ST GEORGES ET ND COMMIERS - VIF	Alimentation et sécurisation eau potable par substitution des ressources et travaux mutualisés de renouvellement des réseaux humides des communes St Georges et Notre dame de Commiers	40%	reconfiguration - restructuration	1250	reconfiguration - restructuration	400	Réception 2024
GIERES	Suppression Station épuration du Sonnant de St Martin d'Uriage raccordement sur réseau assainissement Aquapole - Travaux CCLG	50%	extension réseau assainissement	2900		300	Réception 2025
CLAIX - VARCES	renforcement maillage Varcès et alimentation bas service de Claix par Drac par RD 1075 --Avenue de la Libération	95%					Réception 2024
ST EGREVE	Création d'un grand service d'alimentation de St Egrève et Fontanil Cornillon	25%					Réception 2025
ECHIROLLES	Travaux Déviation réseaux Aménagement échangeur RONDEAU. Phase 4 : station refoulement, raccordement réseaux adduction et assainissement	40%	reconfiguration - restructuration	70	reconfiguration - restructuration	70	Réception 2025
NOTRE DAME DE COMMIERS	Création STEP filtres plantés de roseaux	80%	Traitement eau usées (STEP)	50			Réception 2024
ECHIROLLES	Renouvellement des réseaux du secteur des la commanderie suite transfert acté par délibération domianialité : phase 1 - rue Baudelaire, partie nord rue Apollinaire, J. Curie entre carrefours Wallon et République (zone Est de la rue Wallon), Romain Rolland entre carrefours J. Curie et F. Couperin et rue Baudelaire (partie Nord)	40%	renouvellement réseau et branchements	1296	renouvellement réseau et branchements	588	Réception 2025
VIZILLE	Aménagement du Cœur de Bourg -Général de Gaulle	30%	mise en séparatif	425	reconfiguration - restructuration		Réception 2026
VIF	Préservation de la ressource en eau (rochefort) : Mise séparatif secteur Puits Buffet	60%	reconfiguration - restructuration	885	renouvellement réseau et branchements	825	Réception 2024

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
LE FONTANIL - CORNILLON	Constitution d'une interconnexion entre les réseaux de distribution de GAM et CAPV dans le cadre de la sécurisation CAPV rive droite avec renouvellement des réseau eu et assainissement rue du Mas	95%	renouvellement réseau et branchements	580			Réception 2024
GRENOBLE	Quartier Chorier - Berriat -phase 3- tradi et prépa réhab : Papin - Drac - Dormoy (en partie) - Blanc - Drevet - Garret - Belin - Perthes - Mirabeau - Mozart - Tournelles (en partie)	95%	renouvellement réseau et branchements	210	renouvellement réseau et branchements	210	Réception 2024
MEYLAN	Réhabilitation collecteur intercommunal assainissement Meylan-Corenc- La Tronche: TRANCHE 2	70%	réhabilitation	2800	réhabilitation	700	Réception 2025
FONTAINE	Accompagnement travaux ZA-ZI Vouillands : Phase 2 B réhabilitation assainissement Rue Timbaud / Lenoir / déportée / Abbé Vincent	90%	réhabilitation et renouvellements des branchements	805	réhabilitation et renouvellements des branchements	820	Réception 2024
GIERES	Suppression Station épuration du Sonnant de St Martin d'Uriage raccordement sur réseau assainissement Aquapole - travaux métropolitains	50%	extension réseau assainissement	2900	renouvellement réseau et branchements	300	Réception 2025
FONTAINE	Accompagnement aménagement avenue Vercors - Croizat - Langevin : tranche 4 - Vercors Est phase 2	100%	reconfiguration - restructuration	340	reconfiguration - restructuration		Réception 2024
GRENOBLE	Av Jeanne d'Arc : réhabilitation collecteur visitable par intérieur	90%	réhabilitation	500	réhabilitation	625	Réception 2025
ST GEORGES ET ND COMMIERS - VIF	Alimentation et sécurisation eau potable par substitution des ressources et travaux mutualisés de renouvellement des réseaux humides des communes St Georges et Notre dame de Commiers	50%					Réception 2024
DOMENE	Réhabilitation du collecteur intercommunal assainissement ex SIEC	60%	renouvellement réseau	4800			Réception 2025

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
GIERES	Réhabilitation du collecteur intercommunal assainissement ex SIEC	60%	renouvellement réseau	4800			Réception 2025
MURIANETTE	Réhabilitation du collecteur intercommunal assainissement ex SIEC	60%	renouvellement réseau	4800			Réception 2025
ST MARTIN D'HERES	Secteur avenues Mogne - Sand - Cachin - V. Hugo : Déconnexion / réduction Eaux Claires - accompagnement renouvellement eau potable : tranche 1	45%	reconfiguration - restructuration	900	Deconnexion réseau unitaire	900	Réception 2025
VARCES ALLIERES ET RISSET	renouvellement réseaux Place de la république - Jean Jaurès dans le cadre projet aménagement	50%	renouvellement réseau et branchements	500	renouvellement réseau et branchements	500	Réception 2025
ECHIROLLES	Rue d'Auvergne	85%	réparation et réhabilitation	550	réparation et réhabilitation	615	Réception 2025
HERBEYS	Raccordement du hameau du Romage (Poisat) au hameau de la cote (Herbeys)	80%					Réception 2025
JARRIE	Chemin du Prieuré	80%	réparation	100	Renouvellement	600	Réception 2025
GRENOBLE	Rue Etienne Marcel - Gabriel Peri - Colbert : réhabilitation visitable collecteur assainissement	95%	réhabilitation et renouvellements des branchements	240	renouvellement réseau et branchements	240	Réception 2024
ECHIROLLES	Aménagement échangeur RONDEAU : création galerie technique Co- MOA DREAL	19%	reconfiguration - restructuration		reconfiguration - restructuration		Réception 2025
SASSENAGE	Avenue de la Falaise	98%	réhabilitation et renouvellements des branchements	640	réhabilitation et renouvellements des branchements	769	Réception 2024
EYBENS	Sécurisation ressource Drac - Romanche : Surpresseur réservoir du Sabot	80%					Réception 2025
ST EGREVE	Création d'un grand bas service d'alimentation de St Egrève et Fontanil Cornillon : accompagnement travaux distribution AEP et assainissement	35%	réparation		réparation		Réception 2024
FONTAINE	Restructuration des réseaux eau potable et assainissement entre quai du Drac et avenue du Vercors - Rue Doyen Gosse : tranche 2 - rue Doyen Gosse SUD	85%	Deconnexion réseau unitaire	300	Deconnexion réseau unitaire	50	Réception 2024

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
MEYLAN	Rue des Aiguinards	90%					Réception 2025
GRENOBLE	Quartier Chorier - Berriat (phase 4 - réhab) : Papin - Drac - Dormoy (en partie) - Blanc - Drevet - Garret - Belin - Perthes - Mirabeau - Mozart - Tournelles (en partie)	75%	réhabilitation	1450	réhabilitation	1450	Réception 2025
PONT DE CLAIX	Sécurisation eau potable ressources Drac - Romanche : Mise en place de surpresseurs Marcelline	25%					Réception 2025
FONTAINE	Accompagnement aménagement avenue Vercors - Croizat - Langevin : tranche 4 - Vercors Est phase I	100%	reconfiguration - restructuration	275	reconfiguration - restructuration	135	Réception 2024
MEYLAN	Piste Cyclable	95%					Réception 2024
NOTRE DAME DE MESSAGE	Route de la Commanderie	95%			Renouvellement	370	Réception 2024
CHAMP SUR DRAC	Avenue du pavillon - Reprise conduite	29%	réhabilitation et renouvellements des branchements	510	réhabilitation et renouvellements des branchements	520	Réception 2025
FONTAINE	Intercepteur assainissement Grande Saulne et raccords secondaires - phase I : travaux en tranchée St Eynard	50%	reconfiguration - restructuration	200	reconfiguration - restructuration	200	Réception 2025
GIERES	Rue de la Condamine	90%	renouvellement réseau et branchements	350	réparation et réhabilitation	400	Réception 2025
ST MARTIN D'HERES	renouvellement et restructuration réseaux assainissement Quartier Mogne-Cachin (Rues Paul Strauss, résistants, Siegfried, Lémire)	13%	reconfiguration - restructuration	1300	reconfiguration - restructuration	700	Réception 2026
GRENOBLE	Coordi GER et projet aménagement AV JEAN PERROT	50%	renouvellement des branchements		renouvellement des branchements		Réception 2025
ECHIROLLES	RUE STALINGRAD	80%	réparation et renouvellement	220			Réception 2025
CHAMP SUR DRAC	Rue Marcel Paul - Phase 3 - réhabilitation assainissement	90%	réhabilitation	1050			Réception 2025

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
ST BARTHELEMY DE SECHILLENNE	Renouvellement et restructuration du réseau de distribution eau potable et DECI du hameau du Sappey - Phase 3 : Renouvellement et restructuration du réseau de distribution eau potable - coordination enfouissement	100%					Réception 2024
PONT DE CLAIX	Renouvellement réseaux eau et assainissement Cours St André- Tronçon 1 Verdun-Antoine Girard	49%	renouvellement réseau et branchements	250	renouvellement des branchements	250	Réception 2025
FONTAINE	Accompagnement aménagement avenue Vercors - Croizat - Langevin : tranche 3 - réhabilitation collecteurs assainissement avenue Vercors Ouest	100%	réhabilitation	450	réhabilitation	410	Réception 2024
NOYAREY	Réorganisation hydraulique pour abandon réservoir des Fées - Phase 3 : réhabilitation réservoir en bache incendie et surpresseur	95%					Réception 2024
VAULNAVEYS LE HAUT	Route de Brié en coordination avec CVCM	100%	reconfiguration - restructuration	180			Réception 2024
CORENC	Ch revirée / Ch des Oiseaux / Ayguinards- BV avenue EYGALA Jusque avenue Grésivaudan Meylan - déconnexion ruisseaux Revirée / Béatière - Meylan et Corenc	20%	reconfiguration - restructuration		reconfiguration - restructuration		Réception 2026
ST PIERRE DE MESSAGE	Renouvellement-sécurisation Route du Connex amont : tranche 1	95%	reconfiguration - restructuration		reconfiguration - restructuration		Réception 2024
ST PIERRE DE MESSAGE	Renouvellement-sécurisation Rue des Durands : tranche 2	50%	reconfiguration - restructuration	380	reconfiguration - restructuration	26	Réception 2025
ST MARTIN D'HERES	Poste de Relevage Bloch	90%	renovation ouvrage				Réception 2025
ST PIERRE DE MESSAGE	Reconfiguration et restructuration réseaux entre route Conex aval et RD101A	95%	reconfiguration - restructuration	260			Réception 2024

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
ECHIROLLES	Restructuration collecte assainissement intercommunal Quartier Viscose - phase 1 : rue 19/03/62 avec renouvellement eau potable	14%	reconfiguration - restructuration	450			Réception 2027
MEYLAN	Seterées du dessous / Presles	95%	réparation et renouvellement	200			Réception 2024
GRENOBLE	Renouvellement canalisation distribution Rue Helbronner suite fuites	95%					Réception 2024
ECHIROLLES	Rue Hector Berlioz	100%	renouvellement réseau et branchements	200	Déconnexion eaux pluviales		Réception 2024
VIZILLE	Suppression des réservoirs Le Prieuré et Pierre-Plate et alimentation par le réservoir de Cornage (Vizille) (dont remplacement du réducteur de pression principal de la commune de Vizille - chemin des Mattons)	90%					Réception 2025
HERBEYS	Dévoisement du réseau distribution eau potable sous le réservoir du Noyaret - ch des Terres	95%					Réception 2024
SASSENAGE	PUP Glériates	100%	reconfiguration - restructuration	105	reconfiguration - restructuration	156	Réception 2024
CLAIX	Pic Saint Michel collecteur intercommunal eaux usées - dernier tronçon	20%	reconfiguration - restructuration	460			Réception 2025
QUAIX EN CHARTREUSE-SARCENAS	Adduction réservoirs Croz, Montquaix, Méarie et Départementale 57 : Tranche 1 Conduite Sources du Croz – Répartiteur Montquaix – la Méarie au niveau du hameau de Sarcenas	30%					Réception 2025
CHAMP SUR DRAC	Rue Marcel Paul - Phase II - renouvellement branchements	80%	renouvellement des branchements				Réception 2025

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
ST GEORGES ET ND COMMIERS - VIF	Alimentation et sécurisation eau potable par substitution des ressources et travaux mutualisés de renouvellement des réseaux humides des communes St Georges et Notre dame de Commiers	85%					Réception 2025
MEYLAN	Réhabilitation collecteur intercommunal assainissement La Tronche -Meylan-Corenc : TRANCHE 3	33%	réhabilitation	1000	réhabilitation	1000	Réception 2025
GRENOBLE	Renouvellement réseaux assainissement rue Drouot	100%	renouvellement réseau et branchements	105	renouvellement réseau et branchements	105	Réception 2024
LA TRONCHE	réservoir rozan	60%					Réception 2025
EYBENS	Création réseau assainissement rue Paul Mistral	95%	extension réseau assainissement	250			Réception 2024
CLAIX	Renouvellement adduction sortie réservoir Malhivert	90%					Réception 2025
CORENC	Chemin de Rochasson - ruisseau du Cizerin	85%	récupération charge polluante suppression rejet	150	reconfiguration - restructuration		Réception 2025
ST MARTIN LE VINOUX	Renouvellement assainissement Rue de Gargotier	100%	renouvellement réseau et branchements	105			Réception 2024
DOMENE	Déconnexion eaux pluviales de la RD523 du réseau eaux usées de la Rue Angelo Brunato et renouvellement réseaux et branchements	15%	Deconnexion réseau assainissement EU	320	Deconnexion réseau assainissement EU	320	Réception 2025
LA TRONCHE	Boulevard Chantourne chemisage	98%	réhabilitation	350			Réception 2024
GRENOBLE	Quartier de l'Île Verte : Phase3 Poilus / Ravier-Piquet / Vendre / Magnenerie / Menon Est/ tarillon	40%	réhabilitation	865	renouvellement réseau et branchements	865	Réception 2024
GRENOBLE	Renouvellement branchement avant réhabilitation visible Rue SAINT-JOSEPH	100%	renouvellement des branchements		renouvellement des branchements		Réception 2024
FONTAINE	Accompagnement aménagement avenue Vercors - Croizat - Langevin : tranche 1 - pluvial avenue Vercors Ouest	70%	renouvellement réseau et branchements		renouvellement réseau et branchements	123	Réception 2024

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
GRENOBLE	Siège Métropolitain - Rénovation du réseau assainissement à l'occasion du chantier	100%	Renouvellement	160	Renouvellement	160	Réception 2024
CLAIX	Rue FANTIN LATOUR	70%	réparation et renouvellement	230			Réception 2025
GIERES	Débordement secteur Roseraie et retructuration/ renouvellement Docteur Valois	5%	reconfiguration - restructuration	720	reconfiguration - restructuration	720	Réception 2027
FONTAINE	PEM de Fontaine-La-Poya	30%	reconfiguration - restructuration	220	reconfiguration - restructuration	110	Réception 2025
FONTAINE	Accompagnement aménagement avenue Vercors - Croizat - Langevin : tranche 4 - Vercors Est phase 3	50%			réhabilitation	450	Réception 2025
GRENOBLE	Rue Diderot Sud - restructuration collecteur et renouvellement	20%	reconfiguration - restructuration	220	reconfiguration - restructuration	220	Réception 2025
MEYLAN	Branchements eau potable Rue du Prê d'Elle	100%	reconfiguration - restructuration		reconfiguration - restructuration	1000	Réception 2024
GIERES	Rue de l'Isère - phase 1 branchements	100%	Renouvellement				Réception 2024
GRENOBLE	Renouvellement assainissement rue Tartari en lien avec projet aménagement de la rue de Strasbourg	25%	renouvellement réseau et branchements	200	renouvellement réseau et branchements	200	Réception 2026
BRIE ET ANGONNES	Pierre Grosse et le Coin	10%	extension réseau assainissement	765			Réception 2026
BRESSON	Prod Romanche : ouvrages - Réservoir du Golf	98%					Réception 2024
GRENOBLE	Rue Joseph Bouchayer : phase 1 renouvellement eau potable entre Marboeuf et Eaux Claires	50%					Réception 2025
PONT DE CLAIX	Rue des 120 toises	90%					Réception 2024
CLAIX	Renouvellement distribution sortie réservoir Malhivert	90%					Réception 2025
GRENOBLE	Renouvellement distribution boulevard Jean Pain	95%					Réception 2024
LA TRONCHE	Réhabilitation collecteur intercommunal assainissement La Tronche - Meylan-Corenc : tranche 1 bld chantourne	15%	réhabilitation	1070			Réception 2024

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
VENON	Extension réseau assainissement route départementale	100%	extension réseau assainissement	125			Réception 2024
CORENC	Secteur Avenue EYGALA / Av des Ayguinards / Belledonne / Av Grésivaudan / Av St Eynard	5%	reconfiguration - restructuration	200	reconfiguration - restructuration	20	Réception 2027
ECHIROLLES	Renouvellement des réseaux du secteur des la commanderie suite transfert acté par délibération domanialité phase 6 : Rue Baptiste Clément, rue Romain Rolland jusqu'au carrefour François Couperin et rue Couperin	5%	renouvellement réseau et branchements	955	renouvellement réseau et branchements	477	Réception 2026
LA TRONCHE	Route de chartreuse : phase I et phase II	5%	reconfiguration - restructuration	790	mise en séparatif	790	Réception 2024
GRENOBLE	Rue Colonel Driant	100%	reconfiguration - restructuration	25	reconfiguration - restructuration	25	Réception 2024
ST PIERRE DE MESSAGE	Ballon anti bélier jouchy	85%					Réception 2025
HERBEYS	Chemin de la Vallière	95%					Réception 2024
GRENOBLE	Quartier de l'Île Verte : Phase 2 Magnanerie / Ravier-Piquet / Poilus / Vendre	10%	réhabilitation et renouvellements des branchements	279	renouvellement réseau et branchements	279	Réception 2024
ECHIROLLES	Réaménagement Gare Echirrolles - rue de Provence - bretelle Etats Généraux	3%	reconfiguration - restructuration	600	reconfiguration - restructuration	500	Réception 2027
GRENOBLE	Rue Sidi Brahim réhabilitation collecteur	61%	réhabilitation et renouvellements des branchements	362	Renouvellement	362	Réception 2024
SEYSSINS	Reconfiguration surverse et vidange réservoir des Arthauds (haut Seyssins)	100%	reconfiguration - restructuration				Réception 2024
VARCES ALLIERES ET RISSET	Prod Drac : ouvrages - réparation fuites Fuites répétitives au niveau canalisation en Y d'adduction principale station Rochefort	100%					Réception 2024
ST PAUL DE VARCES	Impasse de l'Ormeraie et Impasse des Racles : renouvellement distribution eau potable (domanialité)	25%					Réception 2025

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
MIRIBEL-LANCHATRE	Mise en conformité station de traitement des eaux usées	17%	création ouvrage				Réception 2025
CORENC	Chemin de Malanot - distribution eau potable et assainissement EU et EP	3%	reconfiguration - restructuration	2130	reconfiguration - restructuration	200	Réception 2026
VAULNAVEYS LE HAUT	Secteur de la Faurie : déconnexion Eaux claires parasites	10%	Deconnexion réseau assainissement EU	800			Réception 2026
QUAIX EN CHARTREUSE	Route de Sarcenas - extension zonage assainissement et renouvellement eau potable	95%	extension réseau assainissement	110			Réception 2024
BRIE ET ANGONNES	CAVIN	10%	extension réseau assainissement	665			Réception 2026
FONTAINE	Accompagnement aménagement avenue Vercors - Croizat - Langevin : tranche 2 - branchements avenue Vercors Ouest opération conjointe avec travaux voirie	50%	renouvellement des branchements		renouvellement des branchements		Réception 2025
ST MARTIN D'HERES	Secteur avenues Mogne - Sand - Cachin - V. Hugo : Déconnexion / réduction Eaux Claires - accompagnement renouvellement eau potable : tranche 2 rue Emile Zola	25%					Réception 2026
CHAMP SUR DRAC	Rue Marcel Paul - Phase I	10%	renouvellement des branchements				Réception 2024
GRENOBLE	Dévoisement réseau AEP en lien avec Métrocable	98%					Réception 2024
LA TRONCHE	aménagement site ex CRSSA - Cadran solaire	8%					Réception 2026
QUAIX EN CHARTREUSE-SARCNAS	Adduction Captage Fontfroide Départementale 512	25%					Réception 2025
SEYSSINS	S2_2_Seyssins_Prisme [déversements]	90%	reconfiguration - restructuration				Réception 2024
VARCES ALLIERES ET RISSET	renouvellement réseaux Place de la république -Péri dans le cadre projet aménagement	10%	renouvellement réseau et branchements	400			Réception 2025
ECHIROLLES	Renouvellement réseaux humides Cours Jean JAURES entre le n°9 et tènement Saint Maclou	15%	reconfiguration - restructuration	140			Réception 2025

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
GRENOBLE	Reprise des branchements rue Beyle Stendhal en lien avec projet aménagement de la rue de Strasbourg	15%	renouvellement réseau et branchements		renouvellement réseau et branchements		Réception 2025
FONTAINE	Intercepteur assainissement Grande Saulne et raccordements antennes secondaires : études de définition et enveloppe travaux	1%	reconfiguration - restructuration	1850			Réception 2029
SECHILLENNE	Renouvellement distribution eau potable traversée de la Bâtie en coordination travaux GER voirie	100%					Réception 2024
NOTRE DAME DE COMMIERS	Déconnexion eau de bassins et d'une source du réseau assainissement alimentant la STEP - chemin Pauttas tranche 1	9%	Deconnexion réseau unitaire	450			Réception 2025
VIZILLE	Avenue de Vénéria - Débordements assainissement	15%	Deconnexion réseau unitaire	600			Réception 2026
LE SAPPEY EN CHARTREUSE	Abandon du Réservoir et des sources du Churut et alimentation par le secteur du Mollard - phase 2 : DECI, réservoir et sources	100%					Réception 2024
GRENOBLE	Renouvellement réseau visitable Rue SAINT-JOSEPH	5%	réhabilitation	280	réhabilitation et renouvellements des branchements	280	Réception 2026
FONTAINE	Restructuration des réseaux eau potable et assainissement rentre quai du Drac et avenue du Vercors - Rue Doyen Gosse : tranche 1 - Travaux préalables à l'opération Doyen Gosse Chantier et à l'aménagement du carrefour par la voirie en 2023	15%	Deconnexion réseau unitaire		Deconnexion réseau unitaire		Réception 2024
ECHIROLLES	Rue Touraine	100%	renouvellement réseau et branchements	70			Réception 2024
GRENOBLE	Renouvellement réseau assainissement rue Beccaria en lien avec les aménagements de la rue de Strasbourg	25%	renouvellement réseau et branchements	98	renouvellement réseau et branchements	98	Réception 2026
GRENOBLE	Diagnostic réseaux visitables assainissement	40%	renouvellement réseau		réhabilitation		Réception 2025

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
VEUREY-VOROIZE	Dévoisement réseaux eau et assainissement pont RD 1532 préalable à des travaux ouvrages d'art	100%		40			Réception 2024
CHAMP SUR DRAC	Tourbières / Pré la cour	100%					Réception 2024
CORENC	Chemin du Belvédère raccordement route de chartreuse	100%					Réception 2024
GRENOBLE	Quartier Chorier - Berriat - phase 2- tranchées : Papin - Dormoy (en partie) - Drevet - Perthes	5%	renouvellement réseau et branchements	412	renouvellement réseau et branchements	412	Réception 2024
GRENOBLE	Chambre de comptage Léon Blum : remplacement canne à insertion par débitmètre : amélioration du comptage pour amélioration du rendement	100%					Réception 2024
ST MARTIN LE VINOUX	Réorganisation hydraulique : Mise Hors Service des ouvrages - Réservoirs Les Terrasses et le Guérimand - chemin du Ry : phase 2 travaux mise HS / démolition réservoirs	50%					Réception 2025
ST GEORGES DE COMMIIERS	Montée de St Georges - travaux coordonnés avec concessionnaires	5%	Renouvellement	240	réhabilitation	240	Réception 2026
ECHIROLLES	Renouvellement des réseaux du secteur des la commanderie suite transfert acté par délibération domanialité : phase 1 Bis - rue Baudelaire	5%	renouvellement réseau et branchements	250	renouvellement réseau et branchements	100	Réception 2024
ST PAUL DE VARCES	SD AEP S01-1 : interconnexion Bas de st paul de varces sur le secteur des Allières (Varces)	5%					Réception 2026
GRENOBLE	Carrefour Rhin et danube : remplacement de vanne DN1000	100%					Réception 2024
VIZILLE	Réhabilitation du réservoir Le Péage réorganisation hydraulique adduction	5%					Réception 2026

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
ST BARTHELEMY DE SECHILIENNE	Renouvellement de la canalisation EDF alimentant Séchilienne en partant du captage des Vignes jusqu'au réseau de distribution de Séchilienne (financement par EDF en cours de discussion pour des travaux envisageables en 2024 ou 2025)	4%					Réception 2026
EYBENS	Renouvellement assainissement Avenue Jean Jaurès (RD5) en coordination avec travaux aménagements voirie	1%	réhabilitation et renouvellements des branchements	1500			Réception 2027
LA TRONCHE	Adaptations à apporter sur le système Drac / Romanche : création d'un surpresseur pour la branche Nord-Est et d'un régulateur de pression pour le Domaine Universitaire	5%					Réception 2026
QUAIX EN CHARTREUSE-SARCENAS	Adduction réservoirs Croz, Montquaix, Méarie et Départementale 57 : tranche 2 Conduite de liaison Montquaix - La Frette	2%					Réception 2026
ST MARTIN D'HERES	Renouvellement réseau Av Jean JAURES	2%					Réception 2027
JARRIE	Optimisation du eau potable Route de Vizille (RD 1085) - Quartier de la Gare Jarrie - Pont de la Madeleine Champ Sur Drac (phase II) -distribution.	9%					Réception 2025
ST PIERRE DE MESSAGE	Rue du ruisselet et allée des rosiers	9%	reconfiguration - restructuration	180			Réception 2026
QUAIX EN CHARTREUSE-SARCENAS	Adduction réservoirs Croz, Montquaix, Méarie et Départementale 57 : tranche 3 Conduite de liaison Répartiteur - la Méarie	2%					Réception 2028
CORENC	Chemin de Malanot - adduction eau potable	3%					Réception 2026
ST BARTHELEMY DE SECHILIENNE	Captages Platres 1 et 2 : réhabilitation par recaptage complet à réaliser	10%					Réception 2025

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
CHAMP SUR DRAC	Avenue du Pavillon / Madeleine : rrenouvellement eau potable et extension réseau assainissement en parallèle phase 1	10%	extension réseau assainissement	105			Réception 2024
SASSENAGE	rue de la république	8%					Réception 2025
LA TRONCHE	Déplacement/Abandon station SP - Ferrini	7%	reconfiguration - restructuration	180			Réception 2025
ST MARTIN D'HERES	Rues de Malfangeat et Emile Combes	2%					Réception 2026
ST MARTIN D'HERES	Secteur avenues Mogne -Sand - Cachin - V. Hugo : tranche 4 renouvellement réseau distribution rue Victor Hugo	2%					Réception 2027
GRENOBLE	réhabilitation collecteur assainissement Rues Desaix , Cdt Gilot et Colonel Dumont	5%	réhabilitation	130	réhabilitation	130	Réception 2025
GRENOBLE	Réhabilitation collecteur assainissement Rhin et Danube	1%	réhabilitation	800	réhabilitation	350	Réception 2027
GRENOBLE	Rehabilitation collecteur assainissement RENE LESAGE	5%	réhabilitation	120	réhabilitation	120	Réception 2025
CHAMPAGNIER	Champagnier - ZAC du Saut du Moine : soutien de l'alimentation eau potable par la mise en place d'un nouveau Surpresseur pour le réservoir du Champagnier BS en lien avec industriel ALEDIA	1%					Réception 2026
FONTAINE	Vidange du réservoir de Seyssinet	10%					Réception 2025
LE FONTANIL-CORNILLON	Renouvellement station relevage rue du Mas dans le cadre Constitution d'une interconnexion entre les réseaux de distribution de GAM et CAPV dans le cadre de la sécurisation CAPV rive droite avec	5%	création ouvrage				Réception 2025
MEYLAN	Champ de la cour	4%	réhabilitation	190	Deconnexion réseau assainissement EU	190	Réception 2025

Commune	Nom de rue - lieu opération	% conso 2024	Eaux usées/ Unitaire : nature Travaux	longueur EU/UN en m	Eaux pluviales : nature Travaux	longueur EP en m	Réception
ST MARTIN D'HERES	Secteur avenues Mogne - Sand - Cachin - V. Hugo : Déconnexion / réduction Eaux Claires - accompagnement renouvellement eau potable : tranche 3 Marcel Cachin - traversée rocade sud	2%	renovation ouvrage				Réception 2027
GRENOBLE	Rue des Dauphins phase 1 : renouvellement des branchements	10%	renouvellement des branchements		renouvellement des branchements		Réception 2025
ST PIERRE DE MESSAGE	Puits Pré Grivel	5%					Réception 2025
VAULNAVEYS LE HAUT	Déconnexion Eaux claires parasites du chemin des Bargeonniers	1%	reconfiguration - restructuration	300			Réception 2027
VARCES ALLIERES ET RISSET	Réservoir de l'église - Reprise de l'alimentation de la cure + cimetière	95%					Réception 2024
VARCES ALLIERES ET RISSET	Prod Drac : ouvrages - station de Rochefort	1%					Réception 2026
GIERES	rue du repos, allée des Vergers - Modification raccordement pluvial entrée du quartier Roseraie	1%	Deconnexion réseau unitaire	250			Réception 2027
SEYSSINET PARISSET	etude poste station Eaux pluviales Bergès	0%	renovation ouvrage		reconfiguration - restructuration		Réception 2026

SYNTHÈSE	Nombre opération	Linéaire	Tx renouvellement
EAU POTABLE	33	17463	0,96%
EAUX USEES / UNITAIRE	39	12443	0,98%
EAUX PLUVIALES	25	8606	1,08%
TOTAL	66	38512	0,99%
MIXTE AEP/ASST	18		

TARIFICATION, FACTURATION ET GESTION FINANCIÈRE DE LA RÉGIE ASSAINISSEMENT

BILAN DES MARCHÉS PUBLICS

Passation des marchés

Constat d'une augmentation du nombre de consultations lancées signe d'une reprise de l'activité économique malgré la pandémie de COVID 19 qui perdure.

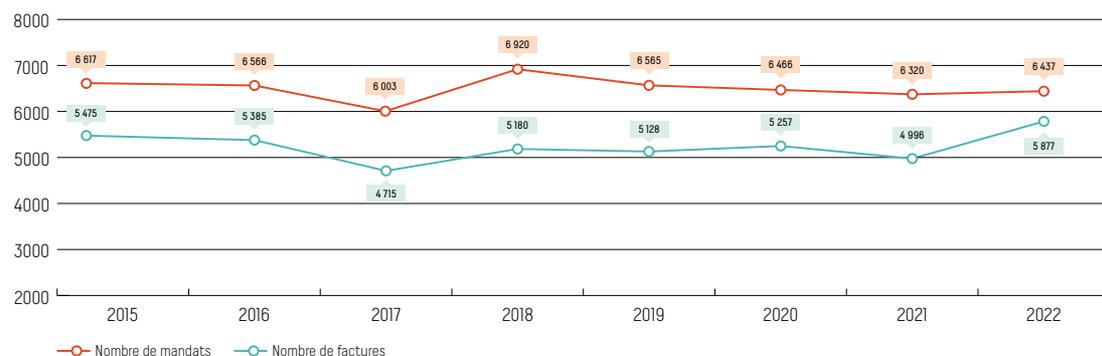
	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre ACBC renouvelés	24	85	75	69	93
Nombre ACBC (lots) lancés	22	27	31	27	82
Nombre marchés (lots) lancés	67	64	58	34	
Nombre avenants passés	35	18	21	42	14
Nombre de marchés soumis en CAO	38	54	35	32	37
Nombre d'avenants soumis en CAO	10	5	5	7	2
Nombre de protocoles transactionnels	8	2	2	1	1
Nombres de délibérations rédigées	15	9	13	13	15
Nombre de dossiers rapportés au Président	93	66	98	63	84

Exécutions des marchés

2023 : changement du logiciel de comptabilité impliquant une reprise des données financière des marchés et commandes antérieures, une nécessaire formation des agents, une appropriation des fonctionnalités du logiciel par les équipes budgétaires, de la comptabilité et en interne, la récupération et le traitement des factures non traitées depuis fin novembre 2022 (blocage du lien de transfert Chorus Pro / logiciel de comptabilité), redéfinition et découpage des budgets par directions / services (CDR = centre de responsabilités) et subdivision et renommage des imputations budgétaires par tranches auxquelles ont été appliquées des règles de comptabilité analytique propres aux régies.

Le graphique montre une importante hausse du nombre de factures. Cette hausse est à nuancer. Elle s'explique par la mise en place de GdA (Grand Angle = logiciel comptable) en janvier 2023. Le nombre de factures est calculé pour chaque CdR. Or certains services, comme les Travaux, ont plusieurs CdR (3) : 1 seule facture concernant les 3 budgets principal (00) et annexes (08 et 09) est depuis le 1er janvier 2023, comptée dans chacun des 3 CdR donc 3 fois. Ce qui n'était pas le cas avant janvier 2023 : 1 seule facture concernant les 3 budgets 00, 08 et 09 mais le même service, n'était comptée qu'une seule fois.

→ Impact important sur le délai de traitement des factures notamment lors du 1er semestre 2023.





Objectif 2023 délai de contrôle (pré-mandatement réalisé en intra régies): 14 jours max

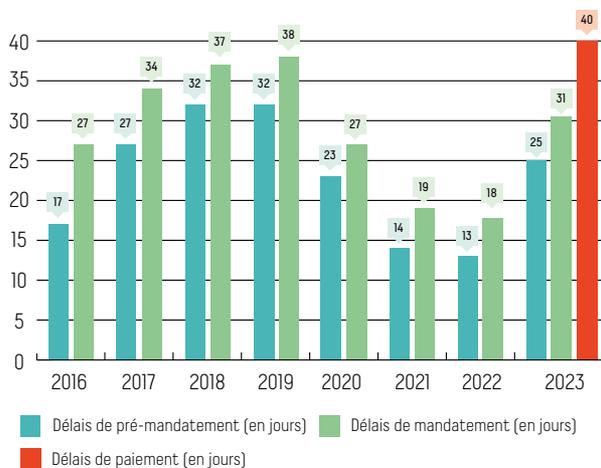
Objectif 2023 délai de mandatement (régies + service comptable) : 20 jours max

Objectif 2023 délai de mandatement (régies + service comptable + TP) : 30 jours max

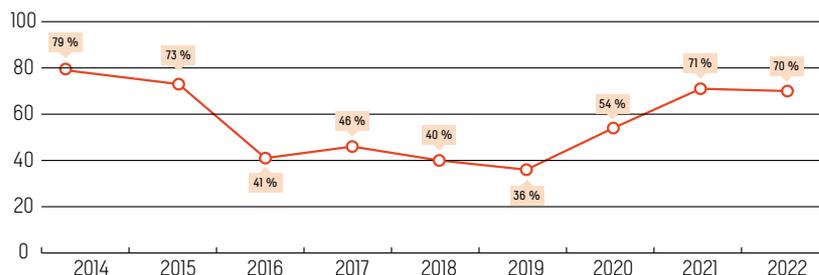
Depuis le déploiement du logiciel Grand Angle, il est enfin possible d’obtenir et contrôler le délai de paiement qui pour rappel est réglementairement fixé à 30 jours.

Ces objectifs n’ont pas été atteints en 2023, principalement dû au changement de logiciel comptable. On a constaté une nette amélioration du délai de traitement au cours du 2nd semestre.

Les objectifs 2023 sont reconduits pour 2024 même si un retard de traitement dans les factures sera probablement constaté suite au remplacement de deux agents aguerris par des agents non formés sur ces missions.



Mandats réalisés dans les 20 jours



COÛT DES REDEVANCES MÉTROPOLITAINES D'ASSAINISSEMENT 2023

Pour une consommation annuelle de 120 m³

Détail d'une facture d'eau d'un usager résidant dans une commune adhérent à la Métropole, pour une période de consommation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023

(Cette présentation est conforme à la circulaire du 14 décembre 1998)

N° compteur	Nouvel index	Ancien index	Ancien index
-------------	--------------	--------------	--------------

Qté	Prix unitaire HT	Montant HT Consommation	Montant HT Abt et autres	Sous totaux HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC
-----	------------------	-------------------------	--------------------------	----------------	----------	---------------------

Distribution de l'eau

(cf rapport communal sur le prix et la qualité du service d'eau correspondant)

Collecte et traitement des eaux usées

Redevance communale : 0,00

Depuis le 1/1/00*

Redevances communautaires :

	Qté m ³	Prix unitaire € HT/m ³	Montant € HT Consommation	Montant € HT Abt et autres	Sous totaux € HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC
Redevance Métro du 01/01/2023 au 31/12/2023	120	1,1829	141,95			10,00%	156,14
Part fixe semestrielle		2 x 3,50			7,00	10,00%	7,70

Sous-total redevances communautaires	163,84
--------------------------------------	--------

Organismes publics :

Redevances Agence de l'Eau
ou organismes d'Etat

Total Hors Taxe

Montant TVA : à 5,5% pour la fourniture de l'eau et à 10 %
pour l'assainissement conformément à la loi de finances
rectificative du 30 décembre 2013.

Total TTC

Net à payer



COÛT DES REDEVANCES MÉTROPOLITAINES D'ASSAINISSEMENT 2024

Pour une consommation annuelle de 120 m³

Détail d'une facture d'eau d'un usager résidant dans une commune adhérent à la Métropole, pour une période de consommation entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

(Cette présentation est conforme à la circulaire du 14 décembre 1998)

N° compteur	Nouvel index	Ancien index	Ancien index

Qté	Prix unitaire HT	Montant HT Consommation	Montant HT Abt et autres	Sous totaux HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC
Distribution de l'eau						
(cf rapport communal sur le prix et la qualité du service d'eau correspondant)						
Collecte et traitement des eaux usées						
Redevance communale : 0,00				Depuis le 1/1/00*		
Redevances communautaires :						
Qté m ³	Prix unitaire € HT/m ³	Montant € HT Consommation	Montant € HT Abt et autres	Sous totaux € HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC
Redevance Métro* du 01/01/2024 au 31/12/2024	120	1,2272	147,26		10,00%	161,99
Part fixe semestrielle		2 x 3,50		7,00	10,00%	7,70
Sous-total redevances communautaires						169,69
Organismes publics :						
Redevances Agence de l'Eau ou organismes d'Etat						
Total Hors Taxe						
Montant TVA : à 5,5% pour la fourniture de l'eau et à 10 % pour l'assainissement conformément à la loi de finances rectificative du 30 décembre 2013.						
Total TTC						
Net à payer						

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_014-DE

Assainissement 2023
S²LO

FACTURE TYPE 2023



FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° 105110060 DU 5 avril 2023
CONTRAT 0621356

Facture émise par



Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h

SPL Eau de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

Votre consommation

Pour la période du
01/01/2023 au 31/12/2023

120 M³

Production et distribution de l'eau potable	182,81 €
Collecte et traitement des eaux usées	163,85 €
Organismes publics	56,57 €
Total	403,23 €

MONTANT NET A PAYER 403,23 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 10,91 € actualisée chaque année.
Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2
octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00302 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR02ZZ455343
RUM : TIP00158100000006213560105110060

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 403,23 €

Date, lieu et signature

TIP SEPA

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eau de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eau de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

002006213560 ABONNE TYPE

001581004105 18000000006213560105110060906151 40323

FACTURE TYPE 2024



FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° 105556405 DU 10 janvier 2024
CONTRAT 0621356

Facture émise par



Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

SPL Eau de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

Votre consommation

Pour la période du
01/01/2024 au 31/12/2024

120 M³

Production et distribution de l'eau potable	182,81 €
Collecte et traitement des eaux usées	169,69 €
Organismes publics	57,83 €
Total	410,33 €

MONTANT NET A PAYER 410,33 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11,31 € actualisée chaque année.
Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2
octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00308 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR0222455343
RUM : TIP00158100000006213560105556405

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 410,33 €

Date, lieu et signature

TIP SEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eau de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eau de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

002006213560 ABONNÉ TYPE

001581004105 0800000006213560105556405903151 41033

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_014-DE





**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL_2024_014-DE

PLUS D'INFORMATIONS :

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

04 76 59 59 59

Accueil du public :

1 place André Malraux à Grenoble

Adresse postale :

3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France



[grenoblealpesmetropole.fr](https://www.grenoblealpesmetropole.fr)

Réalisation : La Mine / Crédits photos : Clara Goubault : p.5, p.8 « mars », p.9, p.31, 32, 33, Lucas Frangella : p.6 à droite, p.16 en haut, p.34, p.35, p.42, Thomas Sintes : p.8 « mai » Brigitte Sarazin : p.8 « octobre » Lisaphotosdumonde : p.11 en haut, p.18, p.24, Fanny Fontaine : p.11 milieu et bas, p.14, p.37 à gauche, p.38 Mai 2024

Document imprimé sur papier recyclé.





Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 05 juillet 2024

OBJET : CYCLE DE L'EAU - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Délibération n° 25

Rapporteuse : Anne-Sophie OLMOS

Le vendredi cinq juillet deux mille vingt-quatre à 10 h 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de de Grenoble-Alpes Métropole,

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **119**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **117** de la n°1 à la n°34, **116** de la n°35 à la n°45, **117** de la n°46 à la n°67, **116** de la n°68 à la n°77, **117** de la n°78 à la n°91.

Présents :

Bresson : GUYOMARD pouvoir à GENIN-LOMIER de la n°82 à la n°91 – **Brié et Angonnes :** SOULLIER – **Champ sur Drac :** DIETRICH – **Champagnier :** CHOLAT pouvoir à BRETTON de la n°1 à la n°44 – **Claix :** REVIL, STRECKER – **Corenc :** MERMILLOD-BLONDIN – **Domène :** C. LONGO, SAVIN pouvoir à C. LONGO de la n°82 à la n°91 – **Echirolles :** BOUHAFS, DEMORE, LABRIET, MADRENNES, MOULIN-COMTE, ROSA pouvoir à FRISTOT de la n°1 à la n°2 puis de la n°46 à la n°91, SULLI – **Eybens :** BEJAJI pouvoir à PFISTER de la n°86 à la n°91, SCHEIBLIN – **Fontaine :** DE CARO pouvoir à LEYRAUD de la n°46 à la n°91, LEYRAUD, F. LONGO, THOVISTE, TROVERO pouvoir à LABRIET de la n°1 à la n°2 – **Gières :** CUSSIGH, VERRI pouvoir à STRAPPAZZON de la n°86 à la n°91 – **Grenoble :** BELAIR pouvoir à AMADIEU de la n°46 à la n°91, BEN-REDJEB, BERON-PEREZ, BERTRAND, BOER, BOUZEGHOUB, BRETTON, CAPDEPON pouvoir à BEJAJI de la n°3 à la n°81, CARIGNON, CARROZ, CENATIEMPO, CHALAS, CLOUAIRE, CONFESSON, DESLATTES, DJIDEL-BRUNAT, FRISTOT, GARNIER, KADA pouvoir à JACQUIER de la n°46 à la n°81, MARTIN pouvoir à OLMOS de la n°1 à la n°44, MONGABURU, NAMUR, OLMOS pouvoir à DEBEUNE de la n°82 à la n°91, PANTEL, PETERS pouvoir à BERON PEREZ de la n°70 à la n°91, PFISTER, PICOLLET, PIOLLE, ROCHE, SABRI, SCHUMAN pouvoir à SABRI de la n°1 à la n°69, SPINI – **Herbeys :** FLEURY – **Jarrie :** GUERRERO – **La Tronche :** DEBEUNNE, SPINDLER – **Le Fontanil-Cornillon :** DUPONT-FERRIER – **Le Gua :** FARLEY – **Le Pont de Claix :** FERRARI, GRAND – **Le Sappey en Chartreuse :** ESCARON – **Meylan :** CARDIN pouvoir à SPINDLER de la n°3 à la n°45, HERENGER pouvoir à BUSTOS de la n°3 à la n°45, HOURS pouvoir à REVIL de la n°1 à la n°44 – **Miribel Lanchâtre :** M. GAUTHIER – **Murianette :** GARCIN – **Mont Saint-Martin :** DEPINOIS – **Montchaboud :** SOTO – **Notre Dame de Commiers :** RENIER – **Notre Dame de Mésage :** BUISSON – **Noyarey :** PENNISI – **Poisat :** BUSTOS – **Proveysieux :** BALESTRIERI – **Quaix en Chartreuse :** ROSSETTI – **Saint Barthélémy de Séchilienne :** STRAPPAZZON – **Saint-Egrève :** AMADIEU, CHARAVIN pouvoir à LISSY de la n°68 à la n°91, B. COIFFARD – **Saint Georges de Commiers :** GRIMOUD – **Saint-Martin d'Hères :** CHERAA pouvoir à TROVERO de la n°46 à la n°67, QUEIROS pouvoir à TROVERO de la n°68 à la n°91, RUBES pouvoir à CHERAA de la n°1 à la n°2, SEMANAZ, VEYRET – **Saint-Martin Le Vinoux :** LAVAL, MARDIROSSIAN – **Saint-Paul de Varcès :** CURTET – **Sassenage :** GENIN-LOMIER,

MERLE – **Sarcenas** : DULOUTRE – **Séchilienne** : PLENET – **Seyssinet Pariset** : LISSY, SIEFERT – **Seyssins** : HUGELE pouvoir à CHALAS de la n°1 à la n°67, MARGUERY – **Varces Allières et Risset** : CORBET pouvoir à ODDON de la n°1 à la n°2, LEMARIEY pouvoir à PORTA de la n°1 à la n°2 – **Vaulnaveys-le-bas** : JM. GAUTHIER – **Vaulnaveys Le Haut** : PORTA – **Venon** : ODDON – **Veurey-Voroize** : JULLIEN – **Vif** : GONAY – **Vizille** : L. COIFFARD, JACQUIER pouvoir à SIEFERT de la n°82 à la n°91.

Absents ayant donné pouvoir sur toute la séance :

Echirolles : RABIH pouvoir à GRAND – **Grenoble** : ALLOTO pouvoir NAMUR, KRIEF pouvoir à PANTEL, LHEUREUX pouvoir à DESLATTES, SIX pouvoir à THOVISTE – **Saint-Martin d'Hères** : ASSALI pouvoir à VEYRET, KDOUH pouvoir à QUEIROS de la n°1 à la n°67 puis pouvoir à RUBES de la n°68 à la n°91, OUDJAUDI pouvoir à L. COIFFARD – **Saint-Pierre de Mésage** : MASNADA pouvoir à MARDOROSSIAN – **Vif** : GENET pouvoir à GONAY.

Absents :

Echirolles : MOULIN-COMTE de la n°1 à la n°77 – **Grenoble** : BEN-REDJEB de la n°68 à la n°91, MONGABURU de la n°1 à la n°45; ROCHE de la n°35 à la n°91

Cédric GARCIN a été nommé secrétaire de séance.

La rapporteure, Anne-Sophie OLMOS
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : CYCLE DE L'EAU - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de d'eau et d'assainissement ;
Vu les articles L.2224-5, D.2224-1 à D.2224-5 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

En application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président de Grenoble-Alpes Métropole doit présenter à son assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la Métropole grenobloise dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice considéré.
Le rapport est établi conformément aux dispositions des articles D.2224-1 à D.2224-5 du CGCT qui précisent les éléments techniques et financiers devant obligatoirement être présentés, de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ainsi que du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.2224-5 du CGCT (annexes V et VI des articles D.2224-1 à D.2224-3 du CGCT).

Après examen de la Conseil d'Exploitation des Régies Eau potable et Assainissement du 19 juin 2024, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain,
Après examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 20 juin 2024,
Après examen de la Commission Services publics de proximité du 21 juin 2024, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Prend acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Grenoble-Alpes Métropole.

Il est pris acte du rapport.

Le Président,

CHRISTOPHE FERRARI

COLLECTION **RAPPORT**

EAU POTABLE 2023

**RAPPORT ANNUEL
SUR LA QUALITÉ
ET LE PRIX DU
SERVICE PUBLIC**



Cartographie des activités du Département de l'eau

- Eau potable
- Assainissement
- Mutualisé

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES métiers du petit cycle de l'eau

- 1 Préservation des Ressources en Eau
- 2 Production d'eau potable
- 3 Distribution d'eau potable
- 4 Défense Extérieure Contre l'Incendie
- 5 Relation aux abonnés
- 6 Exploitation des réseaux d'assainissement
- 7 Gestion des Prescriptions Techniques
- 8 Traitement des Eaux Usées
- 9 Gestion Territoriale de l'Eau

PILOTAGE ET SUPPORT DÉPARTEMENT DE L'EAU

- 10 Electromécanique - Informatique Technique
- 11 Direction - Stratégie
- 12 Connaissance et Gestion Patrimoniale (SGDGPI)
- 13 Animation Démarche Qualité ISO 9001
- 14 Travaux (PRGTP)
- 15 Achats
- 16 Gestion administrative et financière

SUPPORTS MÉTROPOLITAINS

- 17 Ressources Humaines - Prévention des Risques Professionnels



Chartreuse

Immeuble le Président
La Tronche
ÉQUIPES MUTUALISÉES DPT EAU

Immeuble le Forum
Grenoble

Usine de traitement Aquapole
Fontanil-Cornillon

Accueil usager
St-Martin-d'Hères
Grenoble

Belledonne

Massif des Écrins



Sources

Puits champs captant
Drac : Rochefort
Romanche : Jouchy Pré Grivel

Assainissement
non collectif

Les Javaux
Eybens

Drac et Romanche

Activité
industrielle

Reservoirs
(traitement éventuel)

Accueil usager
Pont-de-Claix

Accueil usager
Seyssinet-Pariset

Vercors

Drac

Sommaire

03 Édito	30 L'état des réseaux : le rendement et les fuites
04 L'histoire de l'eau potable du bassin grenoblois	32 La qualité du service à l'utilisateur
05 Fiche d'identité du service	33 Les moyens pour la qualité du service à l'utilisateur
06 Faits marquants	34 Bilan des activités quotidiennes de la relation à l'utilisateur
07 Perspectives	36 Projets conduits pour le service aux usagers
08 L'année en photos	37 Les investissements et travaux
10 Les agent-e-s	38 Le programme de travaux d'eau potable
11 Les agent-e-s du service public d'eau potable	39 Bilan des activités quotidiennes des travaux
12 Informations sociales sur le personnel des régies	41 Les projets menés pour les travaux
13 Les instances de représentation du personnel	42 Bilan d'année de la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau
14 Actualités du personnel	43 La gestion financière
15 La préservation des ressources	44 Le prix de l'eau potable 2024...
16 Le patrimoine naturel	45 ...Et son utilité
17 Bilan des activités quotidiennes de la préservation	46 La santé financière du service d'eau potable
19 Projets conduits en 2023 pour la préservation	48 Gouvernance et contrôle analogue
20 La production d'eau	49 Présentation des instances
21 Le patrimoine technique de production	50 Bilan des délibérations de l'année
22 Bilan des activités quotidiennes de la production	51 Projets conduits pour la gouvernance
24 Projets conduits en 2023 pour la production	52 Le contrôle contractuel de la spl edga
25 La distribution d'eau	53 Défense extérieure contre l'incendie
26 Le patrimoine technique de la distribution	54 Le patrimoine technique de la D.E.C.I.
27 Bilan des activités quotidiennes de la distribution	55 Bilan des activités quotidiennes de la D.E.C.I.
29 Projets conduits pour la distribution	57 Bilan financier de la défense extérieure contre l'incendie
	58 Annexes

Activités du département de l'eau

Certifiées ISO 9001 sauf mention contraire

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL2024_12_015-DE



1 Préservation des Ressources en Eau

- Connaître la ressource
- Préserver
- Prendre en compte les enjeux de préservations dans les autres compétences
- Protéger
- Développer des partenariats

2 Production d'eau potable

- Exploitation des équipements de production, adduction et stockage
- Assurer le bon état des maillages de secours
- Contrôler les coûts de production
- Surveillance de la qualité de l'eau produite
- Traitement de l'eau
- Assurer la sécurité des sites de production

3 Distribution d'eau potable

- Exploitation des réseaux de distribution
- Astreintes
- Recherche de fuite
- Travaux divers d'exploitation
- Instruction des DT-DICT
- Suivi des délégataires/prestataires

4 Défense Extérieure Contre l'Incendie

En cours de certification

- Maintenance des PEI
- Contrôle des PEI publics
- Alerte sur les besoins de contrôle des PEI privés
- Information au SDIS
- Correction des non-conformités des PEI

5 Relation aux abonnés

- Répondre à toutes les demandes des usagers de l'eau par :
 - L'accueil physique et téléphonique
 - L'agence en ligne
 - Les mails
 - La facturation et le recouvrement
- Médiation
- Gestion des demandes d'interventions techniques auprès de l'exploitation
- Gestion des demandes relatives à la qualité de l'eau

6 Exploitation des réseaux d'assainissement

- Entretien et exploitation des réseaux et ouvrages annexes
- Maintenance des équipements
- Gestion des demandes d'interventions
- Gestion des prestations de service
- Dératisation
- Démoustication

7 Gestion des Prescriptions Techniques auprès des Usagers

- Réponse aux demandes d'urbanisme
- SPANC
- Gestion des RND
- Autosurveillance réseau et petites STEP
- Prises en compte des intérêts de l'eau potable dans PLUI
- Dossiers d'urba (permis construire)
- DT-DICT : suivi / contrôle Sogelink
- Contrôle réglementaire

8 Traitement des Eaux Usées (Certifié ISO 9001 et 14001)

- Exploitation
- Maintenance
- Processus et métrologie
- Laboratoire et autosurveillance
- Gestion des prestations de service (four)

9 Gestion Territoriale de l'Eau

Activité non certifiée ISO

- GEMAPI
- Gestion des milieux naturels

10 Electromécanique - Informatique Technique

En cours de certification

- Informatique technique des réseaux eau et assain. (hors Aquapole)
- Lutte contre les cyberattaques envers l'informatique technique
- Électromécanique

11 Direction - Stratégie

- Définir les orientations stratégiques du Département de l'eau
- Définir la politique qualité du Département de l'Eau
- Stratégie de communication avec les usagers
- Contenu des sujets étudiés en instances décisionnelles et consultatives
- Gestion des contentieux stratégiques (financier, pénal, orientations Règlement de Service : domanialité)

- Convergence tarifaire
- Suivi RH, organisation du personnel et des moyens disponibles
- Suivi et Pilotage de l'activité (régie et opérateurs privés)
- Organiser la qualité de la relation avec l'usager

12 Connaissance et Gestion Patrimoniale (SGDGPI)

- Connaître le patrimoine, son état, son environnement
- Connaître et maîtriser le fonctionnement global des réseaux
- Orienter la politique d'investissement

13 Animation Démarche Qualité ISO 9001

- Animation de la démarche qualité
- Mise en œuvre des audits internes
- Aide/conseil (utilité de la DQ, mise en place des indicateurs)
- Cadencer la production des indicateurs
- Suivi du pilotage des actions d'amélioration par les pilotes de processus
- Suivre le pilotage de la documentation qualité

14 Travaux

- Réaliser les travaux des Schémas Directeurs Eau / Assain. / Pluvial et DECI
- Définir la programmation et réaliser les gros travaux d'investissement.
- Optimisation budgétaire, financière et technique des opérations de travaux

15 Achats

- Marchés
- Achats hors marchés
- Contrôle factures des fournisseurs
- Évaluation des fournisseurs

16 Gestion administrative et financière

- Budgets
- Instances
- Allocation sociale
- Secrétariat

17 Ressources Humaines - Prévention des Risques Professionnels

Activité non certifiée ISO

- Organisation
- Recrutements
- Carrières - Salaires
- Dialogue social
- Médecine du travail

 Eau potable

 Assainissement

 Gestion territoriale de l'eau

 Pilotage et support mutualisés



salle des pompes de Rochefort

Édito

**OLMOS
ANNE-SOPHIE**

Vice-présidente
en charge du
cycle de l'eau



“ Cher.es usager.es du service public d'eau potable,

Le service public d'eau potable de la Métropole poursuit son adaptation aux phénomènes de dérèglement climatique et de fragilisation de la biodiversité. La nécessité de préserver et de maîtriser ce bien commun précieux qu'est la ressource en eau sont dans nos priorités de travail. C'est dans cette optique que nous vous adressons cet éditorial, afin de vous informer des actions entreprises et des perspectives à venir.

Tout d'abord, la question de la reprise en régie des missions de production d'eau potable des grands champs captant confiées à la SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA) occupe une place centrale dans nos préoccupations. Face à la complexité de la gestion de l'eau, notamment avec les interférences entre

différentes entités, le conseil métropolitain a pris une décision importante en résiliant le contrat de gérance relatif à ces missions. Cette résiliation anticipée, motivée par l'intérêt général, permettra une meilleure coordination et une simplification des procédures administratives, favorisant ainsi une gestion plus directe des usines de production de Rochefort et Jouchy. Cette décision ne remet ainsi aucunement en question la qualité du travail des agents de la SPL EDGA ni de la Régie métropolitaine, toutes deux reconnues d'excellence.

Au contraire, nous voyons comme une chance cette opportunité d'unir des équipes techniques performantes. Une nouvelle organisation a été pensée pour renforcer les moyens de support technique aux métiers d'exploitation (ingénierie d'exploitation, qualité de l'eau, géomatique). Je souhaite la bienvenue au personnel d'Eaux de Grenoble Alpes qui a rejoint la Régie de l'eau potable et remercie le personnel de la Régie pour tout le travail de préparation de leur accueil.

La préservation de nos ressources en eau locales demeure une priorité absolue. Les études menées sur les zones de sauvegarde des ressources Drac et Romanche, classées d'intérêt stratégique régional, ont permis d'établir un diagnostic complet des risques pesant sur ces

sources. En 2024, nous proposerons un programme d'actions concertées visant à garantir la protection de ces ressources pour les générations présentes et futures.

Parallèlement, nous nous engageons dans une démarche de coopération décentralisée visant à répondre aux besoins essentiels d'accès à l'eau et à l'assainissement à l'échelle internationale. À travers un appel à projets de solidarité internationale, nous avons sélectionné plusieurs initiatives qui contribueront à améliorer les conditions de vie de populations défavorisées. Ces projets, financés grâce à la contribution annuelle des budgets eau et assainissement, témoignent de notre volonté d'agir au-delà de nos frontières pour un accès équitable à l'eau potable.

La lecture de ce rapport vous donnera un bel aperçu du travail accompli par le personnel pour faire fonctionner ce service quotidien 24h/24 et 7j/7 et l'adapter toujours aux nouveaux enjeux environnementaux et sociaux. ”



Construction d'un puits du Drac (archive)

Le territoire grenoblois est marqué par la présence des trois massifs de Belledonne, de la Chartreuse, et du Vercors, ainsi que par les confluences du Drac et de la Romanche mais aussi du Drac et de l'Isère. Cette géographie a favorisé le développement de nombreux réseaux rudimentaires d'eau dès le début du XIXe siècle. Ils reliaient habituellement de petites ressources à une fontaine publique alimentant une partie des communes situées à flanc de montagne. Ces aménagements contrastaient avec la plupart des grandes villes françaises qui concentraient leurs efforts sur quelques sites de production majeurs.

Une deuxième phase de développement eut lieu dans le tournant du siècle dernier, avec la création de deux sites majeurs de production d'eau potable.

- En 1885, la ville de Grenoble impulse la construction du captage de Rochefort dans la nappe alluviale du Drac. Ce projet, né sous l'influence du mouvement hygiéniste et de l'essor industriel (industrie gantière et cimentière d'abord, puis de la houille blanche) initie la création d'un service public de l'eau desservant la ville.
- En 1947 est créé le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG) pour l'alimentation de la couronne grenobloise.

L'histoire de l'eau potable du bassin grenoblois

Le SIERG lance la construction des captages de Jouchy et Pré Grivel dans la nappe alluviale de la Romanche.

Ces deux sites ont progressivement mis à disposition du territoire de très grandes quantités d'eau naturellement filtrées par leurs sous-sols alluvionnaires. Au cours du temps, l'exploitation à faible coût de cette richesse de qualité a contribué au développement démographique et industriel du territoire.

Les origines de Grenoble-Alpes Métropole remontent au lancement du SIEPURG (Syndicat Intercommunal d'Études des Problèmes d'Urbanisme de la Région Grenobloise) en 1966. Devenu communauté de communes

en 1994, puis communauté d'agglomération en 2000, cette structure adopte son nom définitif de Grenoble-Alpes Métropole en 1996. Le décret N°2014-1601 du 23 décembre 2014 l'a transformée au 1er janvier 2015 en Métropole, qui impliquait le transfert de la compétence eau potable depuis les structures historiques vers la Métropole. Elle est désormais propriétaire et autorité organisatrice des ouvrages d'eau potable. Afin de mener à bien la gestion du service, elle s'est dotée d'une régie de l'eau potable par délibération du 19 décembre 2014, appuyée par la SPL Eaux de Grenoble Alpes dont elle est actionnaire majoritaire.

Fiche d'identité du service

Sur le territoire, la gestion de l'eau potable doit être assurée sur un bassin de vie de 55 000 ha présentant des dénivelés de plus de 700m (allant de 215m à 1000m).

La population de la Métropole avoisine les 450 000 habitants. La Métropole fournit également de l'eau potable au Grésivaudan (pour environ 23 000 habitants et deux entreprises utilisatrices d'eau). La topographie montagneuse conduit à une répartition très inégale de la démographie, allant de 160 000 habitants sur Grenoble à 80 habitants à Mont-Saint-Martin. Il faut noter également l'existence de très nombreux hameaux montagnards alimentés par la Métropole et souvent déconnectés du réseau principal.

Sous l'autorité du directeur des régies eau potable et assainissement, le personnel assure la mise en œuvre des compétences eau potable et défense extérieure contre l'incendie. La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services supports entre les deux régies, de façon à optimiser l'économie globale des services.

Par ailleurs, les services de la Métropole réalisent pour le compte de la régie, certaines missions (assistance juridique, suivi de la dette, enregistrements comptables, questure, logistique locaux et véhicules, ressources humaines, informatique, ...). Ces frais de structure sont remboursés forfaitairement par la régie de l'eau potable au budget général de la Métropole.

Données 2023



LES USAGERS

450 000

Habitants

24,4M m³/an

Consommation autorisée (hors export)

174 125

Abonnés



LE RÉSEAU

157

Réservoirs

85,7 %

Rendement global

6 450 U

Equipements de DECI publics et privés

57

Captages exploités

124

Points de captages

1 816 km

Linéaire (adduction et distribution)



LES MOYENS

247 ETP

Personnel des Régies eau et assainissement

143 ETP

Personnel de la Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes

37,0 M€

Budget de la compétence eau potable (Fonctionnement et Investissement - y compris contrat d'affermage relation usagers)

Faits marquants généraux

01

Préparation de la reprise en régie des missions de production

Dans un contexte de dérèglement climatique, de fragilisation de la biodiversité, de pandémies et de crises économiques, l'eau est plus que jamais un bien commun précieux qu'il convient de préserver et maîtriser. Or la partition entre une exploitation confiée à EDGA et une maîtrise d'ouvrage assurée par GAM complexifie la gestion de l'eau.

Devant ce constat, par délibération du 07.04.23, le conseil métropolitain a décidé la résiliation anticipée pour motif d'intérêt général, du contrat de gérance relatif aux missions de production et de fourniture d'eau potable des infrastructures Drac et Romanche. Cette fin de contrat implique la reprise en régie directe des missions d'exploitation, de connaissance patrimoniale et de maîtrise d'œuvre. Le personnel (52 salariés) est accueilli au sein de la Régie. Cette décision favorise les économies et réduit considérablement les interfaces entre la régie de l'eau et EDGA, simplifiant ainsi la charge de travail administrative du personnel. Un protocole de fin de contrat a été délibéré le 22.12.23.

02

Extension de l'allocation eau

La délibération du 7 avril 2023 a engagé des améliorations au dispositif d'accès social à l'eau :

- orienter systématiquement les abonnés en situation d'impayé vers l'association Soleni en charge des diagnostics
- Extension de l'attribution de l'allocation eau aux étudiants boursiers
- modification des modalités de calcul permettant d'étendre le dispositif à 17 700 foyers supplémentaires
- Création d'une aide financière auprès d'associations et CCAS gérant des foyers ou lieux occupés par des publics précaires. Ces organismes devront être conventionnés avec la Métropole au titre de la compétence habitat. Cette aide serait équivalente à 18m3 d'eau gratuite par personne.

03

Développement d'une coopération décentralisée

Par délibérations du 03.02.23 et du 12.07.23, un appel à projets de solidarité internationale visant la satisfaction de besoins essentiels d'accès à l'eau et/ou à l'assainissement. La contribution annuelle des budgets eau et assainissement est de 240 K€, doublée par l'AERMC.

Les projets sélectionnés ont été analysés par un comité de pilotage composé du conseil d'exploitation, de représentants des services des régies et de l'AERMC.

Les projets retenus par délibération du 29.09.23 sont :

1/ TOGO Eau et Assainissement au Togo" porté par l'association Terre Citoyenne et Solidaire pour un montant de 124 656€.

2 / CAP VERT Adduction, raccordement en eau potable avec de l'énergie propre et abordable et assainissement pour le village de ACHADA LOURA porté par l'association IMPACT CV pour un montant de 274 578,40 €.

3 / SIERRA LEONE « Amélioration de l'accès à l'eau pour les familles du nord de la Sierra Leone par la maintenance préventive annuelle

des pompes, Districts de Port Loko et Tonkolili » porté par l'association Inter Aide pour un montant de 400 075 €.

4 / MADAGASCAR Etude pour le renforcement de la desserte en eau de la commune d'Ambohimangakely porté par l'association Hydraulique Sans Frontières pour un montant de 90 880€.

5 / SENEGAL "De l'eau pour 11 écoles du Boundou", porté par l'association Tétraktys pour un montant de 134 750€.

Perspectives

01

Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau vers le Pays Voironnais

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) a sollicité Grenoble-Alpes Métropole (GAM) pour étudier des interconnexions, en secours, entre les réseaux d'alimentation en eau potable des deux collectivités.

Plusieurs rencontres techniques et politiques ont eu lieu et ont débouché en 2023, sur la prise de délibérations concordantes par les deux assemblées, actant le financement conjoint de travaux de réalisation d'une première interconnexion locale en rive droite, entre les réseaux de distribution des communes de Le Fontanil-Cornillon (GAM) et de Voreppe (CAPV), afin de disposer d'un secours ponctuel, en cas de situation exceptionnelle.

Les études relatives à l'interconnexion locale ont été engagées et finalisées sur l'année 2023 pour des travaux prévus en réalisation en 2024.

03

Certifications Qualité Sécurité et Environnement

Avec l'intégration de plusieurs activités EDGA dans la Régie de l'eau potable, le Département de l'eau doit composer avec des démarches managériales hétérogènes : les régies eau et assainissement sont certifiées qualité, Aquapole est également certifiée environnement, les missions transférées d'EDGA ont la triple certification qualité, sécurité et environnement.

Afin d'harmoniser les méthodes de travail, la Direction a décidé d'engager tous ses services (hors GTE) dans une démarche unique de triple certification QSE, en affichant le souhait que l'ensemble du département de l'eau soit certifié QSE en décembre 2024.

02

Décisions sur l'avenir des missions de distribution confiées à Eaux de Grenoble Alpes

Après la reprise en régie directe des infrastructures de production d'eau Drac et Romanche, le conseil métropolitain du 7 avril 2023 a décidé d'étudier les modalités de la reprise des missions de distribution et d'accueil des abonnés confiées à EDGA. Après 3 ateliers de travail, le Conseil d'exploitation s'est positionné le 24.01.2024 unanimement en faveur d'une internalisation de ces missions au 31.12.2024.

Cet avis considère :

- La cohérence de gérer la chaîne complète d'alimentation en eau pour limiter les interfaces et maîtriser la qualité du service
- Aller vers une égalité de traitement entre les salariés œuvrant au même service public
- Optimiser l'organisation territoriale des métiers et des moyens
- Concrétiser les gains économiques dans le temps en sus des impacts fiscaux.

Cette reprise aura pour effet annexe de :

- Proposer une convention de prestation avec la CCLG afin de disposer d'un appui technique en attendant sa propre reprise en régie de l'exploitation
- De renouveler le contrat de DSP d'EDGA pour la facturation et le recouvrement pour une période 5 ans

04

Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint Georges de Commiers et de Notre Dame de Commiers

Afin de répondre aux problématiques qualitatives (sulfates) et quantitatives d'alimentation en eau des communes de Notre Dame et St Georges de Commiers, la Métropole réalise a engagé les travaux d'alimentation des 2 communes par le nouveau captage des Isles du Drac à Vif.

Les études ont été lancées à l'automne 2021 et les travaux engagés en novembre 2022.

Pour l'ensemble du projet, la pose d'environ 6 kms de conduites d'adduction et la création de 3 stations de pompage, 1 bache de reprise de 80 m3 et une nouvelle cuve de réservoir de 300 m3 sont nécessaires.

Le montant de l'opération s'élève à 5.6M€ HT de travaux dont 2.9 M€HT pour la sécurisation en eau potable et 2.7 M€ pour des travaux mutualisés de renouvellement des réseaux eau et assainissement.

L'année en photos



Avril-Mai

De très importants travaux du schéma directeur ont été conduits pour créer une chambre de vannes majeure, qui crée une nouvelle voie d'alimentation du réservoir des Marcellines.

Cet ouvrage a joué un rôle conditionnant la réalisation des travaux de refonte des chambres de Pont de Claix



Avril

Le service EIT s'organise sur le suivi du bon état des ballons anti-bélier. Des campagnes de maintenance et de renouvellement sont ainsi organisées, comme ici au puits des îles du Drac à Vif



Mai

Le diagnostic réalisé sur le captage Mulet à Vaulnaveys-le-Bas permet de déterminer les actions à engager pour assurer sa protection et optimiser son fonctionnement : travaux sur ouvrages, clôtures, communication auprès des entreprises de travaux forestiers...



Mai

Thomas SINTES a organisé un séminaire à la salle polyvalente de Vif pour renforcer notre démarche sécurité au travail dans nos équipes techniques, notamment sur la thématique de la signalisation routière. Avec la participation de David DALMASSO, accidenté du travail qui a témoigné des conséquences sur sa vie personnelle.



Septembre

Nouvelle rentrée pour les élèves de la filière d'apprentissage CAP de l'eau organisée à l'Institut des Métiers Techniques. Le programme, les formations, les visites de terrain, les équipements sont dispensés par des agents de la Régie de l'eau et les entreprises partenaires de la démarche.



Octobre

La rénovation de la Microcentrale du Champa (Le Gua) sur réseau d'eau est achevée. Les nouvelles armoires électriques sont installées et les derniers raccordements effectués. Elle produit à nouveau de l'énergie électrique renouvelable qui génère des recettes complémentaires pour le budget de l'eau potable.



Novembre

Le traçage réalisé entre la source proche du parc de nuit du troupeau de moutons et le captage d'eau potable Fontfroide conclut à l'absence de lien hydrogéologique.

La présence du parc à cet endroit est compatible avec le maintien de la qualité de l'eau du captage.



Décembre

Les cumuls importants de précipitation le 30 novembre et 1 décembre 2023 couplés à une remontée de la limite pluvi-neige à 2200 m le 30 novembre sur Belledonne ont provoqué à Domène une coulée boueuse qui a submergé la Scierie Sillat et passé à proximité des infrastructures d'eau potable de la Gorge.

Le 1er Décembre la commune a déclenché son PCS en fin de journée.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL2024_12_015-DE



PARTIE 1

Les agents et les agentes

LES AGENTS ET LES AGENTES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE



← Thibaut, agent d'exploitation et de maintenance réseau d'eau potable

01

Le personnel de la régie de l'eau potable

La Régie de l'eau potable est l'opérateur de la Métropole assurant la gestion directe des réseaux de 39 communes. Ses agents assurent principalement les missions de préservation, de production et de distribution d'eau pour les réseaux dont la Régie a la gestion.

↓ Bastien, Mickaël et Sylvain du service informatique technique aux Javaux

02



Le personnel mutualisé avec l'assainissement

La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services support entre les deux régies, de façon à optimiser l'économie globale des services. On compte la relation aux abonnés, les services administratifs et financiers, l'électromécanique et l'informatique technique, la connaissance patrimoniale et le service travaux.



← Solène (service enquête SPL EDGA)

03

Le personnel de la SPL EDGA

Deuxième opérateur de la métropole, la SPL EDGA emploie 143 personnes. Elles assurent les missions d'exploitation des champs captant et des réseaux d'eau de 11 communes, ainsi que la facturation, le recouvrement et une partie de la relation aux abonnés du territoire.

INFORMATIONS SOCIALES SUR LE PERSONNEL DES RÉGIES

	Eau potable et DECI (métiers terrain)	Assainissement (métiers terrains - dont EIT)	Services Mutualisés technico-administratifs	TOTAL REGIES EAU & ASSAIN.
	De 171200 à 171219	De 171100 à 171124	De 171000 à 171051 sauf 171010	De 171000 à 171219 sauf 171010
Agents en poste au 31 décembre				
Nombre d'agents en poste	59	103	84	246
Type de contrat de travail				
Titulaires au 31.12.23	30	22	48	100
Stagiaires de la FP au 31.12.23	0	0	1	1
Agents de droit public CDI au 31.12.23	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Contractuels CDD de la FP au 31.12.23	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Détachés au 31.12.23	12	41	18	71
Agents de droit privé CDI au 31.12.23	10	36	15	61
Agents de droit privé CDD au 31.12.23	2	2	2	6
Apprenti au 31.12.23	5	2	0	7
Stages étudiants, lycéens, collégiens « dans l'année »	0	0	1	1
Sexe des agents au 31 décembre				
Femmes	1	9	59	69
Hommes	58	94	25	177
Tranches d'âge des agents au 31 décembre				
Âge < 20 ans	4	1	0	5
Âge : [20 - 30]	13	11	10	34
Âge : [30 - 40]	7	18	12	37
Âge : [40 - 50]	13	25	28	66
Âge : [50 - 60]	18	40	27	85
Âge : [60 - 70]	4	8	7	19
Mouvements « dans l'année »				
Arrivées, renforts et remplacements	13	8	9	30
Départs (retraite, mutation, fin de contrat, etc..)	14	9	13	36
Absentéisme (calculé avec Effectif moyen à l'année)				
Taux d'absentéisme	13,77%	9,32%	3,08%	8,42%
Effectif moyen à l'année	62	103	82	247
Accidents (calculé avec ETP moyen à l'année)				
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	2	9	1	12
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	0	0	1	1
Taux de fréquence	20,07 %	54,37 %	15,18 %	32,75 %
Taux de gravité	0,56 %	2,83 %	0,33 %	1,32 %
Formation				
Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	52	77	60	189
Nombre total de jours de formation	270	222	175	667
Dont nombre de jours dédié à l'hygiène et la sécurité au travail	94	139	5	238

LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Le Comité Social Territorial (CST) est une instance de dialogue social composée de représentant.e.s du personnel et de la collectivité, qui se réunit régulièrement (environ 6 fois par an). Son rôle est consultatif. Il émet des avis sur l'organisation et au fonctionnement des services, l'aménagement du temps de travail, les suppressions d'emploi, les règlements intérieurs, les contrats d'apprentissage, le plan de formation...

CST 16 mars 2023 (pour avis)	- Note temps de travail pour la régie eau - Retour et ajustement sur le temps de travail pour le pôle abonnés, régie eau
CST 11 mai 2023	Point d'info : Présentation sur l'optimisation de la gestion de l'eau potable: intégration en régie de la production de l'eau et des outils de gestion patrimoniale
CST 9 novembre 2023	Point d'info sur le transfert de la SPL Eaux de Grenoble Alpes
CST 7 décembre 2023 (pour avis)	Réorganisation de la régie eau avec les transferts de la SPL Eaux de Grenoble Alpes

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit la rédaction chaque année du Rapport Social Unique (RSU). Il est présenté aux membres du comité technique pour avis puis à l'assemblée délibérante et est rendu public sur le site internet de la collectivité. Les indicateurs du RSU ont vocation à constituer le socle d'analyse pour établir les lignes directrices de gestion. Il permet la réalisation d'un état des lieux des données RH et vise à promouvoir le dialogue social.

Le rapport de cette année n'est pas disponible au moment de l'écriture du présent rapport annuel.

COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

Le Comité Social et Economique est l'instance représentative du personnel de droit privé qui a succédé aux anciennes instances représentatives suivantes : délégués du personnel, comité hygiène sécurité et conditions de travail et comité d'entreprise.

Le CSE a pour rôle d'exprimer les réclamations individuelles et collectives des salariés, de veiller à l'application des réglementations du travail, de promouvoir la santé, la sécurité sur le lieu de travail. Le CSE des salariés des régies eau potable et assainissement de Grenoble-Alpes Métropole a été élu en novembre 2021 pour un mandat débutant en décembre 2021 d'une durée de 4 ans. Le CSE est constitué de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

En 2023, actualités propres aux régies :

- Organisation du département de l'eau
- Taux de rémunération des heures supplémentaires hors astreinte sur Aquapole
- Détail du calcul forfaitaire des salariés travaillant sur un cycle de 20 semaines à Aquapole
- Point sur courrier réponse du Ministère du travail du 1er mars 2021 relatif à la demande de dérogation à la durée journalière et maximale hebdomadaire de travail
- Point d'étape audit SPL EDGA
- Attribution budget activités sociales et culturelles
- Non concomitance CST et CSE dans les régies sans personnalité morale
- Nouveau règlement d'astreinte
- Membres désignés du CSE au FSSCT

ACTUALITÉS DU PERSONNEL

Préparation de l'accueil de 52 salariés de la SPL EDGA

A partir de la délibération du 7 avril 2023 actant la reprise en régie directe des missions de production confiées à EDGA, les équipes de la régie eau potable ont été monopolisées pour préparer les conditions d'accueil du personnel transféré.

En premier lieu, des entretiens individuels ont été conduits et chaque personne a fait l'objet d'un suivi administratif pour assurer sa continuité de carrière.

Dans le même temps, des groupes de travail entre les cadres régie et EDGA ont eu lieu pour définir l'impact organisationnel de ce rattachement dans l'organigramme des Régies.

Enfin, tous les services de gestion des moyens (RH, bâtiments, sécurité, informatique, véhicules...) ont travaillé à l'accueil du personnel.



↑ Les salariés de la SPL concernés par la reprise en régie des missions de production ont été invités à la journée de cohésion du département de l'eau de la Métropole

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL2024_12_015-DE



PARTIE 2

La préservation des ressources



LE PATRIMOINE NATUREL

L'eau potable distribuée a 3 origines principales :



← Puits du Drac

01

Le champ captant du Drac (Rochefort)

Les eaux de Rochefort sont prélevées dans la nappe alluviale du Drac (champ captant du Drac situé à Varcès) et pompées à environ 30m de profondeur. Le champ captant bénéficie d'un des plus grands périmètres de protection de captage d'Europe avec 2 329 hectares, dont 500 de protection absolue. Une partie importante est classée en Réserve Naturelle Régionale (RNR des Isles du Drac)



← Puits de la Romanche

02

Le champ captant de la Romanche (Jouchy et Pré-Grivel)

Les eaux de Jouchy et Pré Grivel sont prélevées dans la nappe alluviale de la Romanche sur les communes de Vizille (Pré Grivel) et de Saint Pierre de Mésage (Jouchy), à environ 30m de profondeur. Ce champ captant est protégé par un périmètre de protection de 324 hectares, dont 12,5 hectares de périmètre immédiat et absolu.

Drac et Romanche. Les eaux de ces 2 champs captants sont distribuées sans aucun traitement. C'est une spécificité rare en Europe



← Captage Arthaud à Seyssins

03

Les autres ressources

De nombreuses sources gravitaires sont situées sur les contreforts des 3 massifs (Vercors, Chartreuse et Belledonne) et 2 puits en nappe. L'exploitation de ces ressources locales permet l'économie d'installations d'adduction et de pompage, elles nécessitent généralement des traitements de désinfection compte tenu d'une filtration naturelle insuffisante.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA PRÉSERVATION



Champ captant du Drac

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES DE DUP

Tout captage exploité pour un usage d'eau potable doit avoir une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) qui précise la quantité de prélèvement d'eau autorisée sur le milieu, les limites des différents périmètres de protection et les servitudes associées. Cette procédure qui passe par une phase d'études, des avis d'hydrogéologues, une

enquête publique (...) est longue et prend plusieurs années.

Parmi les 57 captages exploités par la Métropole, 14 n'ont pas de DUP dont 6 ont été identifiés comme étant pérennes dans le cadre du schéma directeur. Par ailleurs, les 4 captages de la ROMANCHE (Jouchy

et Pré Grivel) et du DRAC (Rochefort et puits des Isles) alimentent plus de 85% de l'agglomération et ont des DUP très anciennes qui ont besoin d'être révisées. La priorité a été portée sur ces 10 captages pour l'obtention d'un arrêté de DUP à l'horizon 2027/2028.

Captages Prioritaires	Nombre captages	Avancement obtention DUP	Objectif Année obtention DUP
JOUCHY et PRE GRIVEL (VIZILLE/SAINT PIERRRE DE MESSAGE)	2	23%	2026
DRAC ET PUIITS DES ISLES (VIF/VARCES)	2	25%	2028
CROZ/FONTFROIDE et RUISSET (SARCENAS)°	3	59%	2026
EZY / SAINT JEAN (NOYAREY)	2	22%	2026
MATHIEUX (SECHILLENNE)	1	3%	2027
JONIER (LE GUA)	1	45%	2026

Une programmation globale a par ailleurs été mise en place pour l'ensemble des ressources de Grenoble Alpes Métropole à l'horizon 2035.

LA PROCÉDURE DE DUP, FOCUS SUR LE DOSSIER DE SARCENAS

La commune de Sarceñas abrite 3 captages (Fontfroide, Ruisset, Croz) qui alimentent les communes de Sarceñas, Le Sappey-en-Chartreuse et Quaix-en-Chartreuse. Leur situation en milieu forestier isolé est protecteur ; pour autant, les activités existant sur leur aire d'alimentation, si elles sont mal maîtrisées, peuvent générer des dégradations de la qualité de l'eau.

Les engins utilisés pour l'exploitation forestière ou le damage des pistes de ski engendrent des risques de déversement accidentel d'hydrocarbure (essence, huile hydraulique) ou de turbidité en cas de circulation sur sol détrempé.

Le pastoralisme entraîne un risque de contamination bactériologique de l'eau, lié en particulier à la concentration des déjections animales autour des points de regroupement (abreuvoir, parc de nuit).

Dans le cadre de la procédure de DUP sur ces captages, la Métropole travaille avec ces acteurs du territoire pour adapter les pratiques et dimi-

nuer les risques de pollution.

En 2023, une analyse des pratiques pastorales et de leur impact sur la protection du captage d'eau potable Fontfroide a été réalisée, en lien avec le groupement pastoral de Chamechaude, la Fédération des Alpagnes de l'Isère et le Parc Naturel Régional de Chartreuse. Une surveillance renforcée de la qualité de l'eau et un traçage hydrogéologique entre une source et le captage d'eau potable ont été réalisés.

Le partenariat mis en place avec la commune de Sarceñas et l'Office National des Forêts a permis d'intégrer des mesures de précaution aux chantiers d'exploitation forestières pour diminuer les risques de pollution.

En parallèle, le dossier préalable à la visite de l'hydrogéologue agréé a été déposé auprès des services de l'Etat. L'avis proposant les périmètres de protection et leurs servitudes est attendu en 2024.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, QUEL IMPACT SUR NOS RESSOURCES EN EAU POTABLE ?

Les derniers rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) prévoient des effets importants du changement climatique sur les ressources en eau : augmentation des températures, variation de l'altitude de la limite pluie neige, diminution du manteau neigeux et une fonte nivale plus précoce (avril vers mi-mars), augmentation de l'évapotranspiration, une diminution des précipitations hivernales (-10%), augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes extrêmes... ; Ces effets sont cependant variables en intensité et en répartition géographique,

Afin d'évaluer l'impact du changement climatique sur les 2 principales ressources qui alimentent 85% des besoins de l'agglomération (captages du DRAC et de la ROMANCHE), la Métropole a lancé une étude pour évaluer les conséquences à moyen (2050) et long terme (2100) des différents scénarios d'évolution climatique ; les résultats de ce travail sont attendus en 2024.

Concernant les 47 autres captages constitués de sources, 26 bénéficient d'un suivi des débits en continu, les autres d'un suivi manuel régulier ; l'ensemble des données est bancarisé.

PROJETS CONDUITS EN 2023 POUR LA PRÉSERVATION

01

Traçage FONTFROIDE

L'estive située sur l'aire d'alimentation du captage Fontfroide à Sarcenas accueille tous les été un troupeau d'ovins. Les bêtes sont regroupées la nuit dans un parc situé à proximité d'une source, où elles vont s'abreuver. La Métropole a voulu préciser si les eaux s'infiltrant sur ce secteur, où les déjections des animaux sont concentrées, sont en lien avec le captage.

Un traçage a donc été réalisé en novembre 2023 ; les résultats montrent l'absence de relation hydrogéologique entre la source proche du parc de nuit et le captage d'eau potable.

La présence du parc de nuit du troupeau à cet endroit ne génère donc pas de risque de contamination de l'eau potable.



02

Etudes zones de sauvegarde sur les ressources DRAC et ROMANCHE

Les ressources DRAC et ROMANCHE sont classées d'intérêt stratégique régional dans le schéma d'aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE).

A ce titre elles doivent faire l'objet d'une protection renforcée associant tous les acteurs ; Un diagnostic complet de leur fonctionnement et de l'ensemble des risques qui pèsent sur ces ressources a été finalisé en 2023.

En 2024, un programme d'actions sera proposé aux acteurs du territoire pour s'assurer de la protection de ces ressources pour les usagers d'aujourd'hui mais aussi pour les générations futures.

03

Puits des Iles, instrumentation des piézomètres de contrôle

En 2017, pour la création du puits des Iles, l'hydrogéologue agréé avait prescrit la mise en place d'un suivi en continu sur des piézomètres de contrôle. À l'occasion des travaux réalisés par la réserve naturelle des Isles du DRAC, ce suivi a été mis en place dans les piézomètres pour suivre les niveaux de nappe, la conductimétrie.

Une bouée avec des capteurs a par ailleurs été installée à l'aval du chantier dans le Drac pour suivre d'éventuelles pollutions et permettre le cas échéant de mettre en place les mesures d'urgence (arrêt du puits, nettoyage pollution...)

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL2024_12_015-DE



PARTIE 3

La Production d'eau

LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE PRODUCTION



← Station de pompage Mails - St-Égrève

01

L'adduction

Les conduites d'adduction transportent l'eau prélevée sur les captages vers les réservoirs de stockage. La Métropole recense 246 km de réseau d'adduction.



← Réservoir Jouchy

02

Le stockage

La topographie de la région grenobloise a conduit les services d'eau à s'équiper de nombreux points de stockage pour garantir l'alimentation de multiples lieux d'habitation avec des pressions adaptées. Sur le territoire métropolitain, 157 réservoirs ont été recensés dont 10 sont en arrêt définitif de service.



← Analyseur de chlore

03

Le traitement

À l'inverse des autres ressources, l'eau distribuée depuis les champs captant du Drac et de la Romanche (environ 85% des besoins) ne nécessite aucun traitement pour satisfaire aux exigences sanitaires. Toutefois, pour garantir la sécurité des usagers, l'intégralité du réseau est équipée d'appareils de traitement pérennes ou optionnels.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA PRODUCTION

LES VOLUMES PRODUITS

Les volumes sont disponibles dans l'annexe des « volumes circulants ».

	2019	2020	2021	2022	2023
Total Production	33 657 555 m ³	34 291 076 m ³	34 865 240 m ³	35 391 921 m ³	35 798 703 m ³
Évolution	-	+1,9%	+1,7%	+1,5%	+1,1%

LA CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE



Contrôle de qualité de l'eau sur site. Quand l'agent, Rafaël Farley, apprenti à la régie sourit, c'est conforme.

La qualité de l'eau est surveillée par deux démarches : le suivi réglementaire et l'autosurveillance interne. Le premier est administré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et répond aux attentes fixées dans la réglementation française en termes de nature des analyses à réaliser et de leur fréquence. Les résultats sont exposés à travers les bilans annuels ARS distribués aux usagers chaque année avec la facture. Le second est un contrôle complémentaire organisé par l'exploitant pour une meilleure réactivité en cas d'anomalie.

Une synthèse des deux modes d'analyse permet de mettre en valeur une évaluation représentative de la qualité générale de l'eau des réseaux de la métropole.

Contrôles réglementaires (ARS)		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de conformité microbiologique	Nb prélèvement total	2888	1774	1501	1491	1462	1210	1413
	Nb prélèvements conformes	2865	1758	1483	1480	1451	1201	1396
	Taux de conformité (%)	99,23%	99,14%	98,80%	99,26%	99,25%	99,26%	98,78%
Taux de conformité physicochimique	Nb prélèvement total	3082	1853	1566	352	597	198	612
	Nb prélèvements conformes	3077	1847	1556	348	593	196	585
	Taux de conformité (%)	99,84%	99,68%	99,36%	98,86%	99,33%	98,99%	95,6%

LE NOMBRE DE RESTRICTIONS DE CONSOMMATION

Un pic de turbidité important (valeur supérieure à 100 NTU) sur le captage de l'Arcelle qui alimente le haut service de la commune de Seyssinet Pariset a obligé le service à effectuer une restriction de consommation d'eau potable sur une durée de 24h le jeudi 2 novembre 2023.

RÉSULTATS D'ENQUÊTES SUR LES NON-CONFORMITÉS RÉGLEMENTAIRES DE L'ARS

En 2023, le taux de conformité réglementaire moyen microbiologique de la Métropole est de 98,83% sur le réseau de distribution avec 1029 prélèvements. Le taux de conformité réglementaire moyen physico-chimique était de 98,55% sur 207 prélèvements sur le réseau de distribution.

En 2023, le taux de conformité réglementaire moyen microbiologique de la Métropole est de 98,83% sur le réseau de distribution avec 1029 prélèvements. Le taux de conformité réglementaire moyen physico-chimique était de 98,55% sur 207 prélèvements sur le réseau de distribution. Ces taux de conformité moyens se sont également maintenus entre 2022 et 2023 et traduisent de très bons résultats. Ce bilan met en évidence la très bonne qualité de l'eau distribuée sur le territoire en situation habituelle. A noter que la majorité de l'eau distribuée présente cette qualité sans nécessiter le moindre traitement.

Les non-conformités microbiologiques mineures ont été constatées dans les communes de Claix (1 NC sur 48 prélèvements), Grenoble (3 NC sur 227 prélèvements), Corenc (3 NC sur 19 prélèvements), Echirolles (1 NC sur 49 prélèvements), Jarrie (1 NC sur 9 prélèvements), Meylan (1 NC sur 38 prélèvements), Saint-Martin-Le-Vinoux (2 NC sur 18 prélèvements) et Vaulnaveys-Le-Bas (1 NC sur 14 prélèvements). Ces indicateurs sont calculés sur la base du nombre de rapport non-conformes réceptionnés pour le compte de l'Agence Régionale de Santé. Leur faible nombre traduit un défaut relatif au domaine privé de l'utilisateur contrôlé aléatoirement plutôt qu'une mauvaise qualité du réseau de distribution public d'eau potable.

Les non-conformités observées sur ces communes ont toutes fait l'objet de contre-analyses dès le lendemain, lesquelles ayant démontrées l'absence de contamination chronique de l'eau. Ces développements bactériens affectent le plus souvent l'eau provenant de sources issues de sous-sols karstiques qui ne permettent pas une filtration naturelle suffisante de l'eau, en particulier lors des épisodes pluvieux intenses qui lessivent les sols. Dans une moindre mesure, une pollution bactérienne peut aussi trouver son origine dans un réseau vieillissant ou être favorisée par le surdimensionnement des réservoirs associés à la défense incendie.

Ces écarts sont pris en gestion sous 24h et font soit suite à un évènement météorologique exceptionnel soit font partie des marges d'erreurs possibles dans la qualité des prélèvements effectués.



Filtration de l'eau brute aux Bits à Séchilienne

NB : Suite aux évolutions réglementaires engagées depuis 2022 le seuil de limite réglementaire du chrome 6 Hexavalent est passé d'une valeur de 10 µg/l à 6 µg/l rendant les mesures de la qualité de l'eau potable non conformes avec une concentration moyenne de 6,5 µg/l. Cet élément trouve son origine dans la structure géologique naturelle du sol. Il ne présente pas de danger immédiat pour la santé notamment lorsque les valeurs sont extrêmement proches du seuil réglementaire.

Afin de répondre à cette non-conformité la régie de l'eau potable a augmenté la proportion des volumes des captages des eaux de Casserousse (taux chrome 6 Hexavalent faible) au détriment des sources de Saint-Martin d'Uriage (taux chrome 6 Hexavalent plus élevé).

LE NOMBRE D'INTERRUPTION NON PROGRAMMÉE DES RÉSEAUX DRAC ET ROMANCHE

Les réseaux Drac et Romanche sont les voies majeures d'acheminement d'eau potable de la Métropole et du Grésivaudan. Tous les efforts sont déployés pour éviter les interruptions de service non programmées sur ces conduites. Cette année, il n'y a aucune interruption à déplorer.

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interruptions de service non programmées des réseaux Drac et Romanche	0	0	0	0	0

PROJETS CONDUITS POUR LA PRODUCTION

01

Première année intégrale de gestion du changement de ressource Dhuy à Drac pour les communes de Meylan, La Tronche et Corenc

Depuis le 31 septembre 2022 une partie des communes sous adduction Dhuy du secteur Meylan, la Tronche et Corenc ont été basculés sous l'alimentation Drac afin de répondre aux enjeux climatiques actuels. Les ouvrages auparavant alimentés par une eau traitée occultaient par la présence du chlore en permanence dans l'eau les possibles écarts liés à l'intégrité physique des ouvrages. L'eau du Drac exemptée de traitement permet à la Régie d'observer avec plus de précisions la réaction des réservoirs aux intempéries. L'année 2023 a donc permis de réaliser un retour d'expérience débouchant sur la définition d'un planning de surveillance sur 2024 permettant une meilleure anticipation des écarts et la définition de propositions d'améliorations optimisant la gestion de la qualité de l'eau distribuée pour 2025.



Infrastructures de pompage à Rochefort ↗

02

Coulée de boue de Domène

Une coulée de boue en amont du réservoir de la Gorge sur la commune de Domène a mis en péril les canalisations d'adduction le 1er décembre 2023.



Réservoir des Buclos Meylan ↗

03

Reprise en régie des infrastructures Drac et Romanche

A partir de la délibération du 7 avril 2023 actant la reprise en régie directe des missions de production confiées à EDGA, les équipes de la régie eau potable ont été monopolisées pour préparer les conditions de reprise de l'activité sans discontinuité de service.

En premier lieu ont été traitées les moyens d'accueil du personnel d'EDGA (développé dans le chapitre « les agents »).

En parallèle, de nombreux services du Département de l'eau et des services supports métropolitains ont été engagés dans ce transfert majeur : logiciels et infrastructure informatique, moyens financiers, transfert du matériel et des équipements, gestion immobilière, continuité des marchés publics, coordination avec le Grésivaudan etc.

Au 1er janvier 2024, aucun dysfonctionnement majeur n'a été déploré dans la continuité du service.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL2024_12_015-DE



PARTIE 4

La distribution d'eau

LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA DISTRIBUTION



← Remplacement d'une conduite percée

01

Les conduites

Les conduites de distribution transportent l'eau depuis les réservoirs de stockage jusqu'à l'abonné. La Métropole recense 1 576 km de réseau de distribution.



← Ventouse

02

Les organes hydrauliques : les points de fragilité

Le réseau de Grenoble-Alpes Métropole est parsemé d'accessoires essentiels permettant d'en contrôler le comportement hydraulique. Il compte 359 régulateurs de pression et 1 072 ventouses (certaines étant sur les réseaux d'adduction).

La maintenance préventive de ces appareils est au cœur de la politique d'exploitation des réseaux. Assurer leur entretien régulier permet de restreindre les coupures d'eau vécues par les usagers à l'imprévisible (casses de conduite, accidents etc...).



← Compteur d'eau

03

Les compteurs

Chaque abonné au service est équipé d'un compteur permettant d'établir une facture sur la base d'une relève annuelle. Il y a 174 840 compteurs sur le réseau.

L'âge du parc est disponible en annexe « pyramide des âges ».

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA DISTRIBUTION

LES CONDUITES : BILAN DES RECHERCHES DE FUITES ET DE LEUR RÉPARATION

Les interventions de la régie directe sur les canalisations et branchements sont en baisse, signe de l'amélioration des rendements de ses réseaux (voir page sur les rendements)

	Régie directe	EDGA	Total
Recherches de fuites 2021	221	167	388
Recherches de fuites 2022	510	135	645
Recherches de fuites 2023	532	127	659
Interventions sur canalisation 2021	98	45	51
Interventions sur canalisation 2022	101	39	140
Interventions sur canalisation 2023	99	23	122
Interventions sur branchements 2021	188	41	229
Interventions sur branchements 2022	307	48	355
Interventions sur branchements 2023	194	59	253

LES ORGANES HYDRAULIQUES : BILAN DU CONTRÔLE PRÉVENTIF

Les régulateurs et les ventouses sont des points névralgiques d'un réseau d'eau. Un dysfonctionnement de ces appareils conduit à des interventions d'urgence et parfois des interruptions de services qui peuvent être évitées par une maintenance préventive organisée. Pour cela, la Régie d'exploitation de l'eau potable et la SPL EDGA planifient un contrôle préventif annuel ou tous les deux ans (selon les organes).

Le taux de contrôle des régulateurs n'est pas satisfaisant. Pour la partie EDGA (33/91), la priorité de travail a été dédiée à la recherche de fuite ; pour la partie Régie (168/276 (similaire

à 2022), le retard est concentré dans les secteurs NE et SE dont les équipes sont réduites par départs ou arrêts maladie.

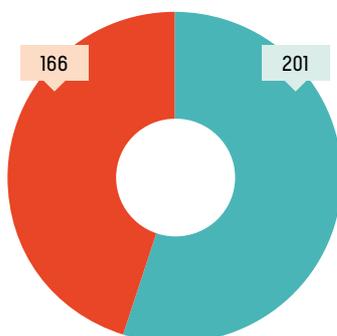
Le taux de contrôle des ventouses est satisfaisant sur la partie régie (645/815), mais un retard est visible au secteur NE pour les mêmes raisons que précédemment. Pour EDGA, le contrôle préventif des ventouses a été relancé cette année (112/377).

A compter de 2024, le rythme des contrôles annuels des régulateurs et des ventouses est ajusté sur le périmètre régie:

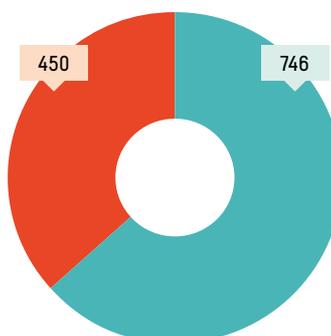
- Régulateurs : 1 fois tous les 2,5 ans en alternant contrôle simple et contrôle avec démontage.
- Ventouses : 1 fois tous les 5 ans.

Ce nouveau rythme est conforme aux prescriptions constructeur et libérera du temps aux équipes pour engager le contrôle préventif des vannes stratégiques. Pour rappel, le rythme de 1 an avait été fixé en 2021 pour dresser un inventaire complet des équipements et engager la culture préventive tout en améliorant la connaissance des agents de leur réseau. Ces objectifs sont atteints.

Bilan du contrôle préventif des régulateurs au 31.12.2023



Bilan du contrôle préventif des ventouses au 31.12.2023



■ Réalisé ■ Non réalisé

LES COMPTEURS : BILAN DU RENOUVELLEMENT

La pyramide des âges est disponible en annexe.

Le budget 2023 prévoyait 10 000 compteurs à renouveler (Régie d'exploitation et SPL EDGA).

	2020	2021	2022	2023
Compteurs remplacés	6 161	9 035	9 317	10 272



↑ Thibaut intervient sur un compteur

PROJETS CONDUITS POUR LA DISTRIBUTION



↑ Des élèves du CAP sur le chantier de sécurisation en eau potable de Saint Georges de Commiers et de Notre Dame de Commiers par le captage des Isles du Drac

01

Développement à l'IMT d'un cursus CAP Fontainier

Le partenariat engagé avec l'Institut des Métiers Techniques a été mis en place en 2021 avec l'objectif de proposer une filière de formation aux métiers du fontainier sur le territoire grenoblois. Ce partenariat est maintenu et se développe avec la consolidation des cours proposés visant à améliorer la qualité des enseignements offerts aux élèves en apprentissage.

Les entreprises partenaires (GAM, Converso, RTS, Christaud, etc...) forment des apprentis et/ou interviennent dans le programme d'enseignement (formations, visites...). Trois bancs d'essai ont été réalisés par les élèves eux-mêmes sous la direction de Jean-Marc MORELATO, formateur et agent de la Régie à la retraite, avec du matériel gracieusement offert par les entreprises Christaud, Bayard, Huot, Germi, Prominent, Paragel et Desmoules.

Les partenaires portent l'ambition de passer de classes de 6 à 12 élèves pour la session CAP en 2 ans, et d'ouvrir une section CAP en 1 an, permettant à toute personne de moins de 30 ans de se reconvertir vers nos métiers en intégrant directement une classe en 2e année de CAP.

02

Plan d'action sur la sécurité du personnel

La mise en place d'une culture de la sécurité au sein de nos équipes a nécessité l'adoption de nouvelles pratiques, notamment avec l'arrivée de notre nouveau technicien animateur sécurité, Thomas SINTES. Avec son expertise, une analyse de risque approfondie a été réalisée, permettant d'identifier les dangers potentiels dans chaque zone de travail, d'évaluer leur gravité et leur probabilité, et de prioriser les actions à entreprendre en conséquence. Cette démarche a conduit à la mise en place de sessions régulières de sensibilisation aux risques spécifiques à chaque poste, ainsi qu'à la formation des employés aux procédures de sécurité et à l'utilisation des équipements de protection individuelle. Par la suite, des mesures préventives ont été déployées, telles que l'installation de garde-corps, de signalisations et d'équipements adaptés à chaque tâche. En résumé, un système de suivi des actions correctives et préventives a été instauré, guidant les efforts de l'organisation pour garantir un environnement de travail sûr et sécurisé pour tous ses employés.



↑ Thomas, animateur sécurité

L'ÉTAT DES RÉSEAUX : LE RENDEMENT ET LES FUITES

LE RENDEMENT DU RÉSEAU PUBLIC

Les efforts de la Régie d'exploitation et de la SPL EDGA dans la lutte contre les fuites ont permis de réduire les volumes perdus dans les fuites de l'ordre de 1,5 millions de m³ par an depuis 2017, soit près d'un tiers du volume perdu initialement.

	2019	2020	2021	2022	2023
Total production	33 657 555 m ³	34 291 076 m ³	34 865 240 m ³	35 391 921 m ³	35 798 703 m ³
Total exportation	5 628 637 m ³	6 040 183 m ³	6 468 793 m ³	6 969 983 m ³	7 295 866 m ³
Total importation	1 831 871 m ³	2 121 845 m ³	2 035 031 m ³	1 631 177 m ³	1 238 590 m ³
Total consommation (année civile)	25 733 356 m ³	25 128 374 m ³	25 293 570 m ³	24 753 802 m ³	24 436 236 m ³
Rendement global GAM	88,4 %	85,6%	86,1%	87%	85,7%
Seuil réglementaire GAM	74,8%	76%	76%	76,2%	76,0%
Volumes perdus dans les fuites	4 127 433 m ³	5 244 363 m ³	5 137 907 m ³	4 823 777 m ³	5 305 191 m ³
Indice linéaire de pertes (ilp)	6,5 m ³ /km/j	8,2 m ³ /km/j	8,9 m ³ /km/j	8,4 m ³ /km/j	9,2 m ³ /km/j

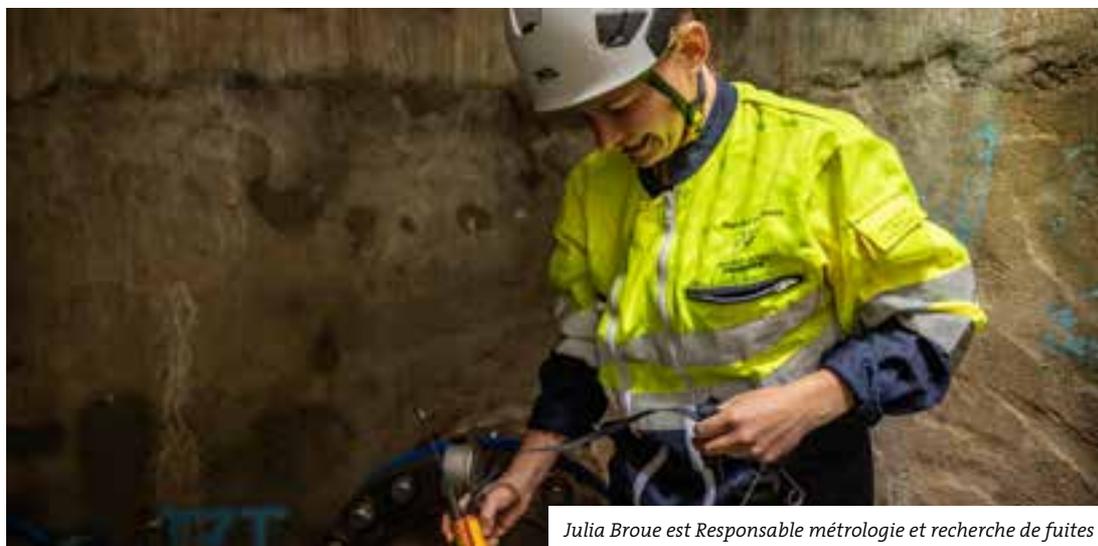
On observe un recul du rendement de l'agglomération, provoqué par plusieurs facteurs : une baisse de 2 points du rendement de Grenoble (par la réduction des volumes circulants) et une baisse de volumes consommés sur l'agglomération notamment dans les grandes villes.

Cette réduction de consommation est observée chez des gros consommateurs dont voici les plus gros effets :

- Meylan : - 81 000 m³ : Carrefour (-3000m³), centre théologique (-5400m³), Lycée du Grésivaudan (-2300m³)
- Saint Egrève : -50 000 m³ : CHAI (-26 000 m³)
- La Tronche : -50 000 m³ : CHU (-33 000 m³), Crous (-3 000m³)

Le service observe ainsi des signaux de certains gros consommateurs à réduire leur consommation d'eau, suite à la mise en place du tarif progressif et à l'inflation des coûts des matières premières après les années covid. Il est cependant trop tôt pour affirmer qu'il s'agit d'une tendance durable.

Le volume d'exportation poursuit son augmentation par rapport aux besoins des industriels de la CC du Grésivaudan.



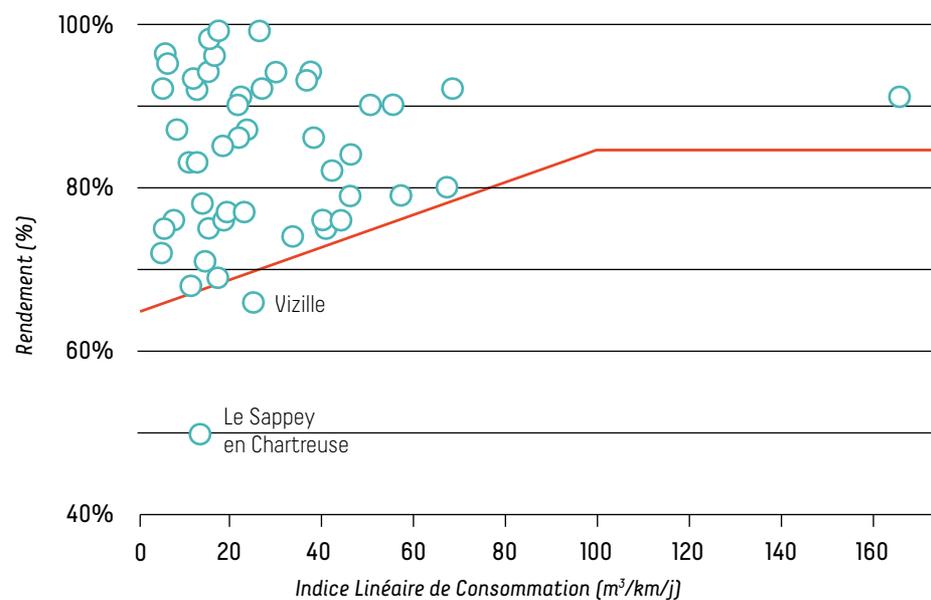
Julia Broue est Responsable métrologie et recherche de fuites

LA CONFORMITÉ AU SEUIL RÉGLEMENTAIRE

En 2016, les rendements ne dépassaient pas le seuil réglementaire pour 16 réseaux communaux.

En 2023 les rendements ne dépassent pas le seuil réglementaire pour 2 réseaux communaux.

Conformité des rendements au seuil réglementaire 2023



Les communes sous le seuil réglementaire seront prioritaires pour la programmation de travaux de renouvellement (service travaux) et feront l'objet de campagnes de fuites accrues (service d'exploitation). Pour 2024, il s'agit des communes du Sappey en Chartreuse et Vizille.

Les réseaux de ces communes sont extrêmement vétustes, leur taux de renouvellement était quasi nul avant le transfert de compétence. Ils sont alimentés par des ressources abondantes, et n'ont donc pas été prioritaires dans la recherche de fuites lors des épisodes successifs de sécheresses. Plus d'informations sont disponibles en annexes.

La liste suivante répertorie l'historique des réseaux ayant été élevés et maintenus au-delà du seuil réglementaire :

- 2017 : Saint Barthélémy de Séchilienne.
- 2018 : Grenoble, Claix, Notre Dame de Mésage, Proveysieux, Quaix en Chartreuse, Sassenage
- 2019 : Notre Dame de Commiers, Sarcenas
- 2020 : Claix, Saint Pierre de Mésage
- 2021 : Noyarey, Saint Georges de Commiers, Saint Paul de Varces
- 2022 : le Sappey en Chartreuse (mais sous le seuil en 2023), Vaulnaveys le Haut, Seyssinet Pariset.
- 2023 : Le Gua, Le Pont de Claix, Domène, Brié et Angonnes, Séchilienne, Fontaine

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL2024_12_015-DE



PARTIE 5

La qualité du service à l'utilisateur

LES MOYENS POUR LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER



← Facture d'eau

01

Un prix inférieur à la moyenne nationale

Pour une consommation de 120 m³, le prix moyen 2024 de l'eau et de l'assainissement moyenne est de 3,42 €/m³ TTC, ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison, le prix moyen des Métropoles en France est de 4,34 €/m³ TTC.



← Leïla, Marine et Rosalie accueillent les usagers au pôle abonnés de Saint-Martin-d'Hères

02

La disponibilité du service 24h/24

La relation directe entre les usagers et le service public d'eau potable est assurée par :

- 4 sites d'accueil des abonnés à Grenoble, Seyssinet-Pariset, le Pont de Claix et Saint Martin d'Hères.
- Un standard téléphonique commun aux régies eau potable et assainissement.
- Un standard d'astreinte (nuit et week-end).



← Chantier nocturne à Muriannette en 2022

03

Les astreintes techniques

La Régie d'exploitation et la SPL EDGA sont organisées pour assurer une disponibilité permanente couvrant tous les besoins d'exploitation et d'intervention d'urgence, y compris la nuit, le week-end et les jours fériés.

Une rotation hebdomadaire du personnel d'astreinte garantit la disponibilité de huit agents d'exploitation et d'un cadre. Des chantiers de nuits sont aussi organisés pour limiter les nuisances au trafic et à la consommation.



BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA RELATION À L'USAGER

LES ABONNÉS DU SERVICE

	2019	2020	2021	2022	2023
Nb d'abonnés	170 133	170 662	170 346	172 369	174 125

L'ACCUEIL PHYSIQUE DU PUBLIC

- Dans les 3 secteurs de la régie de l'eau potable, 4 844 visiteurs ont été accueillis.
- À Vaucanson, 7 222 visiteurs ont été accueillis.

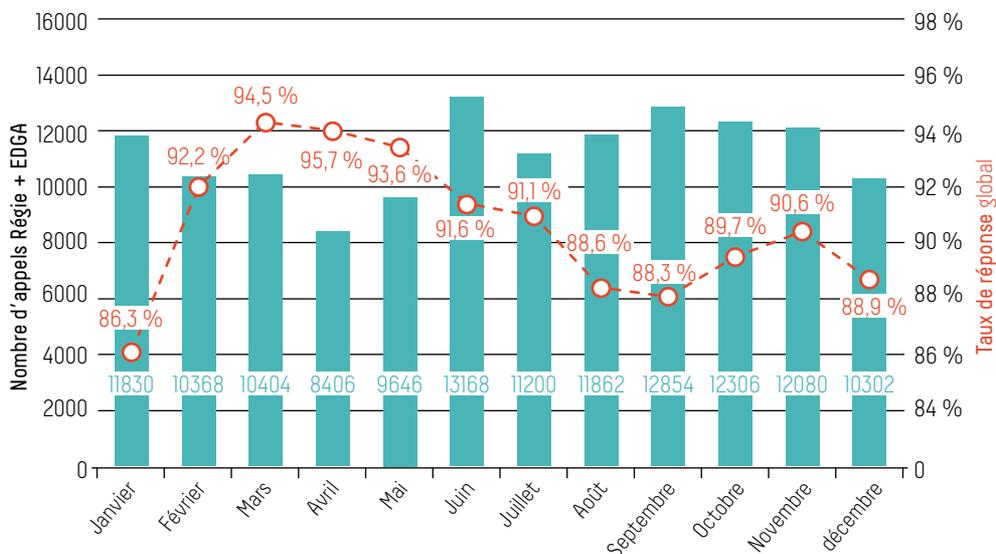
Un tiers des visites concerne la mise en place de facilités de paiement et un quart concerne la souscription ou la résiliation d'abonnement au service.

LES APPELS TÉLÉPHONIQUES

L'activité téléphonique a représenté pour la régie métropolitaine 134 426 appels.

- La Régie a reçu 40 536 appels téléphoniques pendant les heures d'ouverture.
- 38 326 appels ont été pris en charge par le personnel de la Régie. Le temps moyen d'attente avant mise en relation a été mesuré à 14 secondes.
- La SPL EDGA a reçu 93 890 appels téléphoniques dont 13 697 abandons rapides de l'appelant et 71 099 appels traités.
- Après déduction des abandons rapides et des appels hors heures ouvrées, le taux de réponse global de 2023 est de 90.60 %.

Temps d'attente moyen : 1 min 40



LES DEMANDES ÉCRITES (DONT RÉCLAMATIONS)

Le taux de réclamation P155.1 est disponible en première annexe.

La Régie reçoit des courriers en tant qu'exploitant technique et autorité organisatrice. Les sujets portent fréquemment sur les limites d'intervention des domaines publics et privés.

La SPL EDGA reçoit des courriers en tant qu'exploitant technique mais surtout en lien avec sa mission de facturation et de recouvrement. Les courriers qui lui parviennent concernent le plus souvent des erreurs de facturation, des problèmes d'accès au site internet ou les délais de traitement.

	Courriers reçus	Délai moyen de réponse (j)
Total	2 106	18,33
Courriers de réclamation	18	19

LE RECOURS À LA MÉDIATION DE L'EAU

Ces dossiers portent soit sur des litiges concernant les interventions en domaine privé, soit sur des cas de surconsommation d'eau potable.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dossiers liés à l'exploitation Régie						
Nombre de dossiers	14	13	6	7	7	7
Dossiers liés à l'exploitation SPL EDGA						
Nombre de dossiers	17	9	17	16	9	9

DISPOSITIF SOLIDAIRE D'ACCÈS À L'EAU – ALLOCATION SOCIALE

Grenoble-Alpes Métropole participe depuis à l'expérimentation nationale en vue de favoriser l'accès social à l'eau. La délibération 1DL210442 du 02 juillet 2021 a confirmé la poursuite de ce dispositif.

- Axe 1** : nombre de diagnostics volontaires de consommation des ménages : 12 diagnostics ont été réalisés. Le pôle abonné est en cours de réorganisation afin de redynamiser cet axe.
- Axe 2** : une allocation d'une moyenne de 35 € a été accordée à 19 783 foyers en précarité. Cette solidarité représente un budget de 703 309 € TTC répartie à part égale entre le budget assainissement (33%), le budget eau potable (33%) et le budget principal de GAM (33%)
- Axe 3** : Le budget eau potable a contribué au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le Département à hauteur de 36 634,92 €. Le Département a accordé 323 aides aux abonnés précaires de la Métropole pour un montant global de 44 208 €.
- Axe 4** : Le Conseil a adopté une délibération le 7 avril 2023 afin de travailler avec les associations du mal logement pour leur verser une somme équivalente à 18m³ d'eau gratuite par an et par personne prise en charge par ces associations. En 2023, il n'y a pas eu de versements.

PROJETS CONDUITS POUR LE SERVICE AUX USAGERS

01

Harmonisation des pratiques avec le service distribution

Grâce à une planification centralisée des interventions (Smartplanning) et une solution de mobilité (Smartmobility), depuis fin 2020 la prise en charge des demandes d'interventions des usagers est réalisée en mode dématérialisé. Cela nécessite une organisation de travail et des compétences entre les équipes administratives et techniques. Des process communs ont donc été mis en place.

- Individualisation des compteurs d'eau : équiper chaque logement neuf/ancien d'un compteur pris en charge par la Métropole
- Procédure d'ouverture et de fermeture des vannes à la demande de l'utilisateur dans le respect des délais



↑ Rosalie à l'accueil de Saint-Martin-d'Hères

02

Harmonisation des horaires d'ouverture au public- Ajustement des horaires

Afin d'harmoniser les horaires d'accueil des services (Malraux), il a été décidé d'ajuster le créneau médian en fermant les accueils téléphoniques du pôle abonnés entre 12h30 et 13h30.

03

Demande de Raccordement Déploiement du canal « Publik »

Depuis septembre 2023, les demandes de raccordement AEP, Eu et/EP ne sont plus téléchargeables depuis le site de la métropole. Il s'agit d'un formulaire numérique à compléter directement sur le site de la métropole.

Les demandeurs doivent passer par une demande en ligne : <https://services.demarches.grenoblealpesmetropole.fr/demande-de-raccordement-aux-re-seaux-publics-eau-et-assainissement/>

Le formulaire papier a vocation est définitivement abandonné

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL2024_12_015-DE



PARTIE 6

les investissements et travaux

LES ACTIVITÉS DU SERVICE TRAVAUX



← Travaux dans la chambre de vanne des Marcellines (Pont de Claix) en avril 2023 pour augmenter le débit de l'eau potable vers le Grésivaudan

Le renouvellement des réseaux

Le budget prévisionnel 2022 prévoyait une enveloppe budgétaire totale de 11.8 M€ HT au sein du budget annexe consacrée aux opérations de :

Le réseau d'eau potable de la Métropole atteint plus de 1800 km de conduites et plus de 150 000 branchements. La régie de l'eau vise de renouveler chaque année 1 % du réseau dans une optique de gestion patrimoniale.

Ces opérations sont mutualisées, autant que faire se peut, avec les besoins de renouvellement du réseau d'assainissement.



← Vij-Chantier en cours pour raccorder les communes des Commiers aux ressources du Drac

La réorganisation hydraulique

L'organisation hydraulique actuelle a, en grande partie, été réalisée à l'après-guerre avec une approche principalement communale. Avec son approche intercommunale, la Métropole repense l'organisation de l'alimentation en eau dans une logique territoriale optimisée et en réalise les travaux d'adaptations nécessaires. Ces évolutions sont regroupées dans le schéma directeur, outil stratégique d'analyses et de planification, pour la Métropole.



← Rénovation du réservoir de Jouchy

La réhabilitation d'ouvrages

Avec plus de 150 réservoirs et plus de 50 captages d'eau potable, le patrimoine n'est pas constitué que de réseaux enterrés. Ces ouvrages au bout de quelques décennies peuvent nécessiter de coûteuses opérations de réhabilitations.

Une étude de diagnostic du génie civil des réservoirs a été initiée en 2023 pour analyser leur « état de santé » et définir lesquels devaient être réhabilités prioritairement

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DES TRAVAUX

Les opérations par commune sont disponibles en annexe « Bilan des travaux de renouvellement de l'année ».

L'OPTIMISATION DES TRAVAUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'opération de travaux réceptionnés eau et assainissement dans l'année	78	69	67	74	70
Nombre d'opération de travaux réceptionnés eau potable dans l'année	53	48	44	54	45
Nombre d'opérations mutualisées eau et assainissement	39	19	23	28	26
Nombre d'opérations mutualisées avec des travaux voirie sur l'espace public ou autres concessionnaires	78	78	78	78	78

Outre le programme d'investissements issu du schéma directeur eau potable à l'échelle du territoire métropolitain, la programmation des opérations de renouvellement ou restructuration des réseaux ou ouvrages eau potable est issue principalement des demandes du service exploitation eau, des opérations coordonnées avec les autres compétences du département de l'eau (en particulier assainissement, d'une part, et accompagnement des aménagements de l'espace public (travaux aménagement du nœud du Rondeau, chronovélo ...), d'autre part

LE BILAN DES TRAVAUX

		2019	2020	2021	2022	2023
Renouvellement adduction	Linéaire (m)	5 187	1 062	2 467	1 626	3 589
	Taux sur l'année (%)	2,17%	0,44%	1,03%	0,68%	1,50%
Renouvellement distribution	Linéaire (m)	16 726	8 049	9 926	12 764	12 783
	Taux sur l'année (%)	1,06%	0,51%	0,63%	0,81%	0,81%
Renouvellement total	Linéaire (m)	21 913	9 111	12 393	14 390	16 372
	Taux sur l'année (%)	1,21%	0,50%	0,68%	0,79%	0,90%
		2015-2019	2016-2020	2017-2021	2018-2022	2019-2023
Taux de renouvellement sur 5 ans	%	0,95%	0,92%	0,89%	0,82%	0,82%
		2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'ouvrages renouvelés	nb	36	36	31	42	49
Nombre de branchements renouvelés	nb	700	508	403	572	620

La Métropole fixe un objectif de renouvellement de 1% du linéaire total. Cette année le service a été en mesure de réaliser 0,90%. Le taux moyen sur 5 ans est de 0,82% en dessous de l'objectif de 1%.

Selon le dernier rapport « Panorama des services et de leur performance en 2020 » de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement édité en juin 2023, sur la base de 2 818 observations (non égales à zéro), cet indicateur est évalué au plan national à hauteur de 0,65 % (soit en moyenne 6,5 km de réseaux sur 1 000 km ont été renouvelés sur les 5 dernières années), ce qui correspondrait à une fréquence de renouvellement du réseau théorique d'environ 150 ans. En 2019, sur la base de 2 911 observations, l'indicateur au plan national était évalué à 0,67 %, ce qui correspondrait à une fréquence de renouvellement du réseau théorique d'environ 150 ans. Le rapport précise cependant que cette approche n'a cependant aucune signification à une échelle agglomérée (particulièrement à l'échelle « France entière ») dans la mesure où le rythme optimal de renouvellement d'un réseau dépend en grande partie de la pyramide des âges des tronçons qui le constituent (mais aussi de la nature des canalisations, des contraintes de pose, du type de sol, de la fréquence de passage sur voirie, etc.), elle doit donc être considérée avec précaution. De ce point de vue, la diversité des situations est extrême : pour un réseau d'âge compris entre 20 à 40 ans, un tel taux n'est absolument pas inquiétant. Il l'est un peu plus si l'âge du réseau se situe entre 60 et 80 ans.

La programmation d'études et de travaux de la régie eau potable de Grenoble-Alpes Métropole est restée affectée par le contexte de relance économique post-Covid 19 et contexte géopolitique lié à la guerre en Ukraine. En particulier, les impacts de hausse des prix de l'énergie, des matériaux et fourniture, les demandes indemnitaires des entreprises de travaux vis-à-vis de ces hausses de prix conjuguées à la reprise économique et une forte activité en travaux réseaux dans le Sud Isère, ont pu aboutir à des difficultés et tensions sur la disponibilité des équipes des bureaux d'études et travaux d'une part, et à des interruptions ou prolongations des études et des chantiers, d'autre part. Grenoble-Alpes Métropole a délibéré le 24 novembre 2023 pour les protocoles transactionnels d'indemnisation d'imprévision sur les accords-cadres à bons de commande des régies eau potable et assainissement avec un pourcentage indemnisation accordée de 5,8% soit un total de 738.332 € HT pour 6 marchés.



↑ Agnès, Chargée de travaux

LES PROJETS MENÉS POUR LES TRAVAUX

01

Constitution d'une Direction « Etudes et travaux »

Par délibération du 07 avril 2023, la Métropole a décidé d'intégrer en régie les activités d'études et des outils de gestion patrimoniales exercées par la SPL Eau de Grenoble-Alpes sur son territoire. Un travail a été engagé avec le personnel concerné par cette intégration au travers d'entretiens individuels et de groupes de travail mixtes GAM-EDGA. Les réflexions ont interrogé l'organisation du Département de l'Eau et en particulier le service Etudes, Planifications, Gestion Patrimoniale et Suivi Travaux (EPGPST). Le pôle Etudes et Prospectives de EDGA (8 salariés) représente des opportunités de synergies avec le service mutualisé Etudes, Planification, Gestion Patrimoniale et Suivi Travaux (EPGPST) des régies eau et assainissement. Le regroupement des missions de connaissance, d'ingénierie, de prospective, de projets et de travaux représentera un total de 35 agents.

Les principaux enjeux recherchés consistent :

- à agréger au sein du service « ingénierie et travaux », les activités de programmation et de conduites d'opérations travaux eau potable et assainissement eaux usées et eaux pluviales du service EPGPST avec les activités complémentaires de maîtrise d'œuvre pour le gros entretien et renouvellement et d'ingénierie d'exploitation du pôle « Etudes et Prospectives » de la SPL EDGA qui complètent, élargissent et renforcent la mise en œuvre des investissements sur les infrastructures eau et assainissement.
- à fusionner au sein du service « Expertises Métiers et Analyses Patrimoniales », les activités géomatique, modélisation, accompagnement foncier, modélisation et gestion patrimoniale de l'unité « Expertise patrimoniale et supports techniques métiers eau et assainissement » du service EPGPST avec les activités complémentaires de topographie et celles similaires de cartographie/SIG du pôle « Etudes et Prospectives » de la SPL EDGA.

02

Elaboration d'un guide méthodologique et cahier de prescriptions récolement pour l'acquisition des données de travaux et leur restitution

L'unité SIG eau et assainissement de la Métropole a établi un document visant à informer et rappeler à toute entreprise titulaire d'un marché de travaux impactant des patrimoines d'eau, d'incendie et/ou d'assainissement et à tout Maître d'Œuvre chargé du contrôle de l'exécution pleine et entière parfaitement achevée desdits travaux, les éléments à collecter à l'avancement du chantier, conformément aux règles de l'art et aux attendus de la régie eau potable aux fins de l'élaboration et consolidation du récolement final et du Dossier de Récolement des Ouvrages Exécutés (DROE). Le document pose les prescriptions quant au levé topographique surfacique et souterrain des ouvrages exécutés en vue de leur récolement, à la collecte (relevé) des données descriptives exhaustives des ouvrages exécutés, au traitement de ces levés et données de relevé aux fins de l'élaboration du DROE, § à la constitution du DROE aux formats et structures requises. Ce Cahier de Prescriptions est le reflet des attendus des régies eau et assainissement d'ajuster le créneau médian en fermant les accueils téléphoniques du pôle abonnés entre 12h30 et 13h30.

BILAN D'ANNÉE DE LA RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU

Le schéma directeur du système d'alimentation en eau potable (SD AEP) a abouti en juillet 2019 à l'adoption d'un programme de travaux de 105 M€ HT sur la période 2020 à 2030. Les premières opérations ont été enclenchées dès 2020.

Elles se déclinent selon 4 axes majeurs :

- La gestion des patrimoines existants avec le renouvellement des ouvrages et réseaux,
- La sécurisation et les interconnexions entre ressources,
- La réorganisation hydraulique et la rationalisation des ouvrages,
- Et enfin, la protection et la préservation des ressources.

2023, année de poursuite des opérations majeures du schéma directeur...

2023 a été une année où se sont poursuivies les opérations majeures de sécurisation / interconnexions entre secteurs de la Métropole entamées en 2022 ; elles se poursuivront encore sur l'exercice 2024 :

- Sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint Egrève et du Fontanil-Cornillon par raccordement au système Drac / branche Nord - Ouest (études et travaux),
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint Georges et Notre-Dame de Commiers depuis le captage des Isles du Drac (Vif) (études et travaux).
- Sécurisation eau potable entre les réseaux Drac - Romanche : mise en place de surpresseurs pour les réservoirs d'Eybens (Sabot) et de Pont de Claix (Marcellines) (études),

D'autres opérations de réorganisation hydraulique et d'optimisation des patrimoines existants ont aussi été réalisées :

- Réorganisation hydraulique pour abandon du réservoir des Fées par renforcement des canalisations rues du Maupas et rue du 19 mars 1962 (travaux phases 1 et 2 réalisés) et avenue de St Jean (RD1532) (phase 3 en étude) sur la commune de Noyarey,
- Restructuration et renouvellement de canalisation de distribution associée, chemin du Ry, permettant ainsi l'Abandon des 2 Réservoirs vétustes des Terrasses et du Guirimand (St Martin Le Vinoux).

... mais aussi, une année record du point de vue de la réalisation de travaux d'eau potable.

De très nombreux travaux de renouvellement patrimonial de réseaux ont été réalisés (aboutissant à un taux de renouvellement du patrimoine de 0,90 % en hausse de +14% par rapport à 2022) mais aussi de travaux dits d'accompagnement / programmes particuliers concernant principalement les travaux en relation avec des travaux d'aménagement de l'espace public. Ils ont été mobilisés pour la poursuite de 3 opérations d'ampleur (déviation des réseaux d'eau dans le cadre des travaux de réaménagement de l'échangeur du Rondeau, travaux sur la route de la Chartreuse à la Tronche, travaux de renouvellement dans le cadre des travaux de la ZI-ZA des Vouillands sur Fontaine).

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL2024_12_015-DE



PARTIE 7

La gestion financière



LE PRIX DE L'EAU POTABLE 2024...

Une facture type est disponible en annexe « facture d'eau et d'assainissement »..



PRINCIPALES COMPOSANTES TARIFAIRES DE L'EAU POTABLE

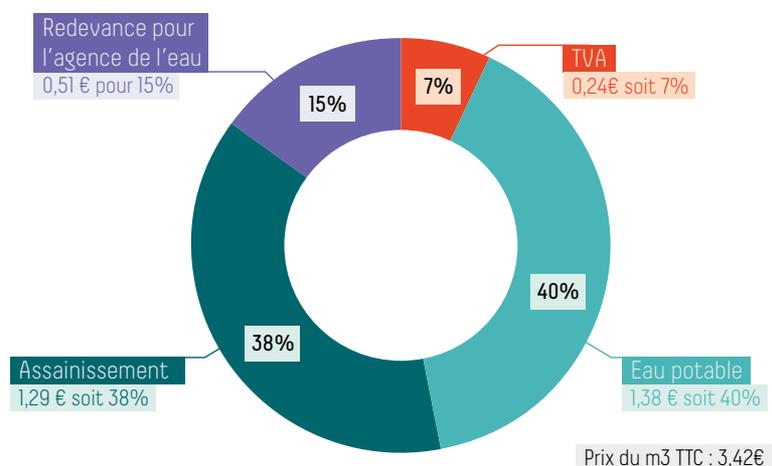
- Un tarif de l'eau potable (un abonnement et un prix à la consommation d'eau)
- Une redevance assainissement (un abonnement et un prix à la consommation d'eau)
- Trois redevances fléchées vers l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour financer les aménagements du territoire préservant la ressource en eau
- Une TVA.

Les usagers non domestiques et gros consommateurs d'eau font l'objet d'une tarification par tranche progressive selon leur niveau de consommation.

LE PRIX MOYEN 120M³ TTC

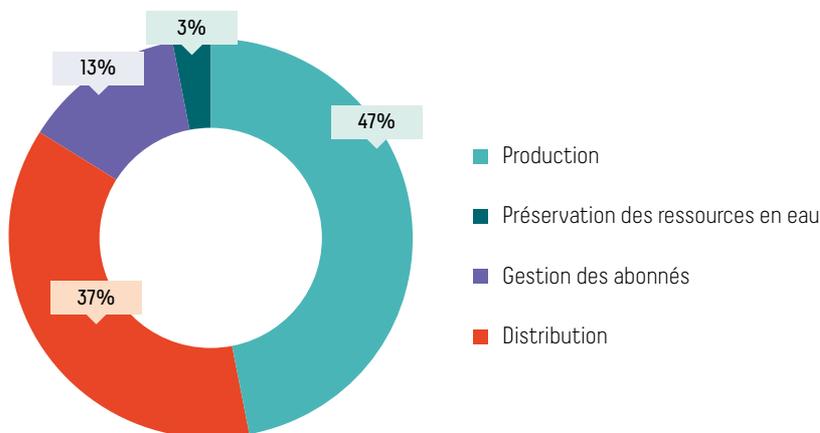
Pour une consommation de 120 m³, le prix moyen 2024 de l'eau et de l'assainissement est de 3,42 €/m³ TTC, ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison le prix moyen des services de plus de 100 000 habitants en France est de 4,07 €/m³ TTC (Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement rapport 2023 – données 2021).

Répartition du prix de l'eau 120m³ moyen 2024



...ET SON UTILITÉ

La comptabilité analytique de la Régie de l'eau potable permet de décliner le budget par activités. Ce graphique réunit les dépenses de fonctionnement et d'investissement, contrat de DSP facturation compris.



FINANCEMENT DE LA PRÉSERVATION

Les dépenses sont essentiellement fléchées vers les travaux de mise en conformité de captages et vers des études et recherches sur les ressources hydriques.

FINANCEMENT DE LA PRODUCTION

Cette section finance les travaux du schéma directeur sur la sécurisation en eau ou le renouvellement d'adductions. Elle finance aussi le personnel et des dépenses d'exploitation, la réparation des infrastructures de production, le contrat de gérance des champs captant avec EDGA, la redevance de prélèvement de l'AERMC, l'achat d'eau au Grésivaudan.

FINANCEMENT DE LA DISTRIBUTION

La distribution représente près de la moitié du budget. Y sont financés les travaux du schéma directeur sur le renouvellement des conduites et les interconnexions entre réseaux de distribution. Sont financés aussi le personnel et les dépenses d'exploitation des réseaux de la Régie, le contrat de gérance des réseaux confiés à EDGA, la lutte contre les fuites, le renouvellement des branchements et des compteurs.

FINANCEMENT DE LA GESTION DES ABONNÉS

La gestion des abonnés finance le personnel, les locaux et les dépenses courantes assurant l'accueil du public. Cette section finance également l'allocation eau, le FSL et la communication.

Les charges du contrat d'affermage (*) de la SPL EDGA portant sur la gestion des usagers (relève, facturation...) sont ici prises en compte. Ces charges ne transitent pas par le budget de la Régie, mais restent financées par le prix de l'eau.

* inclut 1,7M€ du contrat d'affermage de gestion des usagers passé avec la SPL EDGA et qui ne transite pas par le budget de la régie de l'eau potable.

LA SANTÉ FINANCIÈRE DU SERVICE D'EAU POTABLE

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(En millions d'euros)	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
Recettes d'exploitation	35,80	36,54	37,35
Dépenses d'exploitation	20,04	22,69	20,65
Épargne de gestion	15,76	13,86	16,69
Solde des opérations financières, exceptionnelles et provisions	-2,03	-1,94	-1,39
Épargne brute (capacité d'autofinancement)	13,73	11,92	15,30
Remboursement du capital de la dette	4,35	4,08	4,07
Épargne nette	9,38	7,84	11,23

L'épargne nette 2023 s'élève à 11,23 M€, en hausse de 1,85 M€ par rapport à 2022.

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 15,34 M€ présentent une réalisation des travaux à hauteur de 90 % par rapport au budget prévisionnel 2023. Les subventions s'élèvent à 1,2 M€ en augmentation de 1 M€ par rapport à 2022. Cette augmentation comprend d'une part le reversement de la CCLG au titre des travaux d'optimisation pour la fourniture d'eau et d'autre part les subventions AERMC pour les opérations sur la distribution d'eau du Sappey-en-Chartreuse et de Saint Paul de Varces ». Un nouvel emprunt a été mobilisé à hauteur de 2 M€.

(En millions d'euros)	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
Dépenses d'équipement	13,3	17,0	15,3
Financement investissement	9,6	8,4	12,5
Épargne nette	9,4	7,8	11,2
Subventions	0,2	0,6	1,2
Cessions	0,0	0,0	0,0
Autres recettes	0,0	0,0	0,0
Emprunt	0,0	43,0	2,0

L'ENCOURS DE DETTE

L'encours net est en baisse et représente un montant de 42,9 M€ au 31 décembre 2023 contre 45 M€ au 31 décembre 2022, soit un désendettement de 2,1 M€.

(En millions d'euros)	CA 2022	CA 2023	Évolution
Encours brut Régie eau potable	45,0	42,9	-2,1
Encours dette remboursable à Saint Martin d'Hères	0,3	0,2	-0,1
Encours dette récup. Ville de Grenoble. Remboursement d'une partie de la dette trop transférée le 1 ^{er} janvier 2015.	-0,2	-0,1	-0,1
Encours dette récup. St Martin d'Uriage (microcentrale du Replat)	-0,1	-0,1	0,0
Total encours dette récupérable.	-0,3	-0,2	-0,1
Total encours net Régie eau potable	45,0	42,9	-2,1

La dette du budget annexe ne comporte pas de risques puisqu'elle est pour 100 % en 1A, qui est le risque le plus faible selon la charte Gissler.

LA DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

L'encours de dette est de 42,9 M€ au 31 décembre 2023. L'épargne brute 2023 s'élève à 15,3 M€. La durée d'extinction de la dette est de 2,8 ans.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de dette	61,5 M€	59,3 M€	54,6 M€	49,3 M€	45,0 M€	42,9 M€
Epargne brute	9,92 M€	13,24	14,68	15,19 M€	13,73 M€	15,3 M€
Durée d'extinction de la dette	6,2 ans	4,6 ans	3,7 ans	3,2 ans	3,2 années	2,8 années

On considère généralement que les risques de surendettement apparaissent au-delà d'une durée d'extinction de dette de 15 ans. Pour autant la règle fixée au sein de la de la Métropole est une capacité d'autofinancement minimal de 20 % des investissements et une durée d'extinction de la dette à 10 ans.

LE TAUX D'IMPAYÉS

Le taux d'impayés se stabilise grâce à l'accompagnement de proximité des agents d'accueil (valorisation des échéanciers de paiement) et possiblement par la démarche d'allocation sociale de l'eau.

NB : en comparaison avec le taux d'impayés net, le taux d'impayés brut inclut les factures dont la phase de recouvrement est suspendue (litige en cours, pli non distribué, ...).

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'impayé net	2,21	1,65	1,4	1,5	1,6
Taux d'impayé brut	3,05	3,02	2,5	2,7	2,7

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL2024_12_015-DE



PARTIE 8

Gouvernance et contrôle analogue

PRÉSENTATION DES INSTANCES

Le bureau et le conseil métropolitain

La régie eau potable ne disposant pas de la personnalité morale, le conseil métropolitain assure les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- la fixation des tarifs,
- le vote du budget,
- les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation,
- les marchés de travaux et de services,
- les délégations de services publics et les conventions de prestation.

Ces délibérations sont prises après avis obligatoire du conseil d'exploitation de la régie eau potable, commun à celui de la régie assainissement.

Le Conseil métropolitain a voté 16 délibérations dédiées à la compétence eau potable en 2023.

Le conseil d'exploitation

Le conseil d'exploitation détient un rôle consultatif, il est consulté sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie eau potable. Le conseil d'exploitation donne notamment son avis sur les projets de budgets, les comptes et la nomination du directeur de la régie. Il peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle. Les représentants actuels du conseil d'exploitation et leurs suppléants issus du conseil métropolitain ont été désignés par délibération en date du 25 septembre 2020. Les autres membres et leurs suppléants choisis en raison de leur expérience et de leur compétence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont été désignés par arrêté du président de la Métropole.

Il se compose de 16 membres : 9 membres issus du conseil de communauté et 7 choisis parmi les personnalités compétentes et des représentants des usagers du service public d'eau potable et d'assainissement. Ces membres sont désignés par le conseil métropolitain et leur mandat prend fin en même temps que celui des membres du conseil.

Il y a eu 7 séances en 2023. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des conseils d'exploitation ».

Le comité des usagers

Afin d'associer les habitants à l'exercice des services eau et assainissement et permettre une évaluation en continu des services à la population, un comité d'usagers a été créé par délibération du 21 mai 2015.

Il est composé de 4 collègues (associatif, usagers-habitants, usagers « spécifiques ou professionnels » et un collègue ouvert). Le comité d'usagers :

- est consulté sur les questions de tarification et d'investissement. Pour cela, deux représentants du comité d'usagers siègent au conseil d'exploitation,
- émet également un avis sur les rapports annuels prévus par les textes, et pour cela des représentants de chaque comité d'usagers peuvent siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).
- émet des avis sur les décisions liées au service public et fera des propositions d'amélioration de ce dernier, pour cela il peut recueillir des informations et des contributions auprès d'experts ou d'organismes extérieurs,

Il y a eu 6 séances en 2023. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des comités des usagers ».

BILAN DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE

CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 FEVRIER 2023	
1DL220832	Convention de fourniture d'eau par Grenoble-Alpes Métropole à la communauté de communes Le Grésivaudan : avenant n°1
1DL220938	Construction d'un nouveau réservoir eau potable à Saint Egrève: autorisation préalable de défrichement d'une parcelle sur le secteur de Bellevue
1DL220990	Programme de solidarité internationale en matière d'eau et assainissement : appel à projets.
CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 AVRIL 2023	
1DL230093	Convention de fourniture d'eau en secours a la communauté d'agglomération du pays voironnais
1DL230094	Convention de financement de travaux et Convention de fourniture d'eau potable entre Grenoble Alpes Métropole et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
1DL230092	Convention de financement concernant les travaux d'optimisation de l'adduction d'eau potable sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole pour permettre la fourniture d'un débit maximal de 29 000 m3/j à la communauté de communes du Grésivaudan : avenant n°1.
1DL230144	Optimisation de la gestion de l'eau potable : intégration en régie de la production de l'eau et des outils de gestion patrimoniale
1DL221019	Evolutions du dispositif d'accès social à l'eau de Grenoble-Alpes Métropole
CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2023	
1DL230371	Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Grenoble-Alpes Métropole
1DL230434	Programme de solidarité internationale en matière d'eau et d'assainissement : modification du règlement de l'appel à projets et prolongation du délai de dépôt des dossiers.
CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2023	
1DL230586	Appel à projets de solidarité internationale: choix des dossiers retenus
1DL230587	Proposition de contribution financière du budget annexe eau potable à la Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac.
CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 DECEMBRE 2023	
1DL230880	Avenant n°4 au contrat de gérance relatif aux missions associées au service public de distribution d'eau potable 2018-895
1DL230903	Convention de prestation de service avec la communauté de communes Le Grésivaudan pour la fourniture d'eau potable et l'exploitation d'ouvrages
1DL230878	Protocole de fin anticipée du contrat conclu avec la SPL EDGA relatif aux missions associées à la production de l'eau potable
1DL230871	Tarifs de l'eau potable à compter du 1er janvier 2024

PROJETS CONDUITS POUR LA GOUVERNANCE

Début des travaux sur le Pont-Barrage de Noyarey pour entre autre fournir au Pays voironnais de l'eau en secours →



01

Convention de financement de travaux et Convention de fourniture d'eau potable entre Grenoble Alpes Métropole et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

En 2019, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) a sollicité Grenoble-Alpes Métropole (GAM) afin d'étudier la possibilité de lui fournir de l'eau en secours. Son objectif est de répondre à une éventuelle augmentation de ses besoins en eau et de pallier à des étiages de plus en plus sévères sur ses ressources en eau issues de la Chartreuse.

Les ressources métropolitaines Drac et Romanche, largement excédentaires et d'excellente qualité, peuvent être partagées avec les territoires voisins.

Une interconnexion principale serait envisageable à partir de l'extrémité de la branche d'adduction Nord-ouest (alimentant Noyarey et Veurey-Voroize). Elle nécessiterait la pose sur le territoire métropolitain d'environ 600 mètres linéaires de canalisation en diamètre 500, en rive gauche de l'Isère, pour transiter 10 000 m³/jour vers la CAPV.

Une interconnexion secondaire en rive droite entre les réseaux des communes de Le Fontanil-Cornillon (GAM) et de Voreppe (CAPV) pourrait également constituer un secours local en situation exceptionnelle. Cela impliquerait également la pose de 600 ml de canalisation en diamètre 200/250 sur le territoire GAM.

Le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de 460 000 € HT ont été arrêtés de manière concertée et ont fait l'objet d'une convention par délibération du 07 avril 2023.

02

Optimisation de la gestion de l'eau potable : intégration en régie de la production de l'eau et des outils de gestion patrimoniale

Une partie des activités d'exploitation dont GAM est autorité organisatrice est réalisée par contrat avec la SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA). Cependant, l'objectif initial de faire porter les frais de structures d'EDGA sur une assise territoriale plus large que la Métropole n'a pas été atteint au regard de l'intérêt très limité des territoires voisins pour les prestations d'EDGA.

Suite à la délibération cadre 2020-2026 du 6 juillet 2021 indiquant que « le nouveau mandat pourrait concrétiser la métropolisation complète de la gestion de l'eau par un opérateur unique plus efficace et plus économe », GAM a lancé en 2022 une étude pour instruire les orientations de la délibération cadre. Si l'étude rappelle la qualité du travail fourni par les équipes d'EDGA, elle conclue que les gains économiques et d'efficacité convergent pour privilégier un scénario de « reprise intégrale en régie ».

Validée par délibération du 07 avril 2023, cette orientation a impliqué un travail important des services du département de l'eau et des services supports métropolitains pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les 52 salariés transférés et assurer la continuité d'exploitation des ouvrages et du matériel.

Cette démarche a été surveillée par les différentes instances des deux organismes : conseils d'administration, conseils métropolitains, Comités Social et Economique, Conseil d'Exploitation... cette proposition constitue un effort de solidarité envers les abonnés de l'eau et de l'assainissement.



↖ Journée de cohésion 2023 avec le personnel de la SPL intégrant la régie en 2024

LE CONTRÔLE CONTRACTUEL DE LA SPL EDGA

LES CONTRATS

Contrat de gérance	Installations de production et d'adduction des champs captant du Drac et de la Romanche
Contrat de gérance	Exploitation des réseaux de Champ-sur-Drac, Claix, Grenoble, Mont-Saint-Martin, Noyarey, Proveysieux, Quaix en Chartreuse, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Varcès-Allières-et-Risset, Veurey-Voroize
Contrat d'affermage	Facturation, recouvrement et gestion des usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement

LES OBJECTIFS CONTRACTUELS

Au travers des contrats de gérance, EDGA a pour objectif de performance de maintenir un rendement des réseaux de distribution au-delà du seuil réglementaire.

Les rendements sont disponibles en annexe. Tous les rendements des réseaux confiés à EDGA dépassent le seuil réglementaire.

LE COÛT DES CONTRATS

	2021	2022	2023
Gérance Production	5 495 278 € HT	5 555 956 € HT	6 088 356 € HT
Gérance Distribution	2 896 626 € HT	3 289 064 € HT	3 003 132 € HT

LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

La Métropole a créé en 2019 une commission de contrôle financier des contrats confiés à la SPL EDGA. Son rôle est de formuler des avis sur l'équilibre financier des contrats et les opérations financières entre la collectivité et son contractant. Elle est composée d'un représentant associatif, d'un représentant du comité des usagers de l'eau et de l'assainissement, d'un représentant

d'usagers « experts » issu du conseil d'exploitation des régies eau et assainissement, de trois élus métropolitains dont le Président du conseil d'exploitation, d'un élu membre du conseil d'administration de la SPL EDGA.

La commission se réunira en XXXX 2024 pour étudier l'exercice 2023 des contrats de la SPL EDGA.

FAITS MARQUANTS DES CONTRATS DE LA SPL EDGA

Gérance production	Gérance distribution
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de crise de l'obstruction de la prise d'eau de la barrière hydraulique de Rochefort - Accompagnement des travaux de renforcement du réseau d'adduction pour les besoins des industriels de Crolles et Bernin : Réalisation d'une dizaine d'arrêt d'eau sur le réseau stratégique, en temps limité et horaire de nuit 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des travaux sur réseau adduction au niveau de l'échangeur du rondeaou - Remplacement d'une dizaine de vannes dans le centre-ville de Grenoble pendant la période estivale du 15 juillet au 15 août pour tenir compte des demandes du service voirie.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL2024_12_015-DE



PARTIE 9

Défense extérieure contre l'incendie



LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA D.E.C.I.



↑ Poteau incendie, Rafael et Alexis

01

Les poteaux incendie sont des prises sur le réseau d'eau permettant d'alimenter les fourgons d'incendie des sapeurs-pompiers.



↑ Plaque de bouche incendie

02

Les bouches incendie sont aussi des prises sur le réseau mais sans poteau installé. Une plaque en tôle la protège au ras du sol.



← Bâche incendie

03

Les bâches incendie sont des citernes souples permettant de stocker au minimum 30m³. Elles sont utilisées pour protéger les zones où le réseau ne satisfait pas aux exigences sécuritaires de débit-pression.

PARC EN GESTION Au 01/03/2024	PRIVÉ	PRIVÉ SOUS CONVENTION	PUBLIC	TOTAL
Poteaux incendie	1833	63	4340	6236
Bouche Incendie	11		116	127
Réserve artificielle (bâches/ citernes et réservoirs)	33		26	59
Point d'eau naturel ou artificiel	10		10	20
Puisard	3		4	7
Total	1891	63	4496	6450

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA DECI

RENOUVELLEMENT D'HYDRANTS

Sur un parc de 4 500 poteaux incendie publics, les besoins de renouvellement sont justifiés par le vieillissement des équipements, les accidents, l'évolution urbanistique et les non conformités des anciens modèles.

En 2023, l'unité DECI a remplacé 39 poteaux (en plus des poteaux remplacés ou créés lors des opérations de travaux sur réseaux d'eau potable), créer 3 et en a supprimé 8.

LIMITER AU MAXIMUM L'INDISPONIBILITÉ DES HYDRANTS

Les poteaux incendie doivent être contrôlés tous les 3 ans. Lorsque le contrôle est appliqué sur un poteau privé, la Métropole averti le propriétaire de sa responsabilité de réaliser une mise en conformité du poteau incendie. L'état opérationnel des poteaux incendie contrôlés fait l'objet

d'un classement par le SDIS en 3 catégories : « Disponible », « restreint », « indisponible ». Les nombreux critères définissant ces catégories sont officialisés dans le règlement départemental de la DECI.

Le SDIS a procédé en 2022 à une modernisation de son logiciel de gestion des hydrants : REMOCRA, permettant désormais de réaliser des inventaires fiables du parc ainsi que son niveau de disponibilité.

Statut	PEI publics au 19.03.2024	PEI privés au 19.03.2024
DISPONIBLES	4338	1767
INDISPONIBLES	59	90
NON CONFORMES	99	33

CONVENTIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Lorsque le domaine public peut être défendu par un PEI sis sur le domaine privé, GAM propose aux propriétaires une convention de partenariat pour le contrôle et/ou la maintenance du PEI.

À ce jour, 63 conventions de mise à disposition d'un hydrant privé existent.

Le nombre de conventions nouvelles à signer est beaucoup moins important que dans les années précédentes pour

deux raisons principales : la plupart des conventions nécessaires a déjà été adoptée dans les années précédentes ; et la mise en conformité des réseaux d'eau potable alimentant les hydrants publics est en amélioration permanente, ce qui réduit la quantité de convention nécessaire avec le privé.

DÉMATÉRIALISATION DES DÉCLARATIONS D'INDISPONIBILITÉ DES PEI

A partir de juin 2023, les déclarations d'indisponibilité de PEI ne se font plus par une fiche papier, mais par une déclaration en ligne sur le portail Remocra du SDIS 38. Cette démarche a nécessité la formation des responsables de secteur et des chefs d'équipes de la régie de l'eau potable durant le 1er semestre 2023, en collaboration avec le SDIS 38 et la cellule DECI.



LE BILAN FINANCIER DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

.....

La DECI étant techniquement indissociable de l'eau potable, son exercice a été intégré dans l'organisation du service de la régie de l'eau. Toutefois, elle fait l'objet d'un financement spécifique par le budget général indépendamment du budget annexe de la compétence eau potable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI), la baisse du niveau de dépense s'explique par la mutation d'un agent et le délai de la prise de poste du nouvel agent.

FONCTIONNEMENT					
Nature	CA 2022	BP 2023	Total Budgétaire 2023	CA 2023	% Réalisation 2023
TOTAL DES DEPENSES en €	115 862	168 000	168 000	87 002	51,79%

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT					
DEPENSES en €	CA 2022	BP 2023	Total 2023 (BP+DM+VC)	CA 2023	Réalisé
Mise en conformité des hydrants	112 521	100 000	45 000	11 398	25,3%
Mise en conformité des PEI	121 805	220 000	340 000	311 153	91,5%
Renouvellement des hydrants	158 003	225 000	160 000	145 104	90,7%
Défense Extérieure Contre l'Incendie	2 145	4 300	4 300	0	0,0%
TOTAL DES DEPENSES	394 474	549 300	549 300	467 655	85%

Globalement, les dépenses d'investissement en matière de DECI concernent le remplacement de poteaux incendie hors service, l'ajout de points d'eau et d'incendie (PEI) conformément aux normes et l'installations de nouvelles bâches et d'aménagement en milieu naturel.

Le niveau de consommation des crédits 2023 (468 K€) est supérieur à l'année 2022 (394 K€) du fait de la hausse globale des tarifs du fait des révisions d'index sur la main-d'œuvre, les fournitures et les coûts des travaux publics.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL2024_12_015-DE



PARTIE 10

Annexes

ANNEXES

Sommaire

60 Annexes générales

60 Indicateurs réglementaires du RPQS

62 Annexes production

62 Conformité du contrôle réglementaire

63 Résultat des autocontrôles

64 Consommation électrique des champs captant

65 Annexes de distribution

65 Rendements communaux

66 Explications sur les variations importantes de rendement

67 Pyramide des âges des compteurs

68 Annexes investissements

68 Bilan des travaux de renouvellement de l'année

71 Annexes usagers

71 Moyens de facturation

72 Grille tarifaire unique 2024

73 Factures type

75 Annexe gestion financière

75 Bilan des marchés publics

77 Balance économique

78 Annexe gouvernance

78 ODJ des conseils d'exploitation

79 ODJ des comités des usagers

80 Secteurs administratifs - gestion des abonnés eau potable

ANNEXES GÉNÉRALES

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES DU RPQS

Protection des ressources et qualité de l'eau		2020	2021	2022	2023
P108.3	Avancement protection de la ressource	60%	60%	60%	60%
P101.1	Taux de conformité bactériologique	99,3%	99,3%	99,3%	98,8%
P102.1	Taux de conformité physico-chimique	98,9%	99,3%	99,0%	95,6%

Le réseau de distribution		2020	2021	2022	2023
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	90	90	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,5	86,1	87,0	85,7
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/jour)	9,1	9,8	9,8	9,8
P106.3	Indice linéaire de perte en réseau (m³/km/j)	8,2	9,1	8,4	9,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0.92%	0.89%	0.82%	0.81%

La qualité de service aux abonnés		2020	2021	2022	2023
D101.1	Nombre d'habitants desservis au 1er janvier N+1	445 059	446 612	448 457	449 488
P155.1	Taux de réclamations (/1000 abo)	0,23	0,38	0,06	0,10
P151.1	Taux d'interruptions non programmées (/1000abo)	0,47	0,98	1,17	1,57
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements aux nouveaux abonnés	2 j	2j	2j	2j
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	100%	100%	100%	100%

Les aspects économiques et financiers		2020	2021	2022	2023
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	3,7	3,2	3,2	2,8
D102.0	Prix TTC du service au m3 (au 1er janvier N+1) (services et redevances eau potable seulement)	1,82	1,82	1,82	1,83
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,65	1,4	1,5	1,7
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (en €/m³)	0	0	0	0

DONNÉES DE BASE AU 01.01.2024

	Habitants	Abonnés	Linéaire Adduction	Linéaire Distribution en Km
TOTAL GAM	449 488	173 768	246	1 576
ROCHFORT	/	/	27,80	/
JOUCHY PRE-GRIVEL	/	/	101,81	/
REVEL	/	/	24,40	/
RESEAU ADDUCTION CASSEROUSSE	/	/	13,97	/
Bresson	667	368	0,00	12,5
Brié-et-Angonnes	2 521	1 112	0,00	30,9
Champagnier	1 406	1 489	0,00	22,0
Champ-sur-Drac	3 339	630	0,00	22,6
Claix	7 859	3 543	11,1	46,3
Corenc	4 139	1 808	3,9	39,0
Domène	6 720	3 423	0,6	22,9
Échirolles	36 849	7 228	0,00	82,0
Eybens	9 974	2 789	0,00	58,6
Fontaine	22 891	11 667	0,00	52,6
Gières	7 161	3 527	0,00	24,8
Grenoble	157 477	51 209	0,00	242,1
Herbeys	1 378	687	0,00	19,0
Jarrie	3 903	1 925	0,00	29,2
La Tronche	6 470	2 776	2,5	29,5
Le Fontanil-Cornillon	3 405	1 179	0,4	17,5
Le Gua	1 838	915	4,7	33,0
Le Pont-de-Claix	10 805	8 926	0,0	32,9
Le Sappey-en-Chartreuse	1 137	573	1,0	12,3
Meylan	18 573	190	9,2	62,9
Miribel-Lanchâtre	450	51	0,6	5,9
Montchaboud	342	159	0,0	2,8
Mont-Saint-Martin	441	88	0,4	3,5
Muriette	867	236	0,0	14,0
Notre-Dame-de-Commiers	535	506	0,3	3,9
Notre-Dame-de-Mésage	1 106	1 075	0,9	10,1
Noyarey	2 277	955	3,5	18,8
Poisat	5 049	2 123	0,0	9,8
Proveysieux	517	244	1,4	9,7
Quaix-en-Chartreuse	908	431	13,2	21,1
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	426	231	0,2	7,9
Saint-Égrève	16 995	7 983	1,2	64,0
Saint-Georges-de-Commiers	2 646	1 125	0,9	16,9
Saint-Martin-d'Hères	38 454	16 251	0,0	86,2
Saint-Martin-le-Vinoux	5 825	2 635	0,00	35,8
Saint-Paul-de-Varces	2 224	1 027	1,8	16,7
Saint-Pierre-de-Mésage	791	336	0,00	7,3
Sarcenas	242	132	1,9	6,4
Sassenage	11 660	5 828	0,00	51,0
Séchilienne	1 024	409	2,5	9,7
Seyssinet-Pariset	11 753	5 660	0,00	36,7
Seyssins	7 997	2 584	6,0	33,9
Varces-Allières-et-Risset	8 287	3 224	0,8	41,2
Vaulnaveys-le-Bas	1 360	579	2,2	11,2
Vaulnaveys-le-Haut	4 000	1 598	0,00	29,5
Venon	801	358	1,9	7,6
Veurey-Voroize	1 401	704	0,00	26,7
Vif	8 584	4 106	6,0	58,6
Vizille	7 293	3 887	0,00	36,7

ANNEXES PRODUCTION

CONFORMITÉ DU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE

COMMUNES	CONFORMITÉ MICROBIOLOGIQUE			TAUX DE CONFORMITÉ PHYSICO-CHIMIQUE			
	Contrôles de l'ARS	Conformité 2022 (%)	Conformité 2023 (%)	Nb total de prélèvements 2023	Conformité 2022 (%)	Conformité 2023 (%)	Nb total de prélèvements 2023
GLOBAL METRO		99,26%	98,78%	1413	98,99%	95,6%	612
JOUCHY PRE-GRIVEL (Romanche)		99,68%	99,0%	315	100,00%	94,9%	315
ROCHEFORT (Drac)		ND	97,1%	69	ND	91,4%	90
Bresson		100,00%	100,00%	5	ND	ND	0
Champagnier		100,00%	100,00%	3	ND	ND	0
Champ-sur-Drac		100,00%	100,00%	10	100,00%	100,00%	2
Claix		100,00%	97,92%	48	100,00%	100,00%	10
Corenc		100,00%	89,47%	19	100,00%	100,00%	8
Domène		100,00%	100,00%	9	100,00%	100,00%	2
Échirolles		100,00%	97,96%	49	ND	100,00%	2
Eybens		88,89%	100,00%	14	ND	100,00%	4
Fontaine		100,00%	100,00%	47	100,00%	100,00%	6
Gières		100,00%	100,00%	19	ND	100,00%	2
Grenoble		99,51%	98,68%	227	100,00%	85,71%	14
Jarrie		100,00%	88,89%	9	ND	ND!	0
La Tronche		97,56%	100,00%	38	100,00%	100,00%	10
Le Fontanil-Cornillon		100,00%	100,00%	19	100,00%	100,00%	5
Le Pont-de-Claix		100,00%	100,00%	12	100,00%	100,00%	2
Le Sappey-en-Chartreuse		100,00%	100,00%	11	100,00%	100,00%	2
Meylan		100,00%	97,37%	38	100,00%	100,00%	8
Montchaboud		100,00%	100,00%	3	ND	ND	0
Mont-Saint-Martin		100,00%	100,00%	4	100,00%	ND	0
Murianette		100,00%	100,00%	7	100,00%	100,00%	4
Notre-Dame-de-Commiers		100,00%	100,00%	4	100,00%	100,00%	3
Notre-Dame-de-Mésage		100,00%	100,00%	12	100,00%	100,00%	4
Noyarey		100,00%	100,00%	11	100,00%	100,00%	4
Poisat		100,00%	100,00%	12	ND	100,00%	2
Proveysieux		100,00%	100,00%	6	75,00%	ND!	0
Quaix-en-Chartreuse		100,00%	100,00%	11	100,00%	100,00%	4
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne		100,00%	100,00%	9	100,00%	100,00%	2
Saint-Égrève		96,88%	100,00%	30	100,00%	100,00%	6
Saint-Georges-de-Commiers		100,00%	100,00%	14	100,00%	100,00%	16
Saint-Martin-d'Hères		100,00%	100,00%	50	100,00%	100,00%	4
Saint-Martin-le-Vinoux		100,00%	88,89%	18	100,00%	100,00%	6
Saint-Paul-de-Varces		100,00%	100,00%	19	100,00%	100,00%	3
Saint-Pierre-de-Mésage		100,00%	100,00%	6	100,00%	100,00%	2
Sarceñas		100,00%	100,00%	8	100,00%	100,00%	3
Sassenage		100,00%	100,00%	22	100,00%	100,00%	4
Séchilienne		95,83%	100,00%	23	100,00%	100,00%	10
Seyssinet-Pariset		100,00%	100,00%	26	100,00%	100,00%	6
Seyssins		95,65%	100,00%	24	100,00%	100,00%	6
Varces-Allières-et-Risset		100,00%	100,00%	21	75,00%	100,00%	4
Vaulnaveys-le-Bas		100,00%	92,86%	14	100,00%	100,00%	4
Vaulnaveys-le-Haut		100,00%	100,00%	8	100,00%	100,00%	2
Veurey-Voroize		100,00%	100,00%	13	100,00%	100,00%	2
Vizille		89,47%	100,00%	22	100,00%	100,00%	5
Vif, Le Gua et Miribel-Lanchâtre		100,00%	100,00%	31	100,00%	100,00%	10
Brié et Angonnes, Herbeys et Venon		100,00%	100,00%	24	100,00%	100,00%	14

RÉSULTATS DES AUTOCONTRÔLES

COMMUNES	AUTOCONTRÔLE METROPOLE		AUTOCONTRÔLE SPL EDGA	
	Analyses Microbiologiques		Analyses Microbiologiques	
	Conformité 2023 %	Nombre prélèvements	Conformité 2023 %	Nombre prélèvements
ROCHEFORT	-	-	94,80	1019
JOUCHY PRE-GRIVEL	-	-	97,70	768
Bresson	-	-	85,71	14
Brié et Angonnes	100,0	28	-	-
Champ sur Drac	-	-	100,0	12
Champagnier	-	-	100,0	3
Claix	-	-	100,0	31
Corenc	93,38	136	-	-
Domène	100	12	-	-
Echirolles	100,0	9	-	-
Eybens	100,0	12	-	-
Fontaine	100,0	23	-	-
Gières	100,0	20	-	-
Grenoble	-	-	100,0	20
Herbeys	90,91	77	-	-
Jarrie	92,0	25	-	-
La Tronche	97,8	91	-	-
Le Fontanil Cornillon	100,0	21	-	-
Le Gua	97,5	160	-	-
Le Sappey en Chartreuse	100,0	29	-	-
Meylan	94,57	92	-	-
Miribel Lanchâtre	100,0	13	-	-
Mont Saint Martin	-	-	100,0	3
Montchaboud	100,0	2	-	-
Murianette	92,96	71	-	-
Notre Dame de Commiers	100,0	25	-	-
Notre Dame de Mesage	-	-	100,0	16
Noyarey	-	-	100,0	11
Poisat	100,0	15	-	-
Pont de Claix	100,0	12	-	-
Proveysieux	-	-	100,0	7
Quaix en Chartreuse	-	-	100,0	8
Saint Barthélémy de Séchilienne	91,30	23	-	-
Saint Egrève	95,65	46	-	-
Saint Georges de Commiers	93,33	15	-	-
Saint Martin d'Hères	95,65	23	-	-
Saint Martin le Vinoux	-	-	93,10	29
Saint Paul De Varcès	98,85	87	-	-
Saint Pierre de Mésage	63,64	11	-	-
Sarcenas	94,29	35	-	-
Sassenage	-	-	100,0	13
Séchilienne	98,82	85	-	-
Seyssinet/Pariset	100,0	47	-	-
Seyssins	100,0	14	-	-
Varcès/Allières et Risset	-	-	100,0	19
Vaulnaveys le Bas	100,0	44	-	-
Vaulnaveys le Haut	97,67	43	-	-
Venon	96,88	32	-	-
Veurey Voroize	-	-	92,86	14
Vif	97,32	149	-	-
Vizille	94,38	160	-	-



CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES CHAMPS CAPTANT

L'essentiel de la consommation d'électricité de l'eau potable provient du pompage des eaux de nappe phréatique sur les sites de production du Drac et de la Romanche.

	Des puits de Jouchy et Pré-Grivel au réservoir		Des puits de Rochefort jusqu'au réservoir de Bresson		Moyenne pondérée
	Volume élevé (m³/an)	KWh énergie sur facture	Volume élevé (m³/an)	KWh énergie sur facture	Nombre moyen de KWh pour élever 1m³ d'eau
2018	16 111 939	2 271 211	12 892 984	2 433 343	0,14
2019	15 636 852	2 307 677	12 966 618	2 364 812	0,15
2020	16 288 074	2 154 846	13 280 886	2 544 253	0,14
2021	15 399 940	2 217 570	15 182 313	2 286 436	0,15
2022	14 992 802	2 282 104	15 365 551	2 438 175	0,15
2023	15 321 334	2 451 333	16 870 322	2 730 921	0,16

PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Microcentrale du Champa (Le Gua)

Grenoble-Alpes Métropole est propriétaire de la microcentrale hydroélectrique du Champa (Le Gua) sur réseau d'eau. Cette station a fini d'être rénovée sur l'exercice 2023. Elle produit, à nouveau, depuis le 6 octobre 2023, de l'énergie électrique qui est revendue à la société ENERCOOP et qui abonde ainsi les finances du budget de l'eau.



↑ Microcentrale du Champa (Le Gua)

Picocentrale du Pleurey (Domène)

En avril 2019, des travaux ont été menés pour installer une pico turbine hydroélectrique produisant une puissance moyenne de 25 Watts permettant d'alimenter en électricité le télé-transmetteur et les outils de monitoring de suivi la qualité de l'eau depuis le réservoir du Pleurey à Domène. Situé à 1100m d'altitude dans un espace forestier de montagne, un raccordement au réseau électrique n'était pas économiquement envisageable et techniquement complexe à réaliser. Le site est 100% autonome en énergie, la Régie a économisé plus de 40 k€ en comparaison d'un raccordement au réseau électrique. C'est un équipement inédit dans l'agglomération, installé avec l'aide d'une microentreprise grenobloise.



↑ Pose de la picocentrale avec Jean-Marc agent d'exploitation

ANNEXES DISTRIBUTION

RENDEMENT COMMUNAUX

RENDEMENTS COMMUNAUX	2018	2019	2020	2021	2022	2023
GRENOBLE ALPES METROPOLE	85,7%	88,4%	85,6%	86,1%	87,0%	85,7%
Bresson	95,8%	98,9%	83,9%	79,0%	77,80%	90,7%
Brié-et-Angonnes	68,1%	67,8%	64,5%	64,5%	63,3%	68,4%
Champagnier	85,0%	93,8%	89,0%	75,5%	71,3%	86,8%
Champ-sur-Drac	86,6%	85,0%	92,6%	85,5%	89,5%	85,4%
Claix	66,7%	67,3%	71,0%	79,7%	81,3%	77,1%
Corenc	87,6%	76,5%	89,6%	86,3%	80,7%	94,0%
Domène	85,1%	86,6%	65,4%	71,8%	72,0%	76,4%
Échirolles	91,3%	89,2%	81,3%	79,0%	81,1%	91,8%
Eybens	94,4%	95,6%	86,3%	97,1%	98,6%	92,2%
Fontaine	91,9%	86,0%	86,0%	84,9%	70,5%	89,7%
Gières	83,6%	99,4%	99,4%	80,4%	97,6%	93,7%
Grenoble	88,9%	91,0%	89,0%	92,0%	93,1%	91,1%
Herbeys	71,3%	87,2%	86,9%	89,8%	83,3%	85,7%
Jarrie	88,9%	84,7%	86,0%	94,7%	85,8%	82,5%
La Tronche	85,1%	82,7%	80,5%	81,6%	82,5%	89,8%
Le Fontanil-Cornillon	91,2%	84,9%	90,0%	90,3%	81,3%	84,3%
Le Gua	72,8%	63,2%	60,7%	55,8%	64,1%	78,0%
Le Pont-de-Claix	92,8%	96,4%	97,7%	82,4%	75,0%	80,0%
Le Sappey-en-Chartreuse	56,7%	58,5%	64,1%	60,7%	74,1%	50,2%
Meylan	92,4%	94,0%	88,3%	85,5%	90,1%	74,6%
Miribel-Lanchâtre	76,9%	76,6%	55,5%	63,6%	84,1%	99,0%
Montchaboud	82,1%	66,9%	89,6%	92,4%	94,3%	92,1%
Mont-Saint-Martin	73,0%	81,4%	73,4%	69,4%	77,6%	72,3%
Murianette	93,0%	94,9%	94,4%	87,3%	87,9%	75,7%
Notre-Dame-de-Commiers	46,5%	87,6%	75,1%	72,2%	72,3%	75,2%
Notre-Dame-de-Mésage	85,6%	83,4%	84,9%	94,9%	85,0%	93,1%
Noyarey	72,4%	69,3%	76,4%	82,2%	83,0%	76,5%
Poisat	93,8%	99,1%	91,6%	96,0%	98,5%	99,5%
Proveysieux	67,3%	76,8%	71,2%	74,6%	83,9%	75,3%
Quaix-en-Chartreuse	71,2%	92,5%	68,0%	84,8%	81,1%	94,7%
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	88,6%	94,6%	110,0%	92,2%	84,5%	91,8%
Saint-Égrève	80,1%	81,5%	77,0%	81,1%	76,5%	75,9%
Saint-Georges-de-Commiers	83,3%	83,2%	61,0%	95,9%	84,7%	77,2%
Saint-Martin-d'Hères	90,8%	90,7%	89,3%	90,6%	79,6%	78,9%
Saint-Martin-le-Vinoux	86,3%	90,3%	92,3%	94,1%	93,6%	89,9%
Saint-Paul-de-Varces	56,0%	68,4%	50,5%	75,3%	81,6%	85,6%
Saint-Pierre-de-Mésage	61,2%	56,0%	70,8%	89,6%	85,6%	83,1%
Sarceñas	60,7%	85,6%	92,1%	93,4%	81,1%	95,7%
Sassenage	91,1%	89,7%	85,0%	88,3%	87,1%	92,6%
Séchilienne	39,2%	37,1%	50,6%	58,8%	54,7%	97,6%
Seyssinet-Pariset	80,7%	79,2%	78,7%	68,0%	74,1%	79,4%
Seyssins	72,3%	79,4%	76,8%	85,5%	86,3%	73,5%
Varces-Allières-et-Risset	87,0%	85,6%	89,0%	91,0%	89,1%	94,0%
Vaulnaveys-le-Bas	72,4%	80,5%	86,5%	83,9%	80,7%	71,5%
Vaulnaveys-le-Haut	71,0%	68,3%	66,3%	66,9%	69,0%	69,4%
Venon	82,8%	82,5%	67,0%	92,7%	77,4%	83,1%
Veurey-Voroize	98,2%	84,9%	85,6%	89,5%	90,0%	96,0%
Vif	70,4%	85,9%	86,2%	87,2%	90,5%	86,7%
Vizille	57,4%	63,2%	53,8%	59,6%	64,3%	65,9%

NB: Le réseau du Sappey en Chartreuse ne tient pas la pression. Nous constatons des ruptures quelques jours après réparation. Il faut cibler une campagne de renouvellement de réseau massive pour pouvoir atteindre l'objectif.

Concernant Vizille, l'amélioration du rendement depuis le transfert de compétence a révélé une défaillance sur un régulateur de pression stratégique sur la branche principale de distribution. Il fallait engager des travaux importants pour procéder à son renouvellement et la plateforme investissement n'a pas pu prendre en charge les travaux depuis 2020. La régie était dans l'obligation de maintenir un débit de fuite minimum pour ne pas endommager les installations privées des usagers. Elle a donc pris en charge la gestion des travaux à l'exploitation. Elle pourra lancer des campagnes de recherches de fuites lorsque la régulation fonctionnera, probablement sur le second semestre 2024.

EXPLICATIONS SUR LES VARIATIONS IMPORTANTES DE RENDEMENT

LES PROGRESSIONS DE PLUS DE 10 POINTS		
Séchilienne	2023	- Rendement en hausse grâce à réparation 2022 de conduite privée EDF : passage d'un débit de nuit de 14m ³ /h à 2 m ³ /h - Réparation en mars de 2 fuites importantes aux gavets rivaux et au lotissement le grand serre, puis en octobre aux Matthieux. - Fuite Michalet réévaluée à 0,2 m ³ /h - Hausse de consommation sur quelques abonnements (dont fuite majeure logement du pays de vizille : +2000m ³)
Fontaine	2023	Travaux de Renouvellement de 1630 ml de réseau (rue commandant Lenoir, Rue JP Timbaud...) et 91 branchements.
Champagnier	2023	Hausse du rendement : recherches de fuites qui ont réduit les débits en entrée de réseau de 20% (passage de 10m ³ /h à 8m ³ /h)
Miribel Lanchâtre	2023	Fuite en domaine privé très importante de 19000m ³ chemin des adrets qui a duré 302 jours et a doublé les volumes circulant.
Sarcenas	2023	Réseau de très petite taille, soumis à des rendements élastiques. Une réparation de fuite a réduit les volumes d'entrée de 18%.
Le Gua	2023	Prise en compte pour la 1ere fois d'un grand nombre d'abonnés de la commune de Vif alimentés par le réseaux de champa (du Gua - secteur Genevrey et avenue du général de Gaulle) : bascule de 28 541 m ³ des volumes comptabilisés à Vif vers le Gua.
Quaix en Chartreuse	2023	Réseau de petite taille : variation élastique du rendement
Corenc	2023	- Hausse du rendement provoquée par la baisse des imports du Grésivaudan grâce à la réparation de 5 fuites. - Travaux de renouvellement de 715ml (Cèdres, Acacia, Potié) et 39 branchements
Bresson	2023	Hausse du rendement provoqué par une hausse de consommation importante due à une fuite en domaine privée (Thierry + 8000m ³).
Echirolles	2023	- 28 fuites réparées - Augmentation des consommations industrielles des entreprises ALEDIA (+11 000 m ³), CATERPILLAR (+28 000 m ³), DEMRAT (+2000m ³) et Commune d'ECHIROLLES (+2000m ³)

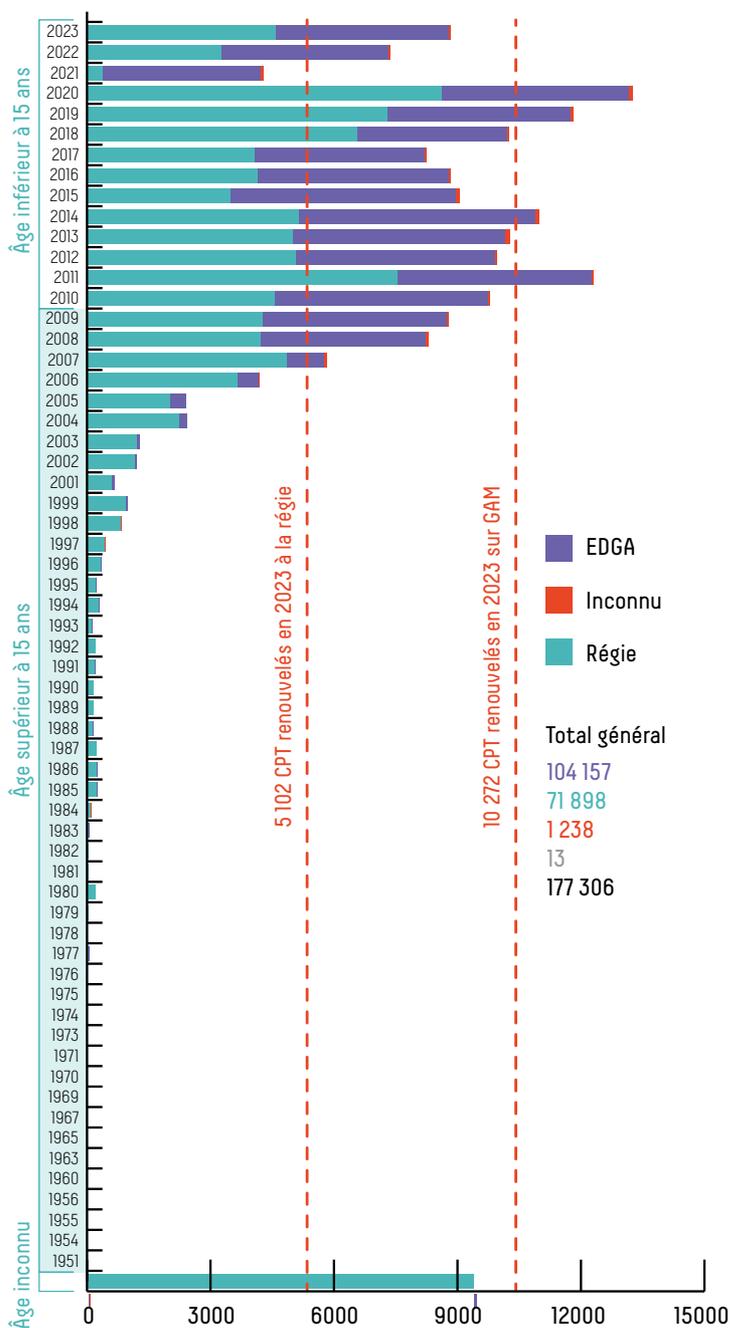
LES REGRESSIONS DE PLUS DE 10 POINTS		
Le Sappey en Chartreuse	2023	- Fuites publiques importantes impasse des Combes 25 jours à 5m ³ h = 3240m ³ - Le rendement baisse par la réparation de la fuite en domaine privé impasse de jayère qui avait gonflé les résultats de 2022. - Des branchements changés en 2022 et 2023 ont été mal posés par le prestataire de travaux et ont généré à nouveau des fuites.
Meylan	2023	Valeur peu fiable par le blocage du compteur du répartiteur de la Dhuy depuis aout 2022. Les volumes en entrée sont estimés. Remplacement en avril 2023 Baisse des volumes de plusieurs grosses consommations entre 2022 et 2023 (Carrefour -3000m ³ , M. Hestia -5000m ³ , centre théologique -5400m ³ , Lycée du grésivaudan -2300m ³ etc...)
Seyssins	2023	Baisse du rendement : hausse du niveau de fuite, les efforts ont été portés sur Fontaine en 2023
Murianette	2022	Présence de plusieurs petites fuites sur le bas service encore non trouvée, survenues toutes à partir de fin octobre 23.

PYRAMIDE DES ÂGES DES COMPTEURS

31.12.2022	Âge inconnu	Âge > 15 ans	Âge < 15 ans	Total général
REGIE	7 491	24 914	71 752	104 157
EDGA	61	5 968	65 869	71 898
INCONNU	16	229	993	138 626
Total général	7 568	31 112	138 626	177 306

Le besoin théorique de renouvellement est de 38 680 compteurs soit 22% du parc.

PYRAMIDE DES ÂGES DES COMPTEURS AU 31.10.2023



ANNEXES INVESTISSEMENTS

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Dist (ml)	Add (ml)	Ouv	Brt
Claix	Rue des martyrs	Zonage : extension d'un réseau d'eaux usées - Renouvellement du réseau d'eau potable	520			26
Corenc	Les Cédres, Acacia, Potié	Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées/ eaux pluviales- Renforcement/ maillage d'eau potable	715			39
Echirolles	avenue de Kimberley - branchement AEP hôpital sud	sécurisation de l'alimentation en AEP de l'hôpital sud				1
Echirolles	Rue Baudelaire	Opération Commanderie - Travaux anticipés de la rue Baudelaire pour le renouvellement du réseau intercommunal EU, du réseau AEP et la mise en place d'un drain pour la gestion des EP de voirie	192		2	11
Fontaine	ZI des vouillands sud Travaux EP et DECI	Renouvellement EP et mise en conformité DECI avant travaux de voirie				
Fontaine	ZI des vouillands sud Travaux AEP	Renouvellement AEP DN 150 et branchements avant travaux de voirie	265			15
Fontaine	ZI des vouillands sud Travaux AEP	Renouvellement AEP DN 150 et 500 et branchements avant travaux de voirie	212		1	21
Fontaine	Rue commandant LENOIR Renouvellement distribution	Renouvellement AEP DN 150 et branchements avant travaux de voirie	734			20
Fontaine	Renouvellement branchements Plomb Pablo Picasso et Fernand Léger	Renouvellement des branchements plomb suite à une analyse non conforme « taux de plomb dans l'eau trop élevé et une enquête par renouvellement d'un branchement qui est en plomb »				20
Fontaine	Rue JP Timbaud renouvellement distribution AEP	Renouvellement en fonte du réseau AEP amiante ciment avant aménagement de voirie	419			14
Grenoble	Av. Marcelin Berthelot	renouvellement de la conduite d'eau potable	367		1	3
Grenoble	Changement vanne DN 500 à l'angle boulevard Gambetta et rue Berthe de Boissieux	Opération nouvelle demandée et confiée à la SPL EDGA (réfèrent J Y Lesourne)			1	
Grenoble	rue Docteur Bordier	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie	80			6
Grenoble	rue des Champs Elysées	renouvellement du réseau AEP	180			12
Grenoble	Rue du Tremblay	Aménagement de l'échangeur du Rondeau : travaux de déviation des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans la rue du Tremblay. Phase 3 : pose d'un réseau d'eau potable de diamètre 1000 et d'un réseau d'eaux usées gravitaire de diamètres 600 et 700.	200		1	
La Tronche	Route de chartreuse Phase 1 D - renouvellement AEP	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie	530			15
La Tronche	Route de chartreuse Phase 1 E	Travaux sur réseaux humides avant requalification de voirie	360	170		10

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE (SUITE)

Commune	Intitue opération	Description travaux	Dist (ml)	Add (ml)	Ouv	Brt
Le Fontanil-Cornillon	PUP FETOLA	Viabilisation de 2 parcelles dans le cadre d'un PUP	180			3
Le Fontanil-Cornillon	Surpresseur la Fétola	Création d'un surpresseur AEP pour abandonner les réservoirs de la Fétola et du Fontanil haut service			1	
Le Fontanil-Cornillon	Réseau surpressé la Fétola	Création du réseau surpressé de la Fétola	108			
Le Fontanil-Cornillon	Rue des Acacias	Création d'un branchement d'eau potable pour le site d'Aquapole	1860		8	1
Notre Dame De Commiers	sécurisation AEP des Commiers et travaux mutualisés renouvellement réseaux humides - Tranche 2 - liaison St Georges -Notre Dame	Création d'une conduite d'adduction fonte D 100ml sur 1650 et renouvellement Distribution AEP D 100 et 150 mm sur 910 ml + mise en conformité de 13 branchements. Mutualisation avec Pose fourreau alim Elec (TE38) sur 600 ml environ.	910	1650	2	13
Noyarey	Pont de Gélinot	Renouvellement du réseau AEP en encorbellement sur le pont de Gélinot	40		1	
Noyarey	rue 19 mars 1962 et rue Maupas	Renforcement de la distribution d'eau et renouvellement des branchements, création d'un ouvrage pour surpresseur et renouvellements des tampons/grilles d'assainissement	750		1	45
Noyarey	av St- Jean et ch du Diday - phase 2	Renforcement de la distribution d'eau, renouvellement des branchements, création d'une chambre pour réducteur de pression	450		1	45
Pont De Claix	Chambre de sectionnement du réseau d'adduction en Eau potable "Romanche" DN 800/100 mm au lieu-dit Marcellines - Voie des collines.	Création d'une chambre de sectionnement du réseau d'adduction en Eau potable "Romanche" en DN 800/100 mm emplacement contraint à proximité immédiate des pipes vencorex et réseau "Romanche/CCLG" en service		15	1	
Pont De Claix	PUP des Collines	viabilisation de 3 parcelles dans le cadre d'un PUP		36		
St Barthélémy de Séchillienne	RD113	suppression d'un branchement plomb	5			1
St Barthélémy de Séchillienne	Chemin Champ Bout et Grand Maison	Extension de réseau d'assainissement collectif et réhabilitation du réseau AEP	114			7
St Egrève	Maillage rue du Cornillon	Création d'un maillage DN 300 entre les réseaux de distribution de saint Egreve et Le Fontanil	228		1	
St Egrève	Création réseau adduction réservoir rocheplaine - chemin de rocheplaine tranche 1	Création réseau adduction DN 250 du réservoir de rocheplaine	32	503	1	
St Egrève	Création réseau adduction réservoir rocheplaine - chemin de rocheplaine tranche 2	Création réseau adduction DN 250 du réservoir de rocheplaine et renouvellement distribution DN 300	205	205		

BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE (SUITE)

Commune	Intitue opération	Description travaux	Dist (ml)	Add (ml)	Ouv	Brt
St Egrève	Rue Médecin Général Viallet - adduction DN 300 - tranche 3	Création d'un tronçon de réseau d'adduction DN 300 du réservoir de la Monta		304		
St Egrève	Rue de Karben Adduction - tranche 4	Création d'un tronçon de réseau d'adduction DN 300 du réservoir de la Monta		306		
St Egrève	Rue de rocheplaine Création distribution DN 125 tranche 5	Création d'un réseau de distribution DN 125 et affectation de la conduite DN 300 à l'adduction du réservoir de la Monta	249			6
St Egrève	Avenue de Karben Création distribution DN 200 - tranche 6	Création d'un réseau de distribution DN 200, renouvellement 12m DN 300 et affectation de la conduite DN 300 à l'adduction du réservoir de la Monta	93			2
St Martin Le Vinoux	Abandon réservoirs terrasse et Guérimand - rescruturation réseau AEP moyen service - Tranche 3 - Chemin du RY et clos saint martin	Renouvellement/enforcement d'une conduite de distribution AEP en amate ciment DN40 en PEHD Roc DN 125 mm et renouvellement/mise en conformité de 4 branchements Création d'un regard compteur général et d'un ouvrage de réduction de pression (à remettre au lotissement)	485		2	4
St Paul De Varcès	chemin de Charrière Chaude	Mise sous domaine public et renouvellement du réseau AEP du chemin de Charrière Chaude	334			18
Varcès Allières Et Risset	route du Lavanchon	Préalablement à une opération de requalification de la voirie, maillage et renouvellement du réseau de distribution d'eau potable. Renouvellement du réseau d'eaux usées.	313			9
Vaulnaveys Le Haut	Chemin de la Faurie	Renforcement de la distribution d'eau et renouvellement des branchements	170			11
Vaulnaveys Le Haut	Centre bourg - RD524	Renouvellement de l'UN et restructuration de l'AEP, création d'un réseau EP, reprise des branchements	235			12
Vif	sécurisation AEP des Comniers et travaux mutualisés renouvellement réseaux humides- Tranche 1 - avenue de la gare	Création d'une conduite d'adduction fonte D 250ml sur 400 ml et renouvellement Distribution AEP D 100 mm sur 400ml + mise en conformité de 16 branchements-AEP et déconnexion EP avec création de 5 puits perdu Mutualisation ext. avec pose fourreau pour fibre communale sur 400 ml	400	400		16
Vif	Puits Buffet Partie 1	Mise en séparatif du secteur de Puits Buffet et renouvellement du réseau d'eau potable (première partie).	174			5
Vizille	Rue du Grimpillon	Mise en séparatif réseaux assainissement et renouvellement du réseau AEP	244			10

ANNEXES USAGERS

MOYENS DE FACTURATION

La facturation

Grenoble-Alpes Métropole a confié par délégation de service public la triple prestation de relève, facturation et de recouvrement à la SPL Eaux de Grenoble Alpes, par délibération du 18 décembre 2015. Cette délégation permet de faire bénéficier à l'ensemble des

usagers des moyens de paiement les plus adaptés à la situation de chacun (prélèvement à la facture, prélèvement mensuel, TIP, chèque, virement, carte bleue et paiement en espèce sans frais dans tout bureau de poste).

Le tableau suivant présente les montants facturés selon les modes de régularisation choisis par les abonnés.

Paiement par :	2020		2021		2022		2023	
	Montants (m€)	Répartition						
Chèque et TIP	18.35	22%	17.54	21%	14.73	18%	11,99	15%
Carte bleue (internet)	5.06	6%	6.13	8%	5.21	6%	5,46	7%
Virement bancaire	19.74	23%	20.99	25%	21.72	27%	22,10	27%
Prélèvement unique	32.24	38%	25.95	32%	26.59	33%	27,06	33%
Mensualisation	9.36	11%	11	13%	11.85	14%	12,84	16%
Espèces	0.58	1%	0.63	1%	0.59	1%	0,49	1%
Prestataire Recouvrement					0.60	1%	0,72	1%
TOTAL	85.33	100%	82.24	100%	80.69	100%	80,66	100%

Les mouvements

	2020	2021	2022	2023
Résiliations	20 879	23 072	22 680	20 578
Abonnements	21 300	23 423	23 629	21 200
Total mutation	42 179	46 495	46 309	41 778

GRILLE TARIFAIRE UNIQUE 2024

Part fixe annuelle métropolitaine pour tout usager.HT	
DN 12, DN 15, DN 20 et DN 25	31,00 €
DN 30	100,00 €
DN 40	225,00 €
DN 50	350,00 €
DN 60 et 65	350,00 €
DN 80	500,00 €
DN 100	500,00 €
DN 150	1 000,00 €
DN 200	1 500,00 €
DN 250	1 500,00 €
Part Variable Domestique métropolitaine (€HT/m ³)	
Tarif domestique	1,1267 €/m ³
Part Variable Non-Domestique métropolitaine, par tranche de consommation (€HT/m ³)	
Tarif non-domestique : En dessous de 500 m ³	1,1267 €/m ³
Tarif non-domestique : de 500 à 5000 m ³	1,5270 €/m ³
Tarif non-domestique : Au-delà de 5000 m ³	1,7376 €/m ³

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 038-213804743-20241220-DEL2024121015-DE

Eau potable 2023
S²LO

FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2023



FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° 105110060 DU 5 avril 2023
CONTRAT 0621356

Facture émise par



Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h

SPL Eau de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

Votre consommation

Pour la période du
01/01/2023 au 31/12/2023

120 M³

Production et distribution de l'eau potable	182,81 €
Collecte et traitement des eaux usées	163,85 €
Organismes publics	56,57 €
Total	403,23 €

MONTANT NET A PAYER 403,23 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 10,91 € actualisée chaque année.
Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2
octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00302 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR02ZZ455343
RUM : TIP00158100000006213560105110060

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 403,23 €

Date, lieu et signature

TIP SEPA

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eau de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eau de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

002006213560 ABONNE TYPE

001581004105 18000000006213560105110060906151 40323



FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2024



FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° 105556405 DU 10 janvier 2024
CONTRAT 0621356

Facture émise par



Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

SPL Eaux de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

Votre consommation

Pour la période du
01/01/2024 au 31/12/2024

120 M³

Production et distribution de l'eau potable	182,81 €
Collecte et traitement des eaux usées	169,69 €
Organismes publics	57,83 €
Total	410,33 €

MONTANT NET A PAYER 410,33 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11,31 € actualisée chaque année.
Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2
octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00308 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR02ZZ455343
RUM : TIP00158100000006213560105556405

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 410,33 €

Date, lieu et signature

TIP SEPA

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eaux de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

002006213560 ABONNÉ TYPE

001581004105 0800000006213560105556405903151 41033

ANNEXE GESTION FINANCIÈRE

BILAN DES MARCHÉS PUBLICS

Passation des marchés

Constat d'une augmentation du nombre de consultations lancées signe d'une reprise de l'activité économique malgré la pandémie de COVID 19 qui perdure.

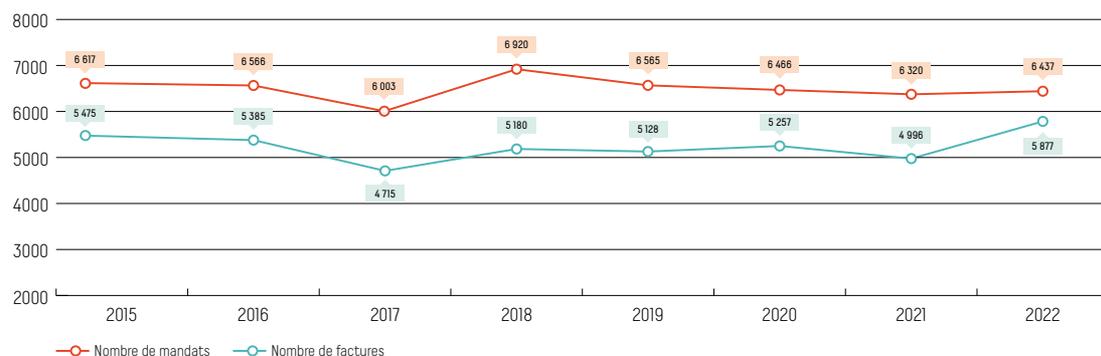
	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre ACBC renouvelés	24	85	75	69	93
Nombre ACBC (lots) lancés	22	27	31	27	82
Nombre marchés (lots) lancés	67	64	58	34	
Nombre avenants passés	35	18	21	42	14
Nombre de marchés soumis en CAO	38	54	35	32	37
Nombre d'avenants soumis en CAO	10	5	5	7	2
Nombre de protocoles transactionnels	8	2	2	1	1
Nombres de délibérations rédigées	15	9	13	13	15
Nombre de dossiers rapportés au Président	93	66	98	63	84

Exécutions des marchés

2023 : changement du logiciel de comptabilité impliquant une reprise des données financière des marchés et commandes antérieures, une nécessaire formation des agents, une appropriation des fonctionnalités du logiciel par les équipes budgétaires, de la comptabilité et en interne, la récupération et le traitement des factures non traitées depuis fin novembre 2022 (blocage du lien de transfert Chorus Pro / logiciel de comptabilité), redéfinition et découpage des budgets par directions / services (CDR = centre de responsabilités) et subdivision et renommage des imputations budgétaires par tranches auxquelles ont été appliquées des règles de comptabilité analytique propres aux régies.

→ Impact important sur le délai de traitement des factures notamment lors du 1er semestre 2023.

Le graphique montre une importante hausse du nombre de factures. Cette hausse est à nuancer. Elle s'explique par la mise en place de GdA (Grand Angle = logiciel comptable) en janvier 2023. Le nombre de factures est calculé pour chaque CdR. Or certains services, comme les Travaux, ont plusieurs CdR (3) : 1 seule facture concernant les 3 budgets principal (00) et annexes (08 et 09) est depuis le 1er janvier 2023, comptée dans chacun des 3 CdR donc 3 fois. Ce qui n'était pas le cas avant janvier 2023 : 1 seule facture concernant les 3 budgets 00, 08 et 09 mais le même service, n'était comptée qu'une seule fois.





Objectif 2023 délai de contrôle (pré-mandatation réalisé en intra régies): 14 jours max

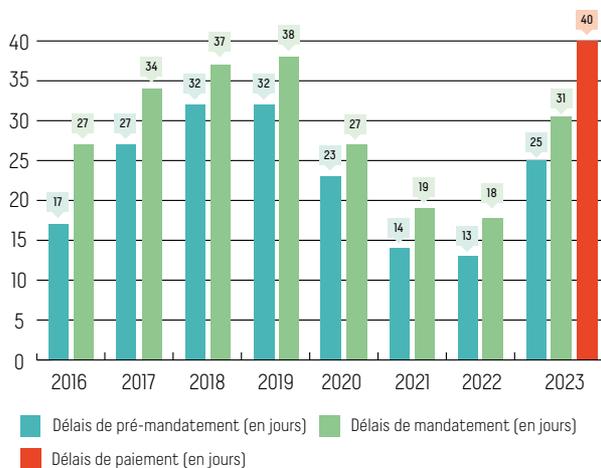
Objectif 2023 délai de mandatation (régies + service comptable) : 20 jours max

Objectif 2023 délai de mandatation (régies + service comptable + TP) : 30 jours max

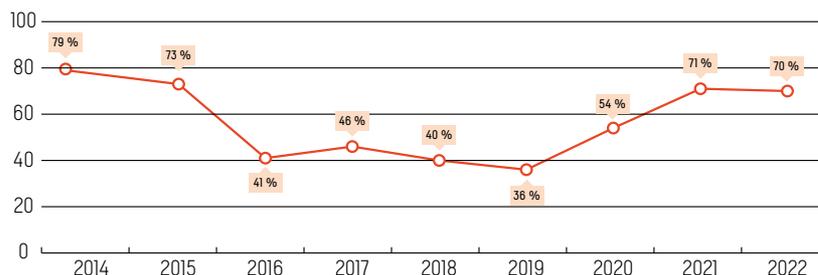
Depuis le déploiement du logiciel Grand Angle, il est enfin possible d’obtenir et contrôler le délai de paiement qui pour rappel est réglementairement fixé à 30 jours.

Ces objectifs n’ont pas été atteints en 2023, principalement dû au changement de logiciel comptable. On a constaté une nette amélioration du délai de traitement au cours du 2nd semestre.

Les objectifs 2023 sont reconduits pour 2024 même si un retard de traitement dans les factures sera probablement constaté suite au remplacement de deux agents aguerris par des agents non formés sur ces missions.



Mandats réalisés dans les 20 jours



BALANCE ÉCONOMIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	DÉPENSES	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	13 520 627,45	14 157 535,00	12 979 404,43
012	Charges de personnel	6 237 362,17	6 448 540,00	6 109 661,56
014	Atténuations de produits	4 616,00	35 000,00	10 077,00
65	Autres charges de gestion courante	278 859,67	261 500,00	230 854,92
66	Charges financières	921 618,08	1 055 500,00	950 723,24
67	Charges exceptionnelles	187 842,13	25 000,00	7 743,48
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 071 747,00	246 922,00	145 412,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		22 222 672,50	22 229 997,00	20 433 876,63
023	Virement à la section d'investissement	0,00	10 000 000,00	7 622 008,48
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 585 230,31	15 563 208,38	7 622 008,48
Total dépenses d'ordres de fonctionnement		7 585 230,31	37 793 205,38	28 055 885,11
Total dépenses de fonctionnement		29 807 902,81		
CHAP	RECETTES	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
013	Atténuations de charges	8 001,19	38 000,00	45 419,40
70	Prestations de services	2 778 808,91	3 070 360,00	3 352 290,02
74	Subventions d'exploitation	21 396,00	250 000,00	205 587,00
75	Autres produits de gestion courante	32 989 056,30	33 185 000,00	33 743 899,57
76	Produits financiers	142 946,68	87 510,00	289 618,87
77	Produits exceptionnels	34 820,73		290 781,83
78	Reprises sur provisions	1 188,00	10 588,00	10 588,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		35 976 217,81	34 705 644,00	35 976 217,81
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	783 478,11	5 551 200,57	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	3 087 561,38	783 478,11
Total recettes d'ordre de fonctionnement		783 478,11	37 793 205,38	36 759 695,92
Total recettes de fonctionnement		36 759 695,92	45 990 347,05	36 759 695,92
SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAP	DÉPENSES	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 473 357,90	4 187 000,00	4 180 922,95
20	Immobilisations incorporelles	139 032,05	488 000,00	164 582,85
21	Immobilisations corporelles	3 164 809,50	4 441 000,00	3 130 459,94
23	Immobilisations en cours	9 950 137,77	12 088 000,00	12 039 667,18
26	Titres de participation	140,00	500,00	70,00
Total dépenses réelles d'investissement		17 727 477,22	17 727 477,22	21 204 500,00
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	40 000 000,00	
166 + 16449	Refinancement de dette	0,00	0,00	50 568 847,59
Total dépenses mixtes d'investissement		0,00	1 700 000,00	765 828,47
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	783 478,11	1 146 407,57	8 400 000,00
041	Opérations patrimoniales	362 929,46	18 873 884,79	80 173 347,59
Total dépenses d'ordre d'investissement		1 146 407,57	7 900 000,00	1 146 407,57
Total dépenses d'investissement		18 873 884,79	72 032 596,98	18 873 884,79
CHAP	RECETTES	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023
13	Subventions d'investissement	229 982,00	600 000,00	1 234 010,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	43 024 434,43	2 000 000,00
23	immobilisations en cours	2 613,42		837,10
26	Participations	0,00		
27	Autres immobilisations financières	124 282,01	111 274,00	111 274,57
27	Autres immobilisations financières	6 295 857,81	43 735 708,43	3 346 121,67
Total recettes réelles d'investissement		356 877,43	10 568 847,59	10 568 847,59
1068	Dotations, fonds divers et réserves	2 571 568,98	10 568 847,59	10 568 847,59
166 + 16449	Refinancement de dette	0,00		
Total dépenses mixtes d'investissement		2 571 568,98	10 000 000,00	7 761 373,29
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	25 868 791,57	8 200 970,92
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 585 230,31	80 173 347,59	22 115 940,18
041	Opérations patrimoniales	362 929,46	6 200 000,00	362 929,46
Total recettes d'ordre d'investissement		7 948 159,77	28 240 668,05	7 948 159,77
Total recettes d'investissement		10 876 606,18	72 032 596,98	10 876 606,18

ANNEXE GOUVERNANCE

ODJ DES CONSEILS D'EXPLOITATION

Toutes les délibérations signalées dans le chapitre « gouvernance » ont été soumises à l'approbation du Conseil d'Exploitation.

Ce tableau ne rappelle donc que les points d'informations. À l'inverse, toutes les délibérations n'étant pas

présentées au Comité des Usagers, le tableau de la page suivante précise lesquelles étaient à l'ordre du jour.

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 17 JANVIER 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Plan de Continuité d'Activités eau potable et assainissement en cas de délestage La Directive Eaux Résiduaires Urbaines – DERU Bilan des contentieux eau et assainissement
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 16 MARS 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Evolutions du dispositif de l'allocation eau de Grenoble-Alpes Métropole Concours pour les extensions de réseaux en limite de zonage assainissement collectif- assainissement non-collectif Convention de financement concernant les travaux d'adduction pour la fourniture au Grésivaudan : avenant n°1 Convention de financement relative aux travaux d'alimentation de secours en eau potable de la CAPV Convention de fourniture d'eau en secours à la communauté d'agglomération du Pays Voironnais par GAM Optimisation de la gestion de l'eau: intégration en régie de la production de l'eau et des outils de gestion patrimoniale
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 11 MAI 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Bilan 2022 et programmation 2023 des travaux eau potable et assainissement Point d'étape des Schémas Directeurs eau potable et Assainissement Exercice incident exploitation assainissement avec le SDIS Cadre d'autorisation de remisage à domicile de véhicules de service pour le personnel des régies Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du Centre Technique d'Assainissement à Echirolles (Rue Politzer) Actions de protection les champs de captage Drac et nouvelles mesures engagées concernant les PFAS
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 22 JUIN 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Point d'étape des Schémas Directeurs eau potable et Assainissement Point d'étape transfert SPL EDGA Campagne d'information sur les économies d'eau Actions de protection des champs de captage Drac et sur les nouvelles mesures engagées concernant les PFAS
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 21 SEPTEMBRE 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Avis du conseil d'exploitation sur l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société STMICROELECTRONICS Revalorisation de la contribution pluviale du budget principal Point d'information sur les actions menées pour protéger les champs de captage Drac
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 15 NOVEMBRE 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Bilan pluriannuel des accidents du travail Information sur BP eau potable et assainissement 2024 Optimisation de la gestion en eau potable et l'intégration en régie de certaines missions de la SPL EDGA Réforme des redevances de modernisation des réseaux de collecte et de pollution domestique pour l'année 2024 Retour sur le rapport des Hydrogéologues agréés concernant les risques de transfert de polluants dans les eaux utilisées pour la production d'eau potable des puits de Rochefort : Avis sanitaire Etudes des impacts du changement climatique et sur les zones de sauvegarde des deux grands champs captants Lauréat du label « territoire d'eau en transition écologique » porté par l'association AMORCE pour la régie eau
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 13 DECEMBRE 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Note gestion de la distribution eau potable de la SPL EDGA Note sur l'organisation du département de l'eau au 1er janvier 2024 Prospective eau Prospective assainissement Lettre de l'eau 2024
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue »

ODJ DES COMITÉS DES USAGERS

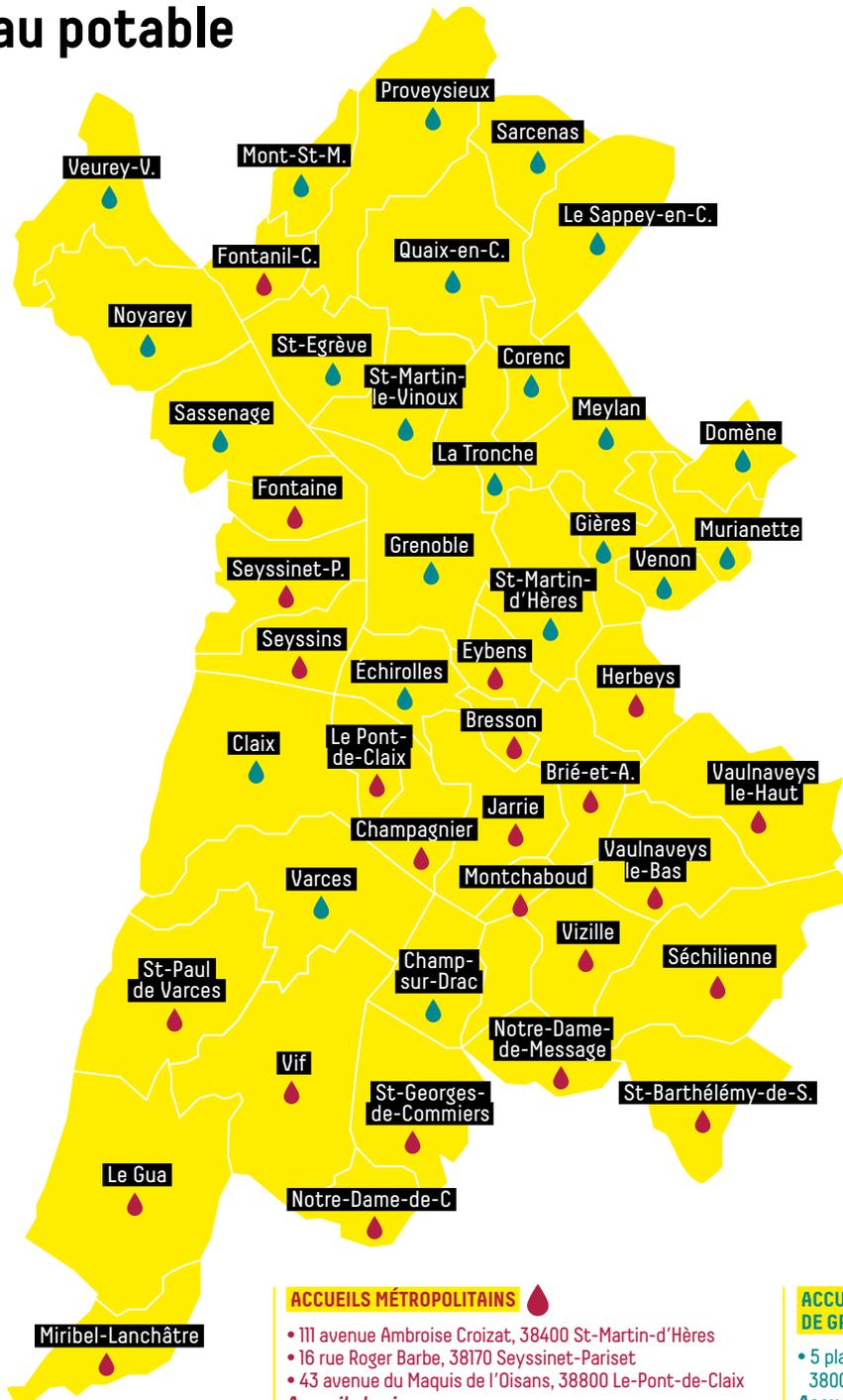
COMITE DES USAGERS DU 19 JANVIER 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Plan de Continuité d'Activités eau potable et assainissement en cas de délestage Bilan des contentieux eau et assainissement Vidéo du métier de Fontainier
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Programme de solidarité internationale en matière d'eau et d'assainissement : appel à projets Convention de fourniture d'eau par GAM à la communauté de communes Le Grésivaudan : avenant n°1 Budgets primitifs eau et assainissement et contribution 2023 versée par le budget principal au budget annexe assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales
COMITE DES USAGERS DU 10 MARS 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Bilan 2022 et programmation 2023 des travaux eau potable et assainissement Point d'étape des Schémas Directeurs eau potable et Assainissement Gestion ANC et Pluvial en zone de géologie complexe Consultation accord cadre à bon de commande travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Evolutions du dispositif de l'allocation eau de Grenoble-Alpes Métropole Offre de concours pour les extensions de réseaux en limite de zonage assainissement collectif- ANC Convention de financement concernant les travaux d'optimisation de fourniture d'eau à la CCLG Convention de financement relative aux travaux d'alimentation de secours en eau potable de la CAPV Convention de fourniture d'eau en secours à la communauté d'agglomération du Pays Voironnais par GAM Intégration en régie de la production de l'eau et des outils de gestion patrimoniale
COMITE DES USAGERS DU 11 MAI 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Bilan 2022 et programmation 2023 des travaux eau potable et assainissement Point d'étape des Schémas Directeurs eau potable et Assainissement
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Compte administratif de l'eau et de l'assainissement 2022 Prospectives financière eau et assainissement
COMITE DES USAGERS DU 21 SEPTEMBRE 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Avis du C. Ex sur l'enquête publique de STMICROELECTRONICS Revalorisation de la contribution pluviale du budget principal Point d'information sur les actions menées pour protéger les champs de captage Drac
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Appel à projets de solidarité internationale: choix des dossiers retenus
COMITE DES USAGERS DU 15 NOVEMBRE 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Bilan pluriannuel des accidents du travail Information sur BP eau potable et assainissement 2024 Point d'étape suite à la réunion du groupe de travail sur l'optimisation de la gestion en eau potable et l'intégration en régie de certaines missions de la SPL Eaux de Grenoble Alpes Réforme des redevances de modernisation et de pollution domestique pour l'année 2024 Retour sur le rapport des Hydrogéologues agréés concernant les risques de transfert de polluants dans les eaux utilisées pour la production d'eau potable des puits de Rochefort : Avis sanitaire études sur le changement climatique et sur les zones de sauvegarde des deux grands champs captants Laureat du label « territoire d'eau en transition écologique » porté par l'association AMORCE
Délibérations	/
COMITE DES USAGERS DU 13 DECEMBRE 2023	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> Note gestion de la distribution eau potable de la SPL EDGA Note sur l'organisation du département de l'eau au 1er janvier 2024 Prospective eau Prospective assainissement Lettre de l'eau 2024
Délibérations	<ul style="list-style-type: none"> Tarifs de l'eau potable à compter du 1er janvier 2024 Rapport d'orientation budgétaire 2024 eau Rapport d'orientation budgétaire 2024 assainissement Tarifs de la PFAC applicable à compter du 1er janvier 2024 Tarifs de la Redevance Assainissement Collectif applicables à compter du 1er janvier 2024 Tarifs de la Redevance Assainissement Non Collectif applicables à compter du 1er janvier 2024 Tarifs des prestations assainissement pour le compte de tiers applicables à compter du 1er janvier 2024

SECTEURS ADMINISTRATIFS - GESTION DES ABONNÉS EAU POTABLE

Répartition des abonnés selon les accueils de l'eau potable



GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE



ACCUEILS MÉTROPOLITAINS

- 111 avenue Ambroise Croizat, 38400 St-Martin-d'Hères
- 16 rue Roger Barbe, 38170 Seyssinet-Pariset
- 43 avenue du Maquis de l'Oisans, 38800 Le-Pont-de-Claix

Accueil physique

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h / de 13h30 à 17h

Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 / de 13h30 à 17h

NUMÉRO UNIQUE : 04 85 59 50 00

ACCUEIL EAUX DE GRENOBLE ALPES

- 5 place Vaucanson, 38000 GRENOBLE

Accueil physique

Du lundi au vendredi, de 8h à 12h / de 13h à 17h30

Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi, de 8h à 17h30

04 76 86 20 70

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 038-213804743-20241220-DEL2024_12_015-DE



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 038-213804743-20241220-DEL2024121015-DE

PLUS D'INFORMATIONS :

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

04 76 59 59 59

Accueil du public :

1 place André Malraux à Grenoble

Adresse postale :

3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France



[grenoblealpesmetropole.fr](https://www.grenoblealpesmetropole.fr)

Réalisation : La Mine / Crédits photos : Nicolas Pianfetti : p.2, p.17, p.24 (en bas à gauche) | Valérie Gaillard : p.8 (haut à gauche), p.38 (en haut) | Anne Chopard : p.11 (haut), p.22, p.54 (en haut à gauche), p.56 | Fanny Fontaine : p.11 (milieu), p.21 (milieu), p.23, p.33 (au milieu), p.36, p.38 (en bas), p.40, p.51 (en bas) | Guillaume Dumery : p.11 (bas), p.16 (haut) | Nathalie Lacaze : p.9 (en bas à gauche), p.19 (milieu) | Clara Goubault : p.26 (en bas), p.28, p.29 (à gauche), p.30, p.31 (à gauche), p.38 (au milieu) | Fabrice Grondeau : p.51 (en haut)

Mai 2024

Document imprimé sur papier recyclé.



Prise d'acte de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Examen du rapport Eau potable 2023 sur le prix et la qualité du service public

Séance « Services Publics de l'Environnement » du 20 juin 2024

Participants membres de la CCSPL :

Elus du conseil métropolitain présents :

COIFFARD, conseiller métropolitain, président de séance par intérim
Chloé PANTEL, conseillère métropolitaine
Vincent FRISTOT, conseiller métropolitain
Isabelle PETERS, conseillère métropolitaine
Nathalie MARGUERY, conseillère métropolitaine

Lionel COIFFARD (en qualité de vice-président chargée de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets)

Représentants associatifs présents :

Julien BARRAY-LEBRAT, Cap Berriat
Pierre-Yves GAUTIER, Alertes38
Denis LEDOUX, La Remise
Hervé VITTOZ, Cultures du Cœur
Jean-Yves OLIVO, CLUQ

Habitants présents :

Max MARQUER
Alain VIVIER
Alva Renzetti
Alpha BALDE
Agnès BRIKC
Emma BATTOIS
Françoise BRUN
Albin PETIT
Josiane BEAUBIER
Julia FOISSAC

Avec la participation de plusieurs membres du Comité d'usagers Déchets de la Métropole.

Membres excusés : Pascal CLOUAIRE, Jany DESCHAMPS, Dominique SPINI, Dominique CARTELLIER, Laurent THOVISTE

Services de Grenoble Alpes Métropole :

Direction Prévention Collecte et Traitement des Déchets : Anne CATLOW (directrice), Rachel DE SOUZA (cheffe de service), Nathalie LUCI (chargée des instances)

Département de l'Eau : Nicolas PERRIN (directeur), Nicolas LE SUR (directeur adjoint), Marie-Pierre BARTHOLLET (cheffe de service)

Service participation citoyenne : Céline DI MANTOVA

La Commission consultative des services publics locaux de Grenoble-Alpes Métropole (ci-après, la CCSPL ou la commission) est consultée en séance du 20 juin 2024 pour examiner le rapport annuel Eau potable 2023 sur le prix et la qualité de service, en vue d'une présentation en conseil métropolitain le 5 juillet 2024.

Sujets communs à l'eau et à l'assainissement

Tarification

La CCSPL se félicite des mesures de tarification sociale, notamment de l'augmentation du nombre de bénéficiaires à l'aide versée aux usagers à faibles revenus (19 783 foyers en 2023 contre 9 615 en 2022). La CCSPL note également la mise en place en 2023 d'une aide destinée aux associations luttant contre le mal-logement. La CCSPL recommande de communiquer plus largement sur ce dispositif non sollicité en 2023.

Personnels

La CCSPL salue le travail conduit sur 2023 pour préparer l'accueil en janvier 2024 des 52 salariés de la SPL EDGA (suite à la reprise en régie directe des missions de production historiquement confiées à SPL EDGA). La CCSPL aimerait avoir pour sa session 2025 un bilan détaillé de l'intégration de ces personnels.

La CCSPL note, pour les accidents du travail, des taux de fréquence et de gravité encore élevés en 2023. Compte tenu de cette situation, la CCSPL salue les actions mises en place pour améliorer les conditions de travail du personnel : progression importante des jours de formation en particulier dédiés à l'hygiène et la sécurité au travail, organisation d'un séminaire sécurité en mai 2023, recrutement d'un animateur sécurité, La CCSPL suggère de continuer et d'amplifier cette démarche de prévention des risques afin de retrouver des taux d'accidents du travail similaires à la moyenne nationale. la formation aux métiers de l'eau initiée avec l'IMT et la Métropole est à soutenir.

Sujets propres à l'Eau

Dans un contexte de dérèglement climatique marqué par des canicules de plus en plus fréquentes et une augmentation des phénomènes météorologiques intenses, la CCSPL salue l'initiative de la métropole de lancer une étude visant à anticiper l'impact sur les ressources en eau potable pour les années à venir. La CCSPL souhaiterait que cette étude lui soit communiquée pour sa session de 2025.

Tarification

La CCSPL note que l'introduction d'un tarif progressif pour les usages non domestiques a permis de réduire significativement la consommation d'eau chez certains grands consommateurs (CHU, Carrefour, Lycée du Grésivaudan, etc.). Dans le même temps, la CCSPL s'inquiète, vu le contexte climatique, de l'exportation croissante d'eau vers le Grésivaudan (augmentation de presque 30% des volumes depuis 2019) pour répondre aux besoins toujours croissant des industriels de la microélectronique. La CCSPL encourage à poursuivre et intensifier une politique tarifaire progressive afin que davantage de gros consommateurs s'impliquent dans la réduction de leur consommation en eau.

La CCSPL salue la non-augmentation du tarif de production et de distribution de l'eau en 2023 pour les particuliers, malgré l'inflation et l'augmentation significative du prix de l'électricité.

Rendement des réseaux et renouvellement des compteurs

La CCSPL souligne le très bon rendement des réseaux de distribution d'eau potable de l'agglomération par rapport à la moyenne nationale. Toutefois, par rapport aux années précédentes, la CCSPL observe une diminution globale de ce rendement et déplore que le volume d'eau perdu à cause des fuites soit au plus haut depuis cinq ans (5 305 191 m³). Elle note également que le taux de renouvellement des réseaux reste significativement inférieur à celui constaté avant les années COVID (16 372 m linéaire en 2023 contre par exemple 21 913 m linéaire en 2019) et inférieur à l'objectif de renouvellement fixé par la Métropole (18 160 m linéaire).

Bien que cette diminution des renouvellements s'explique principalement par une hausse significative des coûts de chantier, la CCSPL encourage à poursuivre et intensifier les investissements dans le renouvellement des réseaux, en particulier pour les communes de Vizille et du Sappey-en-Chartreuse, où le rendement est inférieur au seuil réglementaire (65,9% pour Vizille et 50.2% pour Sappey-en-Chartreuse).

La CCSPL déplore que sa demande stipulée dans l'avis 2023 d'"avoir davantage d'éléments pour apprécier le pourcentage nécessaire de renouvellement des réseaux" ait été ignorée et réitère sa demande d'intégrer dans le rapport d'activité des chiffres sur l'âge et la vétusté des réseaux.

La CCSPL constate également qu'un nombre significatif de compteurs (38 680, soit 22 % du parc) est vieillissant et devrait être théoriquement remplacé. Malgré l'effort important déployé par l'exploitant ces dernières années pour réduire cette dette, le rythme actuel de renouvellement reste insuffisant, nécessitant encore plusieurs années pour combler ce retard. La CCSPL recommande d'accélérer le remplacement des compteurs et de faire appel à la télérelève pour diminuer ses coûts de gestion.

Qualité de l'eau

La CCSPL se félicite de la très bonne qualité de l'eau potable distribuée dans le réseau métropolitain, dont une grande proportion provient des deux champs captants du Drac et de la Romanche, qui ne bénéficient d'aucun traitement. Toutefois, dans un contexte de préoccupation autour d'une pollution significative de certaines nappes phréatiques de l'agglomération grenobloise (rendant cette eau impropre à tout usage), la CCSPL encourage l'exploitant à communiquer largement auprès du grand public sur la non-pollution des champs captants utilisés pour la production d'eau potable et la très bonne qualité de l'eau potable distribuée.

Sujets propres à l'assainissement

Les enjeux écologiques et la qualité du service aux usagers (distribution et assainissement) sont un objectif de progression permanent (cf. les normes ISO 9001 & 14001). Les interventions d'urgence, les activités du SPANC montrent l'importance des missions de ce service vis à vis des rejets individuels en travaux neufs et ceux du suivi des réseaux existants est bien pris en compte en vue de rejets limités pour l'environnement.

Prise en compte du changement climatique

L'augmentation des précipitations qui influent sur le fonctionnement du réseau d'assainissement est anticipée et cela va orienter les investissements à venir : « opération temps de pluie ». La commission salue la réactivité du service : le réseau existant Eaux Pluviales et Aquapole ont été optimisés pour évacuer une partie des surcharges des eaux d'orage. La commission encourage les travaux réalisés pour fiabiliser le dispositif Aquapole.

Les perspectives pour les travaux de prévention et d'amélioration pourraient apparaître plus facilement et figurer sur un schéma facile à interpréter. Une synthèse des travaux réalisés et ceux prévus pour traiter les épisodes de fortes pluies serait intéressant pour mieux comprendre les solutions mises en œuvre et celles prévues.

Maintenance

L'exploitant a un plan de maintenance préventif et en investissement pour atténuer le risque de défaillance.

Aquabiogaz

La commission relève l'intérêt de l'unité de valorisation AQUABIOGAZ et de son intégration dans AQUAPOLE et encourage les projets d'améliorations et de limitation des rejets polluants.

Communication au grand public

La commission salue l'organisation des journées portes ouvertes et des journées scolaires. Elle encourage à maintenir et promouvoir ce genre d'initiative.

Interaction avec l'Agence de l'eau

La CCSPL souhaiterait disposer d'une description des acteurs de la gouvernance de l'eau à l'échelle du territoire (Etat, collectivités, Agence de l'eau).

La commission, salue les opérations réalisées avec l'Etat (Agence de l'Eau) sur des enjeux nationaux et permettant de recevoir des subventions et de contribuer à la politique nationale pour la gestion des ressources en eau.

Mode de gestion

La CCSPL se prononce en faveur de la poursuite d'un contrat de délégation sous forme d'affermage avec la SPL Eau Grenoble-Alpes.

Vote de l'avis Eau, assainissement et mode de facturation : adopté

Il est procédé au vote :

Favorable : 9

Défavorable : 0

Abstention : 0